# LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC







Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

ISBN (imprimé): 978-2-550-84856-1 ISBN (PDF): 978-2-550-84857-8

Photos: La Financière agricole du Québec

**Révision linguistique: Solange Deschênes** 

Graphisme: Pro-Actif

Ce document a été publié en quantité limitée et est disponible en version électronique sur le site Web de La Financière agricole à l'adresse <u>www.fadq.qc.ca</u>.

# **TABLE DES MATIÈRES**

La Financière agricole en quelques chiffres4
Les faits saillants
Lettres de présentation du rapport12
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents14
Rapport de validation de la Direction de la vérification interne15
Message du président du conseil d'administration16
Message du président-directeur général17
L'organisation
Offre de produits et services de La Financière agricole du Québec
Contexte agricole en 2018-201922
Suivi de l'efficacité et de la performance23
La Financière agricole: une organisation engagée 24 Réalisations en financement
Présentation des résultats 2018-201946
Plan stratégique 2018-2022
Gestion des ressources92
Ressources humaines92Ressources financières98Ressources informationnelles101
Autres pratiques de gestion104
Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance 104 Gestion des risques

Gou	vernance	113
	Conseil d'administration de La Financière agricole	113
	Membres du conseil d'administration au 31 mars 2019 .	118
	Rapports des comités	126
	Comité de direction	134
	Capital Financière agricole inc	135
Арр	lication d'autres politiques gouvernementales	137
	Règles d'éthique et Code de déontologie applicables aux employés	137
	Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif	137
	Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	139
	Protection des renseignements personnels	140
	Politique de financement des services publics	142
	Renseignements relatifs aux contrats de services	143
Ann	exes	144
	Annexe 1—Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec	144
	Annexe 2—Organigramme au 31 mars 2019	
	Annexe 3 – Déclaration de services à la clientèle	
	Annexe 4 – Bureaux de La Financière agricole	
État	s financiers	155

# LA FINANCIÈRE AGRICOLE EN QUELQUES CHIFFRES

**ORGANISATION** 

**siège social**à Lévis

centres de services desservant l'ensemble des régions



551,5 M\$

Revenus

372,2 M\$
Dépenses totales

56,6 M\$

Dépenses

administratives

179,3 M\$
Excédent
de l'année financière

578 employés

Près de la moitié travaillent en région



En relation d'affaires avec près de 24 000 entreprises agricoles et forestières



**86 %**Taux de satisfaction
à l'égard du service

à la clientèle



**59% Taux d'utilisation**des services en ligne

par la clientèle

# PROGRAMMES DE FINANCEMENT







**5,48 G\$**Portefeuille de garanties de prêts

**1,56 G\$**Montant des **garanties de prêts**, soit **3 262 interventions** réalisées en 2018-2019

149,4 M\$

Compte dédié au paiement des garanties de prêts

13,0 M\$
Aide financière à la relève

**509**Clients ayant obtenu une aide financière à la relève

# PROGRAMMES D'ASSURANCE ET DE PROTECTION DU REVENU



19402 clients

75,0 M\$
Paiements prévus

aux participants des programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus pour l'année de participation 2018

115,9 M\$
Contributions
gouvernementales
prévues aux participants
des programmes
Agri-investissement et
Agri-Québec pour l'année
de participation 2018

3,87 G\$
Valeurs assurées

237,8 M\$

Compensations à la clientèle par le programme ASRA

103,3 M\$
Indemnités à la clientèle par le programme ASREC

363,1 M\$

Avoir du Fonds d'assurance récolte

**317,0 M\$ Réserve** pour risques exceptionnels liée à l'ASRA et aux programmes AGRI

**313,5 M\$ Déficit** du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

# DÉVELOPPEMENT DURABLE



Clients ayant
bénéficié d'une
mesure de
soutien spécifique
aux pratiques
environnementales
ou socialement
responsables



Valeurs assurées en production biologique au programme ASREC

Des informations détaillées sur les programmes et les services de La Financière agricole du Québec sont disponibles sur le site Web au **www.fadq.qc.ca**.

# **LES FAITS SAILLANTS**

## **RÉSULTATS DE L'ORGANISATION**

#### **Engagements stratégiques**

La Financière agricole a adopté, au cours du dernier exercice, son Plan stratégique 2018-2022. Au terme de la première année, les résultats de 15 des 18 indicateurs prévus progressent bien, 1 résultat est à venir, sa compilation étant prévue ultérieurement au cours de la période couverte par le plan, et 2 résultats sont à surveiller. Cette performance s'avère satisfaisante, compte tenu que l'organisation dispose de trois autres années pour atteindre ses cibles stratégiques. La section « **Présentation des résultats 2018-2019** » permet d'apprécier les résultats détaillés de La Financière agricole et d'obtenir une vision globale de sa performance à l'égard de ses objectifs stratégiques.

#### Engagements en matière de développement durable

La Financière agricole a également adopté, au cours de l'année, son Plan d'action de développement durable 2018-2022. Parmi les 24 indicateurs prévus, 1 indicateur a atteint sa cible, les résultats de 12 indicateurs progressent bien, 9 résultats sont à venir, leur compilation étant prévue ultérieurement au cours de la période couverte par le plan, et 2 résultats sont à surveiller. La performance de l'organisation concernant ses engagements en matière de développement durable est donc satisfaisante. Les résultats détaillés sont présentés dans la section « **Présentation des résultats 2018-2019** ».

#### Gestion des ressources

La Financière agricole est une organisation performante grâce à son personnel qui joue un rôle clé dans l'atteinte de ses résultats. Son engagement et sa contribution ont permis à l'organisation de se démarquer tant par la qualité des services offerts à la clientèle qu'à l'égard de sa gestion financière.

Afin de soutenir sa performance, l'organisation a élaboré une Stratégie de développement des compétences 2018-2022 et a reconduit son Plan de développement des ressources humaines. Celui-ci offre un nombre varié d'activités permettant de développer les compétences des employés de La Financière agricole, principalement dans les domaines de l'agriculture, du financement, de l'assurance et de l'informatique. Ces efforts ont permis d'offrir, en moyenne, 3,5 jours de formation par employé en 2018-2019.

La Financière agricole a procédé à une restructuration organisationnelle qui avait pour principal objectif de mettre en place les meilleures conditions pour réaliser ses projets majeurs et, ainsi, mettre en œuvre les actions de son plan stratégique. Ces changements effectués dans une perspective d'amélioration continue visent à favoriser la performance et l'innovation, et ce, au bénéfice de la clientèle.

Pour le volet des ressources informationnelles, des investissements de 1,5 million de dollars ont été réalisés dans des projets visant à soutenir les orientations du plan stratégique. Ces investissements ont permis de mettre en place deux nouveaux services en ligne, de bonifier les programmes offerts à la relève agricole et d'offrir de nouvelles protections en assurance récolte afin de soutenir les cultures émergentes.

#### Satisfaction de la clientèle

Annuellement, La Financière agricole réalise un sondage afin de mesurer la qualité de la relation qu'elle entretient avec ses clients. Les résultats démontrent clairement que les différentes actions mises de l'avant pour améliorer la prestation de services ont porté fruit. En effet, le taux de satisfaction de la clientèle envers les services rendus a augmenté de façon importante, qu'il s'agisse de l'ensemble des services (86 % en 2019; 80 % en 2018), des services en ligne (88 % en 2019; 79 % en 2018) ou de l'éventail des programmes offerts (78 % en 2019; 70 % en 2018). De plus, la clientèle apprécie les qualités et les compétences du personnel des centres de services, lesquelles ont été mesurées en fonction des éléments suivants : la courtoisie, la compétence, la disponibilité, l'écoute, la communication dans un langage facile à comprendre, le respect des délais convenus et la livraison d'information complète relativement aux étapes de traitement.

#### FINANCEMENT AGRICOLE ET FORESTIER

Au cours de l'année, une étude d'opportunité a été réalisée afin d'entreprendre une modernisation du modèle d'affaires en financement. Cette démarche a permis de préciser les besoins et de circonscrire la portée des travaux à venir. Les objectifs inhérents à cette révision sont d'adapter le niveau d'intervention aux besoins de la clientèle, de continuer d'exercer une gestion rigoureuse des activités de crédit et d'augmenter l'efficacité opérationnelle.

En janvier 2019, La Financière agricole lançait la garantie de prêt levier. Ce produit appuie la création d'entreprises au moyen d'un financement pouvant atteindre 100 000 dollars sur dix ans, sans prise de garantie mobilière ou immobilière.

Au cours de l'année, La Financière agricole a haussé sa limite d'engagements financiers. Celle-ci est passée de 5 à 15 millions de dollars par entreprise, ce qui a permis d'accompagner 45 entreprises supplémentaires dans leurs projets d'investissement. La formule vendeur-prêteur a également suscité l'intérêt avec une croissance de 110 % des montants autorisés. L'encours des prêts agricoles et forestiers a atteint 5,48 milliards de dollars au 31 mars 2019, comparativement à 5,22 milliards de dollars au 31 mars 2018, en raison du contexte propice aux investissements.

# APPUI À LA DIVERSIFICATION ET AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Dans le cadre du Programme d'appui à la diversification et au développement régional, La Financière agricole a connu une hausse de 20 % du nombre de projets par rapport à l'année 2017-2018. Cette deuxième année consécutive de croissance peut s'expliquer par l'admissibilité, depuis le printemps 2017, des secteurs maïs-grain, soya et pommes de terre au volet diversification du programme.

## **APPUI À LA RELÈVE AGRICOLE**

Les mesures de La Financière agricole destinées à la relève constituent une aide importante au sein du milieu agroalimentaire. En effet, La Financière agricole a soutenu 509 jeunes entrepreneurs dans leur projet d'établissement ou de démarrage en agriculture. Les subventions accordées en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole ont totalisé 13,0 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 12 % du nombre de jeunes accompagnés et une croissance de 13 % du montant accordé par rapport à 2017-2018.

Le Programme d'appui financier à la relève agricole a été bonifié. Depuis avril 2018, la relève à temps partiel est admissible au Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt. De plus, l'ensemble de la relève profite des frais administratifs minimaux pour une période de dix ans plutôt que de cinq ans. Finalement, une entreprise qualifiée simultanément par deux personnes à temps partiel peut obtenir deux subventions à la relève agricole à temps partiel plutôt qu'une seule. D'ailleurs, le nombre de subventions à la relève agricole à temps partiel est en croissance de 13 %.

## **ASSURANCE RÉCOLTE**

L'année d'assurance 2018 a mis à l'avant-plan l'importance de l'assurance récolte comme outil de gestion des risques. Les travaux de modernisation réalisés depuis 2014 ont permis d'améliorer les couvertures et les processus administratifs. L'augmentation des valeurs assurées de 27 % entre 2015 et 2018 témoigne de la pertinence de ces travaux. Ceux-ci se poursuivront selon les recommandations du Groupe de travail sur l'évaluation et l'adaptation de l'assurance récolte, dont le rapport final a été déposé en février 2019. Un plan d'action issu de ce rapport structurera les interventions du Plan de modernisation de l'assurance récolte 2014-2018.

En 2018-2019, une nouvelle protection couvrant le gel hivernal des céréales d'automne a été développée et sera offerte dès 2019. Ces cultures contribuent, notamment, à réduire l'utilisation des herbicides et à prévenir l'érosion éolienne des sols. En offrant une telle protection, La Financière agricole soutient des pratiques qui permettent d'améliorer le bilan agroenvironnemental des entreprises agricoles.

Par ailleurs, les producteurs acéricoles peuvent compter sur une protection accrue couvrant jusqu'à 85 % de leurs pertes. La saison de récolte 2018 a été particulièrement éprouvante pour les acériculteurs, notamment ceux du Bas-Saint-Laurent et de la Chaudière-Appalaches. Les producteurs de ces deux régions ont pu compter sur des indemnités d'assurance récolte de 12,5 millions de dollars et 2,3 millions de dollars, respectivement. De plus, près de 70 % de ces indemnités ont été versées dès juin.

La saison 2018 a également été difficile pour les producteurs de foin et de pâturages en raison de la sécheresse historique qui a sévi au cours de l'été. L'assurance récolte a versé près de 60 millions de dollars d'indemnités à ces producteurs, soit le montant le plus élevé versé en vertu de cette protection. Compte tenu des circonstances, une avance de 27 millions de dollars a été versée dès le mois d'août pour aider les producteurs à s'approvisionner en foin.

Par ailleurs, à la suite des conditions climatiques exceptionnelles observées au cours de l'été 2018, deux modifications ont été apportées à la protection d'assurance récolte pour le foin et les pâturages. Ces deux modifications, en vigueur à compter de l'année d'assurance 2019, ont pour effet d'améliorer la couverture d'assurance dans un contexte de changements climatiques.

En 2018-2019, la protection d'assurance récolte pour le foin et les pâturages a également fait l'objet d'un audit par une firme indépendante. Cette évaluation avait pour but de vérifier si les changements importants apportés à la protection en 2016 s'étaient avérés adéquats après trois ans d'application. Les conclusions ont été favorables et quelques pistes d'amélioration ont été dégagées.

#### ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

La Financière agricole a donné suite aux résultats de l'étude sur le coût de production des grandes entreprises porcines, soit les entreprises de type naisseur-finisseur détenant plus de 3 000 truies et produisant plus de 100 000 porcs annuellement. Cette étude, réalisée dans le cadre des recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec, avait démontré que ces grandes entreprises ont un coût de production plus faible que celui des entreprises servant à établir les paramètres de la ferme type au programme ASRA. Ainsi, par souci d'équité envers les autres entreprises, une franchise en diminution de la compensation sera appliquée aux entreprises de grande taille à compter de l'année d'assurance 2019. En contrepartie, la modulation du partage de la contribution, qui prévoyait une contribution selon un ratio 50:50 pour les unités assurées excédant un certain seuil, a été abolie.

# APPUI À LA RÉALISATION D'ÉTUDES TECHNICO-ÉCONOMIQUES

La Financière agricole a instauré le Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques. Ce programme, doté d'une enveloppe d'un million de dollars sur cinq ans, est offert aux secteurs non couverts par l'ASRA ou la gestion de l'offre pour la réalisation d'études technico-économiques. L'aide financière accordée peut atteindre 90 000 dollars par étude. Ce programme est en vigueur depuis le 1er avril 2019.

#### PARTENARIAT CANADIEN POUR L'AGRICULTURE

Le Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018. Cet accord-cadre fédéral-provincial-territorial remplace Cultivons l'avenir 2. Le PCA reconduit les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-protection sans les modifier de façon importante. Les changements portent sur la limite de la contrepartie gouvernementale qui passe de 15 000 à 10 000 dollars à Agri-investissement. De plus, le paiement ou la contribution gouvernementale devra être minimalement de 250 dollars pour déclencher un versement. Finalement, la limite de la marge de référence à Agri-stabilité est modifiée. La marge de référence sera désormais limitée aux dépenses admissibles jusqu'à l'atteinte d'un seuil correspondant à 70 % de la marge de référence.



# LETTRES DE PRÉSENTATION DU RAPPORT

Monsieur François Paradis Président de l'Assemblée nationale Hôtel du Parlement Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de déposer le Rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2019.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus et des activités réalisées au regard de sa planification stratégique et de son plan d'action de développement durable. Il est présenté de manière à répondre aux exigences et aux bonnes pratiques de reddition de comptes, dont celles de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

André Lamontagne

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

**Pierre Dufour** 

Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Québec, août 2019.

Monsieur André Lamontagne, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Pierre Dufour, Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Messieurs les Ministres,

C'est avec grand plaisir que je vous présente le Rapport annuel 2018-2019 de La Financière agricole du Québec. Il fait état des actions qui ont été entreprises au cours de cet exercice en vue de soutenir et de promouvoir le secteur agricole et agroalimentaire.

Ce rapport rend compte de la performance de l'organisation dans l'atteinte des résultats au regard des objectifs du Plan stratégique 2018-2022 et du Plan d'action de développement durable 2018-2022. Il présente aussi les grandes réalisations de La Financière agricole, les résultats des programmes ainsi que l'état des fonds qu'elle administre.

La Financière agricole gère également, pour le compte du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le Règlement sur le Programme de financement forestier (RLRQ, chapitre A-18.1, r.9) visant à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés.

Je profite de l'occasion pour souligner la contribution des membres du personnel qui, avec engagement et professionnalisme, travaillent à l'accomplissement de la mission de La Financière agricole.

Veuillez agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Clain Lagnon
Alain Gagnon

Président du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec

Lévis, août 2019.

# DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de notre responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents.

Au cours de l'exercice financier, la direction a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables, de manière à assurer l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2018-2022 et du Plan d'action de développement durable 2018-2022. Les résultats et les données du Rapport annuel 2018-2019 présentent fidèlement les réalisations de La Financière agricole du Québec et les résultats obtenus relatifs aux objectifs et cibles établis.

La Direction de la vérification interne a évalué le caractère plausible des résultats présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs établis dans le Plan stratégique 2018-2022 et dans le Plan d'action de développement durable 2018-2022. Les résultats de cette évaluation sont présentés dans le rapport de la Direction de la vérification interne. Le Vérificateur général du Québec a vérifié les états financiers consolidés de La Financière agricole et des fonds qu'elle administre. Le conseil d'administration a approuvé le contenu du rapport annuel ainsi que les états financiers qu'il contient.

Nous déclarons que les données contenues dans ce rapport annuel ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2019.

**Ernest Desrosiers** 

Président-directeur général

Jean-François Brouard

Vice-président aux assurances et à la protection du revenu

**Richard Laroche** 

Vice-président à la clientèle

André Picard

Vice-président au financement

Sinette Tourley

**Ginette Tanguay** 

Vice-présidente aux affaires corporatives

Lévis, août 2019.

# RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs du Plan stratégique 2018-2022 et du Plan d'action de développement durable 2018-2022.

Cette information est présentée dans le rapport annuel de La Financière agricole pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de La Financière agricole. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre examen, lequel ne constitue pas une vérification.

Notre examen a été effectué conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut des auditeurs internes (*The Institute of Internal Auditors*). Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à documenter le fonctionnement des systèmes de compilation, à réviser les calculs et à discuter de l'information fournie par La Financière agricole.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les détails présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs du Plan stratégique 2018-2022 et du Plan d'action de développement durable 2018-2022 ne sont pas, à tous les égards importants, plausibles et cohérents.

**Michel Turner** 

Directeur de la vérification interne

Lévis, août 2019



# MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 2018-2019: Sous le radar de la performance

Les entreprises agricoles et agroalimentaires doivent plus que jamais être innovantes pour demeurer concurrentielles. La Financière agricole démontre qu'elle est non seulement performante, mais aussi un allié incontournable des entreprises de ce secteur d'activité. Son portefeuille s'élève cette année à près de 5,5 milliards de dollars d'encours et à près de 3,9 milliards de dollars en valeurs assurées. Au-delà des chiffres, c'est l'attention soutenue qu'accorde La Financière agricole à la performance organisationnelle et à l'innovation qui a retenu particulièrement mon attention en 2018-2019.

En matière de performance, plusieurs initiatives mises en place par La Financière agricole méritent d'être soulignées. Je pense à la révision de son tableau de bord, à l'élaboration d'un outil de suivi des projets de l'organisation, à la mise en place d'un inventaire des dossiers corporatifs, ainsi qu'à sa démarche de priorisation des projets visant à rehausser sa capacité à réaliser des projets d'envergure, pour ne nommer que ces exemples.

La Financière agricole a aussi fait place à l'innovation dans son exercice de révision de deux plans cruciaux pour l'organisation. D'abord, le Plan stratégique 2018-2022 porte une attention toute particulière à la relève agricole et aux entreprises en démarrage. Par ailleurs, signe que l'organisation a à cœur la relève, elle a soutenu un nombre record de projets d'établissement ou de démarrage de jeunes entrepreneurs. De même, le plan introduit pour la première fois des cibles en matière de développement durable. Il est imprégné des enjeux internes et externes de l'organisation et des défis les plus actuels du milieu. Sa vision, claire et évocatrice, trace la ligne à toutes les actions et priorités qui en découleront: « La performance et l'innovation au service de la clientèle. » Ce plan stratégique est d'ailleurs parfaitement arrimé au Plan d'action de développement durable 2018-2022, aussi adopté cette année.

La Financière agricole est engagée dans la réussite de ses entreprises clientes. Le personnel est mobilisé dans cette voie. L'énergie et la créativité déployées à atteindre les objectifs de l'organisation sont dignes de mention, comme chaque année. L'équipe de la haute direction joue également un rôle remarquable dans la qualité de sa gestion de l'organisation et de son portefeuille de projets.

Au sein du conseil d'administration, nous avons salué l'arrivée de madame Julie Bissonnette. Comme présidente de la Fédération de la relève agricole du Québec, elle sait nous rappeler les réalités et les enjeux des agriculteurs de la relève et alimenter notre réflexion sur les initiatives possibles à mettre en place à leur égard. Je remercie par ailleurs tous les membres du conseil d'administration pour leur engagement. Comme moi, ils ont à cœur de faire évoluer La Financière agricole et souhaitent qu'elle se distingue parmi les organisations publiques les plus performantes. Nous avons la conviction qu'il est possible d'innover ensemble pour contribuer encore mieux à l'essor de l'agriculture au Québec. C'est à cela que nous nous sommes engagés.

**Alain Gagnon** 

Président du conseil d'administration

Clain Lagnon

Août 2019



# MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

#### 2018-2019: L'efficacité dans la mire

Chaque jour, nous visons à faire mieux pour la clientèle. Nous remettons en question nos façons de faire et nous les comparons aux meilleures pratiques. Nous formons et guidons nos employés pour rehausser notre capacité organisationnelle à relever chaque défi. Cette année n'a pas fait exception. Nous avons d'ailleurs été portés par une réflexion stratégique profonde, trame de fond de nos principales innovations. Plusieurs initiatives structurantes et innovantes ont marqué La Financière agricole en 2018-2019. S'il me fallait évoquer un fil conducteur, je ciblerais sans hésiter la recherche d'efficacité dans toutes nos actions.

Notre efficacité se démontre notamment par notre capacité à nous adapter aux besoins de la clientèle et par notre rapidité à implanter nos solutions en temps opportun. Entre autres actions, nous avons versé un montant record en indemnités aux producteurs de foin et de pâturages. Nous avons versé des sommes à certains producteurs pour qu'ils aient des liquidités dans un contexte où le prix de vente était inférieur au coût de production. C'est le cas des producteurs de porce et de porcelets, de céréales et de canola, de veaux d'embouche, de bouvillons et de bovins. Nous avons mis en œuvre le Programme de soutien aux éleveurs pour l'éradication de la maladie débilitante chronique des cervidés. Nous avons aussi permis à plus de gens d'avoir accès à du financement pour réaliser leurs projets : notamment en augmentant notre garantie de prêt de 5 à 15 millions de dollars. De fait, nous avons créé la garantie de prêt levier, nous avons soutenu 509 personnes de la relève dans leurs projets d'établissement ou de démarrage et nous avons accru de 110 % les montants autorisés dans le cadre de la formule vendeur-prêteur.

Notre sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle démontre que nos efforts se reflètent dans l'appréciation de nos services. Entre autres, l'évaluation de notre personnel a obtenu des taux de satisfaction jusqu'à 96%. Les résultats du sondage dans l'ensemble apportent aux employés une fierté supplémentaire de travailler au service de la clientèle agricole. Nous avons aussi innové en offrant un nouveau service Zéro papier et en étant davantage actifs sur les réseaux sociaux pour informer en continu notre clientèle.

Quand je porte un regard sur la somme de nos réalisations, mon constat est que la qualité de notre offre de service et la valeur ajoutée de nos activités quotidiennes reposent en bonne partie... sur l'humain! J'accorde une grande importance à la valorisation des employés, de même qu'à la communication. J'ai entrepris une tournée pour les rencontrer, échanger avec eux et leur faire part de ma vision et de mes priorités afin que nous ayons tous les mêmes points de repère et instruments de mobilisation.

Si l'ensemble de nos interventions servent directement les intérêts des agriculteurs, elles se répercutent favorablement dans toutes nos relations, tant avec nos employés qu'avec nos partenaires. Au cours de l'année, nous avons consolidé nos relations avec plusieurs acteurs qui gravitent autour de nous, dont la Fédération de la relève agricole du Québec. En collaboration avec celle-ci, nous avons lancé une stratégie qui positionnera La Financière agricole comme le chef de file en matière de soutien aux entreprises de la relève agricole au Québec. J'en suis très fier.

Je tiens à remercier mes collègues de la haute direction de m'épauler au quotidien dans mon rôle. Je souligne aussi l'apport inestimable des membres du conseil d'administration et particulièrement de notre président. Leurs réflexions et leurs phares sont des moteurs. Ils veillent à ce que notre organisation demeure intègre, humaine, innovante et performante, au bénéfice des agriculteurs du Québec.

**Ernest Desrosiers** 

< prest

Président-directeur général

Août 2019

# L'ORGANISATION

#### Sa mission

La Financière agricole a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement agricole adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité. Dans la poursuite de sa mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

Le Rapport indépendant sur l'application de la Loi constitutive de La Financière agricole du Québec a été déposé en juin 2018 à l'Assemblée nationale du Québec. Il fait état de la revue de mandat à laquelle La Financière agricole a procédé en 2017-2018. Le rapport a entre autres mené à la conclusion que l'organisation exerce ses activités conformément à sa mission.

#### Sa vision

La Financière agricole se démarque par sa recherche d'efficacité et d'excellence. À cet effet, elle propose dans son Plan stratégique 2018-2022 une nouvelle vision qui guidera son action et mobilisera son personnel au cours des prochaines années. L'organisation a réalisé plusieurs diagnostics concernant ses façons de faire et sa performance au cours des dernières années, incluant de l'étalonnage. Elle souhaite ainsi s'inspirer des meilleures pratiques et miser encore davantage sur la créativité et l'innovation dans une perspective d'amélioration continue.

#### La performance et l'innovation au service de la clientèle

#### Ses valeurs

**Collaboration:** travailler en équipe pour obtenir de meilleurs résultats et partager son expertise en la mettant au service de ses collègues. Cette valeur implique également de contribuer conjointement à l'atteinte des objectifs de l'organisation en concertation avec les parties prenantes.

**Rigueur:** faire preuve de professionnalisme en étant compétent, objectif et honnête dans les décisions et les relations avec les clients et les partenaires. Le respect des règles d'éthique et l'intégrité sont également des repères indispensables à la réalisation de notre mandat.

**Équité:** être juste et impartial dans l'intérêt public. Cette valeur met en relief la relation de confiance construite avec les clients et les partenaires, ainsi que l'engagement des personnes dans leur travail.



**Excellence**: faire preuve de créativité, d'agilité et d'innovation, fournir des services de haute qualité, rester à la fine pointe dans son domaine et adopter les meilleures pratiques.

**Respect**: être à l'écoute, ouvert, empathique et transparent. La qualité du service offert au client et la reconnaissance dans le milieu de travail impliquent ces considérations.

#### Son action

La Financière agricole agit selon deux lignes d'affaires : faciliter les investissements et protéger les revenus des entreprises agricoles québécoises. En vue de réaliser sa mission, elle offre toute une gamme d'outils financiers et de gestion des risques pour préserver la stabilité économique des entreprises agricoles, favoriser leur croissance et leur diversification. Elle joue un rôle déterminant auprès des jeunes de la relève désirant s'établir en agriculture.

Elle entretient des relations d'affaires avec près de 24 000 entreprises agricoles et forestières. Son personnel possède une expertise unique lui permettant d'offrir des services spécialisés et de qualité, par l'entremise de 17 centres de services et de comptoirs desservant l'ensemble du Québec.

Grâce à ses interventions diversifiées, La Financière agricole s'avère donc un agent de développement économique important, permettant en outre d'assurer des conditions propices à la création et au maintien de nombreux emplois de qualité partout au Québec.



# OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

# Principaux programmes et produits en financement

Programmes/produits	Productions agricoles concernées	
Financement de l'agriculture		
<ul> <li>Garantie de prêts à Taux Avantage Plus         Offerte sur un prêt agricole, pouvant aller jusqu'à 15 M\$, accordé par une institution financière. Permet         d'obtenir un escompte sur le taux d'intérêt pour toute la durée du prêt.     </li> </ul>		
• <b>Ouverture de crédit</b> Garantie sur une marge de crédit, pouvant aller jusqu'à 500 000 \$, accordée par une institution financière pour la gestion des coûts d'activité d'une entreprise.		
• Formule vendeur-prêteur  Permet au propriétaire d'une entreprise agricole d'être le prêteur auprès du ou des acheteurs de son entreprise. La Financière agricole offre une garantie sur le prêt.	Toutes les productions.	
<ul> <li>Marge de crédit à l'investissement</li> <li>Garantie sur une marge de crédit à l'investissement qui permet de mettre rapidement des fonds à la disposition des entreprises agricoles admissibles.</li> </ul>		
<ul> <li>Garantie de prêt levier         Garantie sur un prêt agricole pouvant atteindre 100 000 \$, offert sans prise de garantie mobilière ou immobilière. S'adresse aux entrepreneurs qui sont en situation de création d'entreprise.     </li> </ul>		
Protection contre la hausse des taux d'intérêt	Toutes les productions	
Minimise l'effet d'une hausse des taux d'intérêt sur les finances des entreprises agricoles.	Toutes les productions.	
Appui financier à la relève agricole  Offre une subvention, variant de 10 000 \$ à 50 000 \$ selon la formation, aux jeunes souhaitant démarrer leur entreprise agricole ou intégrer une entreprise existante.	Toutes les productions.	
Appui à la diversification et au développement régional		
Soutient les entreprises dans leurs projets d'amélioration de productivité et de diversification de leurs productions ou activités par une subvention pouvant atteindre 15 000 \$.  Volet 1: Appui à la diversification	Toutes sauf celles sous ASRA, gestion de l'offre et l'acériculture.	
Volet 2: Appui à l'amélioration foncière	Toutes les productions.	
Volet 3: Appui aux entreprises serricoles	Serriculture.	
Volet 4: Appui aux entreprises de veaux de lait	Veaux de lait.	
Appui au développement des entreprises agricoles du Québec Stimule les investissements des entreprises agricoles par une subvention pouvant atteindre 20 000 \$.	Toutes les productions.	
Soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique	Toutes les productions.	
En vertu du programme du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, La Financière agricole accorde une subvention pouvant atteindre 30 000 \$.	reacted test productions.	
Financement forestier		
En vertu du programme du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, La Financière agricole accorde une garantie sur un prêt pouvant atteindre 750 000 \$ par entreprise forestière.	Production forestière.	

#### Principaux programmes en assurance et protection du revenu

Programmes	Produits couverts
Agri-stabilité (fédéral-provincial)  Programme de type individuel qui couvre les baisses de la marge de production (correspond sommairement à la différence entre les revenus et les frais variables) de plus de 30 % par rapport à la marge de référence basée sur la moyenne des cinq dernières années. La marge de référence est limitée aux dépenses admissibles jusqu'à l'atteinte d'un seuil correspondant à 70 % de la marge de référence.	<ul> <li>Tous les produits agricoles sauf:</li> <li>les produits forestiers;</li> <li>les produits de l'aquaculture;</li> <li>les chevaux de course;</li> <li>la mousse de tourbe;</li> <li>le cannabis;</li> <li>les animaux sauvages dans leur milieu naturel.</li> </ul>
Agri-Québec Plus (programme québécois) Aide complémentaire à Agri-stabilité pour les baisses de marge entre 15 % et 30 %. Les paiements sont limités à l'atteinte d'un bénéfice net de 50 000 \$.	<ul> <li>Tous les produits agricoles sauf:</li> <li>les produits couverts ou associés à l'ASRA ou à la gestion de l'offre (lait, œuf, volaille);</li> <li>les produits de l'aquaculture;</li> <li>les produits forestiers;</li> <li>les chevaux de course;</li> <li>la mousse de tourbe;</li> <li>le cannabis;</li> <li>les animaux sauvages dans leur milieu naturel.</li> </ul>
Agri-investissement (fédéral-provincial)  Programme de type individuel créant un compte d'épargne dans lequel le participant peut déposer annuellement un montant maximal correspondant à 1 % des ventes nettes ajustées (VNA) de l'entreprise et recevoir une contribution équivalente des gouvernements. Les	Tous les produits agricoles sauf :  les produits sous gestion de l'offre (lait, œuf, volaille);  les produits forestiers;  les produits de l'aquaculture;  les chevaux de course;

#### gouvernementales sont limitées à 10 000\$. Agri-Québec (programme québécois)

Compte d'épargne dans lequel le participant peut déposer annuellement un montant maximal correspondant à un pourcentage des ventes nettes ajustées (VNA) de l'entreprise et recevoir une contribution équivalente de La Financière agricole. Ce pourcentage varie selon le revenu et la strate de VNA, selon qu'il s'agit de VNA agricoles ou aquacoles et si l'entreprise est en transition vers le biologique.

contributions gouvernementales sont toutefois limitées. Les contributions

et recevoir une contribution équivalente des gouvernements. Les

VNA correspondent à la valeur des ventes de produits agricoles

admissibles moins celle des achats de produits admissibles. Les

Tous les produits agricoles et aquacoles sauf :

les animaux sauvages dans leur milieu naturel.

- les produits couverts ou associés à l'ASRA ou à la gestion de l'offre (lait, œuf, volaille);
- les produits forestiers;

la mousse de tourbe;

le cannabis;

- les chevaux de course; la mousse de tourbe;
- le cannabis;
- les animaux sauvages dans leur milieu naturel.

#### Contribution gouvernementale au programme Agri-Québec

		VNA agricoles	VNA aquacoles	Bonification pour transition bio
Entreprises dont le revenu est inférieur à 100 000\$		4,2 %	4,9 %	+4%
Entreprises dont le revenu est de 100 000 \$ et plus				
	moins de 100 000 \$	3,2 %	3,9 %	+4%
	100 000 \$ à 1,5 M\$	3,2 %	3,9 %	+2%
Strates de VNA	1,5 M\$ à 2,5 M\$	2,0 %	2,0 %	-
	2,5 M\$ à 5 M\$	1,5 %	1,5 %	-
	5 M\$ et plus	1,0 %	1,0 %	-

#### Assurance stabilisation des revenus agricoles (programme québécois)

Programme de protection du revenu de type collectif qui protège contre la fluctuation des prix et des coûts de production. Des paiements sont versés lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé ajusté, lequel est basé sur le coût moyen de production des entreprises spécialisées.

Agneaux, bouvillons et bovins d'abattage, céréales (avoine, blé, orge) et canola, pommes, porcelets, porcs, veaux d'embouche, veaux de grain.

#### Assurance récolte (fédéral-provincial)

Programme de type individuel (collectif pour quelques productions) limitant substantiellement les pertes financières dues aux baisses de rendement attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables.

Apiculture (miel et abeille), bleuets nains semi-cultivés, camerises, canneberges, céréales, cultures émergentes (lin, seigle, gourgane sèche, féverole, chanvre), cultures maraîchères, foin, fraises, framboises, légumes de transformation, maïs fourrager, maïs-grain, pommiers, pommes, pommes de terre, protéagineuses (canola, soya, pois secs), sirop d'érable. Plusieurs de ces productions sont couvertes en régie biologique.

#### **CONTEXTE AGRICOLE EN 2018-2019**

# Une performance économique touchée par les tensions commerciales internationales

L'économie mondiale a connu une croissance de son produit intérieur brut (PIB) de 3,6 % en 2018, malgré les tensions commerciales sur le plan international. Dans l'ensemble des économies avancées, la croissance du PIB a légèrement fléchi en 2018 et a atteint 2,2 %. Cependant, aux États-Unis, la croissance s'est accélérée pour atteindre 2,9 % en 2018, sous l'effet notamment de la relance budgétaire. Le Canada a connu une croissance de 1,8 % en 2018 et celle du Québec a été de 2,1 % en 2018.

Le niveau d'inflation au Canada en 2018 a motivé la Banque du Canada à augmenter le taux directeur à 1,75 %. Bien que cette hausse constitue un facteur en mesure d'influencer négativement la situation financière des entreprises agricoles, le prix du pétrole et le taux de change demeurent favorables au secteur agricole canadien et québécois. En effet, depuis 2015, les prix du pétrole relativement bas engendrent des dépenses moindres en carburant pour les entreprises agricoles. En outre, la valeur du dollar canadien par rapport à la devise américaine favorise la performance économique du secteur agricole de deux façons. Premièrement, elle augmente la rémunération pour les produits agricoles canadiens dont les prix de référence sont fixés sur le marché des États-Unis. Deuxièmement, la dépréciation du dollar canadien rend les exportations agricoles et agroalimentaires québécoises et canadiennes plus compétitives sur les marchés internationaux. En contrepartie, les importations, notamment de machineries et d'équipements, s'avèrent plus coûteuses.

L'année 2018 a été marquée par des tensions commerciales sur le plan international. La valeur des exportations bioalimentaires du Québec vers les États-Unis a ainsi diminué pour la première fois depuis 2009. La croissance des exportations vers d'autres marchés importants, tels que le Japon et la Chine, n'a pas entièrement compensé cette réduction.

Après plus d'un an de négociations, les gouvernements du Canada, des États-Unis et du Mexique ont convenu d'adopter l'Accord Canada—États-Unis—Mexique (ACEUM) qu'ils ont signé le 30 novembre 2018. Il entrera en vigueur trois mois suivant sa ratification par les trois pays. L'ACEUM conserve les conditions d'accès au marché pour les exportations agricoles et agroalimentaires québécoises et canadiennes. De plus, le Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) est entré en vigueur pour sept des pays membres (Canada, Australie, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Singapour et Vietnam). L'élimination des tarifs qui est prévue dans le PTPGP aura des conséquences favorables pour les exportations bioalimentaires québécoises, comme les produits du porc, le soya, les produits de l'érable, les produits de la mer, les petits fruits, les produits transformés et les produits biologiques, notamment grâce à l'ouverture du marché japonais. Bien que le système de gestion de l'offre soit préservé, ces accords octroient des accès supplémentaires au marché canadien par l'augmentation des contingents tarifaires pour les produits sous gestion de l'offre (produits laitiers, volailles et œufs).

Selon l'United States Department of Agriculture, la récolte mondiale de soya excède la demande. Aux États-Unis, l'expansion des troupeaux des éleveurs de porcs et de bœufs atteint 3 %. Les prix de référence américains du porc et du soya ont subi de fortes pressions à la baisse. Cette baisse est due aux tarifs que la Chine et le Mexique ont appliqués aux produits américains. Le prix de référence du porc aux États-Unis a donc diminué de 9 % en 2018 comparativement au prix moyen atteint en 2017.

Au Québec, les recettes monétaires agricoles québécoises provenant du marché ont diminué de 2,2 % après deux années consécutives de croissance. Cette baisse s'explique essentiellement par des rendements inférieurs en acériculture et par la baisse des prix versés aux éleveurs de porcs.

En 2018, la survie à l'hiver a été généralement bonne pour les fraisières, bleuetières et vergers, contrairement aux prairies. La récolte de sirop d'érable a été nettement inférieure à celle des cinq dernières années pour plusieurs régions, donnant lieu à des indemnités records provenant du Programme d'assurance récolte. La situation est la même pour le foin en raison d'un été caractérisé par un climat plus chaud et des précipitations plus faibles que la normale sur l'ensemble du Québec.

## SUIVI DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE

Grâce à ses interventions diversifiées et à ses objectifs stratégiques, La Financière agricole vise à réaliser sa mission dans un souci d'amélioration continue de sa performance, en offrant des produits et des services de qualité à ses clients. Pour effectuer le suivi de l'évaluation de son efficacité et de sa performance, l'organisation a considéré les quatre critères d'appréciation de la Commission de l'administration publique.

#### 1. La réalisation d'activités qui couvrent l'ensemble de sa mission

La section « La Financière agricole : une organisation engagée » expose les principaux champs d'activité de l'organisation pour accomplir sa mission. Pour soutenir le développement du secteur agricole québécois, La Financière agricole réalise des interventions visant la préservation de la stabilité économique et financière des entreprises agricoles par l'intermédiaire de programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu agricole.

#### 2. L'atteinte de ses objectifs stratégiques

La section « **Présentation des résultats 2018-2019** » fait état de l'évolution de l'organisation dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et de ses cibles en matière de développement durable. Des appréciations de la performance de l'organisation à l'égard de ses engagements stratégiques et de ceux qui sont liés au développement durable y sont d'ailleurs formulées. Le Plan stratégique 2018-2022 présente les enjeux, les orientations, les objectifs, les indicateurs de performance et les cibles de l'organisation. Le Plan d'action de développement durable 2018-2022 décrit les actions de l'organisation lui permettant de contribuer aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. De plus, chaque action a été associée à des résultats visés par cette stratégie.

#### Une prestation de services à la clientèle de qualité

La section « **Déclaration de services et satisfaction de la clientèle** » présente la reddition de comptes de l'organisation à l'égard de sa prestation de services. La Déclaration de services évoque des standards que La Financière agricole cherche à atteindre. L'organisation évalue également sa performance en matière de services à la clientèle en effectuant des sondages annuels sur la satisfaction pour chacun des secteurs d'affaires, pour chacun de ses principaux programmes, pour les services rendus par les centres de services et pour les services en ligne. La Financière agricole effectue également un suivi des plaintes, favorisant ainsi une amélioration continue de ses programmes et activités.

#### 4. Une gestion adéquate et judicieuse de ses ressources

La section « **Gestion des ressources** » décrit l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles de l'organisation. La Financière agricole réalise un suivi régulier de ses ressources afin d'en assurer une gestion optimale.

Par ailleurs, La Financière agricole s'est dotée de mesures d'évaluation afin de pouvoir assurer le suivi de son efficacité, de sa performance et de l'utilisation de ses ressources. Ces mesures sont incluses dans un tableau de bord de gestion. Il comprend des indicateurs de performance significatifs pour l'organisation. La section « Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance » fait état des principales mesures établies à cet effet.

## LA FINANCIÈRE AGRICOLE: UNE ORGANISATION ENGAGÉE

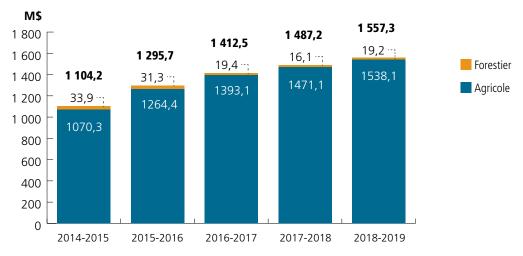
#### Réalisations en financement

La Financière agricole est un partenaire de premier plan des exploitations agricoles québécoises. Afin de favoriser le développement et la diversification des entreprises et d'encourager la relève agricole, elle offre à sa clientèle des garanties de prêts, des marges de crédit à l'investissement et d'ouvertures de crédit, une protection contre la hausse des taux d'intérêt ainsi qu'un appui financier à la relève agricole. Elle soutient également les projets innovants des exploitations agricoles avec des subventions à l'investissement.

La Financière agricole dispose d'une équipe de conseillers pour aider la clientèle à prendre des décisions éclairées en matière de financement. De plus, les producteurs agricoles peuvent recevoir une analyse financière personnalisée de leur exploitation. Ces analyses permettent à la clientèle d'évaluer la performance de leur entreprise et de trouver des pistes d'amélioration à leur gestion. Avec l'intention de demeurer proactive quant à l'orientation de ses programmes, La Financière agricole effectue une veille économique et dresse également des bilans économiques. Ces derniers sont accessibles au public par l'entremise de publications annuelles telles que le *Transac-TERRES* et *L'Agroindicateur*.

Au 31 mars 2019, le nombre de clients en financement s'établit à 12 331 pour un encours de 5,48 milliards de dollars. Le nombre d'entreprises se trouvant en situation d'arrérages est relativement stable par rapport à l'exercice financier 2017-2018, avec une proportion de 3,1% comparativement à 2,9%. Pour l'exercice 2018-2019, les garanties de prêts agricoles et forestiers représentent 1,56 milliard de dollars. Par rapport à l'année 2017-2018, ce montant a progressé de 5%. Cette hausse est survenue dans un contexte agricole qui demeure favorable et propice aux investissements, dans la plupart des régions du Québec. De plus, en juin 2018, la limite d'engagement financier par entreprise est passée de 5 à 15 millions de dollars. Au 31 mars 2019, ce sont 45 entreprises pour un montant de 216 millions de dollars qui ont pu être accompagnées grâce à ce changement.

Graphique 1 Financement agricole et forestier pour les cinq derniers exercices financiers (garantie de prêts)



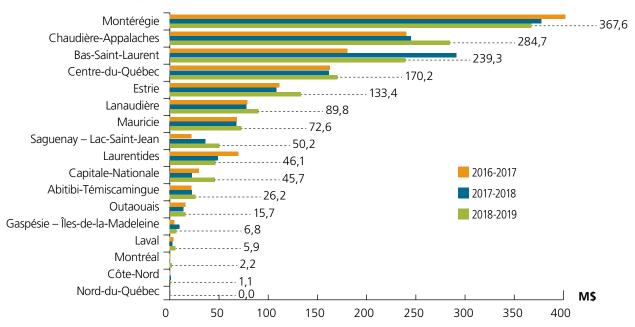
Soucieuse d'offrir un service de qualité à sa clientèle en financement, La Financière agricole s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue. En 2018-2019, elle a poursuivi la révision de ses programmes en financement afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle. Ainsi, en janvier 2019, la garantie de prêt levier est entrée en vigueur. Ce produit appuie la création d'entreprises par un financement d'au plus 100 000 dollars sur 10 ans, sans prise de garantie mobilière ou immobilière. De plus, au cours de l'année 2018-2019, La Financière agricole a poursuivi sa réflexion afin de moderniser son modèle d'affaires en financement. Cette modernisation vise à adapter le niveau d'intervention aux besoins de la clientèle, à continuer d'exercer une gestion rigoureuse des activités de crédit et à augmenter l'efficacité opérationnelle. Une étude d'opportunité a été réalisée et soumise au Secrétariat du Conseil du trésor en mars 2019.

#### **Financement agricole**

Le Programme de financement de l'agriculture est destiné aux producteurs agricoles à temps plein ou à temps partagé. Le programme vise l'accès à un financement auprès d'institutions financières à un coût avantageux dans l'ensemble des régions du Québec. La Financière agricole permet ainsi à tout le milieu agricole d'économiser en plafonnant le taux d'intérêt applicable. Il s'agit d'un appui important à ce secteur d'activité.

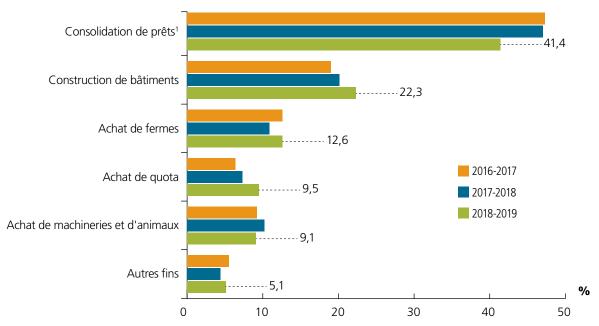
Grâce à son action dans les régions et à ses produits financiers, La Financière agricole permet à une grande diversité de producteurs d'adapter continuellement leur exploitation à l'environnement économique dans lequel ils évoluent. L'atteinte de leurs objectifs respectifs, relativement au bien-être animal, à l'environnement, à la productivité ou au développement de leur expertise est ainsi favorisée. En outre, de nombreux emplois directs et indirects découlent des projets financés par La Financière agricole, ce qui contribue au développement économique des régions. La Financière agricole a autorisé 3 130 financements agricoles au cours de l'exercice 2018-2019, pour un total de 1,54 milliard de dollars, comparativement à 3 272 et 1,47 milliard de dollars en 2017-2018.

**Graphique 2** Financement par région administrative pour les trois derniers exercices financiers



L'utilisation des sommes autorisées pour la construction de bâtiments, l'achat de machinerie et l'achat d'animaux a augmenté de 8,3 % entre 2017-2018 et 2018-2019. Le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec et le Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique, dont les fins admissibles sont notamment la construction et la rénovation de bâtiment, peuvent expliquer en partie cette donnée. De plus, l'utilisation des montants autorisés pour la consolidation de prêts initialement non garantis par La Financière agricole a augmenté de 22,4 % entre 2017-2018 et 2018-2019.

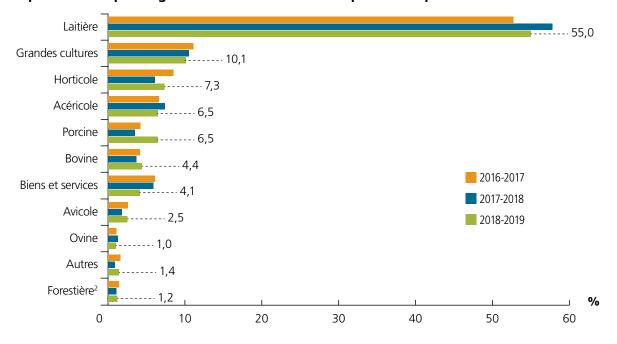
Graphique 3 Utilisation des montants autorisés pour les trois derniers exercices financiers



1. Cette catégorie regroupe la consolidation de prêts garantis par La Financière agricole et de prêts non garantis.

Par ailleurs, la production laitière occupe toujours une place importante dans les activités de financement agricole, soit plus de 50 % des montants autorisés en garantie de prêts au cours de l'année. Les secteurs ayant connu la plus importante hausse du montant de financement autorisé entre 2017-2018 et 2018-2019 sont la production porcine (95,7 %), la production avicole (47,1 %) et la production bovine (25,6 %).

Graphique 4
Répartition des prêts agricoles et forestiers¹ selon la production pour les trois derniers exercices financiers



- 1. Autorisés au cours de l'exercice.
- 2. Prêts forestiers seulement.

Sur le plan des ouvertures de crédit, La Financière agricole a consenti, en 2018-2019, des garanties pour 28 ouvertures de crédit, représentant 41,3 millions de dollars. De ce nombre, 9 sont liées à des marges de crédit à l'investissement pour un montant de 39,2 millions de dollars. Par ailleurs, l'organisation a autorisé le renouvellement d'une ouverture de crédit de 50 millions de dollars aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec. Au total, ce sont 91,3 millions de dollars autorisés à ces fins alors qu'en 2017-2018 les montants avaient totalisé 78,7 millions de dollars.

En 2018-2019, La Financière agricole a autorisé des garanties de prêts de l'ordre de 168,4 millions de dollars à des entreprises exploitées à temps partagé. De plus, 45 % des financements agricoles ont été approuvés pour des montants inférieurs à 200 000 dollars.

### Appui financier à la relève agricole

Le Programme d'appui financier à la relève agricole offre à la clientèle admissible une aide financière directe et adaptée à sa réalité. Il favorise l'accès à la profession agricole et le développement d'entreprises performantes en encourageant l'acquisition d'une formation reconnue en vertu de celui-ci. De plus, il contribue à faciliter l'accès à la propriété pour une diversité de jeunes, afin de permettre à un plus grand nombre d'entre eux de s'établir en agriculture, que ce soit à la suite d'un transfert ou d'un démarrage d'entreprise. D'ailleurs, pour 91 % des jeunes qui ont reçu une subvention à l'établissement ou au démarrage en 2015-2016, l'entreprise qualifiée œuvre toujours en agriculture après trois ans.

Au total, 509 personnes ont été soutenues dans leur projet d'établissement ou de démarrage en 2018-2019, comparativement à 454 au cours de l'année 2017-2018. Les subventions accordées en vertu du programme ont totalisé 13,0 millions de dollars au cours de l'exercice 2018-2019, en hausse de 13 % par rapport à l'année précédente.

Le Programme d'appui financier à la relève agricole a été bonifié en avril 2018. Un des changements est qu'une entreprise qualifiée simultanément par deux personnes à temps partiel peut obtenir deux subventions à la relève agricole à temps partiel plutôt qu'une seule. Ainsi, 192 personnes ont bénéficié de cette subvention en 2018-2019, comparativement à 170 en 2017-2018.

Tableau 1
Statistiques – subvention à la relève agricole à temps plein

Nombre et caractéristiques	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Nombre d'entreprises	256	268	287
Nombre de personnes	284	284	317
Montant (M\$)	8,6	8,8	10,2
Proportion d'hommes (%)	73	65	62
Proportion de femmes (%)	27	35	38
Âge moyen	31,1	30,6	31,6
Scolarité moyenne (années)	13,2	13,3	13,5
Formation agricole (%) <sup>1</sup>	89	93	90

<sup>1.</sup> Les personnes ayant une formation admissible à la subvention peuvent être spécialisées dans une discipline autre que l'agriculture.

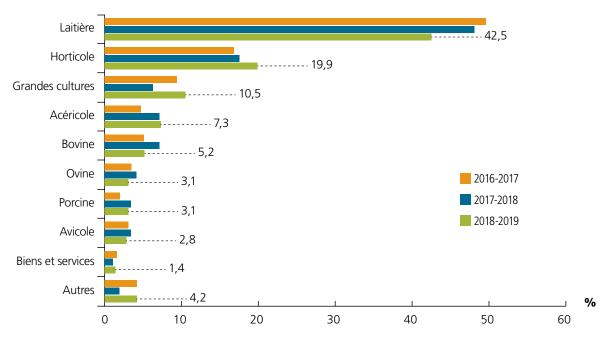
Tableau 2 Statistiques – subvention à la relève agricole à temps partiel

Nombre et caractéristiques	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Nombre d'entreprises	194	170	174
Nombre de personnes	194	170	192
Montant (M\$)	3,1	2,7	2,8
Proportion d'hommes (%)	58	55	58
Proportion de femmes (%)	42	45	42
Âge moyen	32,1	32,5	32,4
Scolarité moyenne (années)	13,9	14,4	14,3
Formation agricole (%) <sup>1</sup>	80	76	69

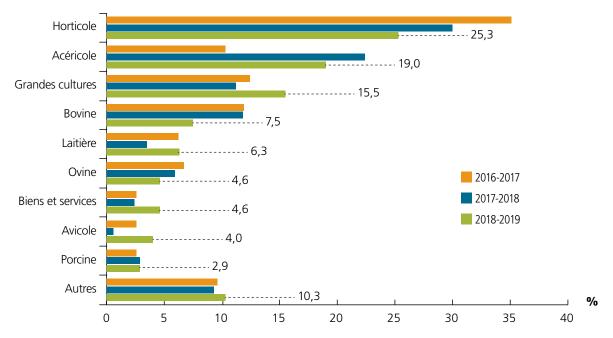
<sup>1.</sup> Les personnes ayant une formation admissible à la subvention peuvent être spécialisées dans une discipline autre que l'agriculture.

Les subventions à la relève sont accordées à plusieurs secteurs de production. Si la production laitière est un secteur qui occupe une part importante des subventions à la relève agricole à temps plein, l'horticulture, dont plusieurs productions sont émergentes, est un exemple de secteur bénéficiant d'un appui constant pour la relève.

Graphique 5
Répartition des subventions à la relève agricole à temps plein selon la production pour les trois derniers exercices financiers



Graphique 6
Répartition des subventions à la relève agricole à temps partiel selon la production pour les trois derniers exercices financiers



Pour faciliter les transferts d'entreprises agricoles, La Financière agricole offre également la formule vendeur-prêteur. Cette formule est un mode de financement par lequel le vendeur agit à titre de prêteur pour un acquéreur. Le vendeur peut financer partiellement ou en totalité le montant de la transaction et le prêt est alors garanti à 100 % par l'organisation. De plus, la formule vendeur-prêteur offre une protection pour le vendeur en cas de défaut de paiement de l'emprunteur. En effet, elle peut effectuer le paiement des sommes dues, et ce, pendant une période maximale de 12 mois. En 2018-2019, dans le cadre de cette formule, La Financière agricole a autorisé un montant de 15,1 millions de dollars comparativement à 7,21 millions de dollars l'année précédente.

Par ailleurs, La Financière agricole est l'un des trois partenaires du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) avec le Fonds de solidarité FTQ et Capital régional et coopératif Desjardins. La Financière agricole collabore avec le FIRA afin d'appuyer la relève agricole. Ce fonds a accordé 27,9 millions de dollars, depuis sa création en 2011, pour 102 projets de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles.

#### **Financement forestier**

La Financière agricole gère, pour le compte du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le Règlement sur le Programme de financement forestier (RLRQ chapitre A-18.1, r.9). Ce programme vise à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés au moyen de garanties de prêts à long terme d'un montant maximal de 750 000 dollars. L'objectif est de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière. Le portefeuille de garanties de prêts forestiers s'élève à 139,2 millions de dollars au 31 mars 2019. Au cours de l'exercice, l'organisation a autorisé 132 garanties de prêts forestiers, pour un total de 19,2 millions de dollars comparativement à 139 prêts et 16,1 millions de dollars en 2017-2018.

#### Protection contre la hausse des taux d'intérêt

Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet aux entreprises agricoles de se prémunir contre les variations défavorables de taux. Le prolongement de la période de faibles taux d'intérêt explique un niveau d'intervention qui demeure minime.

<sup>1.</sup> Donnée mise à jour annuellement en vertu des informations reçues sur la clientèle active sous la formule vendeur-prêteur.

### Appui à la diversification et au développement régional

Ce programme vise à favoriser le développement régional et l'occupation du territoire. Il appuie financièrement les entreprises agricoles et les producteurs-transformateurs. L'aide financière consiste en une subvention à l'investissement pour un montant de financement admissible d'au plus 200 000 dollars. Cette aide peut atteindre 15 000 dollars par entreprise et est versée sur une période de trois ans. Le budget du programme a été bonifié de 2,5 millions de dollars pour chacun des exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020.

Pour l'année 2018-2019, La Financière agricole a autorisé 306 projets, en hausse de 20 % par rapport à 2017-2018. Le montant de financement s'élève à 168,3 millions de dollars, dont 31,5 millions de dollars sont admissibles à la subvention à l'investissement. Cette augmentation s'explique notamment par l'ajout au programme de l'admissibilité des producteurs de maïs-grain, de soya et de pomme de terre, à la suite de leur décision de mettre fin à leur couverture au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Depuis la création du programme en 2013, La Financière agricole a autorisé 920 projets pour une somme de 468,4¹ millions de dollars, dont 98,2 millions de dollars admissibles à l'aide financière. Les principaux projets concernent la conversion biologique, le développement d'une production et la transformation.

### Appui au développement des entreprises agricoles du Québec

Ce programme vise à appuyer financièrement les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire afin d'encourager et de stimuler les investissements productifs. L'aide financière consiste en une subvention à l'investissement pour un montant de financement admissible d'au plus 150 000 dollars. Cette aide peut atteindre 20 000 dollars par entreprise et est versée sur une période de cinq ans. L'investissement doit concerner principalement la construction, la rénovation ou l'amélioration d'un bâtiment. Les projets doivent permettre aux entreprises d'augmenter leur volume de production et leur rentabilité ou de démarrer une nouvelle entreprise agricole ou agroalimentaire. Ils peuvent aussi permettre de se conformer aux normes de bien-être animal, de production biologique, à toute autre nouvelle exigence applicable à la production agroalimentaire ou à l'amélioration foncière. Le budget du programme a été bonifié de 12,5 millions de dollars pour chacun des exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020. Depuis août 2018, le financement concernant la mise aux normes des équipements acéricoles relative à la teneur en plomb est admissible, même sans investissement aux bâtiments.

Au cours de l'année, 988 projets ont été acceptés dans le cadre de ce programme. Les projets sont associés à un montant en garanties de prêts de 656,2 millions de dollars, dont 97,8 millions de dollars sont admissibles à une subvention à l'investissement. Depuis la création du programme en 2016, La Financière agricole a autorisé 3 629 projets pour une somme de 2,16² milliards de dollars, dont 387,4 millions de dollars admissibles à l'aide financière.

# Soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique

Depuis novembre 2017, La Financière agricole administre ce programme qui s'inscrit dans le Plan de soutien aux investissements en agriculture contribuant à l'adaptation des entreprises en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. L'aide financière consiste en une subvention à l'investissement pour un montant de financement admissible d'au plus 225 000 dollars. Cette aide peut atteindre 30 000 dollars par entreprise et est versée sur une période de cinq ans. Au 31 mars 2019, 440 demandes avaient été acceptées, pour un montant de financement de 417,5 millions de dollars, dont 67,73 millions de dollars sont admissibles à une subvention à l'investissement.

<sup>1.</sup> L'information cumulative présentée pour le Programme d'appui à la diversification et au développement régional tient compte d'ajustements apportés aux montants autorisés des années antérieures.

<sup>2.</sup> L'information cumulative présentée pour le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec tient compte d'ajustements apportés aux projets, montants autorisés et montants admissibles des années antérieures.

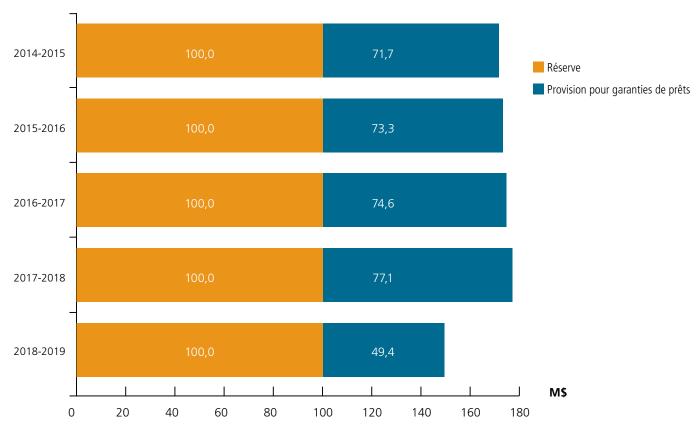
<sup>3.</sup> Ce total inclut un montant estimé relatif à 35 demandes autorisées pour lesquelles l'offre d'aide aux investissements par le MAPAQ n'a pas été établie au 31 mars 2019.

## État du Compte dédié aux garanties de prêts

La Financière agricole assure à un prêteur le remboursement des pertes résultant d'une garantie de prêt agricole ou forestier ainsi que certaines dépenses admissibles. Une analyse actuarielle a eu lieu au cours de l'année afin d'évaluer le montant nécessaire au Compte dédié aux garanties de prêts. Cette analyse intervient dans un contexte différent de celui de la dernière analyse. En effet, l'encours des garanties de prêts de La Financière agricole a augmenté de plus d'un milliard de dollars depuis 2013 et de nouveaux outils ont été mis en place afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle. De plus, les conditions économiques dans lesquelles a évolué le secteur agricole durant les cinq dernières années ont été favorables, ayant pour effet de réduire la provision pour les garanties de prêts. À la suite des recommandations de la firme actuarielle, la réserve a été fixée à 2 % de l'encours à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019, plutôt que d'avoir une limite de 100 millions de dollars. Ce montant permettrait de respecter les obligations contractées advenant une période économique difficile. À cette fin, la société détient des actifs qui sont affectés aux paiements des pertes. L'ensemble de ces actifs constitue le Compte dédié aux garanties de prêts.

Au 31 mars 2019, le solde du compte dédié est de 149,4 millions de dollars, incluant la réserve de 100 millions de dollars. Le portefeuille de prêts et d'ouvertures de crédit garantis par La Financière agricole est de 5,48 milliards de dollars. Au cours de l'exercice, 543 000 dollars ont été versés aux institutions financières pour les pertes subies. En 2017-2018, la somme versée était de 733 000 dollars. Au 31 mars 2019, le rapport de pertes sur l'encours garanti s'établissait à 0,01 %, tout comme l'année précédente.

**Graphique 7 Compte dédié pour les cinq derniers exercices financiers** 



## INVESTISSEMENTS DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

Capital Financière agricole inc. (CFAI), filiale d'investissement stratégique de La Financière agricole, soutient des projets d'investissement variant de 500 000 dollars à 10 millions de dollars. Par ses interventions, sous forme de capital-actions et de prêts non garantis, elle appuie des projets rentables et structurants pour le développement du secteur agroalimentaire. CFAI cible les projets de transformation alimentaire, de commercialisation ou de production agricole, incluant ceux en amont et en aval de la production et présentant un intérêt pour le secteur agroalimentaire ou le développement régional.

CFAI offre du capital de risque aux petites entreprises agroalimentaires. Au cours de l'exercice 2018-2019, CFAI a autorisé quatre investissements totalisant 2,5 millions de dollars, contribuant ainsi au maintien et à la création d'un peu plus de 140 emplois. À titre comparatif, trois investissements totalisant près de 1,1 million de dollars avaient été autorisés en 2017-2018. CFAI compte maintenant des placements dans 15 entreprises agroalimentaires.

## RÉALISATIONS EN ASSURANCE ET EN PROTECTION DU REVENU

Grâce aux produits d'assurance et de protection du revenu mis à leur disposition par La Financière agricole, les entreprises agricoles bénéficient d'une protection globale face aux risques auxquels elles sont exposées. Les programmes réagissent au contexte économique et aux conditions climatiques que doivent affronter les producteurs agricoles et interviennent afin de permettre la continuité de leurs activités.

Le climat chaud et sec observé au cours de l'été 2018 a eu des effets marqués sur les cultures dans plusieurs régions du Québec, sollicitant l'intervention du Programme d'assurance récolte (ASREC). Les adhérents à la protection foin ont notamment bénéficié du montant d'indemnité le plus élevé versé dans le cadre de cette protection.

Les différends commerciaux entre la Chine et les États-Unis en 2018 ont causé une incertitude sur les marchés qui a eu des répercussions sur le secteur agricole québécois. Ainsi, le secteur porcin a subi une baisse de prix de marché qui a nécessité une intervention du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et du programme Agri-stabilité. Par ailleurs, les contributions gouvernementales aux programmes d'autogestion des risques (Agri-Québec et Agri-investissement), basées sur un pourcentage des ventes annuelles, ont été inférieures à celles de l'année précédente. Globalement, le niveau d'intervention prévu pour l'exercice 2018-2019 pour l'ensemble des programmes de gestion des risques est plus élevé qu'en 2017-2018.

## Partenariat canadien pour l'agriculture

Le Partenariat canadien pour l'agriculture est entré en vigueur le 1er avril 2018. Il s'agit du quatrième accord-cadre multilatéral fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels. En vertu de ce nouvel accord, les programmes de gestion des risques de l'entreprise ont été reconduits. C'est le cas notamment des programmes Agri-investissement, Agri-stabilité et Agri-protection (assurance récolte) qui sont administrés au Québec par La Financière agricole.

#### Assurance stabilisation des revenus agricoles

Le programme ASRA intervient lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé, lequel est basé sur le coût moyen de production des entreprises spécialisées. Les coûts de production sont indexés annuellement et revus tous les cinq ans au moyen d'une enquête réalisée par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA).

En 2018-2019, La Financière agricole a mis à jour la couverture ASRA des produits Porcs et Porcelets pour tenir compte des résultats de la dernière étude de coûts de production réalisée dans ces secteurs. Ces modifications sont en vigueur à compter de l'année d'assurance 2019. À la demande de La Financière agricole et faisant suite aux recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec, le CECPA a également réalisé une évaluation des coûts de production des entreprises porcines de grande taille. Un écart significatif a ainsi été constaté avec les résultats de la ferme type. Devant ce constat, il a été convenu qu'à compter de l'année 2019 les entreprises de type naisseur-finisseur détenant plus de 3 000 truies et produisant plus de 100 000 porcs annuellement se verront appliquer une franchise en baisse de compensation. Par ailleurs,

les réflexions entourant l'application de la franchise ont conduit à la décision de mettre fin à la mesure de modulation du partage de la prime pour toutes les productions. Les grandes entreprises des autres secteurs sous ASRA ont également fait ou feront l'objet d'enquête permettant d'établir si des avantages significatifs sont aussi constatés pour ces entreprises, auquel cas une franchise pourrait s'appliquer. Une étude est en cours dans le secteur du veau de grain alors qu'une décision est attendue en 2019 dans les secteurs de l'agneau et du veau d'embouche.

Par ailleurs, pour répondre à une recommandation du Groupe de travail sur la sécurité des revenus en agriculture au Québec, une modification a été apportée au programme ASRA. Ainsi, à compter de l'année d'assurance 2019, les contributions des entreprises versées aux plans conjoints aux fins de recherche et de promotion visant l'amélioration des prix du marché ou la diminution du coût de production pourront être prises en compte dans le calcul du revenu stabilisé. Ces coûts n'étaient plus considérés dans le calcul du revenu stabilisé depuis 2010.

En 2018-2019, le programme ASRA s'appliquait à 12 productions agricoles et comptait 7 648 entreprises adhérentes pour des valeurs assurées totales de 2,4 milliards de dollars. Il s'agit d'une augmentation par rapport à l'exercice financier 2017-2018.

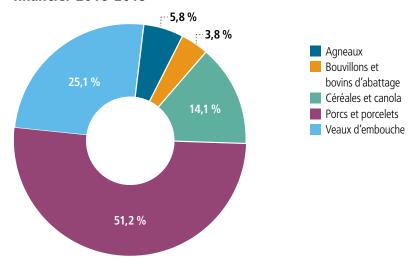
L'ASRA est un programme complémentaire, dont l'intervention diminue en fonction de l'ampleur des paiements du programme Agri-stabilité. Pour l'année financière 2018-2019, les compensations du programme ASRA, après considération des prévisions de paiement d'Agri-stabilité, ont été de 237,8 millions de dollars, dont plus de 121,9 millions de dollars ont été versés aux producteurs de porcs et porcelets. Globalement, l'intervention du programme ASRA lors de l'exercice 2018-2019 est supérieure à la moyenne historique. En comparaison, les compensations moyennes des cinq dernières années représentaient 160,2 millions de dollars.

Les contributions au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles sont payées aux deux tiers par La Financière agricole et au tiers par l'entreprise participante. Les contributions au programme se sont élevées à 176,9 millions de dollars en 2018-2019, dont 65 millions de dollars provenaient des adhérents. La relève agricole qualifiée pour le Programme d'appui financier à la relève agricole bénéficie pour sa part d'une réduction des contributions, applicable à trois années d'assurance consécutives. En 2018-2019, cette réduction s'est chiffrée à près de 800 000 dollars.

Graphique 8
Bilan des clients assurés, des valeurs assurées, des contributions et des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les cinq derniers exercices financiers



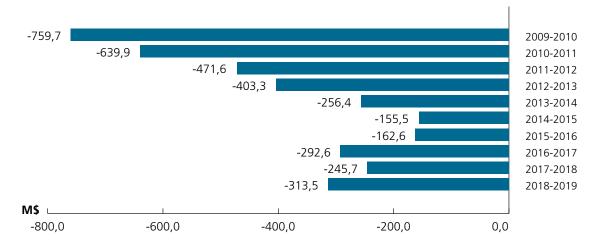
Graphique 9
Répartition des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour l'exercice financier 2018-2019



## État du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est constitué des contributions des adhérents et de La Financière agricole. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les compensations auxquelles ils ont droit. Au terme de l'exercice 2018-2019, ce fonds présente un déficit de 313,5 millions de dollars, dont 264,9 millions de dollars sont impartis au secteur porcin. Une partie importante du déficit des fonds des produits Porcs et Porcelets, soit un peu plus de 80 %, a été cumulée antérieurement à l'année d'assurance 2011. Rappelons que l'état du fonds avait alors conduit à la révision de la méthode de tarification actuarielle et à un amortissement sur quinze années du déficit du 31 mars 2010. Depuis, le taux de contribution a permis de maintenir un équilibre avec les compensations et de résorber plus de 50 % du déficit cumulé. Le détail de l'état du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est présenté dans les états financiers.

Graphique 10
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les dix derniers exercices financiers

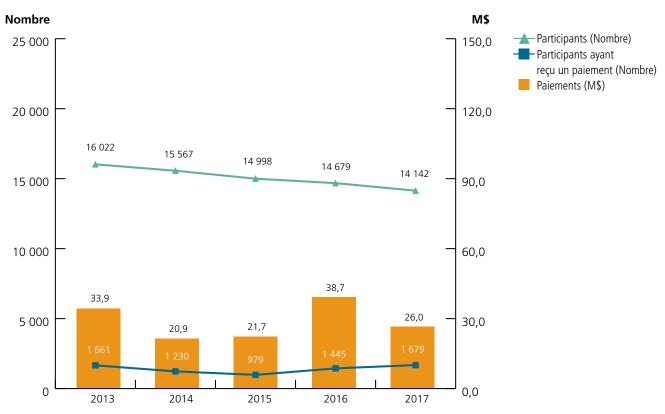


#### Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité, basé sur le revenu global de l'entreprise, a pour objectif de stabiliser le revenu en cas de baisse de la marge de production. Il intervient lorsque la marge de l'année, soit les revenus agricoles admissibles moins les dépenses admissibles, est inférieure à 70 % de la marge de référence établie sur la base des cinq dernières années. Depuis 2013, la marge de référence des producteurs sur laquelle se base le calcul du paiement est plafonnée aux dépenses admissibles dans le but de limiter le déclenchement du programme dans le cas de baisse de profit. À compter de 2018, avec l'entrée en vigueur du Partenariat canadien pour l'agriculture, un seuil est introduit au calcul de la limite de la marge de référence afin que la diminution ne puisse être supérieure à 30 % de la marge de référence. De plus, le calcul du paiement devra dorénavant être minimalement de 250 dollars pour permettre un versement au producteur.

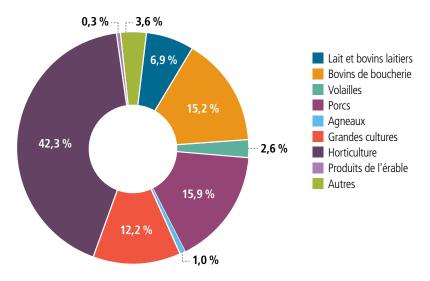
Les paiements du programme Agri-stabilité sont financés à 60 % par le gouvernement du Canada et à 40 % par La Financière agricole. Pour l'année 2018, 13 887 entreprises agricoles québécoises ont participé à Agri-stabilité, et les paiements prévus sont de 59,7 millions de dollars.

Graphique 11
Statistiques du programme Agri-stabilité pour les années de participation 2013 à 2017<sup>1</sup>



<sup>1.</sup> Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers.

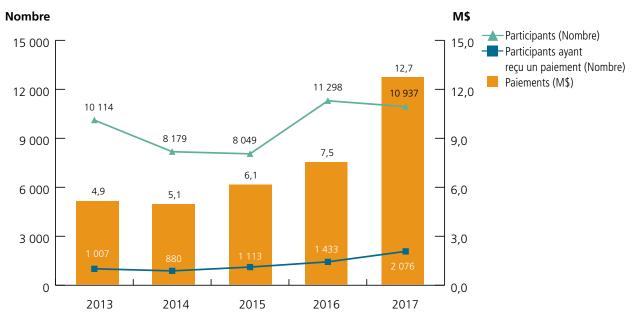
Graphique 12 Répartition des paiements du programme Agri-stabilité pour l'année de participation 2017



## Agri-Québec Plus

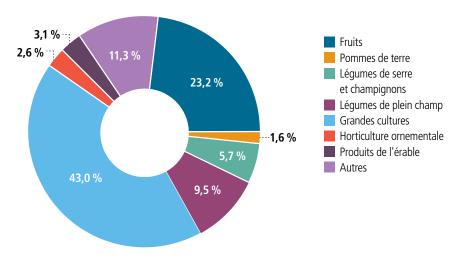
Le programme Agri-Québec Plus est complémentaire à Agri-stabilité. Il est destiné aux secteurs non couverts par l'ASRA ou par la gestion de l'offre, notamment les cultures maraîchères, les petits fruits, l'acériculture, l'horticulture ornementale et, depuis l'année de participation 2016, le maïs-grain, le soya et les pommes de terre. Ce programme offre une couverture de 85 % de la marge de référence. Les paiements sont toutefois limités à l'atteinte d'un bénéfice net (calculé aux fins du programme) de 50 000 dollars. Pour l'année de participation 2018, l'intervention d'Agri-Québec Plus est estimée à 15,3 millions de dollars.

Graphique 13
Statistiques du programme Agri-Québec Plus pour les années de participation 2013 à 2017<sup>1</sup>



<sup>1.</sup> Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers.

Graphique 14
Répartition des paiements du programme Agri-Québec Plus pour l'année de participation 2017



## **Agri-investissement**

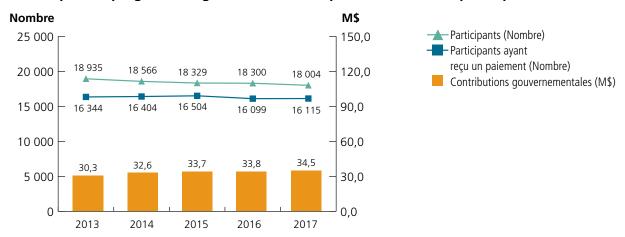
Le programme Agri-investissement est un programme d'autogestion des risques qui permet aux participants de faire annuellement un dépôt dans un compte et de recevoir, en contrepartie, une contribution équivalente de La Financière agricole. Le participant peut y effectuer des retraits en fonction de ses besoins. Ce programme s'adresse à la plupart des produits agricoles, sauf aux secteurs sous gestion de l'offre.

Les contributions gouvernementales à Agri-investissement sont financées à 60 % par le gouvernement du Canada et à 40 % par le gouvernement du Québec, par l'entremise de La Financière agricole. À compter de l'année 2018, avec l'entrée en vigueur du Partenariat canadien pour l'agriculture, les contributions gouvernementales représentent 1 % des ventes nettes ajustées (VNA) jusqu'à un maximum de 1 million de dollars de VNA. Par ailleurs, l'avis de dépôt devra dorénavant être minimalement de 250 dollars pour être émis.

Pour l'année de participation 2018, les contributions gouvernementales pour ce programme sont estimées à 30,2 millions de dollars, tandis que le solde des comptes des participants s'élève à 64,4 millions de dollars au 31 mars 2019.

### **Graphique 15**

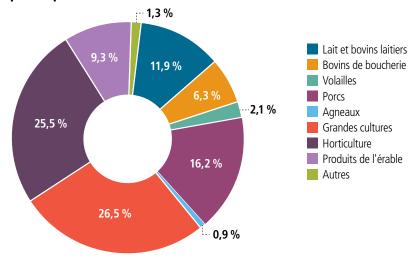
### Statistiques du programme Agri-investissement pour les années de participation 2013 à 2017<sup>1</sup>



<sup>1.</sup> Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers.

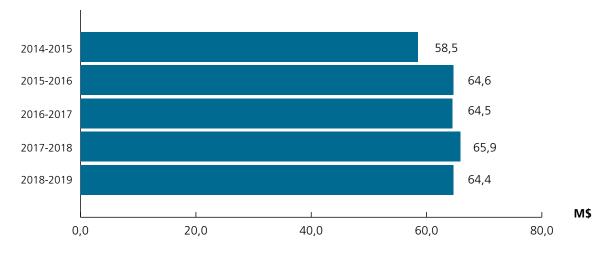
### **Graphique 16**

## Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-investissement pour l'année de participation 2017¹



<sup>1.</sup> Les entreprises sont catégorisées selon le secteur de production qui génère le revenu le plus élevé, bien qu'elles puissent participer à plusieurs autres secteurs agricoles. C'est ce qui explique que certaines entreprises se retrouvent dans une catégorie de production non admissible au programme Agri-investissement (productions sous gestion de l'offre).

Graphique 17
Solde des comptes des participants au programme Agri-investissement pour les cinq derniers exercices financiers



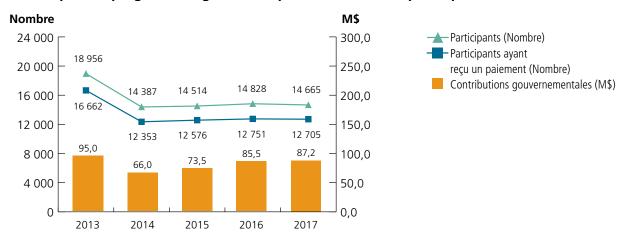
## Agri-Québec

Le programme Agri-Québec est entièrement financé par La Financière agricole, et l'admissibilité est réservée aux secteurs non couverts par l'ASRA et la gestion de l'offre. Il s'agit d'un programme d'autogestion des risques qui permet aux participants de faire annuellement un dépôt dans un compte et de recevoir, en contrepartie, une contribution équivalente de La Financière agricole.

Le dépôt maximal autorisé admissible à une contrepartie correspond à 3,2 % des VNA agricoles et à 3,9 % des VNA aquacoles pour la première tranche de VNA inférieure à 1,5 million de dollars. Au-delà de ce seuil, le pourcentage de contribution diminue graduellement. Les entreprises agricoles dont le revenu est de moins de 100 000 dollars bénéficient d'une contribution additionnelle de 1 % de leurs VNA. Ce programme offre également, depuis l'année de participation 2017, une bonification du taux de contribution gouvernementale pour les entreprises en transition vers l'agriculture biologique de 4 % pour les VNA inférieures à 100 000 dollars et de 2 % pour la portion comprise entre 100 000 dollars et 1,5 million de dollars.

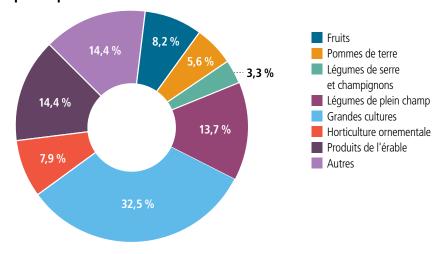
Le solde des comptes des participants s'élève à 216,9 millions de dollars au 31 mars 2019. La contribution gouvernementale d'Agri-Québec pour l'année de participation 2018 est estimée à 85,7 millions de dollars.

## Graphique 18 Statistiques du programme Agri-Québec pour les années de participation 2013 à 2017<sup>1</sup>

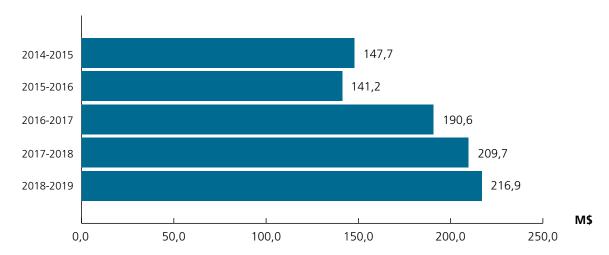


<sup>1.</sup> Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers.

Graphique 19
Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-Québec pour l'année de participation 2017



Graphique 20 Solde des comptes des participants au programme Agri-Québec pour les cinq derniers exercices financiers

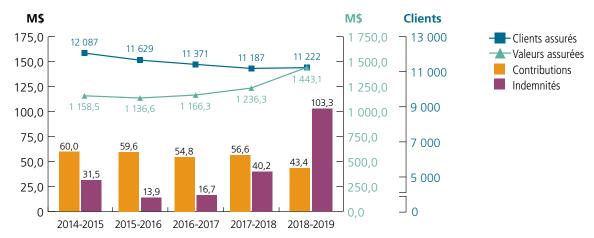


## Assurance récolte

L'ASREC couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, les entreprises agricoles peuvent souscrire à une protection individuelle ou collective. La prime est payée à 40 % par le producteur et à 60 % par le gouvernement du Canada et La Financière agricole.

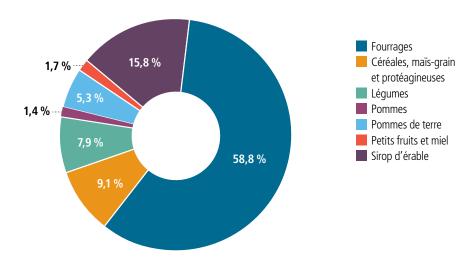
Pour l'année d'assurance 2018, 11 222 entreprises ont adhéré à l'ASREC. Celles-ci ont assuré des superficies totalisant plus de 1,1 million d'hectares et, en acériculture, 17,5 millions d'entailles, le tout représentant des valeurs assurées de plus de 1,4 milliard de dollars. Les contributions, pour l'année financière 2018-2019, ont totalisé 43,4 millions de dollars, dont 17,6 millions proviennent des adhérents. La Financière agricole prévoit verser des indemnités s'élevant à près de 103,3 millions de dollars (excluant le Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune), dont près de 60 millions de dollars aux entreprises produisant des fourrages, 16,3 millions de dollars aux entreprises acéricoles, 8,2 millions de dollars aux entreprises maraîchères, 6,4 millions de dollars aux entreprises produisant des céréales, du maïs-grain et des protéagineuses ainsi que 5,3 millions de dollars aux entreprises de pommes de terre.

Graphique 21
Bilan des clients assurés, des valeurs assurées, des contributions et des indemnités en assurance récolte pour les cinq derniers exercices financiers¹



<sup>1.</sup> Excluant le Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune.

Graphique 22 Répartition des indemnités en assurance récolte pour l'exercice financier 2018-2019<sup>1</sup>



1. Excluant le Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune.

La Financière agricole a poursuivi d'importants travaux visant à moderniser le programme ASREC. Cette démarche, amorcée en 2014, vise à ajouter de nouvelles protections, à actualiser les méthodes de calcul et les protections existantes et à optimiser les processus administratifs entourant notamment l'admissibilité, la cueillette des rendements et l'indemnisation.

En 2018, La Financière agricole a ajouté deux nouvelles protections. La première, offerte à partir de l'année d'assurance 2019, vise à couvrir les pertes causées par la grêle dans les fraisières en rangs nattés. La deuxième, offerte à compter de l'automne 2019, vise à couvrir les coûts de réensemencement lorsque les semis de céréales d'automne seront endommagés par le gel hivernal.

Concernant l'actualisation des méthodes et des protections existantes, plusieurs actions ont été réalisées. Dans le secteur acéricole, une option de garantie à 85 % est maintenant offerte. Dans le secteur maraîcher, La Financière agricole a introduit un assouplissement dans les conditions d'indemnisation des producteurs. En effet, à partir de 2019, les pertes assumées par les producteurs représenteront 50 % de leur perte normale (moyenne des pertes historiques), plutôt que 75 %. Cela aura pour conséquence non seulement de déclencher plus rapidement les indemnités, mais également d'augmenter les montants d'indemnités versées aux assurés.

Par ailleurs, à la suite des conditions exceptionnelles observées au cours de l'été 2018, La Financière agricole a adopté des modifications à la protection d'assurance récolte pour le foin et les pâturages. Elles permettront d'apporter les ajustements requis lorsque des situations climatiques exceptionnelles ou des phénomènes particuliers surviendront en cours de saison pour les risques couverts. Ces modifications, en vigueur à compter de l'année d'assurance 2019, visent à donner plus de flexibilité dans l'évaluation des pertes et à améliorer la couverture d'assurance dans un contexte de changements climatiques.

Outre ces interventions sectorielles, La Financière agricole a réalisé des actions qui touchent plusieurs cultures à la fois, notamment en lien avec la tarification des primes, la révision et la mise à jour des prix unitaires.

Concernant la tarification, La Financière agricole a mis en application les recommandations des actuaires formulées lors de la révision de la méthodologie de calcul des taux de prime. Cette révision visait à proposer des solutions en matière de tarification compte tenu de l'important excédent du Fonds d'assurance récolte généré par les conditions climatiques favorables entre 2010 et 2017. À la suite de cette révision, les taux de prime pour l'année d'assurance 2018 ont diminué de 25 % en moyenne.

Pour les prix unitaires, différentes actions ont été réalisées. Plusieurs prix unitaires ont été mis à jour et ont augmenté dans certains secteurs, dont ceux du miel (24 %), des pommes (26,7 %) et du foin (10,6 %).

Pour le secteur apicole, La Financière agricole a effectué une importante révision du prix unitaire de la protection pour les abeilles. À partir de 2019, cette révision fait passer le prix unitaire de 203 à 414 dollars par ruche, soit une augmentation de 104%.

Pour la production des cultures fourragères, La Financière agricole a révisé la méthode de calcul de la valeur de remplacement du foin. Celle-ci vise à verser une indemnité supplémentaire lorsque la valeur marchande du foin augmente à l'échelle d'une région lors d'une année de rareté de foin. Cette révision permettra de mieux refléter les coûts réels de remplacement du foin qui sont fonction à la fois du prix du marché et des coûts de transport.

En ce qui a trait aux processus administratifs, La Financière agricole a étendu à l'ensemble des secteurs assurés au système individuel l'obligation de déclarer les rendements réels, laquelle est en vigueur pour la protection Céréales, maïs-grain et protéagineux depuis 2017. Cette démarche vise à obtenir un historique de données réelles le plus complet possible, ce qui permettra d'offrir aux producteurs agricoles un rendement probable reflétant davantage leur capacité de production. Cette mesure a également permis à La Financière agricole d'effectuer plus rapidement le versement des indemnités sur la base de ces déclarations de rendements. En 2017, 14 % des dossiers à la protection Céréales, maïs-grain et protéagineuses indemnisés en baisse de rendement l'ont été à partir d'une déclaration, comparativement à moins de 2 % entre 2012 et 2016.

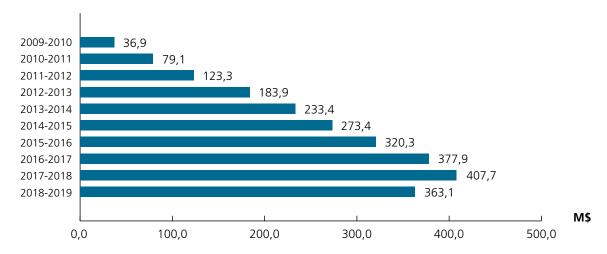
Par ailleurs, La Financière agricole accordera, à compter de 2019, un rabais de contribution de 25 % aux exploitants qualifiés à une subvention à la relève agricole, pour un montant maximal de 2 500 dollars par année. Ce rabais s'appliquera pendant trois années consécutives à l'intérieur d'une période de cinq ans suivant la date de qualification à la subvention. Les années d'application du rabais seront au choix du producteur.

## État du Fonds d'assurance récolte

Ce fonds est constitué des contributions provenant des adhérents, du gouvernement du Canada et de La Financière agricole à même l'enveloppe confiée par le gouvernement du Québec, ainsi que des revenus de placement. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer les indemnités auxquelles les adhérents ont droit.

Au 31 mars 2019, le fonds présentait un avoir de 363,1 millions de dollars, soit une diminution de 44,6 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Cette diminution s'explique notamment par l'augmentation des indemnités en 2018 comparativement à 2017.

**Graphique 23**Fonds d'assurance récolte pour les dix derniers exercices financiers



## Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune

Les dommages causés par la sauvagine sont admissibles à une indemnisation dans le cadre du Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune. Depuis 2016, La Financière agricole a mis en place un programme d'aide complémentaire à ce plan qui prévoit une indemnité supplémentaire de 10 % de baisse de rendement calculée. Cette aide supplémentaire est versée directement par La Financière agricole et non par le Fonds d'assurance récolte. Ainsi, en 2018-2019, les indemnités pour les dommages causés par la sauvagine ont totalisé 1,6 million de dollars, dont 162 735 dollars ont été versés en indemnités complémentaires. Il s'agit de montants similaires à ceux de l'année précédente.

# Programme de fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine (DEP), au Delta coronavirus porcin (DCVP) et au Senecavirus A (SVA) au Québec

Ce programme permet à La Financière agricole d'aider la filière porcine à contrôler et à éliminer la propagation de la DEP, du DCVP et du SVA, d'aider les entreprises affectées à assumer certains frais supplémentaires requis pour contrer ces virus et de restreindre les conséquences financières relatives à ces infections. Aucune intervention du programme n'a été nécessaire depuis le mois de mai 2015. Au printemps 2019, deux nouveaux foyers d'infection au DCVP et un à la DEP ont été découverts et nécessiteront l'intervention du programme.

## Aide de transition pour le secteur du veau de lait

Le Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait comporte deux volets et a permis, au cours des deux dernières années, d'appuyer les entreprises de veaux de lait dans la période de transition qui a suivi le retrait de l'admissibilité du produit à l'ASRA.

Au cours de 2018-2019, La Financière agricole a versé 296 325 dollars à des entreprises indépendantes reconnues admissibles pour des veaux commercialisés en 2017 et 2018 et accordé une aide financière de 698 358 dollars afin de permettre la réalisation de trois projets sous la supervision des Producteurs de bovins du Québec. Ces sommes portent à 696 087 dollars le bilan de l'aide versée dans le cadre du volet 1 et à 1,3 million de dollars l'aide accordée dans le cadre du volet 2. Ce programme a pris fin au terme du présent exercice financier.

## Soutien au secteur de la pomme de terre

Dans le cadre du Programme de soutien au secteur de la pomme de terre, La Financière agricole a effectué, en 2018-2019, un second versement de 150 000 dollars au Fonds de promotion, publicité, recherche, développement et formation administré par les Producteurs de pommes de terre du Québec. Cette aide est destinée à appuyer le programme de recherche collaborative du Consortium de recherche sur la pomme de terre du Québec afin de permettre la réalisation de projets de recherche et de transfert technologique. Ce soutien vise à développer et à expérimenter des pratiques agricoles rentables et compatibles avec les enjeux liés à la gestion des ennemis des cultures, notamment à l'égard de la réduction de l'utilisation des pesticides.

## Soutien aux éleveurs pour l'éradication de la maladie débilitante chronique des cervidés

À la suite de la découverte d'un premier cas de maladie débilitante chronique (MDC) chez un cervidé au Québec à l'automne 2018, le gouvernement du Québec a confié à La Financière agricole le mandat de mettre en œuvre et de gérer un programme de soutien aux éleveurs touchés par des opérations visant à éradiquer la MDC. Le programme est entré en vigueur en mars 2019 et bénéficie d'une enveloppe d'un million de dollars sur cinq ans.

Le premier volet du programme vise à indemniser les entreprises pour les cervidés dont l'abattage ou l'élimination a été ordonné en vertu de la Loi sur la protection sanitaire des animaux. Le second volet offre un remboursement jusqu'à concurrence de 20 000 dollars pour les frais encourus par les entreprises pour la mise en place de mesures sanitaires prescrites par une ordonnance.

## Appui à la réalisation d'études technico-économiques

Au cours de 2018-2019, La Financière agricole a effectué des travaux de mise en œuvre du Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques. Doté d'une enveloppe budgétaire d'un million de dollars, le programme est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019. Il permettra d'appuyer les secteurs de production non couverts par l'ASRA ou la gestion de l'offre dans la réalisation d'études technico-économiques dont les résultats constitueront des données de référence pour l'ensemble des entreprises du secteur.

## PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2018-2019

### **PLAN STRATÉGIQUE 2018-2022**

Prenant appui sur la mission et la vision de La Financière agricole, le Plan stratégique 2018-2022 prévoit 10 objectifs lui permettant de poursuivre son soutien et son appui au développement durable des entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec. La Financière agricole propose ainsi, dans son nouveau Plan stratégique 2018-2022, deux orientations visant à contribuer au développement économique des entreprises et à renforcer l'expertise et l'innovation au sein de l'organisation. Les objectifs stratégiques qui y sont inclus permettent de concrétiser la nouvelle vision de La Financière agricole du Québec: la performance et l'innovation au service de la clientèle.

Le Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole a été approuvé par le gouvernement du Québec en avril 2019. La Financière agricole suit l'évolution de sa performance et mesure l'atteinte de ses objectifs stratégiques à l'aide d'indicateurs de performance, dont des indicateurs d'effet-impact.

Afin de dégager une vision globale de la performance de La Financière agricole, la section qui suit présente tout d'abord un abrégé du Plan stratégique 2018-2022 et décrit brièvement la nature de ses engagements stratégiques. Une synthèse des résultats au 31 mars 2019 est ensuite présentée et met en évidence le degré d'atteinte des cibles finales et des indicateurs associés à chacun des objectifs stratégiques. Les cibles intermédiaires servent de balises afin de mesurer la progression de l'atteinte de la cible stratégique finale. Enfin, les résultats détaillés du Plan stratégique 2018-2022 sont décrits.



## **ABRÉGÉ DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2022**

#### ENJEU 1 : Des entreprises agricoles et agroalimentaires durables et prospères

#### ORIENTATION 1 : Contribuer au développement économique des entreprises

#### Objectif 1

Offrir des produits de gestion des risques agricoles adaptés

- 1.1 Montant des
  valeurs assurées
  au Programme
  d'assurance récolte
- 1.2 Taux de couverture du marché des programmes de gestion des risques
- 1.3 Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de gestion des risques agricoles

#### Objectif 2

Offrir des produits de financement agricole et agroalimentaire adaptés

- 2.1 Taux de couverture du marché des programmes de financement agricole
- 2.2 Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de financement
- 2.3 Montant investi en capital de risque par Capital Financière agricole inc.

#### Objectif 3

Soutenir la réussite de la relève agricole et des entreprises en démarrage

- 3.1 Taux d'adhésion de la relève aux programmes ASREC et ASRA
- 3.2 Nombre de personnes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention à la relève
- 3.3 Pourcentage d'entreprises ayant obtenu une subvention à la relève qui œuvre toujours en agriculture après trois ans

#### Objectif 4

Appuyer le développement durable en entreprise

- 4.1 Nombre d'entreprises agricoles clientes ayant bénéficié d'une mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales ou socialement responsables
- 4.2 Montant des valeurs assurées en production biologique au programme ASREC

#### Objectif 5

Améliorer l'accompagnement de la clientèle

5.1 Taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle

#### **ENJEU 2 : La performance organisationnelle**

#### ORIENTATION 2 : Renforcer l'expertise et l'innovation

#### Objectif 6

Intensifier le développement des compétences des employés

6.1 Nombre moyen de jours de formation par employé

#### Objectif 7

Offrir un milieu de travail mobilisant

7.1 Obtention d'une certification liée à la mobilisation des employés

## **Objectif 8**Prendre le virage

numérique 8.1 Taux d'utilisation des services en ligne

8.2 Indice de l'état de santé des systèmes informatiques de mission

#### Objectif 9

Intégrer des pratiques de gestion écoresponsables 9.1 Niveau d'intégration

9.1 Niveau d'integration du développement durable en fonction de la norme BNQ 21000

#### Objectif 10

Assurer une gestion optimale des ressources financières

10.1 Coût de revient par client des programmes

## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2022

## ENJEU 1: Des entreprises agricoles et agroalimentaires durables et prospères

### **ORIENTATION 1: Contribuer au développement économique des entreprises**

## OBJECTIF 1: Offrir des produits de gestion des risques agricoles adaptés

#### INDICATEUR 1.1: Montant des valeurs assurées au Programme d'assurance récolte

Référence 2017-2018	Cible 2019-2020	Cible 2021-2022	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance¹	Référence
1 236,3 M\$	1 450 M\$	1 484 M\$	1 443,1 M\$	Progresse bien	p. 53

#### INDICATEUR 1.2: Taux de couverture du marché des programmes de gestion des risques

Programmes	Référence 2017-2018	Étalonnage²	Cibles 2019-2020	Cibles 2021-2022	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
ASRA	89 %	S. O.	90 %	90 %	88 %		p. 54
ASREC	59 %	65 %	62 %	65 %	60 %	Progresse bien	
Agri-stabilité	79 %	55 %	80 %	80 %	78 %		
Agri-Québec Plus	85 %	S. O.	87 %	90 %	84%		
Agri-investissement	94 %	88 %	94 %	94 %	95%		
Agri-Québec	96 %	S. O.	96 %	96 %	95 %		

#### INDICATEUR 1.3: Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de gestion des risques agricoles

Programmes	Référence 2017-2018	Cibles 2019-2020	Cible 2021-2022	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
ASRA	63 %	67 %	70 %	67 %		
ASREC	60 %	65 %	70 %	64,5 %		p. 55
Agri-stabilité	65 %	68 %	70 %	69 %		
Agri-Québec Plus	67 %	69 %	70 %	72 %	Progresse bien	
Agri-investissement	75 %	77 %	80 %	78 %		
Agri-Québec	73 %	76 %	80 %	77 %		

<sup>1.</sup> Signification de l'évaluation de la performance :

**Atteint:** Plus de 95 % de la cible stratégique finale est atteinte. Les échéanciers prévus sont respectés.

**Atteint en partie:** 75 % à 95 % de la cible stratégique finale est atteinte ou l'action prévue a été réalisée, mais les échéanciers prévus n'ont pas été respectés. **Progresse bien:** La cible annuelle est atteinte ou les cibles stratégiques intermédiaires et finales devraient être atteintes. Les échéanciers prévus sont respectés.

A surveiller: Des travaux sont commencés. Un retard dans l'atteinte des cibles stratégiques intermédiaires et finales est observé ou les échéanciers prévus ne sont pas respectés. A venir: La mesure des résultats ne peut être réalisée au 31 mars 2019 ou les travaux concernant cette action ne sont pas commencés au 31 mars 2019, ils sont à venir.

<sup>2.</sup> Signification de l'étalonnage :

La Financière agricole se compare avec différentes organisations, dont des organisations publiques québécoises et des organisations de d'autres provinces canadiennes.

### OBJECTIF 2: Offrir des produits de financement agricole et agroalimentaire adaptés

#### INDICATEUR 2.1: Taux de couverture du marché des programmes de financement agricole

Référence 2017-2018	Étalonnage	Cible 2019-2020	Cible 2021-2022	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
35 %	27 %	36 %	38 %	32 %	À surveiller	p. 56

#### INDICATEUR 2.2: Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de financement

Programmes	Référence 2017-2018	Cibles 2019-2020	Cible 2021-2022	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
Financement	84 %	85 %	87 %	88 %		
Subvention à la relève à temps partiel	72 %	79 %	85 %	79 %		
Subvention à la relève à temps plein	80 %	83 %	85 %	84%	Progresse bien	p. 57
PDDR	85 %	86 %	87 %	90 %		
PADEAQ	85 %	86 %	87 %	86 %		

#### INDICATEUR 2.3: Montant investi en capital de risque par Capital Financière agricole inc.

Référence 2017-2018	Cible	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
1,8 M\$ en moyenne entre 2015-2016 et 2017-2018	2,5 M\$ annuellement d'ici mars 2022	2,5 M\$	Progresse bien	p. 57

## OBJECTIF 3: Soutenir la réussite de la relève agricole et des entreprises en démarrage

#### INDICATEUR 3.1: Taux d'adhésion de la relève aux programmes ASREC et ASRA

Programmes	Référence 2017-2018	Cibles 2019-2020	Cible 2021-2022	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
ASREC	65 %	70 %	80 %	75 %	Progresse bien	~ F0
ASRA	90 %	90 %	90 %	92 %		p. 58

#### INDICATEUR 3.2: Nombre de personnes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention à la relève

Référence 2017-2018	Cible	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
443 personnes en moyenne entre 2015-2016 et 2017-2018	460 personnes annuellement d'ici mars 2022	509	Progresse bien	p. 58

## INDICATEUR 3.3: Pourcentage d'entreprises ayant obtenu une subvention à la relève qui œuvre toujours en agriculture après trois ans

	Cible	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
А	au moins 85 % annuellement d'ici mars 2022	91%	Progresse bien	p. 59

### OBJECTIF 4: Appuyer le développement durable en entreprise

## INDICATEUR 4.1: Nombre d'entreprises agricoles clientes ayant bénéficié d'une mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales ou socialement responsables

Référence 2017-2018	Cible 2019-2020	Cible 2021-2022	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
426 entreprises	1 300 entreprises	1 500 entreprises	1 301 entreprises	Progresse bien	p. 59

#### INDICATEUR 4.2: Montant des valeurs assurées en production biologique au programme ASREC

Référence 2017-2018	Cible 2019-2020	Cible 2021-2022	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
40,1 M\$	88 M\$	100 M\$	82,1 M\$	Progresse bien	p. 60

### OBJECTIF 5: Améliorer l'accompagnement de la clientèle

#### INDICATEUR 5.1: Taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle

Référence 2017-2018	Cible 2019-2020	Cible 2021-2022	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
80 %	82 %	85 %	86 %	Progresse bien	p. 61

## **ENJEU 2: La performance organisationnelle**

### **ORIENTATION 2: Renforcer l'expertise et l'innovation**

#### OBJECTIF 6: Intensifier le développement des compétences des employés

#### INDICATEUR 6.1: Nombre moyen de jours de formation par employé

Référence 2017-2018	Étalonnage	Cible 2019-2020	Cible 2021-2022	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
2,7 jours	3,2 jours	3,0 jours	3,2 jours	3,5 jours	Progresse bien	p. 62

#### OBJECTIF 7: Offrir un milieu de travail mobilisant

#### INDICATEUR 7.1: Obtention d'une certification liée à la mobilisation des employés

Cible	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
Mars 2022	La mesure est prévue à l'automne 2019	À venir	p. 63

## **OBJECTIF 8: Prendre le virage numérique**

#### INDICATEUR 8.1: Taux d'utilisation des services en ligne

Référence 2017-2018	Cible 2019-2020	Cible 2021-2022	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
57 %	60 %	65 %	59,3 %	Progresse bien	p. 63

#### INDICATEUR 8.2: Indice de l'état de santé des systèmes informatiques de mission\*

Référence 2017-2018	Cible 2019-2020	Cible 2021-2022	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
4,5/10	4,6/10	4,9/10	4,5/10	Progresse bien	p. 64

<sup>\*</sup> Basé sur les critères établis par le Secrétariat du Conseil du trésor

## **OBJECTIF 9: Intégrer des pratiques de gestion écoresponsables**

#### INDICATEUR 9.1: Niveau d'intégration du développement durable en fonction de la norme BNQ 21000

Référence 2017-2018	Étalonnage	Cible 2019-2020	Cible 2021-2022	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
3/5	3/5	3,3/5	3,5/5	3,1/5	Progresse bien	p. 64

## **OBJECTIF 10: Assurer une gestion optimale des ressources financières**

#### INDICATEUR 10.1: Coût de revient par client des programmes

CIBLES Coût moyen annuel comparable à la moyenne des trois dernières années d'ici mars 2022, excluant l'inflation

Programmes	Références et cibles 2018-2019 (coût moyen entre 2015 et 2018, excluant l'inflation)	Étalonnage	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
ASRA	605\$	S. O.	629\$		p. 65
ASREC	1 139 \$*	1 613 \$*	1433 \$*		
Agri-stabilité	403\$	968\$	396\$		
Agri-Québec Plus	111\$	S. O.	66\$	À surveiller	
Agri-investissement	104\$	S. O.	94\$		
Agri-Québec	152\$	S. O.	120\$		
Financement	1 830\$	2 420\$	2031\$		

<sup>\*</sup> Excluant la sauvagine.

# RÉSULTATS DÉTAILLÉS ET APPRÉCIATION DE LA PERFORMANCE À L'ÉGARD DES ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES

Au terme de la première année du Plan stratégique 2018-2022, les résultats de 15 des 18 indicateurs prévus progressent bien, 1 résultat est à venir, sa compilation étant prévue ultérieurement au cours de la période couverte par le plan, et 2 résultats sont à surveiller. Cette performance s'avère satisfaisante, étant donné que l'organisation dispose de trois autres années pour atteindre ses cibles stratégiques.

La section suivante présente les résultats détaillés et l'appréciation de la performance de l'organisation en ce qui concerne chacune des orientations stratégiques<sup>1</sup>.

## ENJEU 1

## DES ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DURABLES ET PROSPÈRES

### ORIENTATION 1: Contribuer au développement économique des entreprises

La Financière agricole entend agir sur une offre adaptée de produits de gestion des risques et de financement agricole et agroalimentaire, sur le soutien à la réussite de la relève agricole et des entreprises en démarrage, sur l'appui au développement durable en entreprise et sur l'amélioration de l'accompagnement de la clientèle.

Les cinq objectifs découlant de l'orientation 1, « Contribuer au développement économique des entreprises », s'inscrivent dans la poursuite des travaux visant la modernisation de l'offre de produits de financement agricole et agroalimentaire afin d'appuyer l'investissement dans les entreprises.

La plupart des objectifs stratégiques évalués progressent bien et respectent les échéanciers fixés.

Soulignons notamment que, pour l'année d'assurance 2018, les valeurs assurées au Programme d'assurance récolte ont augmenté de 17 % comparativement à l'année précédente. Les taux de couverture du marché des programmes de gestion des risques sont relativement stables. De plus, tous les programmes d'assurance et de protection du revenu ont connu une augmentation significative du taux de satisfaction de la clientèle.

Tous les programmes de financement ont également obtenu un taux de satisfaction de la clientèle très élevé. Toutefois, le taux de couverture du marché des programmes de financement agricole a connu une diminution de 3 points de pourcentage comparativement à l'année précédente. Pour sa part, Capital Financière agricole inc. (CFAI) a autorisé 2,5 millions de dollars en capital de risque pour soutenir le secteur agroalimentaire.

Le taux d'adhésion de la relève aux programmes ASREC et ASRA a augmenté par rapport aux taux observés au cours de l'exercice précédent. Le nombre de subventions à la relève accordées est supérieur à celui des deux dernières années. De plus, 91 % des entreprises qualifiées par des jeunes et ayant reçu une subvention en 2015-2016 œuvrent toujours en agriculture après trois ans.

Plus de 1 300 entreprises clientes ont pu bénéficier de mesures de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales ou socialement responsables. Pour l'année d'assurance 2018, les valeurs assurées en production biologique au Programme d'assurance récolte ont plus que doublé comparativement à l'année précédente.

Finalement, la Financière agricole a obtenu le meilleur taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle des cinq dernières années.

1. Signification de l'évaluation de la performance :

Atteint: Plus de 95 % de la cible stratégique finale est atteinte. Les échéanciers prévus sont respectés.

Atteint en partie: 75 % à 95 % de la cible stratégique finale est atteinte ou l'action prévue a été réalisée, mais les échéanciers prévus n'ont pas été respectés.

Progresse bien: La cible annuelle est atteinte ou les cibles stratégiques intermédiaires et finales devraient être atteintes. Les échéanciers prévus sont respectés.

À surveiller: Des travaux sont commencés. Un retard dans l'atteinte des cibles stratégiques intermédiaires et finales est observé ou les échéanciers prévus ne sont pas respectés. À venir: La mesure des résultats ne peut être réalisée au 31 mars 2019 ou les travaux concernant cette action ne sont pas commencés au 31 mars 2019, ils sont à venir.

### OBJECTIF 1: Offrir des produits de gestion des risques agricoles adaptés

#### Indicateur 1.1 Montant des valeurs assurées au Programme d'assurance récolte

Exercice	Référence 2017-2018	2019-2020	2021-2022
Année d'assurance	2017	2019	2021
Cible	1 236,3 M\$	1 450 M\$	1 484 M\$

#### Résultat

#### Progresse bien

#### Résultats détaillés

Pour l'année d'assurance 2018, les valeurs assurées au Programme d'assurance récolte sont de 1 443,1 millions de dollars alors qu'elles étaient de 1 236,3 millions de dollars en 2017, ce qui représente une augmentation de 17 %.

L'augmentation des valeurs assurées est due à une combinaison de l'augmentation du nombre de clients, des volumes assurés, des prix unitaires et de l'ajout de nouvelles protections au cours des dernières années.

L'année d'assurance 2018 se démarque principalement par :

- l'ajout de nouvelles protections (cultures émergentes et camerises);
- l'ajout d'une valeur de remplacement et d'un prix unitaire distincts pour le foin biologique ainsi que l'augmentation de la valeur de remplacement pour le foin conventionnel;
- l'ajout d'un prix unitaire distinct pour les cultures émergentes biologiques;
- l'augmentation des prix unitaires pour le sirop d'érable et les bleuets;
- l'actualisation des rendements probables pour le sirop d'érable;
- l'obligation de déclaration des rendements réels pour les cultures assurées à l'individuel dont la protection est fondée sur le rendement.

## Indicateur 1.2 Taux de couverture du marché des programmes de gestion des risques

#### **Cibles**

Programmes	Référence 2017-2018	Étalonnage	2019-2020	2021-2022
ASRA	89 %	S. O.	90 %	90 %
ASREC	59 %	65 %	62 %	65 %
Agri-stabilité	79 %	55 %	80 %	80 %
Agri-Québec Plus	85 %	S. O.	87 %	90 %
Agri-investissement	94 %	88 %	94 %	94 %
Agri-Québec	96 %	S. O.	96 %	96 %

**Résultat** Progresse bien

**Résultats détaillés** Les taux de couverture du marché des programmes de gestion des risques 2018-2019 sont :

Programmes	Référence 2017-2018	2018-2019	Variation en point de %
ASRA	89 %	88 %	-1 point
ASREC	59 %	60 %	+1 point
Agri-stabilité	79 %	78 %	-1 point
Agri-Québec Plus	85 %	84 %	-1 point
Agri-investissement	94 %	95 %	+1 point
Agri-Québec	96 %	96 %	_

Les taux de couverture sont relativement stables comparativement à l'année précédente.

Indicateur 1.3 Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de gestion des risques agricoles

#### **Cibles**

Programmes	Référence 2017-2018	2019-2020	2021-2022
ASRA	63 %	67 %	70 %
ASREC	60 %	65 %	70 %
Agri-stabilité	65 %	68 %	70 %
Agri-Québec Plus	67 %	69 %	70 %
Agri-investissement	75 %	77 %	80 %
Agri-Québec	73 %	76 %	80 %

**Résultat** Progresse bien

**Résultats détaillés**Les résultats et l'évolution des taux de satisfaction par rapport à l'année 2017-2018 à l'égard des programmes d'assurance et de protection du revenu sont les suivants:

Programmes	Référence 2017-2018	2018-2019	Variation en%
ASRA	63 %	67 %	+6 %
ASREC	60 %	64,5 %	+8%
Agri-stabilité	65 %	69 %	+6 %
Agri-Québec Plus	67 %	72 %	+7 %
Agri-investissement	75 %	78 %	+4 %
Agri-Québec	73 %	77 %	+5%

Tous les programmes d'assurance et de protection du revenu ont connu une augmentation significative en 2019 comparativement à 2018 et ont même atteint les niveaux de satisfaction recherchés.

### OBJECTIF 2: Offrir des produits de financement agricole et agroalimentaire adaptés

#### Indicateur 2.1 Taux de couverture du marché des programmes de financement agricole

#### **Cibles**

Programme	Référence 2017-2018	Étalonnage	2019-2020	2021-2022
Financement	35 %*	27 %	36 %	38 %

<sup>\*</sup> Le taux de couverture 2017-2018 a été actualisé à la suite de la mise à jour des données par Statistique Canada.

#### Résultat

#### À surveiller

#### Résultats détaillés

Le taux de couverture du marché<sup>1</sup> des programmes de financement agricole est de 32 % en 2018-2019, comparativement à 35 % en 2017-2018.

Cette diminution de trois points de pourcentage s'explique par une progression moins rapide de l'encours agricole de La Financière agricole (5 %) par rapport à l'ensemble de la dette agricole du Québec (13 %).

Cette progression significative de la dette agricole au Québec est notamment expliquée par un environnement économique particulièrement propice à l'investissement et par la forte promotion des produits et services de financement des institutions financières et autres organismes financiers.

Une table de travail en financement sera formée en 2019-2020 afin de renforcer le positionnement de l'organisation en matière de financement. L'augmentation de la fréquence des rencontres avec les représentants de la relève, des institutions financières et des différents secteurs agricoles et le projet de révision du modèle d'affaires visant à diminuer les délais et efforts de traitement devraient aussi permettre d'améliorer le taux de couverture de La Financière agricole au cours des prochaines années et ainsi permettre l'atteinte de la cible stratégique.

<sup>1</sup> Le taux de couverture est déterminé en considérant l'encours de La Financière agricole sur la dette agricole à court et long terme du Québec. Si l'on exclut la dette agricole à court terme, le taux de couverture serait de 37 % en 2018-2019.

#### Indicateur 2.2 Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de financement

#### **Cibles**

Programmes	Référence 2017-2018	2019-2020	2021-2022
Financement	84%	85 %	87 %
Subvention à la relève à temps partiel	72 %	79 %	85 %
Subvention à la relève à temps plein	80 %	83 %	85 %
PDDR	85 %	86 %	87 %
PADEAQ	85 %	86 %	87 %

**Résultat** Progresse bien

**Résultats détaillés**Les résultats et l'évolution des taux de satisfaction par rapport à l'année 2017-2018 à l'égard des programmes

de	financement	sont l	les	suivants:

Programmes	Référence 2017-2018	2018-2019	Variation en%
Financement	84 %	88 %	+5%
Subvention à la relève à temps partiel	72 %	79 %	+10 %
Subvention à la relève à temps plein	80 %	84 %	+5%
PDDR	85 %	90 %	+6 %
PADEAQ	85 %	86 %	+1 %

Tous les programmes de financement ont obtenu un pourcentage de satisfaction très élevé, soit égal ou supérieur à leur cible pour l'année 2019-2020. Ces excellents résultats s'expliquent notamment par les travaux de bonification apportés aux différents programmes au cours des dernières années, particulièrement le Programme d'appui financier à la relève agricole, et par les démarches réalisées auprès de la clientèle dans le cadre de la Stratégie relève et la tournée des fédérations spécialisées.

#### Indicateur 2.3 Montant investi en capital de risque par Capital Financière agricole inc.

Cible 2,5 M\$ annuellement d'ici mars 2022

(1,8 M\$ en moyenne entre 2015-2016 et 2017-2018)

**Résultat** Progresse bien

**Résultats détaillés**Entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019, Capital Financière agricole inc. (CFAI) a autorisé 2,5 M\$ en capital de risque pour soutenir le secteur agroalimentaire, comparativement à 1,1 M\$ l'an dernier. Le niveau

d'investissement visé pour 2018-2019 a été atteint.

Au cours de l'année, CFAI est intervenue auprès d'entreprises dans lesquelles elle est déjà impliquée et a également saisi de nouvelles occasions d'investissement, favorisant ainsi la croissance des secteurs agricole

et agroalimentaire.

### OBJECTIF 3: Soutenir la réussite de la relève agricole et des entreprises en démarrage

#### Indicateur 3.1 Taux d'adhésion de la relève aux programmes ASREC et ASRA

#### **Cibles**

Programmes	Référence 2017-2018	2019-2020	2021-2022
ASREC	65 %	70 %	80 %
ASRA	90 %	90 %	90 %

**Résultat** Progresse bien

Résultats détaillés

Le taux d'adhésion de la relève¹ aux programmes ASREC et ASRA au 31 mars 2019 atteint respectivement 75 % et 92 %. Il s'agit d'une augmentation par rapport aux taux observés au cours de l'exercice précédent.

En effet, en 2017-2018, le taux d'adhésion à l'ASREC des entreprises bénéficiaires d'une subvention était de 65 %. L'augmentation de 10 points de pourcentage observée en 2018-2019 peut s'expliquer par les activités de communication entourant l'offre d'un rabais relève à compter de l'année 2019. Pour ce qui est de l'ASRA, le taux d'adhésion de la relève était de 90 % en 2017-2018. La cible vise le maintien de ce taux au cours des trois prochaines années.

#### Indicateur 3.2 Nombre de personnes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention à la relève

Cible 460 personnes annuellement d'ici mars 2022

(443 personnes en moyenne entre 2015-2016 et 2017-2018)

**Résultat** Progresse bien

**Résultats détaillés**Nombre de personnes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention:

Types de subvention	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Subvention à la relève à temps partiel	194	170	192
Subvention à la relève à temps plein	284	284	317
Total	478	454	509

Le nombre de subventions accordées en 2018-2019 est supérieur à celui des deux dernières années. Il s'agit d'ailleurs d'un nombre record, le cap des 500 personnes qualifiant une entreprise à une subvention n'ayant pas été franchi depuis les 20 dernières années.

Le nombre de subventions à la relève à temps plein est supérieur en 2018-2019 à celui des dernières années. Il est probable que les récentes bonifications au Programme d'appui financier à la relève agricole en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018 aient contribué à ce résultat. Plus précisément, l'assouplissement du critère permettant à la relève de travailler à l'extérieur de l'entreprise un nombre d'heures plus élevé qu'auparavant, tout en demeurant admissible à la subvention, est un élément explicatif de cette hausse.

Les résultats obtenus ont permis à La Financière agricole d'atteindre la cible annuelle de 460 personnes

<sup>1.</sup> Rappelons que, par relève, on entend les entreprises ayant bénéficié du Programme d'appui financier à la relève agricole sous forme d'une subvention à la relève à temps plein ou à temps partiel.

## Indicateur 3.3 Pourcentage d'entreprises ayant obtenu une subvention à la relève qui œuvre toujours en agriculture après trois ans

Cible Au moins 85 % annuellement d'ici mars 2022

**Résultat** Progresse bien

Résultats détaillés Pour 91 % des entreprises qualifiées par des jeunes et ayant reçu une subvention en 2015-2016 (347 des

380 entreprises), elles œuvrent toujours en agriculture après trois ans.

Ce taux est supérieur à la cible établie et est légèrement supérieur au résultat obtenu en 2017-2018, soit 89 %.

Pour l'exercice 2018-2019, la cible de 85 % est atteinte, même dépassée. Les entreprises qualifiées qui ont bénéficié d'une subvention au démarrage ou à l'établissement en 2015-2016 font encore partie de la clientèle de la FADQ au 31 mars 2019 dans une proportion de 91 %. Cependant, il est possible que les 9 % qui ne sont plus elientes de la FADQ au 31 mars 2010 saint touis une proportion de 91 %.

plus clientes de la FADQ au 31 mars 2019 soient toujours en agriculture.

Ce résultat est un des éléments démontrant que l'approche de financement responsable de La Financière agricole, qui prend notamment en compte les perspectives de rentabilité des entreprises, permet d'appuyer efficacement les jeunes de la relève.

#### OBJECTIF 4: Appuyer le développement durable en entreprise

## Indicateur 4.1 Nombre d'entreprises agricoles clientes ayant bénéficié d'une mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales ou socialement responsables

#### **Cibles**

Référence 2017-2018	2019-2020	2021-2022
426 entreprises	1 300 entreprises	1 500 entreprises

**Résultat** Progresse bien

Résultats détaillés

En 2018-2019, 1 301 entreprises clientes ont pu bénéficier de mesures de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales ou socialement responsables en participant aux programmes de La Financière agricole. Ces mesures permettent entre autres de soutenir l'agriculture biologique, le bien-être animal et l'efficacité énergétique. En introduisant des mesures de soutien spécifique au développement durable, La Financière agricole contribue à rendre les entreprises agricoles et agroalimentaires durables et prospères. L'organisation progresse bien vers sa cible finale.

Indicateur 4.2 Montant des valeurs assurées en production biologique au programme ASREC

Exercice	Référence 2017-2018	2019-2020	2021-2022
Année d'assurance	2017	2019	2021
Cible	40,1 M\$	88 M\$	100 M\$

#### Résultat

#### Progresse bien

#### Résultats détaillés

Pour l'année d'assurance 2018, les valeurs assurées en production biologique au Programme d'assurance récolte sont de 82,1 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 40,1 millions de dollars en 2017. Les valeurs assurées ont donc plus que doublé en 2018.

Cette augmentation provient principalement de la production de sirop d'érable biologique qui représente à elle seule, pour l'année d'assurance 2018, près de la moitié (38,9 millions de dollars) de toutes les valeurs assurées biologiques du Programme d'assurance récolte.

L'augmentation des valeurs assurées en production biologique est due à une combinaison de l'augmentation du nombre de clients, des volumes assurés et des prix unitaires pour les productions biologiques.

Les résultats du présent exercice financier sont notamment attribuables aux travaux réalisés dans le cadre du Plan de modernisation du Programme d'assurance récolte 2014-2018.

Pour les productions biologiques, l'année d'assurance 2018 se démarque principalement par :

- L'ajout de nouvelles protections pour les cultures émergentes et de prix unitaires distincts pour les cultures émergentes biologiques;
- L'ajout d'une valeur de remplacement et d'un prix unitaire distincts pour le foin biologique;
- L'augmentation du prix unitaire pour le sirop d'érable biologique;
- L'actualisation des rendements probables pour le sirop d'érable biologique;
- L'obligation de déclaration des rendements réels pour les cultures assurées à l'individuel dont la protection est fondée sur le rendement.

## OBJECTIF 5: Améliorer l'accompagnement de la clientèle

## Indicateur 5.1 Taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle

Exercice	Référence 2017-2	2019-2020	2021-2022		
Cible	80 %	82 %	82 % 85 %		
Résultat	Progresse bien				
Résultats détaillés	Le taux de satisfaction du service à la clientèle s'élève à 86 % en 2018-2019. Il s'agit du meilleur taux obtenu au cours des cinq dernières années (74 % en 2014-2015, 78 % en 2015-2016, 83 % en 2016-2017 et 80 % en 2017-2018).				
	Ces résultats démontrent clairement que les différentes actions mises de l'avant au cours des dernières années pour améliorer la prestation de services ont porté fruit.				
	lesquelles ont été mesurées communication dans un lan complète relativement aux pourcentage de satisfaction	antage les qualités et les compétences du s sur les éléments suivants : la courtoisie, la co ngage facile à comprendre, le respect des délai étapes de traitement. Tous ces éléments d'éva n à la hausse comparativement à 2017-2018 e ssé de 4,6 points de pourcentage.	ompétence, la disponibilité, l'écoute, la s convenus et la livraison d'information luation présentent individuellement un		

### LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

### **ORIENTATION 2: Renforcer l'expertise et l'innovation**

La performance étant au cœur de la vision de La Financière agricole, la deuxième orientation du Plan stratégique 2018-2022 consiste à renforcer l'expertise et l'innovation. À cette fin, l'organisation entend agir plus particulièrement sur le développement des compétences de ses employés, offrir un milieu de travail mobilisant, prendre un virage numérique, intégrer davantage de pratiques de gestion écoresponsables et assurer une gestion optimale des ressources financières. La plupart des cinq objectifs stratégiques découlant de l'orientation 2, « Renforcer l'expertise et l'innovation », progressent bien et respectent les échéanciers fixés.

Mentionnons notamment que le nombre moyen de jours de formation par employé a augmenté de façon significative. Pour sa part, le taux d'utilisation des services en ligne a connu une hausse de 2,2 points de pourcentage alors que l'indice de l'état de santé des douze systèmes de mission est demeuré identique à celui de l'année précédente. Le niveau d'intégration du développement durable établi en fonction de la norme BNQ 21000 s'est également amélioré. Finalement, le coût de revient par client de certains programmes a augmenté, alors que d'autres ont connu une diminution, l'objectif étant de maintenir les coûts à un niveau comparable à la moyenne des trois dernières années, excluant l'inflation.

### OBJECTIF 6: Intensifier le développement des compétences des employés

#### Indicateur 6.1 Nombre moyen de jours de formation par employé

Exercice	Référence 2017-2018	Étalonnage	2019-2020	2021-2022
Cible	2,7 jours	3,2 jours	3,0 jours	3,2 jours

#### Résultat

#### Progresse bien

#### Résultats détaillés

En 2018-2019, le nombre moyen de jours de formation s'élève à 3,5 jours par employé, comparativement à 2,7 en 2017-2018 et à 2,1 en 2016-2017. Le résultat de 2018-2019 excède la cible prévue pour 2019-2020 ainsi que celle qui a été établie pour 2021-2022.

Ces résultats s'expliquent notamment par la mise en place d'un cadre de formation en assurance et protection du revenu et par la réalisation de 85 % des activités répondant aux besoins collectifs de développement prévues dans le Plan de développement des ressources humaines 2018-2019 (PDRH).

L'organisation poursuivra ses efforts visant à développer l'expertise de son personnel au cours des prochaines années, notamment en déployant sa Stratégie de développement des compétences 2018-2022.

#### **OBJECTIF 7: Offrir un milieu de travail mobilisant**

#### Indicateur 7.1 Obtention d'une certification liée à la mobilisation des employés

Cible Mars 2022

**Résultat** À venir

**Résultats détaillés** La prochaine mesure de la mobilisation est prévue à l'automne 2019.

La préoccupation de l'organisation en ce qui a trait à la mobilisation de son personnel est constante. Ainsi, en 2018-2019, tous les plans d'action de mobilisation organisationnels et sectoriels ont été actualisés.

### **OBJECTIF 8: Prendre le virage numérique**

#### Indicateur 8.1 Taux d'utilisation des services en ligne

Exercice	Référence 2017-2018	2019-2020	2021-2022
Cible	57 %	60 %	65 %
<b>Résultat</b> F	rogresse bien		

Résultats détaillés

Le taux d'utilisation des services en ligne pour l'année 2018-2019 est de 59,3 %, comparativement à 57,1 % pour l'année précédente. Le taux est en hausse de 2,2 points de pourcentage.

Cette augmentation s'explique notamment par la mise en place du service Zéro Papier et du service de déclaration des rendements réels. Aussi, différentes activités de promotion des services en ligne ont été réalisées au cours de l'année, par exemple lors de la campagne d'adhésion en assurance récolte et par la diffusion d'un webinaire concernant le dossier en ligne.

La progression de ces résultats démontre que La Financière agricole a mis en place les conditions de succès nécessaires à l'atteinte de sa cible en 2022.

#### Indicateur 8.2 Indice de l'état de santé des systèmes informatiques de mission\*

Exercice	Référence 2017-2018	2019-2020	2021-2022
Cible	4,5/10	4,6/10	4,9/10

<sup>\*</sup>Basé sur les critères établis par le Secrétariat du Conseil du trésor.

#### Résultat

Progresse bien

#### Résultats détaillés

Au 31 mars 2019, l'indice de l'état de santé des douze systèmes de mission est identique au niveau établi pour 2017-2018, soit 4,5/10.

L'indice n'a pas progressé puisque les travaux effectués sur les systèmes de mission en 2018-2019 portaient principalement sur la réalisation des dossiers d'opportunité et des dossiers d'affaires qui mèneront à la refonte des systèmes de mission.

Notamment, un dossier d'opportunité portant sur le projet « Conception et mise en œuvre du nouveau modèle d'affaires en financement » a été déposé pour approbation au Secrétariat du Conseil du trésor.

Par ailleurs, des travaux préalables au remplacement des outils géomatiques utilisés par l'organisation ont été faits en 2018-2019. Ces travaux permettront le remplacement d'un outil désuet dès janvier 2020, ce qui contribuera à augmenter l'indice de l'état de santé dès l'an prochain.

Les autres projets réalisés en 2018-2019 portaient sur les systèmes de soutien à la mission et le maintien à niveau des systèmes de mission.

### OBJECTIF 9: Intégrer des pratiques de gestion écoresponsables

#### Indicateur 9.1 Niveau d'intégration du développement durable en fonction de la norme BNQ 21000

Exercice	Référence 2017-2018	Étalonnage	2019-2020	2021-2022
Cible	3/5	3/5	3,3/5	3,5/5

#### Résultat

Progresse bien

#### Résultats détaillés

Le niveau d'intégration du développement durable établi en fonction de la norme BNQ 21000¹ pour l'année 2018-2019 est de 3,1/5, comparativement à 3/5 pour l'année 2017-2018.

L'organisation a réussi à améliorer son pointage d'un dixième de point en intégrant de nouvelles pratiques de gestion pour 2 des 21 enjeux prévus par la norme, soit celui traitant de la vision, la mission et les valeurs de l'organisation ainsi que celui sur l'éthique.

<sup>1.</sup> Rappelons que l'autoévaluation de l'intégration du développement durable pour les organismes publics est un outil qui a été adapté de la norme BNQ 21000. Il permet de dresser un portrait de l'avancement du développement durable au sein des organisations. Cet outil propose des grilles d'autoévaluation qui se divisent en quatre thématiques : transversale, sociale, économique et environnementale. Chacune de ces thématiques contient de cinq à six enjeux, pour un total de 21 enjeux.

## **OBJECTIF 10: Assurer une gestion optimale des ressources financières**

## Indicateur 10.1 Coût de revient par client des programmes

Cibles Coût moyen annuel comparable à la moyenne des trois dernières années d'ici mars 2022, excluant l'inflation

Programmes	Références et cibles 2018-2019 (coût moyen entre 2015 et 2018, excluant l'inflation)	Étalonnage
ASRA	605\$	-
ASREC	1 139 \$*	1 613 \$*
Agri-stabilité	403 \$	968\$
Agri-Québec Plus	111\$	-
Agri-investissement	104\$	-
Agri-Québec	152\$	-
Financement	1 830 \$	2 420 \$

<sup>\*</sup> Excluant la sauvagine.

**Résultat** À surveiller

**Résultats détaillés**Variation du coût de revient par client par rapport à la moyenne des trois années précédentes, excluant l'inflation:

	Cibles 2018-2019 (coût moyen des trois dernières années, excluant l'inflation) (\$)	Coût de revient 2018-2019 (\$)	Variation (%)
ASRA	605	629	+4,0
ASREC	1139*	1433*	+25,8
AGRI-stabilité	403	396	-1,7
Agri-Québec Plus	111	66	-40,5
Agri-investissement	104	94	-9,6
Agri-Québec	152	120	-21,1
Financement	1830	2031	+11,0

<sup>\*</sup> Excluant la sauvagine.

Les coûts de revient 2018-2019 pour les programmes Agri-stabilité, Agri-Québec Plus, Agri-investissement et Agri-Québec ont tous subi une diminution par rapport au coût moyen des trois dernières années, excluant l'inflation, permettant ainsi à l'organisation de respecter ses objectifs, soit d'obtenir un coût moyen comparable ou inférieur.

Par ailleurs, en ce qui concerne les coûts de revient pour 2018-2019 à l'égard des programmes ASRA, ASREC et de financement, on observe une augmentation dépassant le seuil de 0,5 % établi par l'organisation pour considérer que les coûts de revient sont comparables. Les objectifs de maintien du coût de revient concernant ces trois programmes ne sont pas atteints.

Les hausses des coûts de revient pour 2018-2019 s'expliquent en partie par les dépenses administratives à la hausse liées à l'application de la convention collective des professionnels conclue à l'automne 2018.

Plus particulièrement, les raisons ayant contribué à l'augmentation des coûts de revient, pour les programmes concernés, sont les suivantes :

#### **ASRA**

 Diminution du nombre de clients à la suite des retraits des productions de mais-grain, de soya et de pommes de terre en 2017-2018. L'effet net de cette variable est une augmentation de 4 % du coût de revient par client.

#### **ASREC**

- Importants travaux menés dans le cadre des protections sirop d'érable, foin et pâturages à la suite de dommages importants qu'ont subis ces secteurs en 2018 en raison des conditions climatiques exceptionnelles (été 2018 caractérisé par un climat plus chaud et des précipitations inférieures à la normale). Le nombre d'avis de dommages est passé de 3 096 en 2016-2017 à 4 894 en 2017-2018, puis à 5 838 en 2018-2019. Pour la protection Foin et pâturages, l'indemnisation s'est déroulée en guatre étapes, soit trois avances et un paiement final.
- Travaux menés en 2018-2019 dans le cadre de l'audit Foin et du Groupe de travail sur l'évaluation et l'adaptation de l'assurance récolte. Plusieurs analyses et exploitations de données ont été réalisées lors de ces travaux.
- Efforts consacrés au développement de formations destinées aux employés portant sur l'assurance récolte.

#### **Financement**

- Efforts supplémentaires liés notamment aux différents travaux d'analyse menés dans le cadre de la révision du modèle d'affaires en financement, à la bonification des programmes de financement, au développement de nouveaux produits financiers et à l'administration de programmes de soutien financier aux investissements.
- Élaboration d'une vaste stratégie concernant la relève agricole et réalisation d'actions liées à cette stratégie.

## PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018-2022

La Financière agricole du Québec a adopté, au cours du dernier exercice, le Plan d'action de développement durable 2018-2022. Le nouveau plan, qui comprend 17 actions, présente les gestes concrets que l'organisation souhaite mettre en œuvre pour favoriser le développement durable du secteur agricole et agroalimentaire. Il constitue également un des piliers du Plan stratégique 2018-2022 de l'organisation.

Le Plan d'action de développement durable 2018-2022 de La Financière agricole contribue à six des huit orientations¹ de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, soit les orientations:

- 1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique;
- 2. Développer une économie prospère d'une façon durable verte et responsable;
- 3. Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité;
- 4. Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques;
- 6. Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités;
- 8. Favoriser la production et l'utilisation d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Afin de dégager une vision globale de la performance de La Financière agricole à l'égard de ses engagements en matière de développement durable, une synthèse des résultats au 31 mars 2019 est présentée ci-après et met en évidence le degré d'atteinte des cibles et des indicateurs associés à chacune des actions du Plan d'action de développement durable 2018-2022. De plus, les résultats détaillés de ce plan d'action sont décrits.



<sup>1.</sup> La Financière agricole ne contribue pas aux orientations gouvernementales 5, «Améliorer par la prévention la santé de la population », et 7, «Soutenir la mobilité durable », car celles-ci sont moins liées à la mission de l'organisation.

# SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018-2022

### ORIENTATION 1: Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

ACTION 1: Mettre en place des mesures visant la réduction de l'utilisation des ressources ou l'amélioration de la gestion des matières résiduelles.

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance¹	Référence
Nombre de mesures mises en œuvre	Une mesure annuellement	Une mesure mise en œuvre	Progresse bien	p. 73
Quantité de ressources utilisées ou de déchets générés pour chaque mesure mise en place	Diminution d'au moins 10 % par mesure	1,44 %	À venir	p. 73

#### ACTION 2: Réduire la production de gaz à effet de serre (GES) générée par la flotte des véhicules de l'organisation.

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
Pourcentage de réduction des GES comparativement au niveau évalué en 2009-2010	57 % d'ici 2021-2022	Diminution de 55,1 %	Progresse bien	p. 74

## ACTION 3: Mettre en place annuellement au moins une mesure visant à encourager la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
Taux d'utilisation, par les employés, d'un mode de transport collectif et actif comparativement au taux de 2018-2019	Augmentation de 5 % en 2021-2022	15 %	Progresse bien	p. 75

# ACTION 4: Actualiser la Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables afin d'introduire des considérations écoresponsables dans toutes les sphères d'activités de l'organisation en y intégrant un volet de gestion des matières résiduelles et de disposition des équipements de fin de vie.

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
Adoption de la Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables révisée	Mars 2020	Les travaux ne sont pas commencés	À venir	p. 76
Proportion des acquisitions de biens faites de façon écoresponsable au siège social de La Financière agricole	En 2021-2022, proportion égale ou supérieure à la proportion établie en 2019-2020	Une première mesure de la proportion des acquisitions sera réalisée au 31 mars 2020.	À venir	p. 76

1. Signification de l'évaluation de la performance :

**Atteint:** Plus de 95 % de la cible finale est atteinte. Les échéanciers prévus sont respectés.

Atteint en partie: 75 % à 95 % de la cible finale est atteinte ou l'action prévue a été réalisée, mais les échéanciers prévus n'ont pas été respectés.

Progresse bien: La cible annuelle est atteinte ou la cible finale devrait être atteinte. Les échéanciers prévus sont respectés.

À surveiller: Des travaux sont commencés. Un retard dans l'atteinte de la cible finale est observé ou les échéanciers prévus ne sont pas respectés.

À venir: La mesure des résultats ne peut être réalisée au 31 mars 2019 ou les travaux concernant cette action ne sont pas commencés au 31 mars 2019, ils sont à venir.

ACTION 5 : Poursuivre la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants de l'organisation.

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
Pourcentage des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ayant fait l'objet d'une prise en compte de principes de développement durable	100 % annuellement	100 %	Progresse bien	p. 77
Nombre d'outils de gestion mis en place ou adaptés permettant à l'organisation de s'assurer que ses actions structurantes ont fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable	Un outil annuellement à compter de 2019-2020	Aucun nouvel outil n'a été mis en place ni adapté	À venir	р. 77
Mise en place et diffusion d'une formation avancée sur les principes de développement durable pour les personnes-ressources de l'organisation	Mars 2020	Une formation avancée a été élaborée	Progresse bien	р. 77

## ACTION 6: Intégrer aux formations sur les principales productions agricoles des objectifs pédagogiques spécifiques aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables.

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
Pourcentage des formations offertes sur les principales productions agricoles qui intègrent un volet pédagogique sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables	100 % à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2018	100 %	Progresse bien	p. 78
Pourcentage des employés concernés ayant reçu au moins une formation qui intègre un volet pédagogique sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables	30 % des employés concernés d'ici 2021-2022	46 %	Progresse bien	р. 78

## ACTION 7: Soutenir la création et le développement d'entreprises agricoles avec une offre de financement adaptée et flexible afin de favoriser une production agricole diversifiée dans toutes les régions du Québec.

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
Approbation d'un nouveau produit de financement pour soutenir la création d'entreprises agricoles (garantie de prêt levier)	Mars 2019	Un nouveau produit a été approuvé	Atteint	р. 79
Nombre d'entreprises ayant bénéficié de la garantie de prêt levier à partir de l'année 2019-2020	20 entreprises annuellement	Une entreprise	À venir	p. 79

#### ORIENTATION 2: Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

ACTION 8: Soutenir les entreprises agricoles dans l'adaptation de leurs méthodes de production afin de tenir compte des attentes des consommateurs, notamment au regard de la santé et du bien-être des animaux d'élevage et dans l'adoption de technologies de production modernes et efficaces sur le plan énergétique.

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	500 entreprises annuellement	440 entreprises	À surveiller	p. 80

## ACTION 9: Encourager les projets de recherche sur les pratiques agroenvironnementales ou les pratiques agricoles socialement responsables.

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
Nombre de projets de recherche encouragés par La Financière agricole	3 projets d'ici mars 2022	Deux projets	Progresse bien	p. 81

## ACTION 10: Soutenir les entreprises acéricoles dans l'adaptation de leurs installations de récupération et transformation de l'eau d'érable afin de diminuer la teneur en plomb du sirop d'érable.

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
Nombre d'entreprises acéricoles du Québec ayant bénéficié du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ) afin de réduire la présence de plomb dans leur production de sirop d'érable	200 entreprises acéricoles d'ici mars 2021	28 entreprises acéricoles	À surveiller	p. 82

## ACTION 11: Intégrer dans les programmes de La Financière agricole, en collaboration avec les ministères concernés, des mesures de conditionnalité afin de favoriser le développement de modèles d'affaires verts et responsables.

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
Intégration de deux nouvelles mesures de conditionnalité dans les programmes	Mars 2022	Aucune mesure de conditionnalité	À venir	p. 83

## ACTION 12: Analyser la pertinence d'intégrer des critères d'écoresponsabilité à certains programmes de soutien financier afin de favoriser le développement de modèles d'affaires verts et responsables.

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
Dépôt de l'analyse de pertinence	Mars 2022	Les travaux ne sont pas commencés	À venir	p. 83

### ORIENTATION 3: Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

#### ACTION 13: Soutenir les entreprises agricoles et aquacoles lors de leur transition vers l'agriculture biologique.

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
Nombre d'entreprises ayant reçu la bonification du programme Agri-Québec pour la transition biologique	100 entreprises annuellement	295 clients	Progresse bien	p. 84

## ACTION 14: Offrir une protection d'assurance spécifique à la production biologique pour toutes les productions couvertes à l'assurance récolte.

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
Nombre d'entreprises assurées en production biologique	750 entreprises en 2019-2020 850 entreprises en 2021-2022	596 entreprises	Progresse bien	р. 85

### ORIENTATION 4: Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

## ACTION 15: Encourager des initiatives ou des organismes communautaires agricoles contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
Adoption d'une stratégie d'engagement communautaire	Mars 2020	Les démarches ont été entreprises	Progresse bien	p. 86
Nombre d'initiatives ou organismes soutenus	Au moins 4 annuellement	Quatre initiatives ou organismes ont été soutenus	Progresse bien	p. 86

## ORIENTATION 6: Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

## ACTION 16: Mettre en œuvre le Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques pour soutenir le dynamisme économique de certains secteurs.

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
Nombre d'études technico-économiques réalisées	5 études réalisées d'ici mars 2022	Le Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques entrera en vigueur le 1er avril 2019	À venir	р. 87

#### ACTION 17: Définir un cadre d'intervention lié aux situations climatiques catastrophiques et exceptionnelles.

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2019	Évaluation de la performance	Référence
Dépôt du cadre d'intervention	Décembre 2019	Les travaux ne sont pas commencés.	À venir	p. 88

# RÉSULTATS DÉTAILLÉS ET APPRÉCIATION DE LA PERFORMANCE À L'ÉGARD DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018-2022

Au terme de la première année du Plan d'action de développement durable 2018-2022, un indicateur a atteint sa cible, les résultats de 12 des 24 indicateurs progressent bien, 9 résultats sont à venir, sa compilation étant prévue ultérieurement dans la période couverte par le plan, et 2 résultats sont à surveiller. La Financière agricole peut donc conclure que la performance de l'organisation concernant ses engagements en matière de développement durable est satisfaisante.

La section suivante présente les résultats détaillés et l'appréciation de la performance relativement à chacune des orientations de la stratégie gouvernementale de développement durable<sup>1</sup>.

#### **ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1**

#### Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Cette orientation vise à intégrer des préoccupations environnementales et sociétales dans les interventions de l'État, entre autres par la prise en compte des principes de développement durable. Elle incite La Financière agricole à adopter des approches qui contribuent à augmenter l'efficience de ses activités et à améliorer la gestion de ses ressources et sa rentabilité à long terme.

Les sept actions retenues par La Financière agricole afin de contribuer à l'orientation gouvernementale sont pour la majorité en bonne voie de réalisation. Davantage tournées vers l'interne, ces actions consistent à favoriser les pratiques écoresponsables au sein de l'organisation.

Soulignons notamment que l'organisation a procédé à l'implantation de la solution électronique Zéro Papier qui permet aux clients de La Financière agricole de recevoir leurs communications écrites exclusivement par voie électronique.

De plus, les gaz à effet de serre (GES) générés par la flotte de véhicules de La Financière agricole ont diminué. Le taux d'utilisation, par les employés, d'un mode de transport collectif et actif entre le domicile et le lieu d'emploi a également été mesuré et s'élève à 15 %.

Au cours de l'exercice, 100 % des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ont fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable (PCPDD).

Une formation avancée visant à renforcer les analyses de prise en compte des principes de développement durable de l'organisation a également été élaborée en collaboration avec les représentants du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE). Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, 100 % des formations offertes par l'organisation sur les principales productions agricoles ont intégré un volet pédagogique sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables et 46 % des employés concernés ont assisté à au moins une de ces formations.

Finalement, la garantie de prêt levier est disponible depuis le début du mois de janvier 2019 et permet de supporter des entrepreneurs agricoles possédant une formation scolaire et une expérience pratique pertinentes, sans toutefois posséder toutes les garanties traditionnellement exigées par La Financière agricole. Cette offre de financement adaptée et flexible favorise une production agricole diversifiée dans toutes les régions du Québec.

1. Signification de l'évaluation de la performance :

**Atteint:** Plus de 95 % de la cible finale est atteinte. Les échéanciers prévus sont respectés.

Atteint en partie: 75 % à 95 % de la cible finale est atteinte ou l'action prévue a été réalisée, mais les échéanciers prévus n'ont pas été respectés.

Progresse bien: La cible annuelle est atteinte ou la cible finale devrait être atteinte. Les échéanciers prévus sont respectés.

À surveiller: Des travaux sont commencés. Un retard dans l'atteinte de la cible finale est observé ou les échéanciers prévus ne sont pas respectés.

À venir: La mesure des résultats ne peut être réalisée au 31 mars 2019 ou les travaux concernant cette action ne sont pas commencés au 31 mars 2019, ils sont à venir.

## ACTION 1: Mettre en place des mesures visant la réduction de l'utilisation des ressources ou l'amélioration de la gestion des matières résiduelles

Indicateur 1 Nombre de mesures mises en œuvre

Cible Une mesure annuellement

**Résultat** Progresse bien

**Résultats détaillés** En janvier 2019, l'organisation a procédé à l'implantation de la solution électronique Zéro Papier. Grâce à

cette solution, les clients de La Financière agricole peuvent désormais recevoir toutes leurs communications écrites exclusivement par voie électronique. Plusieurs activités de communication ont été réalisées auprès de la

clientèle afin de promouvoir l'utilisation de ce service.

La Financière agricole souhaite que ses clients adhèrent au Zéro Papier afin de réduire l'utilisation des ressources matérielles nécessaires à l'envoi du courrier papier. Cette mesure s'inscrit dans les actions que

l'organisation entreprend afin de renforcer la gestion écoresponsable de ses activités.

Indicateur 2 Quantité de ressources utilisées ou de déchets générés pour chaque mesure mise en place

Cible Diminution d'au moins 10 % par mesure

**Résultat** À venir

**Résultats détaillés**Depuis l'implantation de la solution électronique Zéro Papier en janvier 2019, des économies de 1,44 % des

feuilles imprimées destinées à la clientèle ont été générées, ce qui correspond à 4 818 feuilles.

À la fin de cet exercice, l'organisation n'a pas encore atteint la cible de 10 % de réduction de l'utilisation des ressources qu'elle s'est fixée. Pour obtenir la réduction escomptée, il est nécessaire qu'un plus grand nombre de clients adhèrent au Zéro Papier. Au 31 mars 2019, 867 clients ont choisi de recevoir toutes leurs communications écrites exclusivement par voie électronique. Comme la solution a été implantée en fin d'année, les effets se feront sentir davantage au cours de l'année 2019-2020. Des activités de promotion sont prévues afin que les clients s'approprient davantage cette nouvelle fonctionnalité disponible dans leur dossier en ligne.

Objectif 1.1	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
Activité incontournable 1	Contribuer à l'atteinte d'au moins cinq des neuf résultats visés en matière de gestion écoresponsable
Domaine d'intervention 1	Activités courantes de gestion administrative
Résultat visé 1	Réalisation, par 95 % des ministères et organismes, d'actions écoresponsables liées aux activités courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles
Autre contribution	Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec

# ACTION 2: Réduire la production de gaz à effet de serre (GES) générés par la flotte des véhicules de l'organisation

Indicateur 1 Pourcentage de réduction des GES comparativement au niveau évalué en 2009-2010

**Cible** 57 % d'ici 2020-2022

**Résultat** Progresse bien

**Résultats détaillés** Les gaz à effet de serre générés par la flotte des véhicules de La Financière agricole en 2018-2019 sont

de 35 799,92 kg éq. CO<sub>2</sub>, ce qui représente une diminution de 55,1 % par rapport au niveau évalué en

2009-2010 et de 1,5 % par rapport à l'an dernier.

Ces résultats ont été possibles notamment grâce à l'acquisition d'un véhicule hybride rechargeable au cours

de l'année. La cible en 2021-2022 est en bonne voie d'être atteinte.

Par ses efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, La Financière agricole contribue aux résultats

visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif 1.1	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
Activité incontournable 1	Contribuer à l'atteinte d'au moins cinq des neuf résultats visés en matière de gestion écoresponsable
Domaine d'intervention 2	Transport et déplacement des employés
Résultat visé 2	Réduction, d'ici 2020, de 9 % des émissions de GES des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport au niveau évalué en 2009-2010
Autre contribution	Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec

# ACTION 3: Mettre en place annuellement au moins une mesure visant à encourager la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés

Indicateur 1 Taux d'utilisation, par les employés, d'un mode de transport collectif et actif comparativement au taux de 2018-2019

Cible Augmentation de 5 % en 2021-2022

**Résultat** Progresse bien

**Résultats détaillés**Pour l'année 2018-2019, le taux d'utilisation, par les employés, d'un mode de transport collectif et actif entre le domicile et le lieu d'emploi est de 15 %. Ce taux a été établi à partir des résultats obtenus lors d'un sondage sur les habitudes de déplacements des employés des ministères et organismes du gouvernement du Québec réalisé en juin 2018.

Le prochain sondage visant à mesurer la progression des déplacements écoresponsables par le personnel de La Financière agricole est prévu au cours de l'année 2021-2022.

Par ailleurs, pour l'année 2018-2019, deux mesures ont été réalisées afin d'encourager la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés :

- Au mois de mai 2018, l'organisation a fait la promotion de l'utilisation du vélo comme moyen de transport actif auprès de ses employés. Ceux-ci étaient invités à s'inscrire au Défi du mois du vélo organisé par Vélo Québec.
- Concernant les déplacements professionnels, lors du colloque annuel de la La Financière agricole tenu à Drummondville au mois de novembre 2018, un service d'autobus était offert aux employés du siège social. 72 personnes se sont prévalues de ce mode de transport.

Objectif 1.1	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
Activité incontournable 1	Contribuer à l'atteinte d'au moins cinq des neuf résultats visés en matière de gestion écoresponsable
Domaine d'intervention 2	Transport et déplacement des employés
Résultat visé 3	Réalisation, par 90 % des ministères et organismes, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés
Autre contribution	Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec

# ACTION 4: Actualiser la Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables afin d'introduire des considérations écoresponsables dans toutes les sphères d'activités de l'organisation en y intégrant un volet de gestion des matières résiduelles et de disposition des équipements de fin de vie

Adoption de la Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables révisée Indicateur 1 Cible Mars 2020 Résultat À venir Résultats détaillés Au 31 mars 2019, les travaux d'actualisation de la Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables ne sont pas commencés. Les personnes qui feront partie du comité de travail menant à l'actualisation de la politique ont été identifiées. Proportion des acquisitions de biens faites de façon écoresponsable au siège social de Indicateur 2 La Financière agricole **Cible** En 2021-2022, proportion égale ou supérieure à la proportion établie en 2019-2020 À venir Résultat Résultats détaillés Une première mesure de la proportion des acquisitions effectuées par le siège social de façon écoresponsable sera réalisée au 31 mars 2020. Afin d'effectuer le suivi des acquisitions écoresponsables, une fonctionnalité permettant d'indiquer la nature de l'acquisition (écoresponsable ou non) a été ajoutée, au cours de l'année, au système comptable de La Financière agricole. Cette fonctionnalité permettra dès 2019-2020 d'évaluer la proportion des acquisitions qui sont écoresponsables.

Objectif 1.1	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
Activité incontournable 1	Contribuer à l'atteinte d'au moins cinq des neuf résultats visés en matière de gestion écoresponsable
Domaines d'intervention 3, 4, 5 et 6	Bâtiments, infrastructures, technologies de l'information, communications gouvernementales, organisation d'événements, gestion contractuelle et politique d'acquisition
Résultats visés 5, 6 7 et 8	Réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable Mise en œuvre, par 70 % des ministères et organismes, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques
	Réalisation, par 50 % des ministères et organismes, de produits et d'activités de communication et organisation d'événements écoresponsables
	D'ici 2020, pour 50 % des ministères et organismes, intégration de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable
Autre contribution	Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec

# ACTION 5: Poursuivre la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants de l'organisation

Indicateur 1 Pourcentage des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil

d'administration ayant fait l'objet d'une prise en compte de principes de développement

durable

Cible 100 % annuellement

**Résultat** Progresse bien

Résultats détaillés Au cours de l'exercice, 100 % des dossiers structurants (7 dossiers sur 7) déposés au comité de direction et

au conseil d'administration ont fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable (PCPDD). Les pistes de bonification identifiées lors des exercices de PCPDD ont également été présentées au comité de direction et au conseil d'administration. L'organisation maintient ses acquis dans l'application de sa Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les

dossiers structurants.

Indicateur 2 Nombre d'outils de gestion mis en place ou adaptés permettant à l'organisation de s'assurer que

ses actions structurantes ont fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement

durable

Cible Un outil annuellement à compter de 2019-2020

**Résultat** À venir

**Résultats détaillés** Au 31 mars 2019, aucun nouvel outil de gestion relatif à la prise en compte des principes de développement

durable n'a été mis en place ni adapté. En effet, l'indicateur prévoyait la mise en place ou l'adaptation d'outils

de gestion à compter de 2019-2020.

Toutefois, au cours de l'année, une formation sur le développement durable a été diffusée auprès des adjointes administratives. Cette formation visait à présenter les modifications qui ont été apportées au registre de suivi des exercices de prise en compte de principes de développement durable. Cette activité fut l'occasion de présenter une introduction au développement durable dans l'administration publique. Cette formation est un des moyens utilisés par l'organisation pour s'assurer que ses actions structurantes ont fait l'objet d'un

dépistage et d'une prise en compte des principes de développement durable.

Indicateur 3 Mise en place et diffusion d'une formation avancée sur les principes de développement durable

pour les personnes-ressources de l'organisation

Cible Mars 2020

**Résultat** Progresse bien

Résultats détaillés Au 31 mars 2019, une formation avancée visant à renforcer les analyses de prise en compte des principes de

développement durable de l'organisation a été élaborée en collaboration avec les représentants du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE). Un scénario de formation a été établi par le BAPE et un document pédagogique a été produit par La Financière agricole. Au 31 mars 2019, l'organisation était à établir la liste des participants et à transmettre les convocations. La diffusion de la formation s'effectuera en

mai et en juin.

Objectif 1.2	Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics
Activité incontournable 2	Contribuer à renforcer la prise en compte des principes de développement durable
Résultat visé 10	Mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes
Autre contribution	Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Ouébec

# ACTION 6: Intégrer aux formations sur les principales productions agricoles des objectifs pédagogiques spécifiques aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables

Indicateur 1 Pourcentage des formations offertes sur les principales productions agricoles qui intègrent un

volet pédagogique sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables

Cible 100 % à partir du 1er septembre 2018

**Résultat** Progresse bien

**Résultats détaillés**Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, 100 % des formations offertes sur les principales productions agricoles ont

intégré un volet pédagogique sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables. Les

formations offertes portaient sur l'acériculture et la production de grains biologiques.

Concernant la formation sur l'acériculture, des informations ont été communiquées à l'égard du développement durable et de la norme californienne sur le plomb. En ce qui a trait à la production de grains biologiques, les caractéristiques de la régie biologique (fertilisation, rotation, santé des sols, mise en marché) et ses répercussions

économiques sur les entreprises ont été abordées.

L'organisation a donc atteint sa cible pour 2018-2019 et contribué au développement des connaissances de

ses employés en matière de développement durable.

Indicateur 2 Pourcentage des employés concernés ayant reçu au moins une formation qui intègre un volet

pédagogique sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables

Cible 30 % des employés concernés d'ici 2021-2022

**Résultat** Progresse bien

**Résultats détaillés** Au 31 mars 2019, 46 % des employés concernés ont assisté à au moins une des deux formations offertes

sur l'acériculture et les grains biologiques. Ainsi, 135 des 294 employés concernés ont été sensibilisés aux

pratiques agroenvironnementales et socialement responsables spécifiques à ces productions.

L'organisation a atteint et même dépassé la cible de 30 % pour 2018-2019 qu'elle s'était fixée. En incitant ses employés à participer à ces formations, La Financière agricole contribue au développement de leurs

compétences en matière de développement durable.

Objectif 1.4	Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique
Résultat visé 16	Formation sur les pratiques en matière de développement durable
Objectif 2.4	Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable
Résultat visé 28	Développement des compétences liées aux filières vertes et au développement durable, et placement de la main- d'œuvre
Autre contribution	Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec

# ACTION 7: Soutenir la création et le développement d'entreprises agricoles avec une offre de financement adaptée et flexible afin de favoriser une production agricole diversifiée dans toutes les régions du Québec

Indicateur 1 Approbation d'un nouveau produit de financement pour soutenir la création d'entreprises

agricoles (garantie de prêt levier)

Cible Mars 2019

**Résultat** Atteint

Résultats détaillés Au mois de novembre 2018, un nouveau produit de financement pour soutenir la création d'entreprises

agricoles a été approuvé par le conseil d'administration de La Financière agricole.

La garantie de prêt levier est disponible depuis janvier 2019 et permet de supporter des entrepreneurs agricoles possédant une formation scolaire et une expérience pratique pertinente, sans toutefois posséder

toutes les garanties traditionnellement exigées par La Financière agricole.

Ce type de prêt représente un levier supplémentaire au démarrage d'entreprises non conventionnelles et

encourage la diversification des modèles d'affaires au sein du secteur agricole québécois.

Indicateur 2 Nombre d'entreprises ayant bénéficié de la garantie de prêt levier à partir de

l'année 2019-2020

**Cible** 20 entreprises annuellement

**Résultat** À venir

Résultats détaillés L'indicateur vise à ce que 20 entreprises bénéficient annuellement de ce produit à partir de l'année

2019-2020. Toutefois, pour l'année 2018-2019, une entreprise a bénéficié de la garantie de prêt levier.

À l'heure actuelle, peu de clients se sont prévalus de ce nouveau produit de financement, lequel a été annoncé au cours du mois de janvier 2019. La promotion du produit se poursuit et le milieu agricole et agroalimentaire

s'approprie graduellement ce nouvel outil.

Objectif 1.5	Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial
Activité incontournable 3	Les ministères et organismes mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou l'autre des 27 objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 en lien avec l'objectif 1.5 spécifique à la culture
Autres contributions	Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025

#### **ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2**

### Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable

Cette orientation vise principalement la transition vers un modèle économique qui contribue au développement durable. Pour les entreprises québécoises, il s'agit d'une occasion d'affaires et de croissance permettant au Québec de profiter de l'augmentation de la demande pour des produits verts et responsables. Il est donc important pour La Financière agricole de promouvoir des modes de production innovants sur les plans économique, social et environnemental. Cinq actions ont été retenues par La Financière agricole afin de contribuer à l'orientation gouvernementale.

Soulignons notamment qu'au cours de l'exercice financier 2018-2019 La Financière agricole a appuyé deux projets de recherche sur les pratiques agroenvironnementales ou les pratiques agricoles socialement responsables. La Financière agricole doit toutefois porter une attention particulière à l'action visant à soutenir les entreprises agricoles dans l'adaptation de leurs méthodes de production à l'égard du bien-être animal et de l'efficacité énergétique. De même, l'action visant à soutenir les entreprises acéricoles dans l'adaptation de leurs installations de récupération et transformation de l'eau d'érable afin de diminuer la teneur en plomb du sirop d'érable devra être surveillée. Les résultats de deux indicateurs sont à venir, leur compilation étant prévue ultérieurement au cours de la période couverte par le plan.

ACTION 8: Soutenir les entreprises agricoles dans l'adaptation de leurs méthodes de production afin de tenir compte des attentes des consommateurs, notamment au regard de la santé et du bien-être des animaux d'élevage et dans l'adoption de technologies de production modernes et efficaces sur le plan énergétique

Indicateur 1	Nombre d'entreprises ayant bénéficié du Programme de soutien à l'investissement en matière
--------------	--

de bien-être animal et d'efficacité énergétique

**Cible** 500 entreprises annuellement

**Résultat** À surveiller

**Résultats détaillés**Au total, 440 entreprises ont bénéficié du Programme de soutien au financement des investissements en

matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique. La répartition se fait comme suit :

• 361 entreprises en matière de bien-être animal

- 76 entreprises en matière d'efficacité énergétique
- 3 entreprises ont bénéficié à la fois des deux objectifs du programme

Objectif 2.1	Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables
Activité incontournable 4	Les ministères et organismes qui s'investissent avec les entreprises doivent mettre en œuvre au moins une action pour accroître à 30 %, d'ici 2020, la proportion des entreprises québécoises qui ont amorcé une démarche de développement durable
Objectif 8.1	Améliorer l'efficacité énergétique
Résultat visé 61	Instauration de mesures et réalisation de projets favorisant l'efficacité énergétique
Autres contributions	Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec Plan d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable 2015-2020 Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025

## ACTION 9: Encourager les projets de recherche sur les pratiques agroenvironnementales ou les pratiques agricoles socialement responsables

### Indicateur 1 Nombre de projets de recherche encouragés par La Financière agricole

Cible Trois projets d'ici mars 2022

**Résultat** Progresse bien

Résultats détaillés

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, La Financière agricole a appuyé deux projets de recherche sur les pratiques agroenvironnementales ou les pratiques agricoles socialement responsables. Dans les deux cas, cet appui a pris la forme d'une contribution financière accordée dans le cadre du Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait.

- Projet 1: Amélioration de la biosécurité durant les activités de transport pour le secteur du veau de lait. Ce projet réalisé par les Producteurs de bovins du Québec, en partenariat avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et le Centre de développement du porc du Québec inc., vise à mettre en place un programme de biosécurité afin de réduire les risques de diffusion et de transmission de maladies infectieuses pendant le transport des veaux laitiers et des veaux de lait.
- Projet 2: Plan d'intervention à la ferme en biosécurité et services-conseils vétérinaires. Ce projet réalisé par les Producteurs de bovins du Québec, en collaboration avec le Centre de développement du porc du Québec inc., vise à développer et à valider un outil et un processus d'audit en biosécurité à la ferme afin de réduire les risques de diffusion et de transmission des maladies infectieuses dans les élevages de veaux de lait.

Ces deux projets visent à favoriser la mise en place d'actions préventives, permettant de réduire la transmission de maladies et, par conséquent, la nécessité pour les éleveurs d'avoir recours aux antibiotiques afin de traiter les maladies infectieuses.

Objectif 2.2	Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec
Résultat visé 22	Adoption de mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres produites au Québec
Autres contributions	Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025 Plan d'action pour l'accessibilité et le partage des données ouvertes de ministères et organismes

# ACTION 10: Soutenir les entreprises acéricoles dans l'adaptation de leurs installations de récupération et transformation de l'eau d'érable afin de diminuer la teneur en plomb du sirop d'érable

Indicateur 1 Nombre d'entreprises acéricoles du Québec ayant bénéficié du Programme d'appui au

développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ) afin de réduire la présence de

plomb dans leur production de sirop d'érable

Cible 200 entreprises acéricoles d'ici mars 2021

**Résultat** À surveiller

Résultats détaillés Au 31 mars 2019, 28 entreprises acéricoles du Québec ont bénéficié du Programme d'appui au

développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ) afin de réduire la présence de plomb dans leur

production de sirop d'érable.

Rappelons que cette nouvelle mesure a été intégrée au PADEAQ au cours du mois d'août 2018 et permet de soutenir les projets visant spécifiquement le remplacement d'équipements et la rénovation de bâtiments

acéricoles pour se conformer à la nouvelle norme de teneur en plomb.

Objectif 2.2	Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec
Résultat visé 23	Adoption de mesures pour soutenir le développement et promotion de l'offre de biens et de services écoresponsables
Autres contributions	Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025

# ACTION 11: Intégrer dans les programmes de La Financière agricole, en collaboration avec les ministères concernés, des mesures de conditionnalité afin de favoriser le développement de modèles d'affaires verts et responsables

Indicateur 1 Intégration de deux nouvelles mesures de conditionnalité dans les programmes

Cible Mars 2022

Résultat À venir

**Résultats détaillés**Au 31 mars 2019, aucune mesure de conditionnalité n'a été intégrée aux programmes de

La Financière agricole.

Dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a défini plusieurs orientations et objectifs visant à protéger la santé et l'environnement en milieu urbain et agricole. Un des objectifs est « d'exiger que l'utilisation des pesticides les plus à risque à des fins agricoles soit préalablement justifiée par un agronome dans 100 % des cas ».

Ainsi, le Règlement modifiant le Code de gestion des pesticides a été adopté en février 2018 et prévoit un encadrement spécifique concernant l'utilisation à des fins agricoles de certains pesticides plus à risque. Cette nouvelle réglementation est applicable progressivement, entre mars 2018 et avril 2019, selon le type de pesticides concernés.

Une mesure de conditionnalité relative à l'usage des pesticides les plus à risque pourra être intégrée aux programmes de La Financière agricole, lorsque le MELCC sera en mesure de fournir sur une base annuelle la liste des entreprises non conformes. Des discussions avec le MELCC seront amorcées au cours de la prochaine année afin d'établir les travaux à réaliser pour la mise en place d'une mesure de conditionnalité.

#### Contributions aux objectifs et aux résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Objectif 2.3	Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
Résultat visé 26	Intégration de critères d'écoresponsabilité et de mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier et d'investissements publics
Autre contribution	Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025

# ACTION 12: Analyser la pertinence d'intégrer des critères d'écoresponsabilité à certains programmes de soutien financier afin de favoriser le développement de modèles d'affaires verts et responsables

Indicateur 1 Dépôt de l'analyse de pertinence

Cible Mars 2022

Résultat À venir

Résultats détaillés Au 31 mars 2019, les travaux menant à l'analyse de pertinence ne sont pas amorcés. Ceux-ci devraient

débuter au cours de la prochaine année.

Objectif 2.3	Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
Résultat visé 26	Intégration de critères d'écoresponsabilité et de mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier et d'investissements publics
Autres contributions	Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025

#### **ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3**

#### Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

Cette orientation vise la gestion responsable des ressources naturelles, le maintien des biens et services écologiques ainsi que la préservation et l'utilisation responsable des terres agricoles. Pour La Financière agricole, cela se traduit par l'intégration de préoccupations visant la conservation de la biodiversité aux processus décisionnels, afin de trouver des moyens pour limiter, voire empêcher les effets négatifs des interventions sur les écosystèmes.

Les deux actions retenues par La Financière agricole afin de contribuer à l'orientation gouvernementale sont en bonne voie de réalisation.

Mentionnons qu'au 31 mars 2019, pour l'année de participation 2017, 295 clients ont reçu la bonification du programme Agri-Québec pour la transition vers l'agriculture biologique. De plus, pour l'année d'assurance 2018, 596 entreprises sont assurées en production biologique au Programme d'assurance récolte, ce qui représente une augmentation de 75 %.

# ACTION 13: Soutenir les entreprises agricoles et aquacoles lors de leur transition vers l'agriculture biologique

Indicateur 1	Nombre d'entreprises ayant reçu la bonification du programme Agri-Québec pour la transition biologique
Cible	100 entreprises annuellement
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	Au 31 mars 2019, pour l'année de participation 2017, 295 clients ont reçu la bonification du programme Agri-Québec pour la transition vers l'agriculture biologique.
	La cible annuelle de 100 clients est largement dépassée. Ces résultats s'expliquent par la croissance importante des entreprises qui font la transition vers le biologique.
	Le soutien additionnel de La Financière agricole permet aux entreprises de traverser plus facilement la période

#### Contributions aux objectifs et aux résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

de transition vers l'agriculture biologique et favorise l'essor de ce secteur.

Objectif 3.1	Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité
Résultat visé 33	Adoption de pratiques et de modes de gestion responsables des ressources naturelles et respectueux des écosystèmes
Objectif 2.2	Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec
Résultat visé 23	Adoption de mesures pour soutenir le développement et promotion de l'offre de biens et de services écoresponsables
Autres contributions	Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025

# ACTION 14: Offrir une protection d'assurance spécifique à la production biologique pour toutes les productions couvertes à l'assurance récolte

Indicateur 1	Nombre d'entreprises assurées en production biologique			
Cible	750 entreprises en 2019-2020			

850 entreprises en 2021-2022 **Résultat** Progresse bien

Résultats détaillés

Pour l'année d'assurance 2018, 596 entreprises sont assurées en production biologique au Programme d'assurance récolte, comparativement à 341 entreprises en 2017, ce qui représente une augmentation de 75 %.

À elle seule, la production de sirop d'érable biologique représente près de la moitié du nombre total d'entreprises assurées en production biologique pour l'année d'assurance 2018, soit 282 entreprises.

L'augmentation du nombre d'entreprises assurées en production biologique est principalement due à l'offre de prix unitaires distincts pour la production biologique.

Les résultats du présent exercice financier sont notamment attribuables aux travaux réalisés dans le cadre du Plan de modernisation du Programme d'assurance récolte 2014-2018.

Pour la production biologique, l'année d'assurance 2018 se démarque principalement par :

- L'ajout de nouvelles protections pour les cultures émergentes et de prix unitaires distincts pour les cultures émergentes biologiques;
- L'ajout d'une valeur de remplacement et d'un prix unitaire distincts pour le foin biologique;
- L'augmentation du prix unitaire pour le sirop d'érable biologique;
- L'actualisation des rendements probables pour le sirop d'érable biologique;
- L'obligation de déclaration des rendements réels pour les cultures assurées à l'individuel dont la protection est fondée sur le rendement.

Objectif 3.2	Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société
Résultat visé 35	D'ici 2020, développement ou modification de dix mesures pour contribuer à la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de diversité biologique et, ce faisant, aux Objectifs d'Aichi
Objectif 2.2	Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec
Résultat visé 23	Adoption de mesures pour soutenir le développement et promotion de l'offre de biens et de services écoresponsables
Autres contributions	Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025 Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique

#### **ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4**

#### Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Cette orientation vise à favoriser et à valoriser la contribution de tous à la construction d'une société plus équitable. Elle implique également une diminution des inégalités, tant sociales qu'économiques.

L'action retenue par La Financière agricole du Québec afin de contribuer à l'orientation gouvernementale est en bonne voie de réalisation.

Ainsi, mentionnons que des démarches visant à former un comité de travail responsable de l'élaboration d'une stratégie d'engagement communautaire ont été entreprises et que La Financière agricole a soutenu quatre initiatives et organismes communautaires agricoles contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.

# ACTION 15: Encourager des initiatives ou des organismes communautaires agricoles contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

Indicateur 1	Adoption d'une stratégie d'engagement communautaire
Cible	Mars 2020
Résultat	Progresse bien
Résultats détaillés	Au 31 mars 2019, des démarches visant à former un comité de travail responsable de l'élaboration de la Stratégie d'engagement communautaire ont été entreprises. Il est prévu que les membres du comité définissent les composantes de la stratégie, établissent des objectifs organisationnels et des cibles à atteindre en matière d'engagement communautaire et que la stratégie soit adoptée, comme prévu, d'ici mars 2020.
Indicateur 2	Nombre d'initiatives ou organismes soutenus

Cible Au moins quatre annuellement

**Résultat** Progresse bien

**Résultats détaillés** Quatre initiatives ou organismes ont été soutenus.

- Pour une deuxième année consécutive, La Financière agricole a appuyé l'aménagement du Potager des FADQulteurs. Ce potager d'une superficie de 15 m² est aménagé au siège social de La Financière agricole et est géré par un comité d'employés bénévoles. Le Potager des FADQulteurs a remis au cours de l'été toutes ses récoltes de légumes à l'organisme communautaire La Chaudronnée de Lévis qui œuvre dans le domaine de la sécurité alimentaire.
- Au mois de mars 2019, La Financière agricole a versé une aide financière à l'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA). Cet organisme œuvre à la création d'un réseau d'entraide au sein du milieu agricole. Il soutient l'entraide communautaire pour les personnes gravitant autour des travailleurs agricoles et de leurs familles.
- Une aide financière a été versée par La Financière agricole au mois de mars 2019 à la ferme les Moissonneurs Solidaires. Cet organisme aide des personnes en difficulté à réintégrer leur place dans la société au moyen de travaux agricoles tout en approvisionnant les banques alimentaires du réseau Moisson Québec.
- Une aide financière a été versée par La Financière agricole au mois de mars 2019 à la coalition d'organismes Agri-Ressources Arthabaska-Érable, un réseau qui réalise des initiatives pour contrer la détresse psychologique en milieu agricole.

Le nombre d'initiatives réalisées par La Financière agricole en 2018-2019 se maintient par rapport au nombre d'initiatives réalisées l'an dernier.

Objectif 4.2	Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités
Résultat visé 39	Renforcement de l'appui et de la promotion des interventions des organismes communautaires et d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités
Autre contribution	Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec

#### **ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6**

#### Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Cette orientation vise le soutien du dynamisme des collectivités, de même que l'aménagement et le développement du territoire en fonction des objectifs de développement durable. Pour La Financière agricole, cela signifie de mettre à contribution ses compétences et ses capacités d'intervention afin de diminuer la vulnérabilité des collectivités. Cette orientation se traduit également par la consolidation des conditions favorables à la rétention et à l'attractivité des populations et des entreprises.

Les résultats des deux actions retenues par La Financière agricole afin de contribuer à l'orientation gouvernementale sont à venir ultérieurement dans la période couverte par le plan. Soulignons néanmoins que le conseil d'administration de La Financière agricole a adopté en décembre 2018 un nouveau programme visant à offrir aux secteurs agricoles un appui financier pour la réalisation d'études technico-économiques.

# ACTION 16: Mettre en œuvre le Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques pour soutenir le dynamisme économique de certains secteurs

# Indicateur 1 Nombre d'études technico-économiques réalisées

Cible Cinq études réalisées d'ici mars 2022

**Résultat** À venir

**Résultats détaillés**Le conseil d'administration de La Financière agricole a adopté le 14 décembre 2018 un nouveau programme visant à offrir aux secteurs agricoles un appui financier pour la réalisation d'études technico-économiques.

Le Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques entrera en vigueur le 1er avril 2019 pour une période de cinq ans. Doté d'une enveloppe d'un million de dollars, il vise à soutenir financièrement la réalisation d'études permettant aux entreprises des secteurs non couverts par l'ASRA ou la gestion de l'offre d'avoir accès à des données de référence sur la performance technico-économique et financière des entreprises de leur secteur.

Diverses activités de communication ont été réalisées à la fin de l'exercice 2018-2019 afin d'annoncer l'entrée en vigueur prochaine du programme. Une lettre d'invitation aux associations sectorielles pouvant être intéressées par le programme a également été transmise en mars 2019.

Objectif 6.2	Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires
Résultat visé 49	Mise en œuvre de mesures et de programmes qui soutiennent le développement socioéconomique des collectivités dans une perspective de développement durable
Autres contributions	Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole du Québec Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025

# ACTION 17: Définir un cadre d'intervention lié aux situations climatiques catastrophiques et exceptionnelles

Indicateur 1 Dépôt du cadre d'intervention

Cible Décembre 2019

**Résultat** À venir

**Résultats détaillés**Au 31 mars 2019, les travaux d'élaboration du cadre d'intervention ne sont pas commencés. Il est prévu que

ceux-ci s'échelonnent d'avril à décembre 2019. Cela ne remet pas en question l'atteinte de la cible qui vise le

dépôt du cadre d'ici décembre 2019.

Les travaux permettront, d'une part, de définir la notion « d'événement climatique catastrophique et exceptionnel » et, d'autre part, de produire un cadre d'intervention qui permettra d'établir des mesures visant à diminuer la vulnérabilité des entreprises agricoles et d'atténuer les conséquences des sinistres d'origine

naturelle sur leurs activités.

Objectif 6.4	Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels
Résultat visé 52	Mise en œuvre de mesures visant à diminuer la vulnérabilité des collectivités au regard des impacts des changements climatiques ou à atténuer les conséquences des sinistres d'origine naturelle
Autre contribution	Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025

## DÉCLARATION DE SERVICES ET SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

## Déclaration de services à la clientèle

La Financière agricole dispose d'une Déclaration de services à la clientèle (annexe 3) qui guide le personnel au quotidien dans ses interactions avec la clientèle et qui inclut des objectifs de performance relativement aux délais de traitement visés.

La démarche d'accompagnement de la clientèle définit les étapes qui permettent d'offrir un service efficace :

- 1. Accueillir le client avec ouverture, courtoisie et respect;
- Écouter et bien comprendre ses besoins;
- 3. Analyser le projet du client avec une approche intégrée (assurances et financement);
- 4. Expliquer nos programmes et le guider dans ses choix;
- 5. Orienter et diriger, si nécessaire, vers des intervenants externes;
- 6. Informer des étapes et convenir des échéanciers dans le traitement des demandes;
- 7. Assurer que les décisions rendues soient bien comprises par le client;
- **8.** Assurer un suivi auprès de la relève tout au long de sa période d'établissement (0-5 ans).

Les travaux d'informatisation des indicateurs de performance de la Déclaration de services à la clientèle ont été livrés à l'automne 2018. Au 31 mars 2019, les résultats des engagements de la Déclaration de services à la clientèle sont les suivants:

Indicateurs	Cibles	Résultats	Délai moyen (jours)
Indemnisation des protections en assurance récolte (individuelle)	90 % en moins de 30 jours	89 %	18
Dossiers traités lors d'une avance ou d'un paiement final en assurance stabilisation	98 %	99 %	S. O.
Émission de l'avis de calcul des bénéfices du programme (Agri-stabilité et Agri-Québec Plus)	75 % en moins de 75 jours	86 %	36
Transmission de l'avis de dépôt (Agri-investissement et Agri-Québec)	80 % en moins de 45 jours	83 %	31
Émission d'un certificat de garantie de prêt	80 % en moins de 14 jours	57 %	15
Réponse à une demande de subvention	80 % en moins de 20 jours	61 %	21

Les résultats indiqués dans le tableau démontrent que la majorité des cibles ont été atteintes ou s'en approchent, notamment celles qui sont en lien avec les délais de traitement pour les programmes d'assurance récolte, d'assurance stabilisation des revenus agricoles, Agri-stabilité, Agri-Québec Plus, Agri-investissement et Agri Québec.

Les délais de traitement moyens pour l'émission d'un certificat de prêt et la réponse à une demande de subvention sont respectivement de 15 et de 21 jours, soit légèrement supérieurs au délai fixé pour la cible. Quant aux pourcentages de dossiers traités, ils sont inférieurs à la cible. La complexité des dossiers et l'enjeu du renouvellement des effectifs sont les principales raisons du dépassement des délais souhaités. Le projet de révision du modèle d'affaires en financement et la réflexion sur les façons de faire entourant ce projet font partie des solutions qui permettront d'améliorer les délais de traitement en financement.

En plus des six indicateurs du tableau ci-dessus, La Financière agricole s'engage à ce que 90 % des réponses à un courriel, des confirmations de rendez-vous et des retours d'appels soient faits dans un délai maximal de 2 jours ouvrables. Les résultats de ces éléments de services sont évalués annuellement à l'aide du sondage de satisfaction de la clientèle. Ainsi, pour 2018-2019, 86 % des clients interrogés se sont dits satisfaits du délai de réponse pour les retours d'appels, 87 % du délai de réponse à un courriel et 88 % du délai de réponse pour l'obtention d'un rendez-vous.

## Stratégie relève

L'accompagnement de la relève agricole est une priorité pour La Financière agricole. En 2018, une stratégie a été adoptée et comprend une série d'actions qui seront réalisées en continu sur une période de trois ans.

Les principaux objectifs de cette stratégie se définissent comme suit :

- Faire en sorte que la relève soit bien informée de l'offre de service de La Financière agricole;
- Être la référence en matière de soutien aux entreprises de la relève agricole du Québec;
- Accroître la visibilité de La Financière agricole et renforcer sa notoriété auprès de la relève agricole.

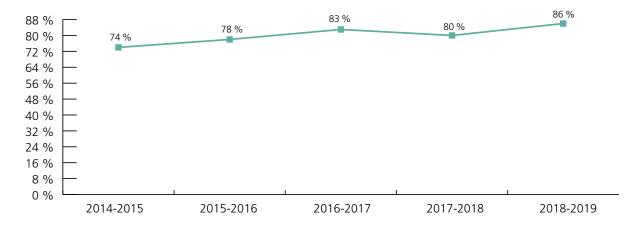
Afin d'évaluer son taux de notoriété auprès des membres de la Fédération de la relève agricole du Québec, un sondage a été réalisé et les résultats démontrent que 47 % des répondants pensent spontanément à La Financière agricole comme organisation offrant des services pour la relève agricole.

## Satisfaction à l'égard du service à la clientèle

Conformément aux bonnes pratiques en matière de gouvernance, La Financière agricole réalise annuellement un sondage de satisfaction. Les résultats permettent de constater les effets des actions réalisées au cours du dernier exercice et orientent celles à mettre de l'avant pour améliorer la prestation de services et augmenter le taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle.

Le taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle a augmenté et a atteint le niveau le plus haut au cours des cinq dernières années. Ce taux s'élève à 86 % en 2018-2019, ce qui est supérieur à la cible de 85 %. On constate une progression du taux de satisfaction pour chacun des territoires du réseau régional.

Graphique 24 Évolution du pourcentage de satisfaction à l'égard du service à la clientèle



Que l'on parle de courtoisie, de compétence, de disponibilité, d'écoute, de communication dans un langage facile à comprendre, de respect des délais convenus et d'information complète relativement aux étapes de traitement, tous ces éléments d'évaluation du personnel des centres de services ont obtenu un pourcentage de satisfaction au-dessus de 90 %. Globalement, il s'agit d'une progression moyenne de 4,6 points de pourcentage par rapport à 2018.

## **Gestion des plaintes**

La Politique sur la gestion des plaintes de La Financière agricole permet d'offrir à sa clientèle et à ses partenaires la possibilité d'exprimer leur insatisfaction et de soutenir la qualité de ses services.

Aux fins de l'application de la politique, une plainte est l'expression orale ou écrite d'une insatisfaction formulée par un client qui s'estime lésé ou qui allègue avoir subi un inconvénient à la suite d'un événement, d'une situation, d'un acte ou d'une omission à l'égard de la prestation du service dispensé par la société ou de l'administration des produits offerts par cette dernière.

En 2018-2019, La Financière agricole a traité 281 plaintes, comparativement à 88<sup>2</sup> en 2017-2018. Ces plaintes ont été signifiées de façon individuelle et 98,5 % de celles-ci ont été traitées à l'intérieur du délai de vingt jours ouvrables prévu dans la politique, comparativement à 89,8 % lors de l'exercice précédent.

Tableau 3 Répartition des plaintes par catégorie

Objet visé par les plaintes	2018-2019 (Nombre)	2018-2019 (%)	2017-2018 (Nombre)	2017-2018 (%)	2016-2017 (Nombre)	2016-2017 (%)
Programme d'assurance récolte : système collectif et système individuel	264¹	94,0	71	80,7	15	34,1
Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec		1,4	2	2,3	11	25,0
Programmes de financement agricole et forestier		1,4	3	3,4	3	6,8
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles		0,7	3	3,4	6	13,6
Processus administratif		_	-	-	1	2,3
Service à la clientèle		2,5	9	10,2	8	18,2
Total	281	100	<b>88</b> <sup>2</sup>	100	44	100

<sup>1. 258</sup> plaintes concernent leur insatisfaction à l'égard des indemnités versées pour la production foin de la saison 2018, saison caractérisée par une sécheresse ayant mené à des dommages importants pour cette production.

<sup>2.</sup> En 2017-2018, les 88 plaintes reçues regroupaient 92 clients.

## **GESTION DES RESSOURCES**

## **RESSOURCES HUMAINES**

Face à l'enjeu des ressources humaines (pénurie de main d'oeuvre, départs à la retraite, etc.) l'organisation s'est dotée d'un plan de développement des ressources humaines dont l'objectif est de former et mobiliser ses employés.

Au 31 mars 2019, La Financière agricole comptait 578 employés, en excluant les étudiants et les stagiaires, ce qui correspond au même nombre d'employés qu'en 2018. Entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019, elle a utilisé 559 équivalents à temps complet (ETC), comparativement à 556 pour l'exercice précédent. Ainsi, la cible de 572 ETC fixée par le Secrétariat du Conseil du trésor a été respectée.

Tableau 4 Répartition de l'effectif par secteur et catégorie d'emploi<sup>1</sup>

Secteur	Personnel d'encadrement	Professionnel	Technicien et personnel de bureau	Total au 31 mars 2019	Total au 31 mars 2018	Écart entre 2019 et 2018 <sup>2</sup>
Siège social	28	206	75	309	301	8
Réseau régional	13	119	137	269	277	-8
Total	41	325	212	578	578	-

<sup>1.</sup> Effectif en poste au 31 mars 2019: nombre de personnes occupant un poste régulier, occasionnel et saisonnier, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.

Tableau 5 Heures rémunérées par secteur

Secteur	Nombre d'heures rémunérées 2017-2018	Nombre d'heures rémunérées 2018-2019	Écart
Siège social	513 699	525 911	12 212
Réseau régional	501 912	494 133	-7 779
Total en heures rémunérées <sup>1</sup>	1 015 611	1 020 044	4 433
Total en ETC transposés <sup>2</sup>	556	559	3

<sup>1.</sup> Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires effectuées par le personnel régulier et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants. Les heures supplémentaires rémunérées et les heures rémunérées pour les employés en préretraite ont toutes été imputées au siège social.

<sup>2.</sup> La diminution du nombre d'effectifs dans le réseau régional peut s'expliquer, entre autres, par le fait que des postes étaient vacants au 31 mars 2019 et que le personnel en préretraite, au 31 mars 2019, est imputé au siège social.

<sup>2.</sup> Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en ETC sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

Tableau 6 Heures rémunérées par région administrative et catégorie d'emploi, 2018-2019

Région administrative¹	Personnel d'encadrement	Professionnel	Technicien et personnel de bureau	Total
Bas-Saint-Laurent	3 722	24 149	24 473	52 344
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 820	9 324	15 563	26 707
Mauricie	1 820	8 721	12 490	23 031
Estrie	294	18 925	18 886	38 105
Outaouais	1 820	7 315	12 056	21 191
Abitibi-Témiscamingue	1 820	6 789	10 506	19 115
Gaspésie—Îles-de-la- Madeleine	-	1 796	3 629	5 425
Chaudière-Appalaches <sup>2</sup>	49 168	394 480	181 135	624 783
Lanaudière	1 820	13 324	11 399	26 543
Laurentides	-	5 293	8 025	13 318
Montérégie	5 901	46 607	67 936	120 444
Centre-du-Québec	1 820	20 706	26 512	49 038
Total des heures rémunérées	70 005	557 429	392 610	1 020 044 <sup>3</sup>

<sup>1.</sup> Les régions administratives suivantes ne comptent aucun ETC: Capitale-Nationale, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Montréal et Laval.

Tableau 7 Répartition de l'effectif en heures rémunérées

Catégorie d'emploi	Nombre d'heures travaillées	Nombre d'heures supplémentaires¹	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés	Nombre d'employés au 31 mars 2019
Personnel d'encadrement	69 958	47 <sup>2</sup>	70 005	39	41
Professionnels	555 158	2 271	557 429	305	325
Techniciens et personnel de bureau	392 306	304	392 610	215	212
Total en heures <sup>3</sup>	1 017 422	2 622	1 020 044	559	578
Total en ETC transposés (Total des heures/1 826,3)	557	2	559		

<sup>1.</sup> Les heures supplémentaires peuvent être payées ou, à la demande de l'employé, être compensées.

<sup>2.</sup> Incluant les employés du siège social.

<sup>3.</sup> Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires effectuées par le personnel régulier et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.

<sup>2.</sup> Les heures supplémentaires du personnel d'encadrement ont été réalisées par des professionnels qui ont été nommés cadres au cours de l'année financière.

<sup>3.</sup> Les étudiants et stagiaires (13) ne sont pas inclus dans le contrôle des effectifs du Secrétariat du Conseil du trésor. Au 31 mars 2019, l'organisation comptait quatre employés saisonniers qui sont inclus dans ce tableau.

## Gestion de l'expertise

La gestion de l'expertise représente un levier à la mobilisation des employés et à la performance organisationnelle. C'est pourquoi, en 2018-2019, 1,8 % de la masse salariale a été investie en formation, en considérant uniquement les activités admissibles¹ au sens de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre D-8.3). Ce pourcentage atteint 2,1 % lorsque toutes les activités de développement sont comptabilisées.

Le nombre et la diversité des activités offertes dans le Plan de développement des ressources humaines (PDRH) ont contribué à l'augmentation du nombre moyen de jours de formation par personne, passant de 2,7 jours en 2017-2018 à 3,5 en 2018-2019. Les activités permettant de développer les compétences du personnel liées directement à la mission de l'organisation ont été priorisées, suivies de celles qui sont liées à la communication, à la bureautique et à l'informatique.

Tableau 8
Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité en 2018-2019¹

Champ d'activité	Année financière 2018-2019 (%)
Favoriser le développement des compétences en agriculture, en assurance et en financement	33,5
Acquérir de nouvelles connaissances en communication, en bureautique et en informatique	31,4
Autres formations (ex.: formations juridiques, comptabilité, vérification interne, etc.)	10,9
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	9,8
Développer des compétences en matière de ressources humaines (ex.: gestion de main-d'œuvre, climat de travail, santé et sécurité, etc.)	4,9
Se préparer à la retraite	3,5
Développer des compétences en matière de service à la clientèle	3,4
Optimiser les processus à l'aide du LEAN Management	2,4
Prendre en compte les principes de développement durable	0,2

<sup>1.</sup> La répartition des dépenses est calculée sur le total des investissements en formation.

Tableau 9 Évolution des dépenses de formation

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Proportion de la masse salariale (%)	1,3	1,8	2,1
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,1	2,7	3,5
Somme allouée par personne (\$)¹	821	1 156	1 443

<sup>1.</sup> Incluant les salaires.

<sup>1.</sup> Pour qu'une activité de formation soit admissible, elle doit viser l'amélioration des compétences des participants dans leur tâche, être organisée selon un processus structuré et être réalisée dans le cadre de l'un des 16 moyens de formation reconnus par la Loi.

Tableau 10
Nombre moyen de jours de formation selon les catégories d'emploi

Catégorie d'emploi	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Cadres et conseillers en gestion des ressources humaines	3,3	5,8	3,3
Professionnels, avocats et notaires	2,3	2,9	4
Techniciens et personnel de bureau	1,4	1,8	2,6

## Planification de la main-d'œuvre

### Mouvement du personnel

En 2018-2019, le taux de départ à la retraite a été de 4,7 % comparativement à 3,1 % en 2017-2018. Cela contribue à l'augmentation du taux de départ volontaire<sup>1</sup>, le faisant passer de 6,9 % en 2017-2018 à 11,2 % en 2018-2019. Pour combler ces départs, 90 personnes ont été embauchées en 2018-2019, comparativement à 82 l'année précédente. De ce nombre, 41 sont des étudiants ou des stagiaires, ce qui constitue un bassin de relève intéressant.

Tableau 11 Nombre d'employés ayant pris leur retraite par catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Cadres et conseillers en gestion des ressources humaines	1	2	2
Professionnels, avocats et notaires	21	7	16
Techniciens et personnel de bureau	13	9	9
Total	35	18	27

# Tableau 12 Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Taux de départ	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Taux de départ volontaire (%)	9,5	6,9	11,2

## Mobilisation du personnel

À la suite du sondage sur la mobilisation des employés effectué en 2017, La Financière agricole s'est dotée d'un plan d'action organisationnel qui vise notamment l'amélioration des communications au sein de l'organisation ainsi que la sensibilisation et la promotion d'outils en matière de reconnaissance. Par ailleurs, chaque unité administrative a actualisé son plan sectoriel de mobilisation de façon à mettre en œuvre ses propres actions.

<sup>1</sup> Le taux de départ volontaire est composé des départs à la retraite, de mutations, de promotions hors de l'organisation et de démissions de l'année en cours.

## Accès à l'égalité en emploi

La Financière agricole est soucieuse de respecter les exigences gouvernementales en matière d'égalité en emploi. À cet effet, 14,3 % des étudiants et 30 % des stagiaires embauchés en 2018-2019 sont membres de groupes cibles, comparativement à 0 % et 6,7 % respectivement en 2017-2018. La représentativité des membres de groupes cibles est demeurée stable au sein de l'organisation depuis les dernières années. En ce qui concerne la représentativité des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein du personnel d'encadrement, il n'y avait aucun cadre membre de MVE au 31 mars 2019.

De plus, les femmes représentent 61,7 % dans l'effectif régulier de La Financière agricole.

Tableau 13 Nombre total de personnes embauchées, selon les statuts d'emploi, au cours de la période 2018-2019<sup>1</sup>

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées	Nombre d'employés en place au 31 mars 2019
Régulier	27	554
Occasionnel	22	20
Étudiant	21	12
Stagiaire	20	1
Total	90	587

<sup>1.</sup> Au 31 mars 2019, l'organisation comptait quatre employés saisonniers qui sont exclus de ce tableau.

Tableau 14 Embauche des membres de groupes cibles en 2018-2019¹

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées	Membre des minorités visibles et ethniques	Anglophone	Autochtone	Personne handicapée	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi (%)
Régulier	27	1	-	-	-	1	3,7
Occasionnel	22	-	1	-	-	1	4,6
Étudiant	21	2	1	-	-	3	14,3
Stagiaire	20	5	1	-	-	6	30,0

<sup>1.</sup> Au 31 mars 2019, l'organisation comptait quatre employés saisonniers qui sont exclus de ce tableau.

Tableau 15 Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi¹

Statut d'emploi	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Régulier (%)	-	20,0	3,7
Occasionnel (%)	4,0	8,8	4,6
Étudiant (%)	16,7	-	14,3
Stagiaire (%)	-	6,7	30,0

<sup>1.</sup> Au 31 mars 2019, l'organisation comptait quatre employés saisonniers qui sont exclus de ce tableau.

Tableau 16 Évolution de la présence des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2017	Taux de présence par rapport à l'effectif régulier total en 2017 (%)	Nombre au 31 mars 2018	Taux de présence par rapport à l'effectif régulier total en 2018 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence par rapport à l'effectif régulier total en 2019 (%)
Autochtone	3	0,6	2	0,4	3	0,5
Anglophone	3	0,6	3	0,6	3	0,5
Personne handicapée	7	1,4	8	1,5	9	1,6

## Tableau 17 Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel<sup>1</sup>

MVE par région administrative	Nombre au 31 mars 2018	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2018 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019 (%)
Montréal et Laval <sup>2</sup>	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Outaouais et Montérégie	9	11,3	10	12,5
Estrie, Lanaudière et Laurentides	-	-	-	-
Capitale-Nationale <sup>2</sup>	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Autres régions	9	2,0	8	1,8
Total	18	3,1	18	3,1

<sup>1.</sup> Les données excluent la haute direction (titulaires d'emplois supérieurs), mais incluent les quatre employés saisonniers.

Tableau 18 Embauche des femmes par statut d'emploi en 2018-2019¹

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées	Nombre de femmes embauchées	Taux d'embauche de femmes (%)
Régulier	27	20	74,1
Occasionnel	22	15	68,2
Étudiant	21	13	61,9
Stagiaire	20	13	65,0
Total	90	61	67,8

<sup>1.</sup> Au 31 mars 2019, l'organisation comptait quatre employés saisonniers qui sont exclus de ce tableau.

<sup>2.</sup> Les régions administratives de la Capitale-Nationale et de Montréal et Laval ne comportent aucun ETC pour 2018 et 2019.

Tableau 19 Représentativité des femmes dans l'effectif régulier en 2018-2019

Catégorie d'emploi	Effectif total (hommes et femmes)	Femmes	Taux de représentativité des femmes (%)
Personnel d'encadrement	41	14	34,1
Professionnel	312	187	59,9
Technicien et personnel de bureau	201	141	70,1
Total	554	342	61,7

## **RESSOURCES FINANCIÈRES**

## Cadre financier

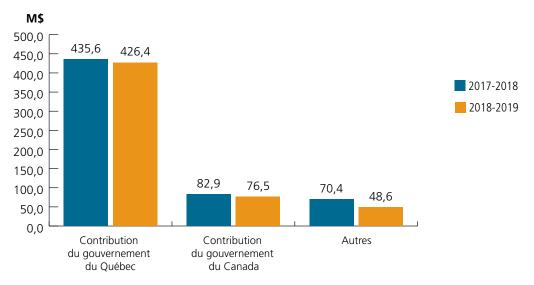
Pour 2018-2019, le gouvernement du Québec a accordé une contribution de 425,5 millions de dollars à La Financière agricole, une diminution de 5,1 millions de dollars par rapport à l'année précédente. À ce montant s'ajoute la contribution de 0,6 million de dollars du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la gestion du Règlement sur le Programme de financement forestier. Finalement, une contribution de 0,3 million de dollars provient du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'administration du Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique.

La Financière agricole reçoit également des contributions provenant du gouvernement du Canada pour l'administration des programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux à frais partagés, établis en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture. Ces contributions s'élèvent à 76,5 millions de dollars pour l'exercice 2018-2019, soit 6,4 millions de dollars de moins comparativement à 2017-2018.

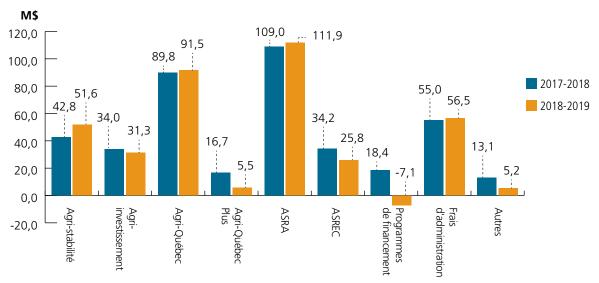
Les autres revenus sont principalement les revenus de placement, les revenus de droits administratifs et les contributions des participants au programme Agri-stabilité.

L'effet combiné d'un contexte économique favorable en agriculture, d'une gestion efficace des programmes et d'un contrôle rigoureux du budget a eu un effet positif sur la situation financière de l'organisation. Pour l'exercice financier 2018-2019, l'excédent des revenus sur les charges est de 179,3 millions de dollars.

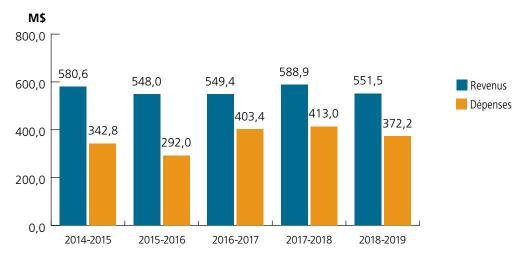
Graphique 25 Sources de revenus en 2017-2018 et 2018-2019



Graphique 26 Répartition des ressources financières en 2017-2018 et 2018-2019



**Graphique 27**Historique des revenus et des dépenses



La Financière agricole détient une réserve de 317 millions de dollars pour gérer les risques relatifs aux obligations financières à l'égard de sa contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des paiements aux programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus. La société détient également une réserve de 100 millions de dollars lui permettant de respecter les engagements financiers à l'égard des garanties de prêts accordées advenant un contexte économique difficile. Le niveau maximal autorisé des réserves est atteint et les sommes sont confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

De plus, La Financière agricole administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte. Les contributions provenant des adhérents et de La Financière agricole sont déposées directement dans les fonds fiduciaires.

## Dépenses administratives

En 2018-2019, La Financière agricole disposait d'un budget de 58,5 millions de dollars pour les dépenses administratives. Le tableau ci-dessous démontre que l'organisation a été en mesure de respecter son budget.

Tableau 20 Évolution des dépenses administratives avant consolidation

Nature des dépenses	Budget (M\$) 2018-2019	Dépenses réelles (M\$) 2018-2019	Dépenses réelles (M\$) 2017-2018	Écart¹ (M\$)	Variation <sup>2</sup> (%)
Masse salariale	46,7	45,4	42,8	2,6	6,07
Dépenses de fonctionnement	11,8	11,0	9,3	1,7	18,28
Total	58,5	56,4	52,1	4,3	8,25

- 1. Écart entre les dépenses de l'année antérieure et celles de l'année financière terminée.
- 2. Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

La hausse de la masse salariale est principalement attribuable aux indexations salariales et aux changements d'échelons des employés qui n'ont pas atteint le maximum. Pour les dépenses de fonctionnement, l'augmentation se situe principalement au niveau des contrats de services professionnels. Le budget alloué en début d'année a été respecté.

## État des placements et des emprunts

Les rendements réalisés au cours de l'exercice financier sur les placements à long terme détenus à la Caisse de dépôt et placement du Québec ont été supérieurs à leur rendement espéré. En effet, le portefeuille du Compte dédié aux garanties de prêts affiche un rendement de 5,96 %, ce qui le situe au-dessus de son rendement espéré de 4,7 %. Le portefeuille de la réserve pour le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus affiche, quant à lui, un rendement de 3,5 %, par rapport à son rendement espéré de 2,5 %. Le portefeuille du Fonds ASREC affiche un rendement de 4,14 %, le plaçant ainsi au-dessus de son rendement espéré de 3,6 %.

Le rendement réalisé par la gestion active des placements à court terme se situe à 2,0 % pour l'ensemble des portefeuilles sous la gestion de La Financière agricole. Ce rendement est supérieur de 39 points de base à l'objectif de valeur ajoutée établi dans la Politique générale de placement et de financement. Le portefeuille moyen à court terme sous gestion a été de 696,0 millions de dollars et les revenus d'intérêts générés, de 13,5 millions de dollars.

La Financière agricole dispose d'un régime d'emprunts à court terme auprès d'institutions financières autorisées par le gouvernement du Québec. En vertu du décret 711-2018 du 6 juin 2018, La Financière agricole peut contracter des emprunts à court terme d'un montant de 120,0 millions de dollars jusqu'au 30 juin 2019.

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, La Financière agricole a financé à même ses liquidités les besoins du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Ce mode de financement a permis majoritairement au Fonds ASRA d'économiser, en frais d'intérêts, 413 724 dollars.

## RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Les ressources informationnelles contribuent à la performance et à la transformation de La Financière agricole par la mise en place de solutions innovantes, efficientes et sécuritaires alignées sur les besoins d'affaires de l'organisation, les orientations gouvernementales et les meilleures pratiques en technologies de l'information. Chaque année, La Financière agricole consacre des efforts importants à l'entretien et à l'évolution de ses actifs informationnels. En parallèle, des projets ont été réalisés afin de prendre le virage numérique et d'offrir des services adaptés aux besoins de la clientèle.

Par ailleurs, afin de bien relever les défis à venir, La Financière agricole a procédé à la révision de sa gouvernance et de sa gestion des ressources informationnelles. Une restructuration organisationnelle a permis de regrouper les ressources-clés qui participent à la réalisation des projets. L'objectif est de mettre en place les meilleures conditions de réalisation de ses projets majeurs, de l'optimisation de ses processus et, ainsi, de mettre en œuvre les actions de son plan stratégique. Face à l'importance de cet enjeu, le conseil d'administration assure un suivi constant des projets.

## Infrastructures et sécurité

La sécurité de l'information demeure une préoccupation de l'organisation et les mesures adoptées à ce chapitre sont constamment actualisées. Ainsi, au cours du dernier exercice, La Financière agricole a effectué régulièrement des exercices de vérification des vulnérabilités internes et externes.

L'infrastructure technologique est maintenue afin de soutenir les opérations et les systèmes de mission. À ce titre, les serveurs de fichiers des centres de services ont été complètement renouvelés. Le système d'authentification des services en ligne a été remplacé; il en est de même pour l'ensemble des serveurs applicatifs qui supporte la prestation électronique de services offerte à la clientèle.

Le taux moyen de disponibilité de l'ensemble des services et de l'infrastructure réseau s'est maintenu au même niveau que les dernières années, soit à 99,7 %.

## Architecture d'entreprise

L'architecture d'entreprise permet de concevoir, de communiquer et de bonifier le modèle d'affaires qui décrit l'état futur de l'organisation. Cette fonction permet de tirer le meilleur parti des ressources informationnelles, technologiques, humaines et organisationnelles en tant que levier de transformation.

Les travaux réalisés en 2018-2019 sont la mise à jour du modèle d'entreprise et l'élaboration des orientations pour soutenir la mise en œuvre du virage numérique.

## Développement des solutions d'affaires

Au cours de l'année 2018-2019, la majorité des efforts en technologies de l'information ont été investis dans des activités récurrentes afin d'assurer l'entretien, l'évolution et le fonctionnement quotidien des systèmes d'information. La capacité restante a été investie dans les projets prioritaires.

Ces projets ont été mis en œuvre pour soutenir les orientations définies dans le plan stratégique de La Financière agricole, plus particulièrement offrir des produits adaptés et prendre le virage numérique. En outre, de nouvelles fonctionnalités ont été livrées dans les systèmes existants afin d'améliorer le soutien aux processus d'affaires et la performance de l'organisation.

Tableau 21 Liste et état d'avancement et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles en 2018-2019

Liste des projets	Coût en ressources humaines prévues (000\$)1	Coût en ressources humaines utilisées (000 \$)1	Coût en ressources financières prévues (000 \$)²	Coût en ressources financières utilisées (000 \$) <sup>2</sup>	État d'avancement global au 31 mars 2019³	Explication sommaire des écarts
Amélioration de la collecte unifiée des données financières	297,5	224,4	35,0	116,0	98 %	-
Amélioration des fonctionnalités de la boîte postale électronique	89,5	205,7	15,0	29,9	100 %	Les travaux prévus de l'année précédente ont été reportés en 2018-2019 sans modifier l'échéancier et le budget global.
Déclaration obligatoire des rendements réels pour indemnisation (réalisation)	184,8	336,0	110,0	11,4	95 %	La réalisation s'est déroulée comme prévu en utilisant plus de ressources internes.
Nouvelles mesures adaptées à la relève agricole	101,3	138,6	-	-	100 %	Certains travaux prévus de l'année précédente ont été reportés en 2018-2019 sans modifier l'échéancier et le budget global.
Intégration de la nouvelle solution en géomatique (réalisation)	222,2	258,8	77,0	95,4	49 %	Les travaux ont été devancés par rapport à la planification annuelle sans modifier le budget global.
Solution numérique des interactions avec la clientèle (dossier d'affaires)	343,8	281,0	175,0	101,3	100 %	Les travaux de réalisation ont été reportés en 2019-2020.
Conception et mise en œuvre du nouveau modèle d'affaires en financement (dossier d'opportunité)	205,9	153,5	218,3	207,4	100 %	Le dossier d'opportunité a été complété à l'intérieur du budget et a été déposé et approuvé au conseil d'administration en février 2019.

<sup>1.</sup> Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

<sup>2.</sup> Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions, la location de biens et les frais connexes.

<sup>3.</sup> Le pourcentage d'avancement d'un projet à la phase de réalisation correspond à l'ensemble des investissements réalisés depuis le début du projet (incluant le dossier d'affaires) par rapport au budget total prévu. Le pourcentage d'avancement d'un projet aux phases « dossier d'opportunité » et « dossier d'affaires » correspond à l'avancement des travaux de ces phases seulement.

## Dépenses et investissements en ressources informationnelles

La Financière agricole avait prévu un montant de 10,3 millions de dollars en ressources informationnelles. L'exercice financier s'est conclu par des dépenses réelles d'un peu plus de 9,0 millions de dollars, soit 88 % du budget.

Tableau 22 Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour l'année 2018-2019

Catégorie d'activité	Capitalisables prévus (000 \$) (investissements)	Capitalisables réels (000 \$) (investissements)	Non capitalisables prévus (000\$) (dépenses)	Non capitalisables réels (000\$) (dépenses)	Explication sommaire des écarts
Activité d'encadrement	-	-	930,3	882,6	La variation à la baisse s'explique par le taux de roulement naturel et la difficulté de pourvoir les postes de nature stratégique.
Activité de continuité	100,0	130,7	6 581,4	5 551,7	La variation à la baisse s'explique par le taux de roulement naturel et la difficulté de pourvoir les postes de nature stratégique.
Projet	2 691,1	1 525,2	-	931,6	La réalisation de certains projets a été reportée et la politique de capitalisation a été révisée pour s'harmoniser avec celle du Contrôleur des finances.
Total	2 791,1	1 655,9	7 511,7	7 365,9	-

## Prestation électronique de services

La Financière agricole, toujours soucieuse d'offrir des services à la hauteur des attentes de sa clientèle, a ajouté de nouvelles fonctionnalités à ses services électroniques.

Tableau 23 Nouveaux services électroniques implantés en 2018-2019

Fonctionnalités	Impact
Saisir une déclaration de récolte	Permet aux clients assurés de transmettre électroniquement le rendement de leurs récoltes.
S'inscrire au Zéro Papier	Permet aux clients de recevoir leurs communications écrites exclusivement en format électronique dans la boîte postale de leur dossier en ligne.

Tableau 24 Statistiques d'utilisation des services en ligne

Dossiers en ligne	2017-2018	2018-2019	Variation
Nombre de dossiers en ligne consultés	13 764 / 57,1 %	14 237 / 59,3 %	3,4 %
Nombre de dossiers en ligne consultés par un propriétaire participant	6 072 / 25,2 %	6 928 / 28,9 %	14,1%

Le nombre de dossiers en ligne consultés a progressé cette année. De plus, on remarque une augmentation de 14,1% du nombre de consultations par les propriétaires participants. Cela démontre que l'ajout de nouveaux services en ligne répond à un besoin de la clientèle. Le volet informatif du site Web de La Financière agricole est un outil important de diffusion et de communication avec les clients et les partenaires. C'est pourquoi des efforts soutenus sont consacrés à la mise à jour des informations qu'il contient. Le site Web de La Financière agricole a reçu plus de 270 700 visites en 2018-2019. Parmi les pages les plus visitées, on retrouve celles portant sur les appuis financiers à la relève agricole, le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et la section « Qu'est-ce que mon dossier en ligne ? ». Pour 2018-2019, 15,5 % des visites ont été effectuées à partir d'un appareil mobile.

# **AUTRES PRATIQUES DE GESTION**

## MESURES D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE

## Étalonnage

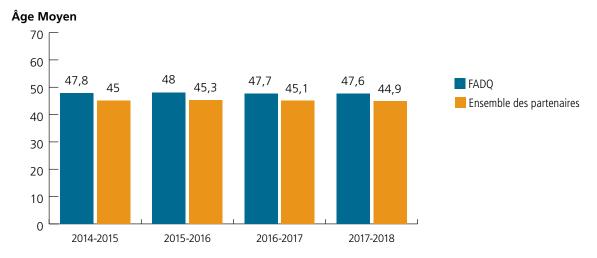
Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), La Financière agricole adopte des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires.

## Étalonnage en ressources humaines

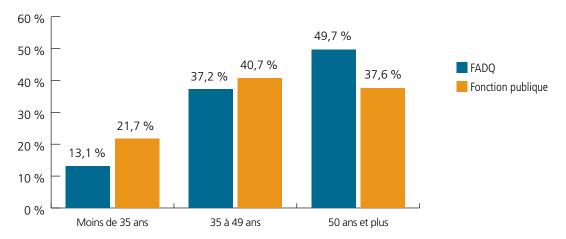
La Financière agricole réalise périodiquement des exercices d'étalonnage en matière de ressources humaines. Les exercices réalisés en 2018-2019 ont permis à l'organisation de se comparer avec d'autres ministères et organismes de la fonction publique québécoise sur certains indicateurs.

L'âge moyen des employés de La Financière agricole est passé de 47,8 ans à 47,6 ans entre 2014 et 2018. L'écart entre la moyenne d'âge des employés de La Financière agricole et celle de l'ensemble des partenaires de la fonction publique québécoise demeure relativement stable à 2,7 ans. Près de 50 % des employés de La Financière agricole ont plus de 50 ans, alors que cette tranche d'âge représente 37,6 % de la fonction publique québécoise. La Financière agricole mise notamment sur l'embauche d'étudiants et de stagiaires pour renouveler la main-d'œuvre et réduire l'âge moyen des employés.

Graphique 28 Évolution de l'âge moyen des employés de La Financière agricole et de l'ensemble des partenaires de 2014-2015 à 2017-2018

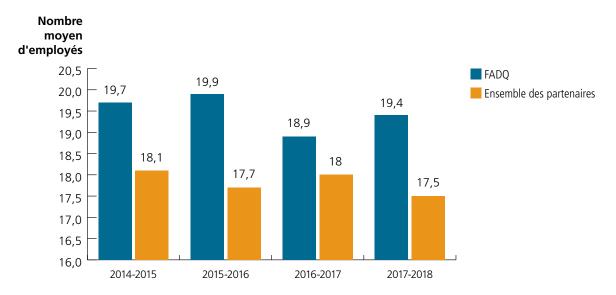


Graphique 29
Répartition en pourcentage des employés de La Financière agricole et de la fonction publique selon l'âge du personnel au 31 mars 2018



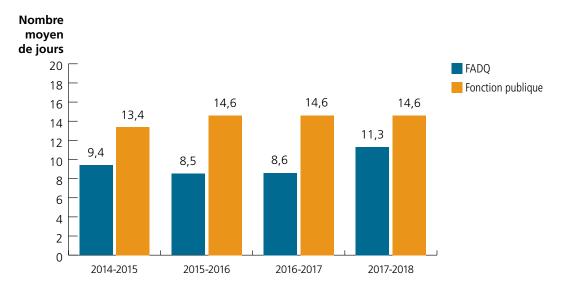
La Financière agricole se positionne avantageusement par rapport à l'ensemble des partenaires de la fonction publique québécoise en ce qui concerne le nombre moyen d'employés relevant d'un cadre, mettant ainsi en lumière son intention d'assurer une saine gestion de ses ressources.

Graphique 30 Évolution du nombre moyen d'employés de La Financière agricole et de l'ensemble des partenaires relevant d'un cadre de 2014-2015 à 2017-2018



Le nombre moyen de jours d'absence en maladie et en invalidité des employés de La Financière agricole se situe sous la moyenne de la fonction publique québécoise. Toutefois, les données démontrent que le nombre moyen de jours d'absence en maladie et en invalidité de l'organisation augmente depuis 2016-2017, alors que la moyenne demeure stable pour l'ensemble de la fonction publique. Afin d'agir en prévention et de contrer cette hausse, La Financière agricole s'est dotée d'une Directive en matière de vision globale en santé des personnes pour centrer les efforts sur les divers axes d'intervention pouvant avoir un effet sur l'absence.

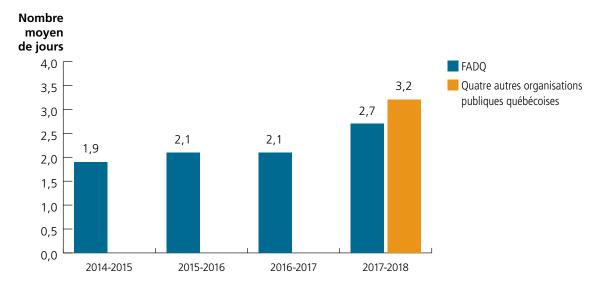
Graphique 31 Évolution du nombre moyen de jours d'absence en maladie et en invalidité par employé de La Financière agricole et de la fonction publique de 2014-2015 à 2017-2018



Finalement, La Financière agricole a connu une hausse du nombre de jours moyen de formation par personne au cours des dernières années. Ce nombre était toutefois inférieur à la moyenne de quatre autres organisations publiques québécoises étalonnées.

La Financière agricole a l'intention d'intensifier le développement des compétences de ses employés en favorisant la formation et les activités de transfert d'expertise. Le Plan stratégique 2018-2022 prévoit un objectif spécifique à cet égard et introduit un indicateur visant l'augmentation du nombre moyen de jours de formation par employé.

Graphique 32 Évolution du nombre moyen de jours de formation par personne à La Financière agricole de 2014-2015 à 2017-2018 en comparaison avec quatre autres organisations publiques québécoises en 2017-2018



## Plan d'action découlant de l'Étude de performance comparée 2017-2018

L'Étude de performance comparée 2017-2018 a permis de faire la synthèse et l'analyse de l'information recueillie auprès de cinq organisations ayant des mandats similaires à La Financière agricole dans le domaine agricole. Le rapport découlant de l'étude a présenté les constats principaux et a fait ressortir la situation de La Financière agricole par rapport aux autres organisations pour chacun des 11 indicateurs de performance étudiés. Rappelons que La Financière agricole se comparait avantageusement aux autres organisations participantes pour la majorité des indicateurs étudiés. L'amélioration continue étant au cœur de ses préoccupations, La Financière agricole s'est dotée au cours de la dernière année d'un plan d'action découlant de cette étude, lequel permet de suivre l'état d'avancement et les résultats de chacune des actions du plan d'action en fonction des indicateurs évalués dans l'étude de performance comparée.

## Taux de satisfaction de la clientèle

#### **Programme ASREC**

Actions	Échéanciers	Résultats au 31 mars 2019
1. Réaliser les travaux à la suite des priorités identifiées par le Groupe de travail sur l'évaluation et l'adaptation de l'assurance récolte et les autorités gouvernementales.	Mars 2021	En cours Le groupe de travail s'est réuni à sept reprises en 2018-2019. Les pratiques dans les autres provinces ont fait l'objet de présentations et de discussions lors de ces rencontres. Un rapport final a été déposé au conseil d'administration de La Financière agricole le 15 février 2019 et un plan d'action est en cours d'élaboration.
2. Afin d'offrir une couverture d'assurance répondant mieux aux attentes des producteurs, réviser les méthodes de calcul des rendements probables et des prix unitaires.	Mars 2019	Réalisé Rendements probables La méthode de calcul des rendements probables de la protection Sirop d'érable a été mise à jour en prévision de l'année d'assurance 2018.  Par ailleurs, une analyse portant sur la méthode de calcul des rendements probables est en cours de réalisation. Différents scénarios portant sur le nombre d'années de l'historique de rendement ont été analysés. Ces scénarios incluaient des périodes comparables à ce qui se fait ailleurs au Canada. Des résultats préliminaires ont été présentés au Groupe de travail sur l'évaluation et l'adaptation de l'assurance récolte le 9 mai 2018.  Une action prévue dans le plan d'action découlant du rapport du Groupe de travail sur l'évaluation et l'adaptation de l'assurance récolte prévoit de compléter l'analyse portant sur la méthode de calcul des rendements probables.  Prix unitaires  La méthode de calcul des prix unitaires des protections Sirop d'érable, Bleuets nains semi-cultivés et Apiculture a été révisée. Par ailleurs, des prix unitaires pour le foin biologique et les cultures émergentes biologiques (lin, seigle, gourgane sèche, féverole, chanvre) ont été offerts pour la première fois en 2018.
3. Finaliser l'implantation des outils en vue de la déclaration obligatoire des rendements réels.	Mars 2019	<b>Réalisé</b> L'implantation des outils de gestion de la conformité, des pénalités et des suivis de déclaration a été complétée en février 2019. L'outil de saisie en ligne pour le secteur des grains a été implanté en février 2019.

## **Programmes AGRI**

Actions	Échéanciers	Résultats au 31 mars 2019
4. Participer aux travaux liés à l'évaluation des programmes de gestion des risques menés par Agriculture et Agroalimentaire Canada avec les autres organisations canadiennes.	Annuellement	<b>Réalisé</b> La Financière agricole a participé aux travaux d'évaluation des programmes de gestion des risques d'entreprise en collaboration avec le MAPAQ. Ces travaux visent à proposer des options pour améliorer les programmes de gestion des risques. Il est prévu qu'un rapport d'étape soit déposé en juillet 2019 aux ministres de l'Agriculture du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires.

## **Programmes de financement**

Actions	Échéanciers	Résultats au 31 mars 2019
<ol> <li>Réaliser l'analyse préliminaire relative à la révision du modèle d'affaires en financement<sup>1.</sup></li> </ol>	Mars 2020	À venir en 2019-2020 La Financière agricole a déposé au Secrétariat du Conseil du trésor le dossier d'opportunités relatif à la révision du modèle d'affaires en financement en mars 2019.

#### **Autres**

Actions	Échéanciers	Résultats au 31 mars 2019
6. Analyser les pratiques de gestion de la prestation électronique de services offerte par Agricorp en Ontario et, s'il y a lieu, mettre en œuvre de nouvelles pratiques, par exemple l'envoi de notifications par courriel pour les abonnements au Zéro Papier.	Décembre 2018	<b>Réalisé</b> Une étude comparative sur la prestation électronique de services a été réalisée et les résultats ont été présentés en juin 2018. En janvier 2019, La Financière agricole a implanté dans le dossier en ligne du client une nouvelle fonctionnalité: le Zéro Papier. Ce nouveau service offre la possibilité à la clientèle de recevoir sa correspondance par voie électronique seulement. En date du 31 mars 2019, 867 clients étaient inscrits.
7. Introduire de nouvelles pratiques de simplification et de vulgarisation dans le développement et la mise à jour des programmes.	En continu	En continu  Huit documents ont été revus dans le cadre du nouveau processus de simplification des communications avec la clientèle, dont les documents de vulgarisation du Programme de soutien aux éleveurs pour l'éradication de la maladie débilitante chronique (MDC) des cervidés. De plus, ce programme a été conçu pour faciliter la compréhension des producteurs et diminuer les démarches administratives, notamment en centralisant les opérations.

## **DÉLAI DE TRAITEMENT**

## **Programme ASREC**

Actions	Échéanciers	Résultats au 31 mars 2019
8. Finaliser l'implantation des paiements et des indemnités à partir des déclarations de rendements réels pour les cas de moins de 5 000 \$.	Automne 2018	<b>Réalisé</b> L'implantation des paiements et des indemnités à partir des déclarations pour les cas de moins de 5 000\$ a été finalisée. En 2017-2018, 14% des dossiers à la protection Céréales, maïs-grain et protéagineuses indemnisés en baisse de rendement l'ont été à partir d'une déclaration du client, comparativement à moins de 2% des dossiers entre 2012 et 2016.  Les clients indemnisés en baisse de rendement à partir de la déclaration ont pu bénéficier de leur indemnité près d'un mois plus tôt que les clients indemnisés à partir d'une autre méthode d'expertise.

## **Programme Agri-stabilité**

Actions	Échéanciers	Résultats au 31 mars 2019
9. Mettre en place des initiatives d'amélioration continue dans le processus de traitement des demandes AGRI à la suite de l'implantation du projet « Collecte de données financières ».	En continu	<b>En continu</b> Le projet d'Améliorations de la collecte des données financières visant à améliorer la qualité des données reçues a été livré au 31 mars 2019. Cette phase a consisté à apporter des améliorations afin d'augmenter la qualité des données et la précision des validations, d'assurer une meilleure stabilité de la plateforme électronique et d'améliorer certains outils de travail qui allégeront le travail administratif.

<sup>1.</sup> En s'assurant de considérer les pratiques d'autres organisations.

# Programmes de financement

Actions	Échéanciers	Résultats au 31 mars 2019
10. Mettre en place des initiatives d'amélioration continue dans le processus de traitement des demandes de garanties de prêts (ex.: optimisation de la gestion des documents de la clientèle, traitement du prêt levier).	En continu	<b>En continu</b> L'implantation du projet <i>Optimisation du processus de gestion des documents de la clientèle dans les centres de services</i> sera réalisée au printemps 2019 dans le territoire 1 — Bas-Saint-Laurent—Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Une implantation graduelle est ensuite prévue pour tout le réseau régional.

# TAUX DE COUVERTURE DU MARCHÉ

#### **Programme ASREC**

Actions	Échéanciers	Résultats au 31 mars 2019
11. Augmenter les interventions auprès de la clientèle lors de la campagne d'adhésion à l'assurance récolte.	Annuellement	<b>Réalisé</b> Dans le but d'augmenter les valeurs assurées de la protection d'assurance récolte Foin et pâturages, un plan de communication a été élaboré et mis en œuvre en janvier 2019. Neuf actions ont été réalisées lors de la campagne d'adhésion à l'assurance récolte. Soulignons notamment que différents producteurs ont été informés des modalités et des protections disponibles.

### **Programmes de financement**

Actions	Échéanciers	Résultats au 31 mars 2019
12. Développer un cadre d'appétit et de tolérance au risque en s'appuyant sur de la documentation de pratiques d'autres organisations.	Décembre 2018	<b>Réalisé</b> Le cadre d'appétit et de tolérance au risque a été approuvé par le conseil d'administration en décembre 2018. Sa réalisation s'est appuyée sur des pratiques d'autres institutions financières.
13. Mettre en œuvre l'augmentation de la limite d'engagement financier en matière de garantie de prêts.	Juin 2018	<b>Réalisé</b> L'augmentation de la limite d'engagement financier à 15 M\$ par entreprise est entrée en vigueur en juin 2018.
14. Développer un nouveau produit destiné à la clientèle agricole.	Octobre 2018	<b>Réalisé</b> La garantie de prêt levier est entrée en vigueur en janvier 2019.

# **COÛT DE REVIENT**

#### **Programmes ASREC, AGRI et financement**

Actions	Échéanciers	Résultats au 31 mars 2019
15. Mettre en œuvre les décisions découlant de la démarche d'optimisation du processus de révision, de conception et de mise en œuvre des programmes.	Mars 2020	En cours Le processus optimisé de révision et de conception des programmes est en implantation. À cet effet, deux projets pilotes ont été réalisés: l'un en financement et l'autre en assurance. Par ailleurs, l'optimisation du processus de mise en œuvre des programmes est en cours de réalisation.
16. Analyser la performance des équipes du réseau régional.	Mars 2019	<b>En cours</b> Un rapport d'analyse de la performance des équipes du réseau régional et de l'équipe du traitement des données financières est en cours d'élaboration.

# Indicateurs significatifs de l'organisation

La Financière agricole s'est dotée de mesures d'évaluation afin d'assurer le suivi de son efficacité, de sa performance et de l'utilisation de ses ressources. Ces mesures sont incluses pour la plupart dans le tableau de bord de gestion de l'organisation.

Le tableau de bord a fait l'objet d'une révision lors du dernier exercice afin de s'arrimer avec le nouveau Plan stratégique 2018-2022, le nouveau Plan d'action de développement durable 2018-2022 et la Déclaration de services à la clientèle. Ainsi, 16 des 29 indicateurs du tableau de bord de gestion se retrouvent dans l'un ou l'autre de ces documents. Les indicateurs ont été retenus en fonction des quatre critères d'appréciation de la performance de la Commission de l'administration publique. Le tableau de bord inclut des cibles et de l'étalonnage, lorsqu'ils sont disponibles, ainsi que l'évolution des résultats sur une période de trois ans.

La liste des indicateurs du tableau de bord ainsi que la référence dans le rapport annuel, le cas échéant, sont présentées ci-dessous.

#### Tableau 25

#### Indicateurs significatifs de La Financière agricole

#### Indicateurs significatifs liés à la mission

Indicateur		Référence
1. Prêts autorisés (M\$)		p. 25
2. Taux d'acceptation des prêts ( %)		S.O.
3. Clientèle en arrérages (%)		p. 24
4. Taux de perte en financement (%)		p. 31
5. Appui à la relève (M\$)		p. 27
6. Personnes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention à la relève (Nombre)	PLAN STRATÉGIQUE FADQ 2018-2022	p. 58
7. Entreprises ayant obtenu une subvention à la relève qui œuvrent toujours en agriculture après trois ans (%)	PLAN STRATÉGIQUE FADQ 2018-2022	p. 59
8. Avis de dommages – ASREC (Nombre)		p. 66
9. Indemnités versées – ASREC (M\$)		p. 41
10. Valeurs assurées – ASREC (M\$)	PLAN STRATÉGIQUE FADQ 2018-2022	p. 53
11. Adhésion de la relève – ASREC (M\$)	PLAN STRATÉGIQUE FADQ 2018-2022	p. 58
12. Compensations versées – ASRA (M\$)		p. 33
13. Adhésion de la relève – ASRA (%)	PLAN STRATÉGIQUE FADQ 2018-2022	p. 58
14. Paiements - Agri-stabilité (M\$) - Agri-Québec Plus (M\$)		p. 35 p. 36
15. Contribution gouvernementale - Agri-investissement (M\$) - Agri-Québec (M\$)		p. 37 p. 39
16. Entreprises agricoles clientes ayant bénéficié d'une mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales ou socialement responsables (Nombre)	PLAN STRATÉGIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE FADQ 2018-2022 2018-2022	p. 59
17. Valeurs assurées en production biologique au programme ASREC (M\$)	STRATÉGIQUE FADQ 2018-2022 PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE FADQ 2018-2022	p. 60
18. Niveau d'intégration du développement durable (considérant la norme BNQ 21000)	STRATÉGIQUE FADQ 2018-2022 PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE FADQ 2018-2022	p. 64
19. Taux de couverture du marché (%) - Programmes de financement agricole - Programmes de gestion des risques	STRATÉGIQUE FADQ 2018-2022	p. 56 p. 54
20. Taux de conformité des dossiers traités (%) - Financement - Assurance et protection du revenu		S.O.

#### Indicateurs significatifs liés au service à la clientèle

Indicateur		Référence
21. Délai de traitement (%)  - ASREC  - Financement  - Agri-stabilité et Agri-Québec Plus  - Agri-investissement et Agri-Québec	Q	р. 89
22. Taux de satisfaction (%)  - À l'égard des programmes de gestion des risques  - À l'égard des programmes de financement  - À l'égard du service		p. 55 p. 57 p. 60

#### Indicateurs significatifs liés à la gestion des ressources

Indicateur	Référence
23. Taux de mobilisation des employés (%)	p. 63
24. Jours de formation par employé (moyenne en jours)	p. 62 p. 94
25. Indice de l'état de santé des systèmes informatiques de mission	p. 64
26. Utilisation des services en ligne (%)	p. 63
27. Excédent (déficit) (M\$)	p. 98
28. Dépenses administratives (M\$)	p. 100
29. Coût de revient par client (\$)  - Financement  - Programmes de gestion des risques	p. 65

Liens avec les autres documents corporatifs :

FADO 2015-2022 : Indicateur du Plan stratégique 2018-2022

Indicateur du Plan d'action de développement durable 2018-2022

**DSC I FADQ**: Indicateur de la Déclaration de services à la clientèle

#### Analyse de la performance de La Financière agricole du Québec

À l'automne 2017, un rapport portant sur l'application de la Loi constitutive de La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1) a été réalisé par une firme indépendante (revue de mandat). Le rapport a été rendu public en juin 2018. Une des recommandations concernait la réalisation de travaux visant à mesurer la performance de son réseau régional, en intégrant une approche de comparaison et en ayant recours à des indicateurs de performance.

Au cours de la dernière année, la Vice-présidence à la clientèle a établi un plan de travail et entrepris une analyse basée sur 19 indicateurs de performance qui respectent les critères d'appréciation de la performance de la Commission de l'administration publique.

Ce rapport sera achevé au cours de l'exercice 2019-2020.

# **GESTION DES RISQUES**

Afin d'assurer son efficacité dans la réalisation de l'ensemble de sa mission et l'atteinte de ses objectifs stratégiques, La Financière agricole doit connaître et tendre à maîtriser ses risques liés aux stratégies, à la gouvernance, aux ressources humaines et aux aspects financiers, légaux, technologiques et opérationnels. La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État à laquelle La Financière agricole est assujettie prévoit les responsabilités organisationnelles à l'égard de la gestion des risques, notamment dans les fonctions du conseil d'administration et du comité de vérification.

La Financière agricole dispose donc d'une politique favorisant l'intégration de l'analyse et de la gestion des risques organisationnels d'une manière structurée.

# Risques organisationnels majeurs

Le processus de gestion des risques organisationnels majeurs en place à La Financière agricole permet de considérer les grandes préoccupations de l'organisation en tenant compte des priorités stratégiques. Depuis avril 2018, la reddition de comptes des risques et l'état d'avancement des travaux sont réalisés en date du 31 mai de chaque année.

En 2017-2018, six risques organisationnels majeurs ont été priorisés par l'organisation. Afin d'atténuer ces risques, des mesures de contrôle additionnelles ont été définies et mises en œuvre. Une mise à jour des risques organisationnels majeurs a été réalisée pour 2018-2019 en tenant compte des priorités déterminées dans le Plan stratégique 2018-2022, de l'évolution du contexte organisationnel et de la reddition de comptes des mesures de contrôle mises en place pour les risques identifiés en 2017-2018.

#### Catégories de risques organisationnels



Ainsi, 13 risques organisationnels majeurs ont été identifiés en fonction des catégories de risques adoptées par l'organisation dans son cadre de gestion des risques organisationnels majeurs. Chacun de ces risques a fait l'objet d'une évaluation du risque inhérent, du risque résiduel, du niveau de maîtrise, ainsi que d'une identification du choix d'intervention. Parmi ces 13 risques, 6 risques organisationnels majeurs ont été priorisés et documentés pour 2018-2019. Afin d'atténuer ces risques, des mesures de contrôle additionnelles ont été adoptées et sont en cours de mise en œuvre.

# Cadre d'appétit et de tolérance au risque

L'organisation a également élaboré au cours de la dernière année un cadre d'appétit et de tolérance au risque en matière de financement. Ce cadre vise à déterminer le type et le niveau global de risque que La Financière agricole est prête à accepter pour l'atteinte de ses objectifs stratégiques. Un cadre d'appétit et de tolérance au risque en matière d'assurances et de protection du revenu est également en cours d'élaboration.

# **GOUVERNANCE**

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE

En vertu de sa loi constitutive, La Financière agricole est administrée par un conseil d'administration composé de 15 membres nommés par le gouvernement. Au 31 mars 2019, le conseil ne comptait aucun poste vacant. Huit de ces membres, incluant le président du conseil, se qualifient comme administrateurs indépendants. Cinq de ces membres sont choisis parmi les personnes désignées par l'Union des producteurs agricoles. Le président-directeur général et le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont également membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration compte un membre de moins de 35 ans.

Les pouvoirs du conseil s'exercent sur deux fronts. D'une part, le conseil d'administration gouverne la société en veillant à son efficacité et à sa pérennité. Pour ce faire, il établit les priorités relativement aux produits et services à offrir aux entreprises du secteur agricole et agroalimentaire, élabore les orientations à cet égard et adopte des programmes pour leur mise en application. Il administre aussi tout autre programme qu'une loi ou que le gouvernement lui confie. Également, il adopte une série de documents stratégiques propres à la société:

- son plan stratégique;
- son plan d'exploitation;
- sa programmation annuelle des activités en ressources informationnelles;
- ses états financiers et ceux des fonds qu'elle administre;
- son rapport annuel;
- son budget annuel;
- son plan d'action de développement durable;
- ses mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance;
- son régime d'emprunts à court terme;
- sa Politique de placement et de financement;
- ses délégations d'autorité;
- et ses différentes politiques d'encadrement.

D'autre part, le conseil est doté d'un pouvoir de surveillance. Il examine la gestion de la société et fait un suivi rigoureux sur sa performance, sa gestion des risques, son utilisation optimale des ressources et sa saine gestion financière. Il s'assure de la mise en place de contrôles adéquats dont il évalue périodiquement l'efficacité. Le conseil est responsable des décisions de la société auprès du gouvernement. Il veille à l'intégrité de la gestion de la société et se porte garant des informations qui sont déposées par le ministre devant l'Assemblée nationale.

Le conseil d'administration est également responsable d'offrir une expertise dans les dossiers d'importance de la société. En effet, les membres du conseil d'administration sont choisis pour leurs compétences individuelles, mais aussi pour la connaissance de l'environnement externe dans lequel évolue la société. Il doit, de plus, se soumettre à des principes d'autorégulation. À partir de critères qu'il a préalablement approuvés, il doit évaluer annuellement son fonctionnement et sa propre performance ainsi que celle de ses comités et de ses membres. Ses administrateurs sont soumis au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de La Financière agricole du Québec.

En vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1), le conseil d'administration doit constituer des comités pour le soutenir dans ses responsabilités. Un comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles et un comité de vérification ont été formés en fonction des règles applicables quant à leur composition. Le conseil a également mis en place un comité des services à la clientèle. Le conseil s'assure que ces comités assumeront pleinement leurs fonctions en étant composés d'administrateurs ayant la combinaison adéquate d'expérience et d'expertise.

Le conseil d'administration a la discrétion de faire appel à des conseillers externes s'il le juge nécessaire. Un budget spécifique lui est alors attribué.

Au cours de l'exercice 2018-2019, les administrateurs ont été conviés à sept séances du conseil et à deux séances par téléphone. Une période de huis clos en l'absence de la direction a eu lieu après toutes les séances régulières du conseil d'administration en 2018-2019.

Outre l'exercice de ses responsabilités statuaires, le conseil d'administration s'est attardé de façon particulière aux dossiers qui suivent.

Il a intensifié sa réflexion sur le prochain plan stratégique de la société après avoir pris connaissance du bilan du Plan stratégique 2015-2018. Il a participé activement à la démarche entourant l'identification des enjeux, des orientations, des axes d'intervention, des objectifs, des indicateurs et des cibles. Ses travaux ont connu leur dénouement en 2018-2019 lors de l'adoption du Plan stratégique 2018-2022. Une stratégie de

déploiement de ce plan a de plus été prévue afin d'assurer une cohérence et un alignement organisationnels. À la suite de l'adoption du Plan stratégique 2018-2022, les administrateurs ont approuvé le Plan d'exploitation 2018-2019 de la société.

Les membres du conseil d'administration ont également démontré un intérêt marqué pour la démarche de priorisation des projets majeurs dans laquelle la société s'est engagée afin de rehausser sa capacité organisationnelle à réaliser des projets d'envergure en technologies de l'information.

Le conseil a révisé le tableau de bord corporatif destiné au suivi de la performance de la société par le conseil d'administration. Cela, en concordance avec les obligations découlant de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02) à l'égard de la mise en œuvre de mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la société.

Également, les administrateurs se sont intéressés de façon particulière:

- au suivi des recommandations de la Commission de l'administration publique et du Commissaire au développement durable sur l'évaluation de l'efficacité et de la performance;
- au rôle stratégique de la fonction Ressources humaines à la société;
- au plan d'action organisationnel sur la mobilisation des personnes;
- à la poursuite des activités du Fonds d'investissement pour la relève agricole;
- au renouvellement de l'entente avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour l'administration du Programme de financement forestier.

#### Le conseil d'administration s'est également informé:

- des nouvelles règles de gouvernance en ressources informationnelles;
- du Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles 2017-2018;
- de l'état d'avancement de la Programmation annuelle en ressources informationnelles;
- du Plan directeur en ressources informationnelles;
- du niveau des investissements inscrits au Plan québécois des infrastructures en ressources informationnelles (PQI-RI);
- des pistes d'amélioration identifiées par le Groupe de travail sur l'assurance récolte;
- de la Stratégie de développement des compétences des employés.

Lors des différentes séances du conseil d'administration, les membres ont, entre autres, approuvé ou adopté les dossiers suivants :

- les états financiers 2017-2018 de la société et des fonds qu'elle administre;
- le Rapport annuel de gestion 2017-2018;
- le budget 2018-2019 de la société;
- la hausse de la limite d'engagement financier en matière de garantie de prêts à 15 millions de dollars;
- la garantie de prêt levier;
- le cadre d'appétit et de tolérance au risque en financement;
- la réalisation de la phase de planification du projet en ressources informationnelles « Conception et mise en œuvre du nouveau modèle d'affaires en financement »;
- le Plan d'action de développement durable de La Financière agricole 2018-2022;
- les modifications proposées aux paramètres des programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu, notamment l'ajout et la bonification de couvertures en assurance récolte;
- le cadre de formation en financement;
- les contributions unitaires et les primes pour les programmes d'assurance;
- l'introduction d'une franchise pour les entreprises de grande taille;
- la réalisation de projets en ressources informationnelles, notamment en géomatique;
- un Programme de soutien aux éleveurs pour l'éradication de la maladie débilitante chronique (MDC) des cervidés;
- un Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques;
- l'actualisation de coûts de production dans le secteur animal;
- le renouvellement de l'ouverture de crédit en acériculture;
- le renouvellement de la convention avec le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture.

Dans une optique de saine gouvernance et de gestion responsable, les membres ont mis à jour les risques organisationnels pour 2018-2019 et se sont intéressés aux mesures de gouvernance et de contrôle interne en gestion des risques informatiques mises de l'avant par la société.

Le conseil d'administration disposait, en 2018-2019, d'un budget spécifique de 20 000 dollars pour la formation des administrateurs. Au cours de l'année, quatre formations collectives ont eu lieu :

• Formation sur le lobbyisme donnée par un représentant du bureau du Commissaire au lobbyisme.

Durée : 1 h 45

• Formation sur les impacts des traités commerciaux sur l'agriculture québécoise et notre clientèle donnée par un représentant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et un représentant de La Financière agricole.

Durée: 1 h 45

• Formation sur le développement durable donnée par un représentant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et un représentant du bureau de coordination du développement durable de ce Ministère.

Durée: 1 h 45

• Formation sur la valeur des fermes au Québec et ailleurs au Canada donnée par un représentant de La Financière agricole Durée : 1 h 30



Les tableaux suivants permettent d'apprécier les forces générales du conseil d'administration, l'expérience de ses membres et sa diversité.

Tableau 26 Grille des compétences au sein du conseil

Liste des compétences	Julie Bissonnette	Martin Caron	Martin Cartier	Bernard Deshaies	Ernest Desrosiers	Marc Dion	Danielle Ferron	Alain Gagnon	Jacynthe Gagnon	Marthe Lacroix	Gilles Lavoie	Pascale Mongrain	Mirella Pisciuneri	Charles-Félix Ross	Claude Viel
Actuariat (volet assurances)										<b>√</b> *					
Administration	✓	✓	<b>√</b> *	<b>√</b> *	<b>√</b> *	✓		✓		✓	<b>√</b> *	✓	✓	✓	✓
Agriculture et agroalimentaire	<b>√</b> *	<b>√</b> *	<b>√</b> *		<b>√</b> *	<b>√</b> *		<b>√</b> *	<b>√</b> *		<b>√</b> *			<b>√</b> *	<b>√</b> *
Comptabilité	<b>√</b> *			✓								<b>√</b> *	<b>√</b> *		✓
Développement économique des régions		✓				✓			✓					✓	✓
Financement	✓	✓	✓	<b>√</b> *	✓	✓		<b>√</b> *					<b>√</b> *		
Gestion des risques organisationnels			✓	✓		✓	✓	✓		<b>√</b> *	✓			✓	
Gouvernance	✓	<b>√</b> *			✓		✓		<b>√</b> *	✓	✓	<b>√</b> *	✓	<b>√</b> *	<b>√</b> *
Juridique							<b>√</b> *					✓			
Responsabilité sociale et environnementale			✓										✓		
Ressources humaines			✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Services à la clientèle		✓		✓			✓	✓	✓				✓		
Organisation publique					✓	<b>√</b> *					✓	✓	✓		
Technologie de l'information										✓					

<sup>\*</sup> Principale

**Tableau 27** 

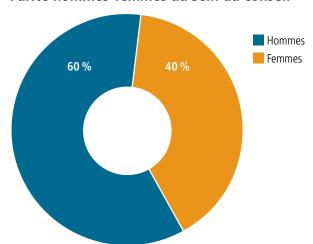
Nombre d'années d'expérience au conseil d'administration de La Financière agricole par administrateur

Période	Julie Bissonnette	Martin Caron	Martin Cartier	Bernard Deshaies	Ernest Desrosiers	Marc Dion	Danielle Ferron	Alain Gagnon	Jacynthe Gagnon	Marthe Lacroix	Gilles Lavoie	Pascale Mongrain	Mirella Pisciuneri	Charles-Félix Ross	Claude Viel
0 à 4 ans	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓		✓
5 à 8 ans				✓					✓						
9 à 12 ans											✓			✓	

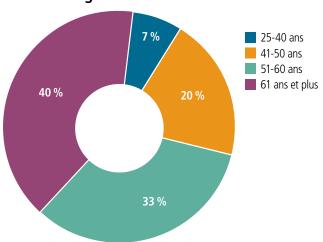
Tableau 28 Diversité géographique au sein du conseil

Région administrative	Julie Bissonnette	Martin Caron	Martin Cartier	Bernard Deshaies	Ernest Desrosiers	Marc Dion	Danielle Ferron	Alain Gagnon	Jacynthe Gagnon	Marthe Lacroix	Gilles Lavoie	Pascale Mongrain	Mirella Pisciuneri	Charles-Félix Ross	Claude Viel
01 – Bas-Saint-Laurent															✓
03 – Capitale-Nationale					✓	✓		✓	✓	✓					
04 – Mauricie		✓													
07 – Outaouais											✓				
08 – Abitibi-Témiscamingue				✓											
13 – Laval													✓		
16 – Montérégie	✓		✓				✓					✓		✓	

**Graphique 33**Parité hommes-femmes au sein du conseil



Graphique 34 Tranches d'âge au sein du conseil



# MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2019

# **Alain Gagnon**

Président du conseil d'administration Nommé le 8 novembre 2017 Mandat de cinq ans prenant fin le 7 novembre 2022 Membre indépendant

#### **ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS**

Alain Gagnon est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal et d'un baccalauréat en sciences agronomiques de l'Université Laval. Il est diplômé du Collège des administrateurs de sociétés et il est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. M. Gagnon a travaillé pour le Mouvement des caisses Desjardins de 2011 à 2017 comme vice-président marché agricole et agroalimentaire. Auparavant, il a occupé les postes de vice-président approvisionnement et logistique chez Exceldor Coopérative avicole et de vice-président marché du Québec chez Financement agricole Canada. Entre 1988 et 2000, à la Banque Royale du Canada, il a successivement occupé les postes de directeur de comptes agricoles, directeur du marketing agricole, directeur des services agricoles et directeur principal des comptes agroalimentaires. M. Gagnon a de plus siégé à divers conseils d'industrie, notamment le Conseil de la transformation alimentaire (CTAQ), Bioenterprise Corporation et l'Association de nutrition animale du Canada (ANAC). Il siège au conseil d'administration de Moisson Québec depuis 2006 et en assume la présidence depuis 2011.

#### **Ernest Desrosiers**

Nommé le 26 avril 2017 Mandat de cinq ans prenant fin le 25 avril 2022



### PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL – LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Ernest Desrosiers est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées (agroéconomie), d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval, diplômé du Programme canadien de leadership en agriculture de l'Université de la Saskatchewan et administrateur de sociétés certifié. C'est en 1978, à la coopérative agroalimentaire Purdel, qu'il a amorcé sa carrière en devenant directeur de l'approvisionnement à la ferme. De 1985 à 1989, il a été directeur général à la Société coopérative agricole des Appalaches avant de poursuivre son parcours professionnel dans le secteur agricole et agroalimentaire à La Coop fédérée. Au cours de ces 17 années, il a successivement occupé les postes de directeur de la planification, de directeur général de la division de l'agrofourniture Coop-Sonic et de chef de l'exploitation. Par la suite, M. Desrosiers a été nommé sous-ministre associé et directeur général de Transformation alimentaire Québec, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il a exercé cette fonction de 2006 à 2010, soit jusqu'à sa nomination à titre de vice-président au financement de La Financière agricole, puis comme président-directeur général. Il est membre de l'Ordre des agronomes du Québec.

Autres conseils d'administration auxquels siège l'administrateur:

- Capital Financière agricole inc. (CFAI)
- Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA)

#### **Marc Dion**

Sous-ministre depuis le 1er mars 2017

#### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION



Marc Dion est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en géographie de l'Université Laval. Recruté à la fin de ses études par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, son parcours l'a mené à l'exercice de diverses fonctions, jusqu'au poste de sous-ministre. Ainsi, de 1976 à 1994, il a été conseiller, adjoint principal de deux sous-ministres, chef de service et directeur. Nommé par la suite sous-ministre adjoint, il a entre autres assumé la responsabilité de la Direction générale des politiques agricoles, celle des Affaires économiques, scientifiques et technologiques, de même que celle de l'Innovation et de la formation. Sous-ministre de 2008 à 2011, M. Dion a effectué un retour dans cette fonction en 2017, après six années comme consultant en pratique privée. Il cumule plus de 35 ans d'expérience au sein de l'appareil public québécois, auxquels s'ajoute sa nomination à la présidence de la Société de financement agricole de 1999 à 2001.

#### Julie Bissonnette

Nommée le 3 juillet 2018 Mandat de quatre ans prenant fin le 2 juillet 2022

#### PRÉSIDENTE – FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC



Julie Bissonnette est diplômée de l'Institut de technologie agroalimentaire, campus de Saint-Hyacinthe. Native de la Montérégie, elle a grandi sur la ferme familiale. Elle a été assistante au Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM) avant de devenir gérante de troupeau dans une ferme laitière et, par la suite, gestionnaire de la logistique chez TAG-Sexing Technologies, entreprise spécialisée dans les produits génétiques laitiers. Outre ses engagements dans la vie associative, elle partage son temps entre la fonction de technicienne en agroenvironnement qu'elle occupe au Club Agrinove et son implication avec son conjoint dans la Ferme Olivier L. Fleury à Roxton Falls. Elle a été élue présidente de la Fédération de la relève agricole du Québec, poste qu'elle assume depuis mars 2018. M<sup>me</sup> Bissonnette est engagée dans le réseau de la relève depuis plus de dix ans. Elle collabore à une dizaine de tables et comités de l'industrie agricole au Québec en plus d'être administratrice à la Table pancanadienne de la relève agricole (TPRA) et membre du conseil de la fiducie du Réseau express métropolitain (REM).

### **Martin Caron**

Nommé le 6 décembre 2017 Mandat de quatre ans prenant fin le 5 décembre 2021

#### 1er VICE-PRÉSIDENT – UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES



Martin Caron est formé en comptabilité agricole, en reproduction animale et en matière de plans agro-environnementaux de fertilisation. Tôt dans sa jeunesse, il a acquis son savoir-faire en agriculture en travaillant sur la ferme familiale. Il est actuellement copropriétaire d'une ferme laitière, céréalière et forestière. Avant d'occuper ses fonctions actuelles de premier vice-président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), il a été président de la Fédération régionale de l'UPA de la Mauricie. Engagé dans son milieu, il a dirigé plusieurs organisations à titre de président, notamment le Centre d'insémination artificielle du Québec et l'entreprise spécialisée en génétique SEMEX Canada. Par ailleurs, son engagement dans le syndicalisme agricole date de plus de 30 ans.

#### **Martin Cartier**

Nommé le 7 juillet 2015 Mandat de quatre ans prenant fin le 6 juillet 2019 Membre indépendant

#### ASSOCIÉ - HATCH



Bachelier en génie mécanique et titulaire d'un certificat en administration de l'Université Laval, Martin Cartier détient également un certificat en gestion et leadership de l'Université du Texas, à Austin. Depuis 2013, il assume la fonction de directeur mondial de la construction chez Hatch, dont il est l'un des associés. Son diplôme d'ingénieur en main, après un bref passage chez CIMA+, M. Cartier a commencé sa carrière chez HATCH en 1996 et en a gravi les échelons professionnels. Ainsi, au fil des ans, il a successivement occupé les postes de directeur de construction, directeur d'ingénierie, directeur de projets et directeur régional pour Constructions Montréal, et par la suite pour Constructions Amérique du Nord, avant d'être promu au poste actuel. M. Cartier est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

#### **Bernard Deshaies**

Renommé le 28 février 2018 Mandat de quatre ans prenant fin le 27 février 2022 Membre indépendant

#### **ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS**



Bernard Deshaies est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires. Actionnaire de l'entreprise Ben Deshaies inc. entre 1973 et 1992, il y a occupé les postes d'analyste et programmeur des systèmes informatiques, de responsable des comptes clients spéciaux, responsable des achats, directeur financier et directeur général. Député fédéral du comté d'Abitibi entre 1993 et 1997, il a par la suite été propriétaire du supermarché Bernard Deshaies inc. (Provigo) entre 1998 et 2004. En 2010-2011, il est devenu directeur général de la Société des fêtes du 100° anniversaire de la ville d'Amos. Depuis 2007, il est mentor pour le programme de mentorat de la Société d'aide au développement des collectivités Harricana (Amos) et membre du conseil d'administration de Vélo MRC Abitibi. Lauréat du 1<sup>er</sup> prix provincial du concours du MAPAQ pour son engagement, l'achat régional et la qualité de salubrité et l'hygiène alimentaire en 2002, M. Deshaies a collaboré à beaucoup de projets au cours des années dans sa région. Il est président régional de l'Abitibi-Témiscaminque du RÉSEAU M qui fait du mentorat d'affaires bénévole auprès de jeunes entrepreneurs afin de les aider à développer leur expertise.

### Danielle Ferron, Ad. E.

Nommée le 20 avril 2016 Mandat de quatre ans prenant fin le 19 avril 2020 Membre indépendant

#### AVOCATE ASSOCIÉE – LANGLOIS AVOCATS



Bachelière en droit de l'Université de Montréal, Danielle Ferron est membre du Barreau du Québec. Elle a commencé sa pratique du droit en 1993 et a travaillé dans divers cabinets. Depuis 2011, elle est associée principale du secteur litige au sein du bureau Langlois avocats à Montréal. Elle travaille principalement dans le domaine du litige civil et commercial, en droit bancaire et dans les dossiers de fraude et de cybercriminalité. Elle est par ailleurs reconnue pour son expérience dans les recours extraordinaires, telles les injonctions et les ordonnances Anton Piller, Mareva et Norwich, pour lesquels elle est coauteure d'un ouvrage de doctrine. Elle possède également de l'expérience en insolvabilité et restructuration dans les domaines de l'assurance et du droit des technologies. Me Ferron est fréquemment appelée à agir comme avocate superviseure indépendante, ainsi qu'à titre d'amie de la Cour (amicus curiae). Elle est par ailleurs reconnue pour ses connaissances en matière de gouvernance, domaine pour lequel elle a rédigé plusieurs articles et donné des conférences. Me Ferron a siégé plusieurs années au conseil d'administration de l'Association Marie-Vincent depuis le début de 2019, elle siège au conseil d'administration de cette fondation depuis cinq années et agit également comme secrétaire corporative depuis 2015.

# **Jacynthe Gagnon**

Renommée le 27 mai 2015 Mandat de quatre ans prenant fin le 26 mai 2019

# PRÉSIDENTE – FÉDÉRATION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA CAPITALE-NATIONALE—CÔTE-NORD



Jacynthe Gagnon préside la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Capitale-Nationale—Côte-Nord depuis 1991. Elle est productrice et copropriétaire de la Ferme Pilote inc., située dans Charlevoix. Entre 1997 et 2009, elle a été présidente du Conseil de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour le développement de la région de Québec. Mme Gagnon siège au conseil d'administration des organisations suivantes: Conseil général de l'Union des producteurs agricoles (UPA), réseau Agriconseils de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord, Conseil régional des partenaires du marché du travail de la région de la Capitale-Nationale (Emploi-Québec) et Club agroenvironnement Rive-Nord, Plan de financement de l'UPA, Contrat d'affiliation des syndicats et Fédérations régionales, Agrotourisme, Coop de service UPA et Sécurité du revenu.

#### **Marthe Lacroix**

Nommée le 6 décembre 2017 Mandat de quatre ans prenant fin le 5 décembre 2021 Membre indépendant

#### **ADMINISTRATRICE DE SOCIÉTÉS**



Détentrice d'un diplôme en actuariat de l'Université Laval, Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA) et de la Casualty Actuarial Society (FCAS), Marthe Lacroix est administratrice de sociétés certifiée. Elle a été membre du comité de direction de La Capitale groupe financier de 2009 à 2018 et de celui de La Capitale assurances générales de 1987 à 2009. Au cours de sa carrière, elle a occupé diverses fonctions de direction, dont celle de vice-présidente exécutive à La Capitale groupe financier de 2012 à 2018. Depuis 2009, elle a supervisé les affaires financières, les affaires immobilières, les placements, les infrastructures technologiques, la sécurité des actifs informationnels, l'audit interne et la gestion des risques tant pour les compagnies d'assurance de personnes et services financiers que pour les compagnies d'assurance de dommages de La Capitale. Avant de joindre le groupe financier, elle a travaillé pendant plus de 20 ans au sein de La Capitale assurances générales comme vice-présidente actuariat et actuaire désignée des compagnies d'assurances de dommages du même groupe. Elle a amorcé sa carrière en 1981 au sein du Groupe Desjardins assurances générales, comme actuaire. Depuis 2018, elle siège à la Commission de déontologie de l'Institut canadien des actuaires.

# **Gilles Lavoie**

Renommé le 7 juillet 2015 Mandat de quatre ans prenant fin le 6 juillet 2019 Membre indépendant



#### EX-DIRECTEUR GÉNÉRAL PRINCIPAL – AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Laval et diplômé en sciences économiques de l'Université de Montréal, Gilles Lavoie a amorcé sa carrière en 1972 au ministère de l'Agriculture du Québec. Il a contribué à la mise en place du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. De 1980 à 1982, il a travaillé à titre de conseiller commercial à la Mission du Canada auprès de la communauté économique européenne. Entre 1982 et 2006, il a poursuivi son parcours au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il y a rempli les fonctions de directeur général, tant pour les programmes d'aide financière que pour les services à l'industrie agricole, avant d'occuper le poste de directeur général principal. En 1986, M. Lavoie a été nommé président de l'Office de stabilisation des prix agricoles et de l'Office des produits agricoles, responsabilités qu'il a assumées respectivement jusqu'en 1991 et 1993. Il siège également aux conseils d'administration de la Fondation Marco Depestre Ottawa et de l'Association québécoise pour l'avancement des Nations Unies (AQANU), section Outaouais.

# **Pascale Mongrain**

Nommée le 20 avril 2016 Mandat de quatre ans prenant fin le 19 avril 2020 Membre indépendant



#### DIRECTRICE GÉNÉRALE – FACULTÉ DE MÉDECINE – UNIVERSITÉ McGILL

Pascale Mongrain est diplômée en droit de l'Université de Montréal et en administration des affaires de l'Université McGill; elle est membre du Barreau du Québec et de l'Ordre des comptables professionnels agréés. Par sa carrière riche et variée dans les domaines de la vérification, du droit, de la fiscalité et de la gestion, elle a acquis une expérience considérable en gouvernance, en gestion financière, en ressources humaines et en infrastructures immobilières au sein de grandes organisations. De 1993 à 2008, elle a travaillé successivement chez Heenan Blaikie, Raymond Chabot Grant Thornton et à la Financière des professionnels. M<sup>me</sup> Mongrain a ensuite occupé différents postes de haut niveau au sein de cabinets ministériels du gouvernement du Québec. Depuis 2012, elle est directrice générale de la Faculté de médecine de l'Université McGill.

#### Mirella Pisciuneri

Nommée le 27 mai 2015 Mandat de quatre ans prenant fin le 26 mai 2019 Membre indépendant



#### **CONSULTANTE EN GESTION FINANCIÈRE**

Mirella Pisciuneri, CPA, CA est une spécialiste en consultation et en réorganisation de sociétés publiques comme privées. Au cours de sa carrière, elle a été amenée à participer à de nombreux mandats de consultation dans le cadre de la réorganisation de sociétés, de fusions et d'acquisitions, d'analyses de rendement au chapitre de l'exploitation et d'analyses comparatives. M<sup>me</sup> Pisciuneri, après avoir été associée chez Richter Groupe Conseil inc., agit comme conseillère stratégique auprès de dirigeants d'entreprises et d'institutions financières lors de situations critiques pour leur organisation.

#### Charles-Félix Ross

Renommé le 6 décembre 2017 Mandat de quatre ans prenant fin le 5 décembre 2021



#### DIRECTEUR GÉNÉRAL – UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Charles-Félix Ross détient une maîtrise en économie rurale de l'Université Cornell et un baccalauréat en agroéconomie de l'Université Laval. Il est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. Entre 1993 et 1997, il a assumé la fonction d'économiste à la Direction des recherches et des politiques agricoles à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Par la suite, il a occupé le poste de directeur général à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. De 2009 à mars 2016, il a occupé le poste de directeur général adjoint à l'UPA. Depuis avril 2016, il en est le directeur général. Il siège aussi au conseil d'administration de l'Institut de recherche en économie contemporaine.

#### **Claude Viel**

Nommé le 6 décembre 2017 Mandat de quatre ans prenant fin le 5 décembre 2021

#### PRÉSIDENT – LES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

Claude Viel est producteur laitier et de veaux d'embouche. Il est copropriétaire de la Ferme Ladrière inc. depuis 1984. Il a occupé plusieurs fonctions au sein de différentes entreprises, notamment chez Abitibi Price, Sometal Atlantic et Bombardier transport et motoneige. Grâce à sa vaste connaissance de l'agriculture, il a été élu président des Producteurs de bovins du Bas-Saint-Laurent en 1994, et il assume depuis 2012 la présidence des Producteurs de bovins du Québec, qui regroupe les productrices et producteurs de bœufs et de veaux du Québec. À ce titre, il œuvre au développement de l'industrie et à la relance de la production bovine. Il siège également au Conseil général de l'Union des producteurs agricoles.



Tableau 29
Assiduité des administrateurs aux réunions du conseil d'administration et de ses comités pour l'année 2018-2019

Membres	Conseil d'administration	Comité exécutif	Comité de vérification	Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	Comité des services à la clientèle
Gagnon, Alain Président du conseil d'administration Président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles Membre du comité des services à la clientèle Président du comité exécutif	9/9		7/7 <sup>1</sup>	8/8	3/3
<b>Desrosiers, Ernest</b> <sup>2</sup> Président-directeur général Membre du comité exécutif	9/9		7/7	8/8	3/3
<b>Caron, Martin</b> Président du comité des services à la clientèle	9/9				3/3
Cartier, Martin	9/9				
<b>Deshaies, Bernard</b> Membre du comité de vérification	9/9		7/7		
Dion, Marc	8/9				
<b>Ferron, Danielle</b> Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	9/9			7/8	
<b>Gagnon, Jacynthe</b> Membre du comité des services à la clientèle	9/9				3/3
<b>Lacroix, Marthe</b> Membre du comité de vérification	7/9		6/7		
<b>Lavoie, Gilles</b> Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	8/9			7/8	
Mongrain, Pascale Présidente du comité de vérification Membre du comité exécutif	9/9		7/7	1/1 À titre d'invitée	
Pisciuneri, Mirella	9/9				
Ross, Charles-Félix	9/9		4/7 À titre d'invité		
Viel, Claude	9/9			7/8 À titre d'invité	
<b>Bissonnette, Julie</b> Membre du conseil d'administration nommée le 3 juillet 2018 Membre du comité des services à la clientèle nommée le 5 octobre 2018	6/6				2/2
Total des séances	9	-	7	8	3

<sup>1.</sup> Le président du conseil d'administration peut participer à toute séance d'un comité.

Taux global de participation aux séances du conseil d'administration: 95 %

<sup>2.</sup> Le président-directeur général peut être invité aux séances de tous les comités.

# Rémunération des administrateurs de la société au 31 mars 2019

Le gouvernement a établi la rémunération à laquelle les administrateurs indépendants ont droit<sup>1</sup>.

#### Présidence du conseil d'administration

Rémunération annuelle	18 110\$
Montant par présence aux séances du conseil et des comités	849\$
Membre du conseil	
Rémunération annuelle	9 055\$
Montant par présence aux séances du conseil et des comités	566\$

#### Présidence d'un comité

Rémunération annuelle additionnelle

3 396\$

Membres	Rémunération au 31 mars 2019
Alain Gagnon Président du conseil d'administration Président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	43 580 \$
Pascale Mongrain Vice-présidente du conseil d'administration Présidente du comité de vérification	21 507 \$
Martin Cartier	13 583 \$
Bernard Deshaies	16 979 \$
Danielle Ferron	16 130\$
Marthe Lacroix	16 130\$
Gilles Lavoie	16 696\$
Mirella Pisciuneri	13 300 \$
Total	157 905\$

<sup>1.</sup> Décret 174-2018 du 28 février 2018.

# **RAPPORTS DES COMITÉS**

### Comité de vérification

#### Mandat du comité

Le comité de vérification est composé de trois membres indépendants du conseil d'administration. Un autre administrateur peut également être invité aux séances du comité à l'initiative du président.

Le comité assume plusieurs mandats, notamment :

- veiller à ce que les exigences propres à une saine gestion, incluant les exigences financières des lois, règlements ou politiques de la société, soient respectées;
- s'assurer de la mise en place de mécanismes de contrôle interne applicables, entre autres, aux états financiers et à la gestion des risques;
- examiner et recommander l'approbation du budget annuel et des états financiers par le conseil d'administration;
- examiner toute question à caractère opérationnel ou comportant une incidence budgétaire nécessitant l'approbation du conseil d'administration;
- approuver le plan annuel de vérification interne et évaluer la gestion des activités de la direction de la vérification interne pour les travaux et mandats de vérification.

Le comité entretient aussi des rapports directs avec le Vérificateur général du Québec pour s'assurer de l'intégrité de l'information présentée dans les états financiers de la société et des fonds qu'elle administre.

#### Rapport du comité

Le comité de vérification a tenu sept séances au cours de l'exercice financier 2018-2019. Une période à huis clos a eu lieu en l'absence de la direction à six de celles-ci.

Le comité fait rapport au conseil d'administration de l'ensemble de ses activités après chaque séance.

Au cours de la période 2018-2019, le comité a consacré des efforts importants à la gestion des risques financiers et organisationnels et au suivi des indicateurs de performance de l'organisation.

#### Volets budgétaire et financier

Le comité s'est penché sur la proposition budgétaire 2019-2020 de la société et en a recommandé l'approbation par le conseil d'administration, tout en assurant un suivi budgétaire périodique pour l'exercice financier en cours. Il a assuré un suivi du plan d'action élaboré pour donner suite aux recommandations du Vérificateur général formulées dans le contexte de la publication du rapport préélectoral du ministère des Finances.

Dans le cadre de ses travaux, le comité a été amené à évaluer les incidences budgétaires découlant des nouveaux programmes de la société et des modifications proposées à ses programmes existants, incluant la bonification et la répartition des budgets additionnels alloués par le gouvernement pour soutenir l'économie et améliorer la productivité des entreprises du Québec, pour en faire la recommandation au conseil d'administration. Les programmes examinés par le comité sont les suivants:

- Programme de financement de l'agriculture;
- Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt;
- Programme d'appui financier à la relève agricole;
- Programme d'appui à la diversification et au développement régional;
- Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec;
- Programme d'assurance récolte;
- Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles;
- Programme Agri-Québec;
- Programme Agri-Québec Plus;
- Programme de soutien aux éleveurs pour l'éradication de la maladie débilitante chronique des cervidés.

Le comité a recommandé l'introduction d'un nouveau produit en financement, la garantie de prêt levier, afin de faciliter l'accès au financement aux entrepreneurs ne disposant pas de toutes les garanties traditionnelles.

Il a recommandé les modifications de concordance qui en découlent au Règlement sur les frais exigibles par La Financière agricole du Québec (RLRQ chapitre L-0.1, r. 1).

Enfin, il s'est penché sur l'entente de subvention quinquennale relative à la gestion du Programme de financement forestier conclue avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Le comité a proposé l'introduction de nouvelles protections et d'options de garantie d'assurance au Programme d'assurance récolte. Il a recommandé des modifications au programme d'assurance pour ce produit afin de pouvoir tenir compte de situations climatiques exceptionnelles.

Il a pris connaissance du rapport du Groupe de travail sur l'évaluation et l'adaptation de l'assurance récolte et des pistes d'amélioration proposées et a pris acte des résultats de l'audit externe sur la méthode d'indemnisation pour la protection Foin.

Il a reçu les résultats des études de coûts de production réalisées par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) pour les produits Porcelets et Porcs. Dans ce secteur, il a recommandé au conseil des modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour confirmer les décisions gouvernementales concernant les entreprises de grande taille. Il a de plus recommandé au conseil l'adoption d'un Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques.

Il a proposé le renouvellement de l'entente entre la société et le CECPA et a recommandé l'approbation du calendrier de coûts de production en assurance stabilisation des revenus agricoles pour la période 2019-2024.

Il a recommandé le renouvellement de l'ouverture de crédit pour le financement de l'avance à l'entaille en acériculture.

Après avoir examiné le plan d'audit du Vérificateur général, les membres du comité ont analysé les états financiers consolidés et des fonds fiduciaires que la société administre au 31 mars 2018 et ont recommandé leur approbation au conseil d'administration. Chacune des rencontres avec les représentants du Vérificateur général a été complétée par un huis clos et le comité a assuré le suivi des recommandations de ces derniers.

Le renouvellement du régime d'emprunts à court terme de La Financière agricole a fait l'objet du suivi approprié.

Enfin, le comité s'est penché sur le bilan des opérations de la gestion de la trésorerie, des placements à long terme de la société et des fonds qu'elle administre pour l'année financière 2018-2019.

#### **Gestion des risques**

Le comité de vérification a poursuivi ses travaux de surveillance de la gestion des risques organisationnels. Il a proposé des modifications au Cadre de gestion des risques organisationnels pour y intégrer un nouveau cycle d'actualisation des risques et de reddition de comptes. Il a effectué la mise à jour des risques majeurs à prioriser, a examiné la documentation liée à ces risques majeurs et s'est assuré de la mise en place de mesures de contrôle ou d'atténuation de ces risques avant de les soumettre au conseil d'administration.

Le comité s'est aussi penché sur la révision du modèle d'affaires en financement. Il a proposé la hausse de la limite de garanties de prêts à 15 millions de dollars au conseil d'administration. Il a soumis au conseil d'administration des modifications au Cadre de délégation en financement agricole et forestier après avoir évalué leurs effets sur le niveau de risque lié aux activités de financement et a recommandé la mise en place d'un comité de crédit. Il a été associé à l'élaboration du cadre de tolérance et d'appétit de la société pour le risque en financement.

Après avoir pris connaissance de la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, le comité a sollicité un éclairage additionnel sur l'ensemble des mesures de contrôle en gestion contractuelle pour pallier tout conflit d'intérêts entre un fournisseur et le personnel de la société.

Le comité a été informé des mesures de contrôle des dépenses et de réduction du niveau d'effectifs applicables pour l'année financière 2019-2020.

#### Suivi des indicateurs de performance

Le comité a assuré le suivi des indicateurs de performance permettant d'évaluer la performance de la société au regard des activités couvrant l'ensemble de sa mission, de ses ressources, de ses services à la clientèle et de l'atteinte des objectifs prévus dans son Plan stratégique 2015-2018 et le Plan d'action de développement durable 2015-2018.

De plus, le comité a questionné certains indicateurs et certaines cibles en prévision de la révision du tableau de bord à la suite de l'adoption du Plan stratégique 2018-2022.

Le suivi du tableau de bord a permis au comité d'avoir une vision globale de la performance de l'organisation et d'émettre, dans ses travaux, des commentaires et des avis en ce qui concerne l'évaluation de la performance de la société.

#### **Vérification interne**

Le comité a approuvé le plan d'audit 2018-2019 de la Direction de la vérification interne et a effectué le suivi de l'ensemble des travaux de vérification réalisés, tant à l'interne qu'à l'externe. Il a examiné le rapport d'activités annuel en vérification interne 2017-2018 et a donné son appréciation des résultats obtenus.

Il a reçu le rapport d'évaluation externe de la fonction de vérification interne, qui confirme le respect des Normes internationales pour la pratique de l'audit interne (IIA), et le plan d'amélioration continue établi pour donner suite aux opportunités d'amélioration formulées.

Le comité a été informé d'une analyse de positionnement concernant la pratique d'évaluation de programme à la société.

# Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles

#### Mandat du comité

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles est formé de trois membres indépendants du conseil d'administration. Il est actuellement présidé par le président du conseil d'administration. Un autre administrateur peut également être invité aux séances à l'initiative du président.

Le comité a plusieurs mandats, notamment :

- veiller à l'application des principes de gouvernance prévus par la loi constitutive de la société et par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ chapitre G-1.02), et ce, en collaboration avec les membres du conseil d'administration et de la direction de La Financière agricole;
- superviser les fonctions stratégiques du conseil d'administration;
- proposer les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la société et assurer un suivi à cet égard;
- évaluer le fonctionnement du conseil d'administration et lui faire rapport;
- veiller à l'application du Règlement intérieur de La Financière agricole du Québec;
- exercer un suivi en matière de ressources humaines et de relève des dirigeants;
- apprécier les grandes stratégies d'investissement des technologies de l'information;
- analyser la programmation en ressources informationnelles de la société de même que tout projet en ressources informationnelles nécessitant l'approbation du conseil d'administration.

#### Rapport du comité

En 2018-2019, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles a tenu huit séances, dont sept se sont terminées par une période de huis clos en l'absence de la direction. Aussi, il a fait rapport au conseil d'administration de l'ensemble de ses activités après chaque séance.

Au cours de cette période, il a poursuivi ses travaux sur les dossiers liés, notamment à la gouvernance, à la performance et à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation et aux technologies de l'information. La préparation de la relève des dirigeants et des employés a également sollicité ses membres.

#### **Gouvernance**

Le comité a assuré un suivi sur l'ensemble des recommandations issues des rapports produits sur la performance organisationnelle, notamment le rapport réalisé par le Mouvement québécois de la qualité au moyen de l'outil QUALImètre et le Rapport indépendant sur l'application de la Loi constitutive de La Financière agricole du Québec conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Il s'est doté d'un outil pour effectuer un suivi sur l'évolution des dossiers corporatifs majeurs et des chantiers en cours.

Il a proposé au conseil de renforcer le Programme d'accueil et d'intégration des membres par l'ajout de notions de gouvernance additionnelles.

L'analyse des résultats de l'évaluation annuelle du fonctionnement du conseil d'administration a amené le comité à recommander de nouveaux ajustements au fonctionnement du conseil et des comités. La présentation des documents a été revue de façon à ce que l'information soit mieux structurée; les ordres du jour du conseil ont été réorganisés en vue de regrouper et de prioriser les dossiers stratégiques par rapport aux dossiers opérationnels. Enfin, les séances des comités ont été intercalées entre celles du conseil.

Le Programme de formation continue élaboré à l'intention des membres du conseil a été mis à jour. Le comité a proposé de renforcer le volet formation en offrant aux membres de courtes formations à la fin des séances du conseil. Une formation spécifique sur les relations avec les lobbyistes a notamment été dispensée aux membres en cours d'année.

Le comité s'est penché sur les échéances des mandats des administrateurs. Il a recommandé la désignation d'un nouveau membre du conseil à un comité.

#### Performance et objectifs stratégiques

Le comité a contribué activement aux travaux d'élaboration du Plan stratégique 2018-2022. Il en a recommandé son approbation au conseil d'administration et s'est aussi penché sur la stratégie de déploiement de ce plan.

Il a participé à l'élaboration du Plan d'exploitation 2018-2019 et en a recommandé l'adoption au conseil.

Il a examiné le bilan du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'exploitation 2017-2018 et a apprécié le degré d'atteinte des cibles respectives prévues par ces plans.

Il a analysé le Plan d'action pour l'étude de performance comparée 2017-2018.

Il a assuré le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission de l'administration publique et le Commissaire au développement durable concernant les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la société.

Il a recommandé au conseil le Plan d'action de développement durable 2018-2022. Il a pris connaissance et validé le bilan du Plan d'action de développement durable 2015-2018, la synthèse des résultats de l'autoévaluation de l'intégration du développement durable au sein de l'organisation et le bilan de l'application de la politique interne de prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers organisationnels structurants.

Le comité a pris connaissance d'une analyse des besoins concernant la pratique d'évaluation de programmes à la société et assurera le suivi des étapes subséquentes.

Les indicateurs proposés pour le projet d'évaluation de la performance du réseau régional lui ont été soumis.

Le comité a aussi été saisi des scénarios possibles pour la continuité des activités du Fonds d'investissement pour la relève agricole à l'échéance de l'entente avec ses partenaires.

L'ensemble des travaux du comité dans ces différents dossiers lui ont permis d'apprécier la performance de la société.

#### **Ressources informationnelles**

Encore cette année, le comité a exercé un suivi soutenu des ressources informationnelles.

Il a pris connaissance des nouvelles obligations légales et réglementaires en matière de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles.

Après avoir été saisi d'une évaluation externe de la gouvernance et de l'organisation des ressources informationnelles, le comité s'est penché sur la réorganisation administrative du secteur des technologies de l'information et sur la mise en place d'une direction dédiée aux projets majeurs impliquant des ressources informationnelles. Il a étudié une démarche de priorisation de projets établie en fonction des priorités organisationnelles, liées notamment aux systèmes de mission, et de la capacité organisationnelle à les réaliser.

Il a examiné le Plan directeur en ressources informationnelles, la Programmation en ressources informationnelles 2018-2019 ainsi que les projets informatiques nécessitant une approbation et en a fait la recommandation au conseil d'administration.

De plus, il s'est tenu informé de l'inventaire et de l'état de santé des actifs informationnels, de l'état d'avancement des projets prioritaires en ressources informationnelles à l'étude ou en cours de réalisation. Il a également étudié le bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles.

Enfin, le comité a sollicité l'actualisation de la procédure en gestion des incidents de sécurité de l'information afin de mieux refléter les bonnes pratiques et a demandé que l'ensemble des préoccupations en matière de sécurité fasse l'objet d'une prise en compte, incluant la sécurité des actifs physiques.

#### Ressources humaines et relève

Le comité a assuré un suivi particulier sur le plan des ressources humaines.

Après s'être assuré que l'évaluation des postes de dirigeants était toujours adéquate, le comité a participé activement au processus de sélection pour pourvoir un poste de vice-président et a proposé un candidat au conseil d'administration pour recommandation au gouvernement.

Le comité s'est assuré que les préoccupations en matière de ressources humaines soient portées au niveau stratégique de l'organisation. Il a fait des propositions visant à préparer la relève à des postes de dirigeants, à assurer un bassin de relève pour les postes de gestion et à réduire les risques associés à la perte d'expertise pour les postes clés.

Il a examiné le bilan de la mise en œuvre du Plan de développement des ressources humaines 2017-2018. Il a également assuré un suivi de la mise en œuvre du Plan de développement des ressources humaines 2018-2019, visant à combler les besoins en développement des compétences et de la stratégie élaborée afin de structurer les différentes initiatives retenues.

Le comité a pris connaissance du Plan d'action organisationnel sur la mobilisation des personnes donnant suite au sondage sur la mobilisation des personnes 2017.

Il a examiné les résultats d'une étude comparative en gestion des ressources humaines avec d'autres entités du secteur public. Il s'est penché sur différentes mesures permettant de prendre en compte ses préoccupations en ressources humaines:

- Les pratiques de reconnaissance à la société en lien avec la mobilisation des employés;
- La démarche pour l'identification des postes vulnérables;
- La démarche de gestion prévisionnelle de main-d'œuvre;
- La Directive en matière de vision globale en santé des personnes au travail;
- Le Bilan annuel des déclarations d'intérêt des employés;
- Le Cadre de formation en financement, en assurance et en protection du revenu;
- Un rappel aux employés sur la procédure établie au regard de la Loi favorisant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1).

Le comité a assuré un suivi sur l'état d'avancement de l'exercice de gestion des contributions et de la signification d'attentes aux employés.

### Comité des services à la clientèle

#### Mandat du comité

Le comité des services à la clientèle est composé de trois membres liés à l'Union des producteurs agricoles et d'un membre indépendant du conseil d'administration.

Ce comité assure le suivi des orientations de la société en matière de services à la clientèle. Il analyse les normes, politiques et directives concernant les services à la clientèle et les orientations qui les sous-tendent. Il évalue la Déclaration de services à la clientèle et la soumet au conseil pour adoption. Il examine périodiquement le taux de satisfaction de la clientèle et propose les améliorations à apporter aux services offerts aux clients. Il se préoccupe de la qualité et du coût des services à la clientèle. Il prend connaissance du rapport d'activités produit sur le traitement des plaintes et les demandes de révision et propose, au besoin, les améliorations à y apporter. Le comité bénéficie de l'appui des vice-présidents et de la directrice des communications de la société dans ses travaux.

#### Rapport du comité

Le comité des services à la clientèle a tenu trois rencontres au cours de la dernière année. À chacune des séances, une période à huis clos a lieu en l'absence de la direction. Le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chaque séance.

#### Engagement de services à la clientèle et suivi de la performance

Le comité a poursuivi le travail amorcé sur l'approche client et l'offre de service de la société. Il a également continué à se pencher sur la gestion et les mécanismes de suivi des opérations du réseau régional permettant d'apprécier la performance de la société au regard de l'engagement des services à la clientèle.

À cet égard, le comité a été consulté sur le tableau de bord développé pour suivre l'évolution des indicateurs de performance de la Déclaration de services à la clientèle en mesurant les délais de services pour les activités du réseau régional. Il a proposé des modifications à certaines cibles et formulé des propositions pour bonifier la cueillette de données par territoire dans le réseau régional.

Le comité s'est particulièrement intéressé au soutien et à l'accompagnement de la relève agricole. Il a analysé la stratégie de positionnement pour la relève agricole dont s'est dotée la société pour la période 2018-2021. Il a proposé des initiatives visant à renforcer l'accompagnement de première ligne aux jeunes entrepreneurs pour leurs projets de démarrage ou de transfert d'entreprise, cela à la lumière des résultats d'un sondage spécifique effectué auprès de la relève pour évaluer la notoriété de La Financière agricole et mesurer leur connaissance des produits offerts.

Il a pris connaissance de l'état d'avancement des actions prévues dans la stratégie et de la notion d'accompagnement de la relève proposée par la société.

#### Sondages sur la satisfaction de la clientèle et amélioration des services

Les membres du comité ont été interpellés quant aux sondages portant sur la satisfaction de la clientèle.

- Ils ont été informés de la planification des sondages auprès de la clientèle pour l'année 2018-2019.
- Ils ont analysé les résultats du sondage de 2018 et ont pris connaissance des enjeux qui se dégagent des commentaires formulés par les répondants.
- Ils ont examiné le questionnaire préparé pour le sondage 2019 et y ont fait apporter des modifications avant son lancement.
- Ils se sont penchés sur les résultats des sondages de rétroaction sur les services rendus à la clientèle par le réseau régional à l'égard d'éléments précis ainsi que sur les résultats des sondages particuliers et des groupes de discussion portant sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de financement agricole, d'assurance et de protection du revenu.
- Ils ont examiné les plans d'action sur la satisfaction de la clientèle et sur les programmes élaborés à partir des résultats de l'ensemble des sondages et ont proposé des actions visant précisément à augmenter le niveau de satisfaction de la clientèle.

Le comité a pu ainsi apprécier la performance de l'organisation en matière de satisfaction de la clientèle.

De plus, il a assuré un suivi sur plusieurs dossiers en lien avec l'amélioration des services à la clientèle et a proposé des pistes d'amélioration à ces services:

- Le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action sur la simplification de communications écrites destinées à la clientèle et les constats dégagés à la suite de l'organisation de groupes de discussion.
- Le Plan d'action de communication 2018-2019 pour lequel il a formulé des commentaires visant à s'assurer que la société profite davantage des retombées de ses communications externes.
- L'offre de formation par webinaire visant à améliorer la connaissance des programmes de la société et à approfondir la compréhension de sujets précis auprès de la clientèle et le bilan de la formation offerte sur un nouvel outil de collecte de données financières.
- Les améliorations apportées à la prestation électronique de services afin de permettre à la clientèle d'effectuer ses transactions en ligne. Les mesures à mettre en place afin d'augmenter le taux d'adhésion au dépôt direct, en lien avec l'objectif d'améliorer le taux d'utilisation de ses services en ligne prévu dans le Plan stratégique 2018-2022 de la société. Le comité a aussi pris connaissance d'un portrait comparatif de la prestation électronique de la société avec une autre administration canadienne.
- Le suivi de l'implantation du Zéro Papier permet au client d'avoir accès à sa correspondance dans le dossier en ligne et l'évolution des adhésions à cette nouvelle fonctionnalité.

Diverses réalisations ou divers projets lui ont été présentés :

- Un portrait de la clientèle en financement.
- Les capsules vidéo produites sur la société et son offre de service.
- La modernisation de la publication *L'état des cultures*.

Les membres du comité ont été appelés à examiner les rapports synthèses annuels sur l'application de la Politique sur le traitement des plaintes et l'application de la Politique sur les demandes de révision.



# **COMITÉ DE DIRECTION**

Le président-directeur général est nommé par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration. Il est responsable de l'administration de la société. Il la dirige en s'assurant de l'atteinte des objectifs fixés dans le respect des lois et des mandats qui lui sont confiés.

Le comité de direction assiste le président-directeur général dans ses fonctions en exerçant un rôle-conseil auprès de lui. Ce comité est composé de trois vice-présidents, d'une vice-présidente et de la secrétaire générale. Le directeur de la gestion de projets et de l'optimisation, la directrice des stratégies organisationnelles et du développement durable ainsi que la directrice des communications assistent également aux réunions du comité.

Le comité de direction assure une cohésion entre les différentes unités administratives et une gestion des risques à l'échelle organisationnelle. Il effectue notamment une première analyse des dossiers stratégiques qui doivent être présentés au conseil d'administration. Cet examen permet d'orienter les discussions vers les priorités et, le cas échéant, d'obtenir des précisions sur certains éléments des dossiers destinés au conseil d'administration et à ses comités. Le comité participe à l'élaboration du plan stratégique et en structure la réalisation. Il participe aussi à la prise de décision des dossiers qui influencent la gestion courante de la société et il exerce une vigie des activités de l'organisation pour en assurer une saine gestion.

Le comité a profité d'un nouveau cycle de planification stratégique pour actualiser la vision de l'organisation et ses valeurs afin de s'assurer qu'ils reflètent le contexte évolutif de l'organisation. Il a également pris position sur les cibles et les indicateurs qui feront l'objet de la reddition de comptes associée au nouveau plan stratégique. La résultante de cette importante démarche témoigne des engagements pris par l'organisation pour les quatre prochaines années.

En continuité des travaux amorcés en 2017-2018, le comité a confirmé la nécessité de se doter d'une structure optimale de gestion de projets pour assurer la livraison des projets majeurs en cours et à venir. Une direction de la gestion de projets et de l'optimisation a été mise en place et les ressources informationnelles ont fait l'objet d'une réorganisation.

Le comité de direction tient ses réunions sur une base bimensuelle. En 2018-2019, il s'est réuni à 23 reprises.

#### **Ernest Desrosiers**

Président-directeur général

#### **Richard Laroche**

Vice-président à la clientèle

#### Jean-François Brouard

Vice-président aux assurances et à la protection du revenu

#### Ginette Tanguay<sup>1</sup>

Vice-présidente aux affaires corporatives

#### **André Picard**

Vice-président au financement

#### Renée Saint-Hilaire

Secrétaire générale



1. M<sup>me</sup> Ginette Tanguay a été nommée vice-présidente de La Financière agricole du Québec le 13 juin 2018, avec entrée en fonction le 9 juillet 2018.

# Rémunération des principaux dirigeants

Comme l'exige la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), le tableau ci-dessous présente la rémunération versée par La Financière agricole à ses principaux dirigeants au cours de l'année se terminant le 31 mars 2019.

Tableau 30 Liste des dirigeants et leur rémunération

Nom	Fonction	Rémunération de base (\$)²	Prime de remplacement temporaire	Allocation de transition	Total de la rémunération versée en 2018-2019 (\$)
Desrosiers, Ernest	Président-directeur général	208 362	-	-	208 362
Brouard, Jean-François	Vice-président aux assurances et à la protection du revenu	168 405	-	-	168 405
Picard, André	Vice-président au financement	154 485	-	-	154 485
Laroche, Richard	Vice-président à la clientèle	153 354	-	-	153 354
Tanguay, Ginette <sup>1</sup>	Vice-présidente aux affaires corporatives	109 089	-	-	109 089

<sup>1.</sup> M<sup>me</sup> Ginette Tanguay a été nommée vice-présidente de La Financière agricole du Québec le 13 juin 2018, avec entrée en fonction le 9 juillet 2018.

# CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

Capital Financière agricole inc., filiale d'investissement de La Financière agricole, est une société par actions qui soutient, sous forme de capital de risque, des projets favorisant le développement des secteurs agricole et agroalimentaire.

Ses actions sont détenues à 90,1 % par La Financière agricole et à 9,9 % par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ).

Capital Financière agricole inc. est gérée par un conseil d'administration composé de neuf administrateurs désignés par La Financière agricole, dont deux administrateurs sont désignés après entente avec l'Union des producteurs agricoles du Québec et un administrateur est désigné par le FTQ. Au 31 mars 2019, le conseil d'administration comptait neuf membres.

Tous les projets d'investissement soumis à Capital Financière agricole inc. sont analysés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration a procédé à la nomination d'une directrice générale. Le plan de développement des affaires a été actualisé pour la période 2018-2020.

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, le conseil d'administration, avec la contribution de son comité de vérification, a procédé à une révision en profondeur du règlement de son comité de vérification afin de prendre en compte la modernisation des principes de gouvernance et de clarifier les rôles et les responsabilités du comité en fonction des nouveaux principes.

La grille d'évaluation du niveau de risque des projets d'investissement reçus a également été revue et des modifications lui ont été apportées.

Les administrateurs se sont dotés d'un outil visant à déterminer les expertises à rechercher au sein du conseil et de cartographier les expertises clés détenues par les administrateurs. L'objectif de parité hommes-femmes vers lequel la société doit tendre a aussi été pris en compte dans les discussions.

Enfin, le conseil d'administration a amorcé une réflexion relativement à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique pour les prochaines années.

<sup>2.</sup> Le président-directeur général bénéficie du régime de retraite du personnel de l'administration supérieure – régime à prestations supérieures (RRAS-RPS). Les vice-présidents bénéficient du régime de retraite du personnel de l'administration supérieure (RRAS).

# Conseil d'administration de Capital Financière agricole inc.

#### Liste des membre



Ernest Desrosiers
Président du conseil
d'administration
Président-directeur général
La Financière agricole
du Québec



**Élisabeth Bélanger**<sup>1</sup> Présidente, directrice générale La Maison Orphée inc.



**Isabelle Bouffard**Directrice des recherches
et politiques agricoles
Union des producteurs
agricoles



Martin Caron Premier vice-président Union des producteurs agricoles



**Jacques Desmeules**<sup>2</sup> Administrateur de sociétés



Audrey Laurin<sup>3</sup> Vice-présidente Finances et Administration La Petite Bretonne (Distribution) inc.



Louise Leblanc
Sous-ministre adjointe à la formation bioalimentaire
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation



André Picard<sup>2</sup> Vice-président au financement La Financière agricole du Québec



**Murielle Joncas**<sup>4</sup> Directrice générale Capital Financière agricole inc.



Renée Saint-Hilaire Secrétaire du conseil



**Benoît Tétrault**<sup>2</sup> Directeur de portefeuille agroalimentaire Fonds de solidarité FTQ

- 1. M<sup>me</sup> Élisabeth Bélanger a été nommée le 30 août 2018.
- 2. Membre du comité de vérification.
- 3. M<sup>me</sup> Audrey Laurin a été nommée le 19 février 2019.
- 4. M<sup>me</sup> Murielle Joncas a été nommée directrice générale le 25 juillet 2018.

# APPLICATION D'AUTRES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

# RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX EMPLOYÉS

Le Code de déontologie et la Procédure concernant la déclaration d'intérêts des employés de La Financière agricole définissent les principes, les règles de conduite et les responsabilités qui doivent guider en tout temps le personnel dans l'exercice de ses fonctions. Un comité consultatif en matière d'éthique et de déontologie assure un suivi régulier des déclarations d'intérêts produites par les employés, et ce, de façon à éviter toute situation où un employé aurait des intérêts personnels qui pourraient l'emporter sur l'intérêt public envers lequel il exerce ses fonctions.

L'organisation est également assujettie au cadre légal de la fonction publique en matière d'utilisation éthique d'Internet, par l'entremise de la Directive sur l'utilisation éthique du courriel, d'un collecticiel (logiciel collaboratif) et des services d'Internet par le personnel de la fonction publique. De plus, elle assure une vigie étroite de cette utilisation. Différentes activités de sensibilisation sont réalisées annuellement pour assurer le maintien d'une saine culture éthique au sein de l'organisation.

# POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SUR L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

La Financière agricole peut accorder une aide financière en vertu des programmes qu'elle adopte et pour lesquels elle détermine les conditions et les limites d'application ou en vertu de ceux qu'elle administre en application de sa loi constitutive. Malgré l'absence d'acte réglementaire au sein de La Financière agricole, la volonté gouvernementale de poursuivre les efforts de simplification des formalités administratives pour les entreprises demeure une préoccupation importante dans l'élaboration et l'application de ses programmes.

# Actions entreprises et résultats obtenus relativement à l'allègement administratif

#### Assouplissement des exigences

La Financière agricole a allégé le processus de déclaration des dommages à l'assurance récolte au cours de l'exercice 2017-2018. Cela a permis aux producteurs agricoles de transmettre leurs rendements sur la base d'une déclaration sans devoir transmettre des pièces justificatives, procéder à un échantillonnage ou effectuer un décompte physique à la ferme. Au terme de cette première année d'application, ce sont 14 % des dossiers de la protection Céréales, maïs-grain et protéagineuses qui ont été indemnisés pour une baisse de rendement à partir de la déclaration du client, comparativement à 2 % entre 2012 et 2016. Cet allègement a permis d'indemniser ces clients en moyenne un mois plus tôt que les clients qui confirmaient leur récolte par des pièces justificatives. Les résultats pour l'année 2018-2019 ne sont pas encore connus, mais l'allègement se poursuit, en plus d'inclure d'autres protections.

#### Collecte unifiée de données financières

Rappelons que, depuis le 31 octobre 2017, un nouvel outil de saisie est offert afin de recueillir, gérer et rendre disponible, en une seule déclaration, les données financières de la clientèle permettant de répondre aux besoins des programmes AGRI et des programmes de financement de La Financière agricole.

Au cours de l'année 2018-2019, le projet Améliorations de la collecte des données financières a été réalisé. Essentiellement, il a consisté à augmenter la qualité des données et la précision des validations, à assurer une meilleure stabilité de la plateforme électronique et à améliorer certains outils de travail qui allégeront le travail administratif.

De ce fait, La Financière agricole vient respecter, en tout point, les orientations stratégiques puisqu'elle améliore la prestation de services, tout en diminuant le nombre de demandes d'informations effectuées auprès de la clientèle.

#### Prestation électronique de services

Tous les services en ligne de La Financière agricole sont appréciés par les clients, peu importe où se situe leur entreprise dans la province. En effet, selon le sondage de satisfaction de la clientèle réalisé en mars 2019, 88 % des clients sont satisfaits des services en ligne alors que 79 % d'entre eux l'étaient en 2018.

#### Inscription au Zéro Papier

Le service Zéro Papier est une nouveauté du dossier en ligne offerte à la clientèle de La Financière agricole depuis janvier 2019. Essentiellement, ce service permet au client de recevoir l'ensemble de sa correspondance dans la boîte postale de son dossier en ligne plutôt que par la poste. Un courriel est transmis au client afin de l'informer du dépôt d'un nouveau document dans sa boîte postale.

En bref, le Zéro Papier permet au client :

- un accès rapide et sécurisé à sa correspondance;
- la disponibilité de ses documents en tout temps;
- le regroupement des documents de son entreprise pour en faciliter la gestion;
- la sauvegarde rapide dans son ordinateur et l'impression au besoin.

Cette nouveauté s'inscrit dans les orientations prévues dans le plan stratégique et dans la vision de l'approche client qui privilégient le virage numérique, l'innovation et la possibilité d'offrir à la clientèle différents modes de prestation de services.

Plusieurs publicités sous différentes formes ont été réalisées de novembre 2018 à mars 2019 et des messages mensuels se poursuivront jusqu'en juin 2019 sur les réseaux sociaux afin d'informer la clientèle de cette nouveauté.

Le 19 février 2019, près de 10 400 courriels ont été expédiés à tous les clients inscrits au dossier en ligne pour les informer de la possibilité de s'inscrire au Zéro Papier. Cette initiative a eu un effet positif, faisant passer le nombre d'inscriptions de 112 à 514.

Cette tendance à la hausse vient appuyer les résultats du sondage de satisfaction de la clientèle qui indique que 67 % des clients sondés sont intéressés à recevoir leurs correspondances uniquement par le dossier en ligne; en 2018, le taux était de 55 %. La principale raison évoquée par ceux qui ne sont pas intéressés par le Zéro Papier est le fait que le papier demeure l'option la plus pratique et la plus simple pour effectuer les suivis.

Au 31 mars 2019, 867 clients étaient inscrits au Zéro Papier et l'objectif est d'atteindre 3 000 inscriptions au 31 mars 2020.

#### Adhésion au dépôt direct

En 2017-2018, une stratégie a été élaborée afin d'augmenter l'adhésion au dépôt direct puisque l'organisation a la volonté d'améliorer et d'accentuer les transactions électroniques avec sa clientèle. Bien que la cible de 60 % ne soit toujours pas atteinte au 31 mars 2019, le taux d'adhésion étant de 59 % à cette date, on note une belle augmentation par rapport au taux d'adhésion de 57 % au 31 mars 2018.

Tout au long de la campagne d'adhésion et d'information qui a lieu annuellement dans les centres de services, le personnel fait la promotion des services en ligne et procède à l'inscription en direct. Toujours pour favoriser l'utilisation des services transactionnels, un outil a été créé pour promouvoir simultanément le dossier en ligne, le dépôt direct et le Zéro Papier.

#### Simplification des communications à la clientèle

Le processus de simplification des communications écrites est en cours depuis plusieurs années au sein de l'organisation. Dans les dernières années, des efforts ont été consacrés notamment pour réduire le nombre de lettres envoyées par la poste et pour uniformiser leur mise en page.

Depuis l'automne 2018, les actions sont concentrées à revoir et à simplifier le contenu des lettres récurrentes destinées à la clientèle. L'organisation estime que 225 lettres sont susceptibles d'être révisées et se donne un horizon de trois ans pour les revoir.

Parmi les étapes réalisées dans les derniers mois, il y a eu notamment la création d'un comité sur la simplification des communications écrites et la mise en place d'un plan d'action, la tenue de trois groupes de discussion composés d'agriculteurs, de conseillers des centres de services de La Financière agricole et de partenaires, l'élaboration d'un guide sur la rédaction efficace et la mise en place et l'accompagnement de comités de lecture responsables de réviser les lettres.

# Moyens technologiques et systèmes mis en place susceptibles d'alléger le fardeau administratif des entreprises

La Financière agricole améliore d'année en année sa prestation électronique de services. Une étude comparative a d'ailleurs été menée au cours de l'année 2017-2018 entre la prestation électronique de services de La Financière agricole et celle d'une organisation canadienne similaire. Les résultats de l'analyse montrent que la prestation électronique de services et le dossier en ligne se comparent avantageusement. L'utilisation de messages textes de notification pourrait être une option intéressante pour informer davantage la clientèle.

La Financière agricole croit en l'importance de l'inclusion numérique. C'est en ce sens que, depuis l'adoption en 2011 des standards gouvernementaux sur l'accessibilité du Web, elle met en place les conditions nécessaires pour favoriser l'intégration sociale, la contribution à la vie économique et le développement des compétences en littératie numérique. Lors de la Semaine québécoise de la canne blanche 2019, le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain a dévoilé les résultats d'une étude portant sur l'accessibilité. Le site Web de La Financière agricole a obtenu la note de 8,8 sur 10. Le site se classe ainsi en quatrième place dans la catégorie des sites gouvernementaux sur 115 sites analysés et en vingtième place au classement global sur 959 sites analysés.

# Autres mesures permettant de réduire le fardeau administratif des entreprises

La Financière agricole vise à simplifier la démarche d'affaires pour les clients ainsi que les processus administratifs pour le personnel.

En 2017, elle a entrepris une démarche Lean visant l'optimisation du processus de révision, de conception et de mise en œuvre des programmes. Ces travaux, qui se poursuivront en 2019-2020, ont pour objectif de réduire les délais de 20 % et les efforts de 10 % pour leur mise en place.

En 2017 également, La Financière agricole a entamé les analyses devant conduire à la révision de son modèle d'affaires en financement et, ultérieurement, à la refonte des systèmes concernés. En mars 2019, le dossier d'opportunité a été déposé au Secrétariat du Conseil du trésor pour approbation.

Enfin, depuis 2016, La Financière agricole participe, en concertation avec d'autres ministères, aux travaux visant à simplifier la gestion administrative de la mesure d'écoconditionnalité relative au bilan phosphore. Certaines recommandations pouvant avoir des répercussions sur La Financière agricole ont été retenues. En matière d'écoconditionnalité, elle est tributaire des décisions du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), responsable du règlement sur les exploitations agricoles et de l'application des pénalités se faisant à la suite de la réception des cas de non-conformité du MELCC.

# EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

La Financière agricole se fait un devoir de répondre aux exigences de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Au cours de l'année, elle a collaboré avec l'Office québécois de la langue française (OQLF) pour s'assurer que la mise à jour de sa politique linguistique est conforme à ces exigences. Elle est dans l'attente d'un avis de l'OQLF à ce sujet. Lorsque l'occasion s'y prête, La Financière agricole contribue à la promotion du français. Entre autres, elle a partagé sur ses réseaux sociaux la publication de l'OQLF soulignant le lancement de la 23e édition de la Francofête, en mars.

#### PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

#### Les demandes d'accès à l'information

En 2018-2019, La Financière agricole a reçu 496 demandes d'accès à des documents ou à des renseignements personnels. Il s'agit d'une hausse de 61 demandes par rapport à l'année précédente. 92 % des demandes reçues ont été traitées en 20 jours ou moins et 98 % de celles-ci ont été dans les délais impartis par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) ci-après nommée « Loi sur l'accès », soit en 30 jours ou moins.

Tableau 31 Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès: documents administratifs	Demandes d'accès : renseignements personnels	Rectification	
0 à 20 jours	24	434	-	
21 à 30 jours	5	24	-	
31 jours et plus	1	8	-	
Total	30	466	-	

Tableau 32 Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et de la décision rendue

Décision rendue	Demandes d'accès: documents administratifs	Demandes d'accès : renseignements personnels	Rectification	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée	28	463	-	-
Partiellement acceptée	-	21	-	-
Refusée	2	1	-	14, 15, 22(3), 37(2), 73
Autres	-	-	-	-

<sup>1.</sup> Une partie des documents demandés n'ont pas été transmis en raison de la disponibilité de ceux-ci sur le site Internet de La Financière agricole.

#### Tableau 33

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	Aucune
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	1

Enfin, conformément à l'article 67.3 de la Loi sur l'accès, La Financière agricole tient un registre de communication de renseignements divulgués à des tiers lorsque l'autorisation préalable des personnes concernées n'est pas requise.

#### La communication de renseignements à des tiers

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, l'organisation a renouvelé la Convention entre La Financière agricole du Québec et le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour la période de 2019 à 2024. À cet effet, l'annexe des fichiers de renseignements personnels nécessaires à la réalisation du mandat a été mise à jour.

La Financière agricole est autorisée à communiquer des renseignements à une tierce partie, sans le consentement de la personne concernée, selon les assises légales prévues à cette fin. La liste qui suit définit ces ententes et expose les raisons qui justifient la communication de renseignements personnels.

Tableau 34 Liste des ententes de communication de renseignements

Organisme	Justification
Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec	Aux fins de l'application du Règlement sur les contributions des producteurs de fraises et de framboises auprès de l'Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec (RLRQ, chapitre M-35.1, r. 182), édicté en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, chapitre M-35.1).
Les Producteurs de bovins du Québec	Aux fins de la gestion des données d'abattage dans le produit Bouvillons et bovins d'abattage afin de déterminer annuellement le gain de poids cumulé des bouvillons et bovins d'abattage assurables.  Aux fins de la transmission de données des producteurs de veaux de grain, pour déterminer le nombre de veaux assurables.  Lors de la perception, par La Financière agricole, des contributions exigibles visées par le Plan conjoint des producteurs pour les produits Bouvillons et bovins d'abattage, Veaux d'embouche et Veaux de grain.
Les Producteurs de pommes de terre du Québec	Communication de renseignements détenus par La Financière agricole aux producteurs afin que ceux-ci obtiennent les informations nécessaires à l'application du plan conjoint et des différents règlements édictés en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, chapitre M-35.1).
Les Éleveurs de porcs du Québec	Aux fins de l'établissement du volume assurable du produit Porcs au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les Éleveurs de porcs du Québec transmettent les données relatives à la mise en marché et à la vente des porcs, d'une part, et celles relatives aux déclarations du nombre et du lieu de naissance des porcelets entrés en atelier de finition, d'autre part.
Les Producteurs de pommes du Québec	Relativement aux informations concernant la mise en marché des pommes du Québec à l'égard des transactions pour chacune des entreprises québécoises.
Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA)	Dans le cadre du mandat qui a été confié au CECPA par La Financière agricole afin de réaliser des études de coûts de production.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Agri-	La communication de renseignements est effectuée afin de permettre au ministre d'exercer les fonctions qui lui sont dévolues en matière de santé animale, notamment par la Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42) et son Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux (RLRQ, chapitre P-42, r.7), et afin d'assurer la fiabilité du système d'identification à l'égard des bovins d'engraissement et des ovins.  La transmission des données est effectuée afin de permettre la détermination de la période de possession des animaux
Traçabilité Québec	requise par l'administration du Programme ASRA dans les produits Veaux d'embouche et Agneaux, ainsi que pour la gestion des identifiants pour tous les produits bovins et ovins.
Ministère de l'Agriculture,	Permettre au ministre d'obtenir des renseignements personnels et confidentiels des exploitations agricoles détenus par La Financière agricole afin de favoriser une plus grande coordination des actions et l'adoption de processus de travail performants, soit l'allègement des demandes de renseignements auprès des exploitations agricoles, afin de réduire le chevauchement administratif résultant des diverses obligations législatives et réglementaires auxquelles les parties sont assujetties.
des Pêcheries et de l'Alimentation	Permettre l'échange des renseignements concernant une clientèle commune, dont des renseignements personnels et confidentiels nécessaires à la prestation des services requis pour la réalisation du mandat, au suivi des projets bénéficiant d'une aide financière dans le cadre du Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique et de leurs retombées, à la reddition de comptes relative au Programme de soutien et à la saine gestion de celui-ci.
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)	Dans le cadre de l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) voulant que La Financière agricole doive communiquer, à la demande du ministère, tout renseignement lui permettant de s'assurer du respect de cette loi et de tout règlement régissant les activités agricoles.
Statistique Canada	Dans le cadre de l'application du paragraphe 3 de l'article 171 de la Loi sur l'accès, la société doit communiquer des renseignements exigés par un organisme ayant le pouvoir de contraindre à leur communication.  À cet effet, Statistique Canada prévoit se servir des données afin de préciser quelles entreprises exercent des activités agricoles dans le Registre des entreprises de Statistique Canada, ainsi qu'à des fins de validation des données. Elles peuvent également être utilisées pour enrichir ou remplacer les données fournies par les répondants.

#### Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture

Au cours de l'exercice 2018-2019, le CECPA a réalisé une étude sur le coût de production des produits ASRA Porcs et Porcelets. Comme cela est prévu dans la méthodologie, cette étude sur le coût de production a fait l'objet d'un audit de conformité réalisé par un mandataire privé. Ainsi, le CECPA a mis à la disposition du mandataire les renseignements suivants:

- Les fichiers de renseignements personnels et confidentiels relatifs à la clientèle;
- Les renseignements et documents personnels et confidentiels recueillis ou colligés lors de la réalisation de l'étude.

### Divulgation des actes répréhensibles

En vertu des articles 18 et 25 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2017, les organismes publics doivent élaborer une procédure permettant d'encadrer et de faciliter la divulgation d'actions répréhensibles à l'égard des organismes publics et doivent en rendre compte dans leur rapport annuel de gestion. Depuis sa mise en place, aucune divulgation n'a été adressée. Au cours de l'année, un lien sur la page d'accueil de l'intranet a été créé afin de faciliter l'accès des employés à la procédure de divulgation.

# POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

# Reddition de comptes sur la tarification 2018-2019

Conformément à la Politique de financement des services publics, La Financière agricole doit rendre compte de la tarification de ses biens et services. En 2018-2019, les revenus de tarification représentent 10 % du coût total des frais d'administration des programmes, soit un taux équivalent à celui de 2017-2018.

Tableau 35
Frais exigibles pour le recouvrement d'une partie des coûts administratifs selon la Politique de tarification de La Financière agricole pour la période 2018-2019

Biens et services tarifés	Revenus de tarification (000\$) 2018-2019	Coût des biens et services (coût de revient) (000\$) 2018-2019	Méthode de fixation	Dernière révision tarifaire	Mode d'indexation	Revenus de tarification (000\$) 2017-2018
Programmes de financement	2 643	25 044	4	Avril 2016	1	2 748
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	642	4 808	4	Avril 2010	1	638
Programme Agri-stabilité	808	5 749	2	2	2	817
Programme Agri-Québec	787	1 764	4	Mars 2015	1	813
Autres tarifs <sup>3</sup>	677	-	4, 5	Avril 2010	1	401
Total des revenus de tarification relatifs aux coûts d'administration des programmes	5 557					5 417

<sup>1.</sup> Tarifs indexés annuellement au 1er avril en appliquant, à leur valeur de l'année précédente, le taux d'indexation annuel du régime d'imposition des particuliers établi en vertu de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3).

<sup>2.</sup> Tarif fixé par un accord entre les ordres de gouvernement fédéral, provincial et territorial qui établissent le programme.

<sup>3.</sup> Concernent divers tarifs s'appliquant à toute la clientèle.

<sup>4.</sup> Décision administrative et analyse du coût de revient.

<sup>5.</sup> Comparable avec le marché ou les autres gouvernements.

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) prévoit que La Financière agricole doit faire état des contrats de services octroyés dans son rapport annuel.

Tableau 36 Contrats de services dont la dépense est de 25 000\$ et plus, conclus entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019

Contrats	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de services avec une personne physique <sup>1</sup>	1	25 000
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique <sup>2</sup>	11	2 168 041
Total des contrats de services	12	2 193 041

- 1. Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.
- 2. Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.



# **ANNEXES**

# ANNEXE 1 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

#### **Préambule**

La Financière agricole du Québec (la « société »), instituée par la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1), est un organisme du gouvernement. Elle est assujettie à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02).

La société a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois.

Le conseil d'administration de la société est composé de quinze membres :

- Le président du conseil qui doit se qualifier comme membre indépendant;
- Le président-directeur général qui en est membre d'office;
- Le sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec qui en est membre d'office;
- Douze autres membres:
  - Cinq nommés parmi les personnes désignées par l'association accréditée en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles (RLRQ, chapitre P-28), à savoir l'Union des producteurs agricoles (le « groupe d'intérêt »),
  - Sept membres qui doivent se qualifier comme indépendants.

Le conseil d'administration exerce ses responsabilités en donnant la primauté au respect de l'intérêt public, à une gouvernance inspirant la confiance du public envers les institutions gouvernementales et à la réalisation de la mission de la société. Dans son action, il s'appuie sur les valeurs éthiques qui guident la société et qui sont la rigueur, l'équité, l'excellence et le respect.

Ayant la qualité d'administrateur public au sens de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30), les membres du conseil d'administration de la société doivent, conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1), se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des normes édictées par ce règlement.

Le présent code édicte des obligations déontologiques qui lient les membres du conseil d'administration de la société. Il tient compte des particularités inhérentes au mode de composition du conseil d'administration prévu dans la Loi sur La Financière agricole du Québec et reconnaît le besoin de certains de ses membres liés au groupe d'intérêt de le consulter et de lui faire rapport dans la limite de la confidentialité requise pour le bon fonctionnement du conseil d'administration.

#### Section I – Dispositions générales

- 1. Le préambule fait partie intégrante du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole (le « Code »).
- 2. Le Code s'applique aux membres du conseil d'administration de La Financière agricole (les « administrateurs »), que ceux-ci soient qualifiés de membres indépendants ou non.
  - Il n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur lié au groupe d'intérêt de présenter la position de ce groupe et de la défendre, dans le respect des dispositions du présent Code.
- 3. Le Code a pour objet de préserver et de renforcer la confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la société, de favoriser une saine gestion de cette dernière et de responsabiliser les administrateurs.

- **4.** En plus des dispositions du Code, l'administrateur est tenu de respecter les principes d'éthique et les règles déontologiques prévus au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics reproduits en annexe.
  - En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. En outre, l'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
- **5.** Aux fins d'application du Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.
- **6.** L'administrateur a le devoir de prendre connaissance du Code, du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ainsi que des politiques, des directives et des règles fixées par la société, de s'y conformer et d'en promouvoir le respect.

#### Section II – Devoir de prudence et de diligence

- 7. Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur fait preuve de prudence et de diligence en se conformant aux obligations édictées dans la présente section.
- **8.** L'administrateur participe activement aux discussions et contribue efficacement aux délibérations du conseil d'administration afin de servir adéquatement les intérêts de la société et de sa clientèle. Il met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires de la société.
  - Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, l'administrateur révèle au conseil tout renseignement ou fait lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence significative sur une décision à prendre ou une action à poser.
- **9.** L'administrateur consacre le temps nécessaire pour acquérir une connaissance de la mission et du fonctionnement de la société, de ses enjeux, des risques qui y sont associés ainsi que des défis à relever. Il met le temps et l'attention requis à la maîtrise des dossiers soumis au conseil d'administration.
  - L'administrateur se tient informé du contexte environnemental, économique, social et politique dans lequel la société évolue et exécute sa mission.
- 10. L'administrateur fait preuve d'assiduité aux séances du conseil d'administration et de ses comités.
- **11.** L'administrateur s'assure de posséder l'information suffisante avant de prendre une décision et prend celle-ci sur la base des informations et des éléments dont il a connaissance.
- **12.** Avant de participer à une décision par vote ou autrement, l'administrateur s'assure que celle-ci respectera l'ensemble des règles et politiques applicables à la société, à moins que la décision n'ait pour but de les modifier.
- 13. L'administrateur s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les discussions qui ont eu lieu et les décisions prises.

#### Section III – Devoir de loyauté

- 14. Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur agit avec loyauté envers la société et la mission qu'elle exécute.
- 15. L'administrateur a comme principal objectif l'intérêt de la société et ses décisions sont orientées sur la mission de la société et ses objectifs.
- **16.** L'administrateur exerce un jugement objectif sur la conduite des affaires de la société en toute indépendance d'esprit. Il prend ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane ou incompatible avec la mission, la vision et les intérêts de la société afin de préserver l'intégrité et l'impartialité de cette dernière.
- **17.** L'administrateur observe une règle de stricte neutralité et d'impartialité à l'égard de l'ensemble des partenaires de la société, qu'il s'agisse notamment d'institutions financières, d'avocats, de notaires, d'agronomes ou de comptables.

#### Réserve

- **18.** L'administrateur fait preuve de réserve en tout temps sur les affaires de la société. Il s'abstient également de toute déclaration ou de prise de position incompatible avec la mission et les décisions de la société ou de nature à ternir sa réputation.
- **19.** Avec les tiers, l'administrateur s'abstient notamment de toute intervention ou de tout commentaire relativement à toute affaire passée, présente ou future qui relève de la compétence de la société, de nature à faire naître des doutes sur son intégrité, celle du conseil d'administration ou celle de ses collègues.
- **20.** Le président du conseil d'administration, le président-directeur général de la société et le sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec doivent faire preuve de réserve dans la manifestation de leurs opinions politiques partisanes.

#### Confidentialité

- **21.** L'administrateur est tenu à la discrétion quant à toute information dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et au respect du caractère confidentiel de l'information reçue.
- 22. L'administrateur ne peut pas non plus utiliser l'information confidentielle à son avantage personnel, ni à celui d'autres personnes, physiques ou morales, ni à celui du groupe d'intérêt.
- 23. Les obligations prévues aux articles 21 et 22 n'ont cependant pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié au groupe d'intérêt de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige à son égard le respect de la confidentialité.
- **24.** Les délibérations du conseil d'administration, les positions défendues par les administrateurs ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels. Il en est de même des procès-verbaux.
- **25.** L'administrateur a la responsabilité de prendre des mesures de sécurité visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès et doit notamment :
  - Éviter toute discussion pouvant révéler des informations confidentielles;
  - Prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents;
  - Ne pas communiquer à une personne autre qu'un administrateur un document du conseil d'administration, en tout ou en partie, sans l'autorisation préalable de la société;
  - Se départir de façon sécuritaire de tout document confidentiel du conseil d'administration qui n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat;
  - Remettre, à la cessation de son mandat, sa tablette électronique ainsi que tout équipement détenu concernant le conseil d'administration au Secrétariat général.
- 26. L'administrateur s'assure en tout temps de ne communiquer que des renseignements reposant sur des faits véridiques.
- 27. Le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou une autre personne que ce dernier autorise à agir à ce titre sont les seules personnes pouvant agir comme porte-parole officiel de la société.
- 28. Dans le cas où un administrateur s'adresse aux médias concernant les affaires de la société, il indique qu'il n'agit pas à titre de porte-parole de la société et s'assure de ne pas critiquer publiquement la société, la conduite de ses affaires, le conseil d'administration ou ses administrateurs et de ne pas attaquer publiquement ses décisions.

#### **Section IV - Respect**

- **29.** L'administrateur doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel de la société, la clientèle de celle-ci ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.
- **30.** L'administrateur évite, dans l'exercice de ses fonctions et la prise de ses décisions, toute forme de discrimination.

#### Section V – Honnêteté, impartialité et conflits d'intérêts

- **31.** L'administrateur doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
- **32.** L'administrateur doit éviter, directement ou indirectement, de se placer dans une situation de conflit entre ses intérêts personnels et les obligations liées à la réalisation de son mandat. Il doit aussi éviter directement ou indirectement de se placer dans une situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité à s'acquitter de ses devoirs avec honnêteté et impartialité.
  - L'administrateur qui croit se trouver dans une telle situation peut consulter le président du conseil d'administration afin de déterminer si tel est le cas.
- **33.** Lorsqu'il constate qu'il se trouve dans une situation visée au premier alinéa de l'article 32, l'administrateur doit la divulguer immédiatement au président du conseil d'administration et y remédier sans tarder. Il doit en outre, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit de plus se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.
  - Le secrétaire du conseil d'administration doit faire état, dans le procès-verbal de la séance du conseil visée, du retrait d'un administrateur de la séance et de son abstention aux délibérations et à la décision rendue.
- 34. Les situations de conflit d'intérêts peuvent être reliées à l'argent, aux liens familiaux ou personnels, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.
- **35.** Pour qu'il y ait conflit d'intérêts, il suffit d'une situation de conflit potentiel, d'une possibilité réelle, fondée sur des liens logiques, que l'intérêt personnel soit préféré à l'intérêt de la société. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la société. Le risque que cela se produise est suffisant pour créer le conflit, puisqu'il peut mettre en cause la crédibilité de l'organisation.
- **36.** Les situations suivantes peuvent notamment constituer des conflits d'intérêts :
  - Avoir directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration;
  - Avoir directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de la société;
  - Obtenir ou être sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision de la société;
  - Avoir une réclamation litigieuse contre la société;
  - Se laisser influencer par des considérations extérieures telles que la possibilité d'une nomination ou des perspectives d'offres d'emploi.
- **37.** L'administrateur doit, notamment, éviter de se trouver dans une situation où lui, son conjoint ou un enfant de l'un ou de l'autre puisse indûment tirer profit, directement ou indirectement, d'un contrat conclu pour la société ou influencer la prise de décision de celle-ci.
- **38.** Un administrateur ne doit pas offrir ni dispenser, sur une base contractuelle, un service-conseil ou d'autres services à la société, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une entité dans laquelle lui ou son conjoint détient des intérêts.
- **39.** L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit, notamment par succession ou donation, et ce, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

#### Admissibilité aux programmes

**40.** Sous réserve de l'article 41, l'administrateur est exclu de l'admissibilité aux divers programmes administrés par la société, et ce, tant personnellement que par l'intermédiaire d'une compagnie, d'une société ou d'autres groupes dont il serait membre ou ferait partie sans égard au pourcentage de participation détenu. Il est également exclu de tout appel d'offres fait dans le cadre de la réalisation de garanties prises en vertu de l'un ou l'autre des programmes administrés par la société.

- **41.** L'administrateur nommé à la suite d'une désignation par l'Union des producteurs agricoles, conformément à l'article 6 de la Loi sur La Financière agricole du Québec, qui sollicite une aide financière de la société ou participe à un programme administré par la société directement ou en relation avec une entreprise agricole à titre d'actionnaire, d'administrateur, de dirigeant, de conseiller, de contractant ou d'employé, peut le faire si l'aide demandée ou la participation satisfont aux exigences suivantes:
  - L'administrateur en cause ne participe ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision de la société concernant cette aide ou cette participation;
  - L'aide est accordée ou la participation s'effectue selon le processus décisionnel en viqueur au sein de la société.

#### Utilisation des biens et des ressources de la société à des fins personnelles

**42.** L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la société avec les siens et ne peut pas utiliser les biens et les ressources humaines, financières ou informationnelles de la société au-delà de ce qui est autorisé par celle-ci ni au profit de tiers.

#### Cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages

- **43.** Sous réserve de l'article 44, l'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accepter ou solliciter des cadeaux, des marques d'hospitalité ou d'autres avantages, que ce soit de la société ou d'un tiers. Il ne peut pas non plus accepter, directement ou indirectement, de traitements de faveur ou de prix préférentiels d'un fournisseur existant ou éventuel de la société.
- 44. L'administrateur peut accepter des cadeaux, des marques d'hospitalité ou d'autres avantages seulement s'ils répondent aux critères suivants :
  - Ils découlent d'activités ou d'événements liés à la réalisation de son mandat;
  - Ils ne compromettent pas ni ne semblent compromettre son objectivité, son intégrité ou son impartialité ni celles de la société ou de toute autre personne et, dans tous les cas, sont d'usage et d'une valeur modeste. S'ils ne sont pas d'usage et d'une valeur modeste, l'administrateur doit en aviser le président du conseil d'administration et les remettre au président-directeur général de la société pour qu'il en dispose.

#### Section VI – Obligations postérieures au mandat

- **45.** Après avoir cessé d'être administrateur, ce dernier doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a eu accès durant son mandat.
- **46.** L'administrateur ne peut pas agir de manière à tirer un avantage indu de sa charge antérieure. Il ne peut pas non plus donner à quiconque des conseils fondés sur des renseignements qui ne sont pas accessibles au public et qu'il a obtenus pendant qu'il siégeait au conseil d'administration concernant la société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat, à l'exception du groupe d'intérêt auquel il est lié.
- 47. Il est également interdit à l'administrateur, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle la société est partie et à propos de laquelle il détient de l'information qui n'est pas accessible au public.
- **48.** Les administrateurs en fonction ne peuvent pas traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'article précédent, avec l'administrateur qui y est visé, dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.
- **49.** Les articles 47 et 48 n'ont pas pour effet d'empêcher un administrateur sortant lié au groupe d'intérêt de traiter avec un administrateur membre d'office du conseil d'administration, dans la mesure où il agit au nom du groupe d'intérêt.

#### Section VII - Modalités d'application

#### Déclaration d'intérêt

- **50.** Lorsqu'un administrateur entre en fonction à la société, il doit remplir le formulaire « Déclaration faite conformément à l'article 50 du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec » et le remettre au président du conseil d'administration. Dans ce formulaire, il est notamment requis :
  - de fournir les renseignements sur tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut ou pourrait faire valoir contre la société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur;
  - d'indiquer si lui-même, son conjoint ou un enfant de l'un ou de l'autre participe à un programme administré par la société en matière, entre autres, de financement, d'assurance ou de protection du revenu;
  - de signer une déclaration stipulant que l'administrateur a lu et compris le Code et qu'il s'y conformera.
- **51.** Un administrateur doit également déclarer, en cours d'année et dès qu'il en a connaissance, toute modification à sa déclaration en transmettant un avis par écrit au président du conseil d'administration.
- 52. Lorsque la déclaration d'intérêt concerne le président du conseil d'administration, elle est remise au Secrétariat général.
- **53.** Au mois d'avril de chaque année, l'administrateur est tenu de mettre à jour la déclaration contenant cette information. Il doit également confirmer annuellement qu'aucun changement n'est survenu dans sa situation, le cas échéant.

#### Signalement

- **54.** Le respect du Code et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics est une responsabilité partagée par chacun des administrateurs. L'administrateur qui connaît ou qui a un doute raisonnable quant à l'existence d'une situation susceptible de contrevenir au Code ou à ce règlement est invité à le signaler, de façon confidentielle, au président du conseil d'administration, lequel peut en saisir le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles ou le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif. Le signalement doit comporter les informations suivantes:
  - L'identité de l'auteur ou des auteurs impliqués;
  - La description de la situation;
  - La date ou la période de la survenance ou de l'émergence de la situation;
  - Une copie de tout document qui soutient le signalement.
- **55.** Lorsque cette situation concerne le président du conseil d'administration, le signalement est adressé au Secrétariat général de la société qui, le cas échéant, le transmet au secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

#### Défaut de conformité et sanctions

- **56.** Un défaut de conformité à l'une ou l'autre des dispositions du Code ou du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics peut entraîner une sanction qui différera selon la nature, la gravité et la persistance du manquement. À cet effet, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est, conformément à ce règlement, l'autorité compétente pour agir.
- **57.** Lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code ou du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, le président du conseil d'administration entreprend, auprès de l'autorité compétente, les démarches visant l'application du processus disciplinaire applicable en vertu de ce règlement.
- **58.** La sanction qui peut être imposée est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation du mandat.

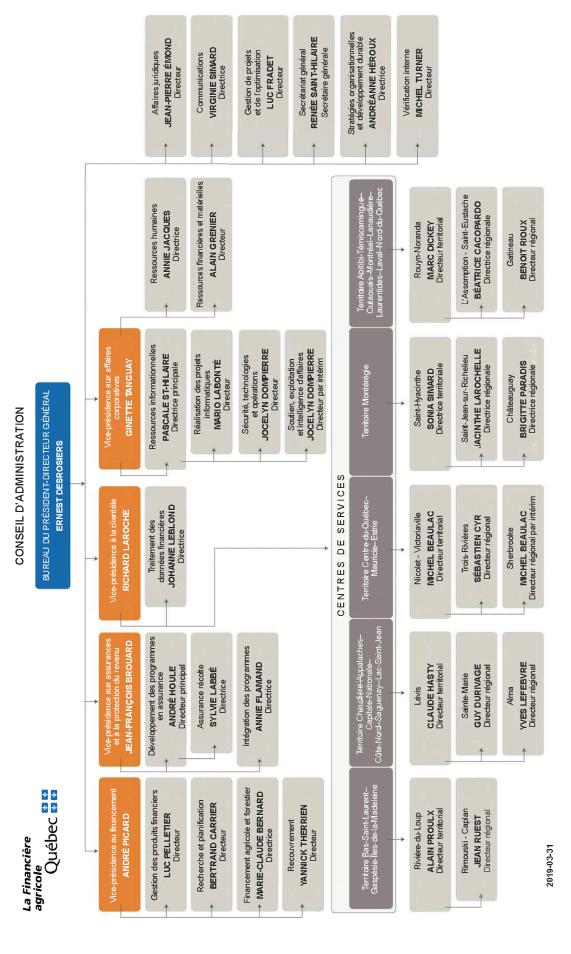
#### Surveillance

**59.** Le président du conseil d'administration s'assure du respect, par les administrateurs, des règles de déontologie prévues au présent Code et au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

#### **Section VIII – Dispositions finales**

- **60.** Le président du conseil d'administration traite les déclarations d'intérêt et fournit aux administrateurs qui en font la demande des avis sur ces déclarations ou sur toute autre question de nature éthique ou déontologique. À cette fin, il peut prendre conseil auprès du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles.
- **61.** Lorsque la situation le requiert, en raison, notamment, d'un enjeu concernant la responsabilité ou le bon fonctionnement du conseil, le président en saisit le conseil et l'informe du suivi qu'il entend y apporter.
- **62.** Le Secrétariat général tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations des administrateurs, les divulgations et les attestations qui doivent être transmises en vertu du Code ainsi que les rapports, les décisions et les avis consultatifs en découlant.
- **63.** Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles veille à l'élaboration, à l'évaluation et à la mise à jour du Code. Il assiste également le président du conseil d'administration et le conseil d'administration concernant l'application du Code.
- **64.** Conformément à l'article 38 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le Code est publié annuellement par la société dans son rapport d'activités.
- **65.** Le présent Code a été adopté par le conseil d'administration à sa séance du 20 mars 2015.
- **66.** Le présent Code entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015. Il remplace le code adopté par le conseil d'administration le 17 mai 2002, tel que modifié le 16 décembre 2010.

# ANNEXE 2 ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2019



#### **ANNEXE 3**

#### **DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE**

# NOTRE MISSION

La Financière agricole du Québec (FADQ) a pour mission de soutenir et promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire.

financement agricole, qui sont adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité. Dans la poursuite de sa mission, Elle met ainsi à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

### NOS VALEURS

Les valeurs privilégiées par La Financière agricole sont la collaboration, la rigueur, l'équité, l'excellence et le respect.

# ■ NOTRE APPROCHE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Reconnaître, comprendre et accompagner le client dans une démarche simplifiée pour le développement de son entreprise.

# ■ NOS ENGAGEMENTS ENVERS VOUS

Nous nous engageons à :

Qualité des services

· vous offrir des produits de financement, d'assurance et de protection du revenu adaptés à l'évolution des besoins des entreprises et de ceux du marché;

Délais de services

- maintenir une gestion efficace et efficiente de nos programmes, et vous faire profiter au maximum de leurs avantages;
- traiter votre dossier de manière confidentielle, équitable, uniforme et conforme
- aux normes en vigueur;
- vous offrir l'expertise d'un personnel compétent ayant reçu une formation adéquate et reconnue, qui saura vous guider dans la croissance, la compétitivité et la pérennité

# vous informer des étapes de traitement de vos demandes et respecter les délais convenus. Courtoisie et professionnalisme du personnel

de votre entreprise;

Nous nous engageons à :

- vous accueillir avec respect et courtoisie, parce que nous reconnaissons l'importance que revêt la dimension humaine dans une relation d'affaires;
- être à l'écoute de vos besoins, pour être en mesure de vous proposer des solutions
- vous accompagner avec une approche professionnelle, responsable et personnalisée; vous informer des changements et nouveautés concernant nos programmes et services;
  - vous expliquer avec diligence toutes les décisions rendues dans votre dossier.
- Simplicité des services

Nous nous engageons à

- vous communiquer toute l'information pertinente dans un langage clair et facile à
- simplifier les démarches administratives dans le traitement de votre dossier;

# traiter d'une manière simple, équitable et confidentielle vos insatisfactions et vos demandes de révision de dossier.



### Soutenir et protéger a croissance

# ■ VOS RESPONSABILITÉS

en tout temps, rendre disponibles sur notre site Web une information fiable et

faciliter l'accès des personnes handicapées à nos différents services.

un accès sécurisé à votre dossier en ligne;

directement à votre entreprise;

vous offrir notre expertise et nos programmes à nos centres de services, tous les jours de la semaine, de 8 h 30 à 1 2 h et de 13 h à 16 h 30 ou, au besoin,

Accessibilité des services

Afin de respecter nos engagements, nous comptons sur vous pour :

- nous fournir, dans les délais requis, tous les renseignements et documents nécessaires pour votre adhésion à nos programmes. Ainsi, nous pourrons élaborer un contrat clair et précis;
  - nous informer de tout changement apporté à votre situation;
- respecter toutes vos obligations en vertu des programmes auxquels vous adhérez;
- biais de l'information mise à votre disposition et de l'expertise de nos conseillers vous renseigner sur la gestion des risques de votre entreprise agricole, par le

# ■ NOS RÉSULTATS SONT PUBLICS

90 % dans un délai de 2 jours

90 % en moins de 30 jours

Indemnisation des protections en assurance récolte (individuelle)

Confirmation d'un rendez-vous

Réponse à un courriel

Retour d'appel

Nous publions chaque année notre rapport annuel de gestion sur notre site Web, afin de rendre compte de l'atteinte de nos objectifs. De plus, nous mesurons annuellement la satisfaction de nos clients à l'égard de nos produits et services au moyen d'un sondage.

commentaires, car ils nous permettent de bien cerner vos attentes et de mieux Nous vous invitons également à nous faire part de vos suggestions et

# ■ POUR NOUS JOINDRE

%86

Dossiers traités lors d'une avance

ou d'un paiement final en

assurance stabilisation

Par Internet : fadq.qc.ca

# Par téléphone : 1 800 749-3646

75 % en moins de 75 jours

Émission de l'avis de calcul des bénéfices du programme (Agri-stabilité et Agri-Québec Plus)

Votre dossier en ligne accessible en tout temps

### À nos bureaux

Pour connaître l'adresse de notre siège social ou du centre de services le plus près de chez vous, consultez notre site Web ou composez notre numéro sans frais.

### Québec \*\*\* La Financière

80 % en moins de 14 jours

80 % en moins de 45 jours

Transmission de l'avis de dépôt

(Agri-investissement et Agri-Québec)

80 % en moins de 20 jours

Réponse à une demande de

Émission d'un certificat de

garantie de prêt

9-08-08 20:35

### ANNEXE 4 BUREAUX DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE

#### Siège social

1400, boulevard Guillaume-Couture Lévis (Québec) G6W 8K7

Téléphone: 418 838-5602 Télécopieur: 418 833-3871 **financiereagricole@fadq.qc.ca** 

www.fadq.qc.ca

#### Centres de services

Téléphone sans frais: 1 800 749-3646 Traitement des données financières: 1 877 861-2272

#### Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

#### Rouyn-Noranda

53, rue du Terminus Ouest Bureau 204 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P4 Téléphone: 819 763-3759 Télécopieur: 819 763-3617 abitibi@fadq.qc.ca

#### Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îlesde-la-Madeleine

#### Caplan

C. P. 500 34-A, boulevard Perron Ouest Caplan (Québec) GOC 1H0 Téléphone : 418 388-2689 Télécopieur : 418 388-2926 caplan@fadq.qc.ca

#### Rimouski

337, rue Moreault Bureau 2.10 Rimouski (Québec) G5L 1P4 Téléphone: 418 727-3586 Télécopieur: 418 727-3564 rimouski@fadq.qc.ca

#### Rivière-du-Loup

125, rue Jacques-Athanase Bureau 200 Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2 Téléphone : 418 867-1264

Télécopieur: 418 867-4126
riviere-du-loup@fadq.qc.ca

#### Centre-du-Québec

#### **Nicolet**

460, boulevard Louis-Fréchette 1er étage Nicolet (Québec) J3T 1Y2 Téléphone: 819 293-6991 Télécopieur: 819 293-8426 nicolet@fadg.qc.ca

#### **Victoriaville**

767, boulevard Pierre-Roux Est Bureau 200 Victoriaville (Québec) G6T 1S7 Téléphone: 819 758-8239 Télécopieur: 819 752-7950 victoriaville@fadq.qc.ca

#### Chaudière-Appalaches, Capitale-Nationale et Côte-Nord

#### Lévis

5410, boulevard Guillaume-Couture Bureau 079 Lévis (Québec) G6V 4Z2 Téléphone: 418 833-7575 Télécopieur: 418 835-0587 **levis@fadq.qc.ca** 

#### Sainte-Marie

Place Marieville 1068, boulevard Vachon Nord Bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6 Téléphone: 418 386-8084 Télécopieur: 418 386-8092

sainte-marie@fadq.qc.ca

#### **Estrie**

#### Sherbrooke

4260, boulevard Bourque Bureau 1.20 Sherbrooke (Québec) J1N 4B3 Téléphone: 819 820-3393 Télécopieur: 819 820-3925 sherbrooke@fadq.qc.ca

#### **Outaouais**

#### **Gatineau**

999, rue Dollard Bureau 100 Gatineau (Québec) J8L 3E6 Téléphone: 819 986-1997 Télécopieur: 819 986-1529 gatineau@fadq.qc.ca

#### Laurentides, Lanaudière, Laval et Montréal

#### L'Assomption

C. P. 3250 300, rue Dorval L'Assomption (Québec) J5W 4M9 Téléphone : 450 589-2204 Télécopieur : 450 589-9727 assomption@fadq.qc.ca

#### Saint-Eustache

7, chemin de la Grande-Côte Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3 Téléphone: 450 472-1140 Télécopieur: 450 472-3911 saint-eustache@fadq.qc.ca

#### Mauricie

#### **Trois-Rivières**

5195, boulevard des Forges Bureau 01 Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3

Téléphone: 819 371-6609 Télécopieur: 819 371-6970 **trois-rivieres@fadq.qc.ca** 

#### Montérégie

#### Châteauguay

75, boulevard Saint-Jean-Baptiste Bureau 220 Châteauguay (Québec) J6J 3H6 Téléphone: 450 691-1346 Télécopieur: 450 692-1304 chateauguay@fadq.qc.ca

#### Saint-Hyacinthe

3100, boulevard Laframboise Bureau 204 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4 Téléphone: 450 778-6635 Télécopieur: 450 778-6610 saint-hyacinthe@fadq.qc.ca

#### Saint-Jean-sur-Richelieu

875, 1<sup>re</sup> Rue Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 3C7 Téléphone: 450 346-8780 Télécopieur: 450 358-9780 saint-jean@fadq.qc.ca

#### Saguenay-Lac-Saint-Jean

#### Alma

100, avenue Saint-Joseph Sud Bureau 208 Alma (Québec) G8B 7A6 Téléphone: 418 668-2369

Télécopieur : 418 662-2811 alma@fadq.qc.ca

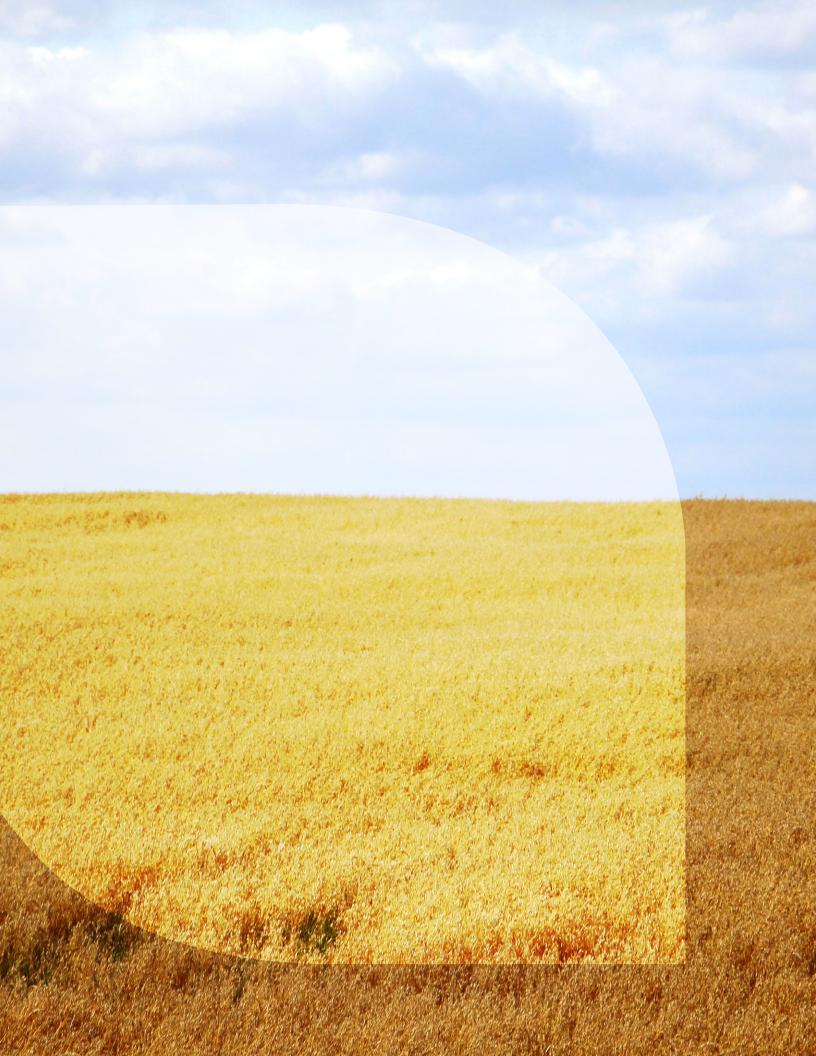




#### **TABLE DES MATIÈRES**

#### LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Rapport de la direction	160
Rapport du comité de vérification	161
Rapport de l'auditeur indépendant	
État consolidé des résultats et de l'excédent cumulé	164
État consolidé de la situation financière	165
État consolidé de la variation des actifs financiers nets	
État consolidé des flux de trésorerie	
Notes complémentaires	168-198
FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS	AGRICOLES
FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE	
Rapport du fiduciaire	203
Rapport de l'auditeur indépendant	204
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	206
État du résultat global	206
État de la variation du déficit cumulé	206
État de la situation financière	207
Tableau des flux de trésorerie	208
Fonds d'assurance récolte	209
État du résultat global	209
État de la variation de l'avoir net	209
État de la situation financière	210
Tableau des flux de trésorerie	211
Notes complémentaires	212-232



### ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

#### RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec (la « Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance et à l'ajustement des paramètres dans l'établissement de la provision générale pour garanties de prêts.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour La Financière agricole du Québec,

Ervest Derrosiers

**Ernest Desrosiers** 

Président-directeur général

Ginette Tanguay

Vice-présidente aux affaires corporatives

Sinette Toughty

Lévis, le 14 juin 2019

#### RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers consolidés dressés par la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2019 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général du Québec des normes comptables et d'audit en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et des examens effectués, le comité de vérification a recommandé l'adoption des états financiers consolidés audités au conseil d'administration.

Pour La Financière agricole du Québec,

Pascale Mongrain

Présidente du comité de vérification

Lévis, le 14 juin 2019

Parcile Mong



#### RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

#### Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

#### **Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec et de ses filiales (« la Société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 mars 2019, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation consolidés, de la variation de ses actifs financiers nets consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et j'assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

#### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Christine Roy, CPA auditrice, CA

Christine Roy, CPA auditrice, CA Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 14 juin 2019

#### ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ de l'exercice clos le 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

Contribution du gouvernement du Québec *(note 3)*Contribution du gouvernement du Canada *(note 4)*Contributions des participants au programme Agri-stabilité
Droits administratifs
Intérêts—Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Intérêts—Fonds d'assurance récolte
Revenus de placement *(note 5)*Quote-part dans le résultat net des participations *(note 15)*Distribution—Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

#### **CHARGES**

Autres revenus

Contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Contribution au Fonds d'assurance récolte
Programme Agri-stabilité (note 6)
Programme Agri-investissement (note 6)
Programme Agri-Québec (note 6)
Programme Agri-Québec Plus (note 6)
Subvention à l'investissement et contribution au paiement de l'intérêt
Programme d'appui financier à la relève agricole

Autres programmes (note 7)

Provision (reprise) pour garanties de prêts (note 23)

Frais d'administration (note 8)

Intérêts

EXCÉDENT DE L'EXERCICE

EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE

EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

2019		2018
Budget	Réel	Réel
431 113	426 380	435 641
63 684	76 483	82 895
4 252	5 607	3 421
5 371	5 557	5 417
5 477	5 777	4 019
	69	1
20 218	28 815	16 920
	2 093	(48)
		38 009
	798	2 610
530 115	551 579	588 885
128 581	111 936	109 014
26 513	25 793	34 215
28 694	51 589	42 820
31 496	31 308	34 008
84 383	91 528	89 804
13 486	5 528	16 659
10 600	8 251	4 086
14 300	11 815	11 093
2 703	2 561	11 364
3 900	(27 167)	3 163
58 528	56 548	55 054
1 900	2 547	1 713
405 084	372 237	412 993
125 031	179 342	175 892
	657 960	482 068
	837 302	657 960

#### ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE au 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

	2019	2018
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	376 474	188 824
Créances et revenus de placement à recevoir (note 10)	4 962	4 830
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 11)	39	56
À recevoir des Fonds (note 12)	280 995	266 809
À recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	69	4 435
À recevoir du gouvernement du Canada (note 13)	100 542	89 072
Prêts et ouverture de crédit (note 14)	37 020	40 026
Placements (note 15)	688 468	705 224
	1 488 569	1 299 276
PASSIFS		
Charges à payer (note 17)	8 548	8 032
Comptes des participants au programme Agri-investissement (note 18)	64 387	65 921
Comptes des participants au programme Agri-Québec (note 19)	216 864	209 664
Revenus reportés (note 20)	70 553	51 974
Dû aux Fonds (note 21)	522	8 776
Dettes (note 22)	30 365	30 044
Provision pour programme Agri-stabilité (note 6)	37 472	31 278
Provision pour programme Agri-investissement (note 6)	36 407	35 023
Provision pour programme Agri-Québec (note 6)	104 485	87 555
Provision pour programme Agri-Québec Plus (note 6)	22 766	25 202
Provision pour garanties de prêts (note 23)	49 403	77 085
Provision pour vacances	5 108	4 961
Provision pour congés de maladie <i>(note 24)</i>	11 433	12 477
	658 313	647 992
ACTIFS FINANCIERS NETS	830 256	651 284
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations (note 25)	7 046	6 676
EXCÉDENT CUMULÉ (note 9)	837 302	657 960

**Obligations contractuelles** (note 27)

Compte dédié aux garanties de prêts (note 26)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Ernest Desrosiers** Président-directeur général **Alain Gagnon** 

Clain Jagnon

Président du conseil d'administration

#### ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS de l'exercice clos le 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

#### **ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE**

Excédent de l'exercice

Variation due aux immobilisations:

Acquisitions

Produit de disposition d'immobilisations

Gain sur disposition d'immobilisations

Amortissement

**VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS** 

**ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE** 

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

2019		2018
Budget	Réel	Réel
651 284	651 284	475 889
125 031	179 342	175 892
	(1 720)	(1 795)
	2	1
	(2)	(1)
	1 350	1 298
	(370)	(497)
125 031	178 972	175 395
776 315	830 256	651 284

#### ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE de l'exercice clos le 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	179 342	175 892
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 350	1 298
Gain sur disposition d'immobilisations	(2)	(1)
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	(45)	(354)
Gain sur disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec		(228)
Quote-part dans le résultat net des participations	(2 093)	48
Variation de la provision pour garanties de prêts	(27 682)	2 449
	150 870	179 104
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement (note 28)	16 284	(19 148)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	167 154	159 956
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
À recevoir de Capital Financière agricole inc.	17	4
Encaissements de prêts et ouverture de crédit	40 006	42 267
Ouverture de crédit	(37 000)	(40 000)
Produit de disposition de billets à terme adossés à des actifs	303	972
Acquisition de placements	(3 607)	(65 840)
Produit de disposition de placements	22 198	1 455
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	21 917	(61 142)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	(1 744)	(1 771)
Produit de disposition d'immobilisations	2	1
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(1 742)	(1 770)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dettes effectuées	502	31
Dettes remboursées	(181)	(2 042)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	321	(2 011)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	187 650	95 033
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	188 824	93 791
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	376 474	188 824
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	303 084	112 192
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	8	9
Acceptations bancaires	3 482	28 718
Billets à escompte	69 900	47 905
	376 474	188 824

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

#### NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

#### 1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurances, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

Également, la Société assure aux prêteurs le remboursement des pertes de principal et des intérêts résultant des prêts agricoles ou forestiers ainsi que de certaines dépenses admises par le programme. En vertu de sa loi, la Société doit maintenir un compte exclusivement dédié à la couverture des risques éventuels de pertes découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de remboursement (Compte dédié).

De plus, La Financière agricole administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte (« Les Fonds »), lesquels font l'objet d'états financiers distincts. En vertu de leur programme respectif, la Société assume une partie des primes annuelles.

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

#### **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des dépenses de programmes, des provisions pour les programmes, pour les garanties de prêts, les congés de maladie, la contribution du qouvernement du Canada et la contribution à recevoir de celui-ci, ainsi que de la moins-value durable sur les placements.

#### État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

#### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole du Québec, de Capital Financière agricole inc. et de Financière agricole du Québec – Développement international.

#### Méthode de consolidation

Les comptes de La Financière agricole et de Financière agricole du Québec – Développement international sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

La participation dans Capital Financière agricole inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

#### NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances et revenus de placement à recevoir, des montants à recevoir de Capital Financière agricole inc., des Fonds, du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, des prêts et ouverture de crédit, ainsi que des placements.

Les passifs financiers sont constitués des charges à payer à l'exception des avantages sociaux, des montants dus aux Fonds, des dettes, de la provision pour vacances et, enfin de la provision pour garanties de prêts.

#### Revenus

#### a) Contributions des gouvernements

Les contributions des gouvernements sont comptabilisées en totalité lorsqu'elles sont autorisées et que la Société a atteint tous les critères d'admissibilité. Les contributions encaissées afférentes aux obligations non engagées par la Société à la date des états financiers sont inscrites comme étant des revenus reportés lorsque les stipulations répondent à la définition d'un passif.

#### b) Contributions des participants au programme Agri-stabilité

Les contributions des participants sont comptabilisées aux résultats lorsqu'un paiement relatif à ce programme est effectué ou provisionné. Les contributions reçues pour lesquelles aucune obligation n'est engagée par la Société à la date des états financiers sont inscrites au passif comme étant des revenus reportés.

#### c) Intérêts et revenus de placement

Les intérêts sur les prêts, les avances et les placements, à l'exception des intérêts sur les billets à terme adossés à des actifs (BTAA), sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les intérêts sur les placements en BTAA sont constatés lorsque la Société a la certitude de pouvoir les encaisser.

#### d) Droits administratifs et autres revenus

Ces revenus sont constatés lorsqu'ils sont exigibles ou que le service a été rendu.

#### Charges

#### a) Contributions et dépenses de programmes

Les contributions aux Fonds sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles en vertu de leur programme respectif ou de leur loi. Les dépenses de programmes sont portées aux charges de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

#### b) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

#### **Actifs financiers**

#### a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires d'une durée de 90 jours et moins, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

#### NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### **Actifs financiers (suite)**

#### b) Prêts et placements

Les prêts sont comptabilisés au coût diminué d'une provision pour pertes, le cas échéant, afin de présenter la valeur de recouvrement nette. Les variations survenues dans les provisions pour moins-value sont constatées à titre de charge dans les résultats. Les placements sont comptabilisés initialement au coût. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite et la baisse de valeur est constatée à titre de charge dans les résultats.

#### c) Partenariats commerciaux

Les participations dans Gestion Fira inc. et le Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

#### **Passifs**

#### a) Comptes des participants à Agri-investissement et Agri-Québec

Les comptes des participants à Agri-investissement et Agri-Québec représentent le solde des comptes appartenant à chaque participant, à la suite des dépôts de ceux-ci, des contributions et des intérêts versés par la Société, le tout diminué des retraits effectués par les participants à la date de clôture.

#### b) Provisions pour programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

Les provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus représentent les montants estimés que la Société devra verser après le traitement des informations financières reçues par le participant ou à être transmises par ce dernier pour les années de participation se terminant au cours de l'exercice financier de la Société.

#### c) Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, la Société est exposée à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but d'obtenir une certification actuarielle.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts et ouvertures de crédit garantis au 31 mars pour lesquels un montant est en arrérages depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt ou de l'ouverture de crédit garanti, diminué de la valeur de réalisation des garanties.

#### d) Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables de la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

#### NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### Passifs (suite)

#### e) Provision pour vacances

La provision pour vacances n'est pas actualisée puisque les journées de vacances accumulées par les employés de la Société sont prises dans l'exercice suivant ou dans un avenir rapproché.

#### **Actifs non financiers**

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés pour rendre des services futurs.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire et les durées suivantes, sauf celles en cours de développement:

Mobilier et équipement 5 ans Équipement informatique 3 ans Stations météorologiques 10 ans

Développement informatique entre 5 et 10 ans Améliorations locatives entre 1 et 10 ans

#### 3. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les contributions du gouvernement du Québec sont accordées en vertu de décrets.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

Contribution annuelle

Contributions afférentes à l'administration des programmes du ministère

Contribution relative à l'Initiative Canada-Québec d'aide aux entreprises agricoles affectées par les épisodes exceptionnels de grêle en 2017

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs :

Contribution annuelle pour l'administration du Programme de financement forestier

2019	2018
425 478	430 617
263	
4	4 324
635	700
426 380	435 641

#### NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

#### 4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit en vertu du nouvel Accord-cadre fédéral-provincial-territorial le *Partenariat canadien pour l'agriculture* pour une période de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. La contribution de l'exercice antérieur était établie en vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels *Cultivons l'avenir 2* ayant pris fin le 31 mars 2018. La participation au financement des programmes suivants n'est pas modifiée.

	2019	2018
Programmes Agri-protection:		
Contribution aux programmes	16 282	20 378
Contribution à l'administration	9 830	8 360
	26 112	28 738
Programme Agri-stabilité :		
Contribution au programme (note 6)	27 590	23 640
Contribution à l'administration	2 963	2 609
	30 553	26 249
Programme Agri-investissement:		
Contribution au programme (note 6)	18 784	20 405
Contribution à l'administration	1 028	1 021
	19 812	21 426
Programme Agri-relance:		
Contribution relative à l'Initiative Canada-Québec d'aide aux entreprises agricoles affectées par les épisodes exceptionnels de grêle en 2017	6	6 236
Contribution à l'administration		246
	6	6 482
	76 483	82 895

#### NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

#### **5. REVENUS DE PLACEMENT**

Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse
Revenu d'intérêts:

Trésorerie et équivalents de trésorerie
Placements
Prêts et ouverture de crédit
Billets à terme adossés à des actifs
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs

2019	2018
17 055	10 759
4 115	2 865
7 295	2 514
254	357
51	71
45	354
28 815	16 920

Les revenus de placement des fonds confiés à la Caisse se détaillent comme suit :

Revenu fixe

Actifs réels

Actions

Autres placements

Gains (pertes) à la vente de placements :

Revenu fixe

Actifs réels

Actions

Autres placements

Intérêts sur dépôts à vue du fonds général

2019	
Réserve	Total
5 379	8 526
	384
	304
1 552	3 093
129	953
7 060	12 956
(4)	665
	307
826	2 802
	303
822	4 077
11	22
7 893	17 055
	Réserve  5 379 1 552 129 7 060  (4) 826 822 11

#### NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

#### **5. REVENUS DE PLACEMENT (SUITE)**

		2018	
	Compte dédié	Réserve	Total
	2 255	3 299	5 554
	442		442
	1 443	1 464	2 907
	883	72	955
	5 023	4 835	9 858
cements:			
	24	28	52
	154		154
	1 358	912	2 270
nts	(1 580)		(1 580)
	(44)	940	896
ue du fonds général		5	5
	4 979	5 780	10 759

#### 6. PROGRAMMES AGRI-STABILITÉ, AGRI-INVESTISSEMENT, AGRI-QUÉBEC ET AGRI-QUÉBEC PLUS

Les estimations de la provision de ces programmes et la contribution du gouvernement du Canada y afférente, selon le cas, sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. Les dépenses de ces programmes peuvent être plus ou moins élevées que les montants estimés, puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter un dossier soit validée.

#### 7. AUTRES PROGRAMMES

Initiative Canada-Québec d'aide aux entreprises agricoles affectées par les épisodes exceptionnels de grêle en 2017 Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait

Programme de soutien au secteur de la pomme de terre

Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune

Programme d'aide complémentaire au plan d'indemnisation des dommages causés par la faune

Programme de mesures incitatives à la production de cultures pérennes à la baie de Lavallière

2019	2018
11	10 394
759	638
150	150
1 477	
164	135
	47
2 561	11 364

#### NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

#### 8. FRAIS D'ADMINISTRATION

Traitements et avantages sociaux		
Loyers		
Services professionnels et administratifs		
Transport et communication		
Fournitures et matériel		
Entretien et réparations		
Amortissement des immobilisations		

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

Programmes de financement agricole et forestier
Programme d'assurance récolte
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Programme Agri-stabilité
Programme Agri-Québec
Programme Agri-investissement
Programme Agri-Québec Plus
Autres programmes
Capital Financière agricole inc.
Financière agricole du Québec – Développement international

2019	2018
25 044	23 073
16 383	14 114
4 808	4 803
5 749	5 166
1 764	1 914
1 717	1 702
717	715
161	515
32	48
173	3 004
56 548	55 054

2019

45 487

3 640

3 731

1 663

419

258

1 350

56 548

2018

44 368

3 549

2 982

2 301

385

171

1 298

55 054

#### NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

#### 9. EXCÉDENT CUMULÉ

La Société détient une Réserve pour gérer ses risques relatifs aux obligations financières à l'égard de sa contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et des paiements aux programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus (AGRI). Le montant maximal de la Réserve ne peut excéder 317 millions de dollars, montant fixé par le conseil d'administration et entériné par le gouvernement du Québec.

La Société détient une autre réserve lui permettant de respecter les engagements financiers à l'égard des garanties de prêts accordées. Cette réserve correspond aux sommes détenues dans le Compte dédié diminué de la provision pour garanties de prêts. Le montant maximal de cette réserve ne peut excéder 100 millions de dollars, montant fixé par le conseil d'administration.

Solde au début Excédent de l'exercice Solde à la fin

2019 Réserve attribuable Réserve Excédent aux risques attribuable aux cumulé des exceptionnels à garanties de l'ASRA et aux AGRI opérations prêts Total 240 960 317 000 100 000 657 960 179 342 179 342 420 302 317 000 100 000 837 302

Solde au début Excédent de l'exercice Solde à la fin

2018			
Excédent cumulé des opérations	Réserve attribuable aux risques exceptionnels à l'ASRA et aux AGRI	Réserve attribuable aux garanties de prêts	Total
65 068	317 000	100 000	482 068
175 892			175 892
240 960	317 000	100 000	657 960

La réserve attribuable aux garanties de prêts est composée des éléments suivants :

Compte dédié aux garanties de prêts (note 26) Provision pour garanties de prêts (note 23)

2019	2018	
149 403	177 085	
(49 403)	(77 085)	
100 000	100 000	

#### NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

#### 10. CRÉANCES ET REVENUS DE PLACEMENT À RECEVOIR

Revenus de placement:

Caisse de dépôt et de placement du Québec

Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

Ouverture de crédit

Comptes clients

2019	2018	
1 572	1 013	
1 215	827	
101	109	
2 888	1 949	
2 074	2 881	
4 962	4 830	

#### 11. À RECEVOIR DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire de l'année courante, majorée de la créance de cette même année

2019	2018	
39	56	

#### 12. À RECEVOIR DES FONDS

#### Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Sans intérêt ni modalité de remboursement

Portant intérêt à des taux variant entre 2,253 % et 2,499 %, échéants jusqu'au 3 septembre 2019 (2018: 1,816 % à 1,921 %, échus le 28 mai 2018)

#### Fonds d'assurance récolte

Sans intérêt ni modalité de remboursement

Portant intérêt au taux de 2,223 %, échéant le 1er avril 2019

2019	2018	
164	275	
273 324	266 534	
273 488	266 809	
4		
7 503		
7 507		
280 995	266 809	

#### NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

#### 13. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Sans intérêt ni modalité de remboursement	
En vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial relatif au :	
Programme Agri-stabilité	
Programme Agri-investissement	
Programme Agri-relance	
Programmes Agri-protection	
Programme Agri-risques	
Autres	

2019	2018	
75 402	58 056	
22 835	21 728	
	6 482	
1 842	2 320	
430	430	
33	56	
100 542	89 072	

#### 14. PRÊTS ET OUVERTURE DE CRÉDIT

Ouverture de crédit autorisée de 50 millions de dollars, portant intérêt au taux préférentiel diminué de 0,25 %, échéant le 30 juin 2019, garantie par deux hypothèques mobilières (2018 : taux préférentiel diminué de 0,25 %, échue le 30 juin 2018)

Prêt portant intérêt au taux de base majoré de 0,5 %, échéant jusqu'en 2022 (2018: au taux de base majoré de 0,5 % et de 5 %, échéants jusqu'en 2022)

2019	2018	
37 000	40 000	
20	26	
37 020	40 026	

Solde des prêts et de l'ouverture de crédit dont l'échéance est de :

moins d'un an

entre 1 et 5 ans

2019	2018	
37 000	40 003	
20	23	
37 020	40 026	

#### NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

#### 15. PLACEMENTS

Billets à escompte à des taux variant entre 2,07 % et 2,25 %, échéants jusqu'au 17 septembre 2019

Billets à terme adossés à des actifs

Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec

**Participations** 

2019			
Affectés	Non affectés	Total	
	167 530	167 530	
	370	370	
466 403	29 260	495 663	
	24 905	24 905	
466 403	222 065	688 468	

Acceptations bancaires, à des taux variant entre 1,57 % et 1,64 %, échéants jusqu'au 29 juin 2018
Billets à escompte à des taux variant entre 0,97 % et 2,25 %, échéants jusqu'au 10 juillet 2018
Billets à terme adossés à des actifs
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec Participations

	2018	
Affectés	Non affectés	Total
80	80 272	80 352
	109 376	109 376
	628	628
494 005	248	494 253
	20 615	20 615
494 NR5	211 130	705 224

Les placements sont affectés aux paiements suivants : Garanties de prêts *(note 1)* Contributions à l'ASRA et aux AGRI *(note 9)* 

2019	2018	
149 403	177 085	
317 000	317 000	
466 403	494 085	

#### Billets à terme adossés à des actifs

Les billets d'actifs inadmissibles portent intérêt à un taux qui est ajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents et viennent à échéance au plus tard le 25 décembre 2037.

La valeur des billets correspond au montant que la direction considère être en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2019 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation qui tient compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités.

#### NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

#### 15. PLACEMENTS (SUITE)

Billets à terme adossés à des actifs (suite)

Véhicules d'actifs-cadres 2 Catégorie C Véhicules d'actifs-cadres 3 Actifs inadmissibles

2019		2018	
Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
		551	
3 190	370	3 474	628
3 190	370	4 025	628

Évolution de la valeur nominale et de la valeur comptable

Solde au début Disposition Radiation Solde à la fin

20	2019		2018	
Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	
4 025	628	5 337	1 246	
(281)	(258)	(972)	(618)	
(554)		(340)		
3 190	370	4 025	628	

#### Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont placés dans deux fonds particuliers à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et sont exprimés en unités. Les unités sont remboursables sur préavis de cinq jours ouvrables avant le premier jour du mois suivant, à la juste valeur de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. La direction considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable au 31 mars 2019.

Compte dédié Réserve

2019		2018	
Valeur comptable	Juste Valeur	Valeur comptable	Juste Valeur
178 415	216 902	177 005	212 629
317 248	328 614	317 248	325 532
495 663	545 516	494 253	538 161

## NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

## 15. PLACEMENTS (SUITE)

#### **Participations**

La Société détient 90,1 % des actions dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc., dont la mission est de soutenir, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole.

La Société détient également 33,33 % des actions de Gestion Fira inc., une société privée agissant à titre de commandite ainsi que 33,33 % des parts dans le partenariat commercial Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite. Ce partenariat a été constitué principalement pour permettre à de jeunes entrepreneurs d'acquérir une entreprise agricole au stade de démarrage ou déjà établie. Les activités de la société en commandite consistent à effectuer des prêts, à investir sous forme d'équité ou de quasi-équité, ou à effectuer des opérations de location-achat de terres agricoles dans le contexte de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles situées au Québec. Au cours de l'exercice, la Société a effectué un investissement dans le fonds de 2,6 millions de dollars (2018: 1 million de dollars) et a reçu 402,6 milliers de dollars en distribution de capital (2018: 404,4 milliers de dollars).

Capital Financière agricole inc.1

Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc.<sup>2</sup>

2019	2018
16 644	14 546
8 261	6 069
24 905	20 615

Informations financières sommaires:

Capital Financière agricole inc.1

Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc.<sup>2</sup>

2019			
Revenus	Charges	Résultats nets	Quote-part dans le résultat net
2 932	603	2 329	2 098
737	751	(14)	(5)
3 669	1 354	2 315	2 093

- 1. Selon les états financiers audités du 31 mars 2019, retraités selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).
- 2. Selon les états financiers audités du 30 septembre 2018, ajustés en fonction des résultats intérimaires du 31 mars 2019.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

## 15. PLACEMENTS (SUITE)

Participations (suite)

Capital Financière agricole inc.1

Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc.<sup>2</sup>

2018			
Revenus	Charges	Résultats nets	Quote-part dans le résultat net
898	952	(54)	(49)
512	509	3	1
1 410	1 461	(51)	(48)

- 1. Selon les états financiers audités du 31 mars 2018, retraités selon les IFRS.
- 2. Selon les états financiers audités du 30 septembre 2017, ajustés en fonction des résultats intérimaires du 31 mars 2018.

Capital Financière agricole inc.1

Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc.<sup>2</sup>

20	19	20	18
Actifs	Passifs	Avoir net	Avoir net
18 404	208	18 196	15 867
22 741	1 291	21 450	16 989
41 145	1 499	39 646	32 856

- 1. Selon les états financiers audités du 31 mars 2019, retraités selon les IFRS.
- 2. Selon les états financiers audités du 30 septembre 2018.

#### 16. EMPRUNT TEMPORAIRE

En vertu du décret 711-2018 du gouvernement du Québec, daté du 6 juin 2018, la Société est autorisée à contracter jusqu'au 30 juin 2019 des emprunts à court terme auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec jusqu'à concurrence de 120 millions de dollars (2018 : 205 millions de dollars). Au 31 mars 2019 et 2018, la Société n'avait aucun emprunt temporaire.

Les limites du régime d'emprunt représentent les montants exclusivement réservés aux besoins financiers suivants :

Fonds fiduciaires

Ouverture de crédit

2019	2018
70 000	155 000
50 000	50 000
120 000	205 000

## NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

## 17. CHARGES À PAYER

	2019	2018
Traitements	847	2 225
Avantages sociaux	302	661
Subvention à l'investissement et contribution au paiement de l'intérêt	4 718	2 588
Fournisseurs	982	1 299
Programme Agri-stabilité	371	532
Programme d'appui financier à la relève agricole	525	246
Autres	803	481
	8 548	8 032

## 18. COMPTES DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME AGRI-INVESTISSEMENT

	2013	20.0
Solde au début	65 921	64 547
Dépôts des participants	29 860	30 709
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	29 923	30 261
Intérêts versés par La Financière agricole du Québec	601	408
Retraits des participants	(61 918)	(60 004)
Solde à la fin	64 387	65 921

## 19. COMPTES DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME AGRI-QUÉBEC

	2019	2018
Solde au début	209 664	190 600
Dépôts des participants	74 743	80 170
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	74 598	78 663
Intérêts versés par La Financière agricole du Québec	1 913	1 216
Retraits des participants	(144 054)	(140 985)
Solde à la fin	216 864	209 664

## NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

## **20. REVENUS REPORTÉS**

	2019	2018
Contributions des participants au programme Agri-stabilité		
Solde au début	51 810	47 148
Ajustements aux contributions	(308)	29
Contributions versées par les participants	12 559	8 053
Contributions utilisées au paiement du programme	(2 892)	(3 118)
Contributions utilisées provisionnées	(2 715)	(302)
Solde à la fin	58 454	51 810
Droits administratifs	289	21
Contributions du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	11 737	
Autres revenus	73	143
	70 553	51 974

## 21. DÛ AUX FONDS

	2019	2018
Fonds d'assurance récolte :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	231	222
Portant intérêt au taux de 1,573 % échu le 5 avril 2018		6 500
	231	6 722
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, sans intérêt ni modalité de remboursement	291	2 054
	522	8 776

## NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

## **22. DETTES**

Dû au ministère des Finances du Québec:
Sans intérêt ni modalité de remboursement
Sans intérêt, remboursable au plus tard le 31 décembre 2021
Sans intérêt, remboursable à la fin du mandat du Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite
Dû au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement
Dû au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement
Emprunts auprès de la Société québécoise des infrastructures, portant intérêt à des taux variant de 2,15 % à 3,33 %, remboursables par versements mensuels variant de 702 \$ à 5 113 \$, échéants jusqu'au 1er mars 2027

2019	2018
100	100
10 000	10 000
15 419	15 369
4 129	4 129
65	65
652	381
30 365	30 044

Les versements en capital à effectuer au cours des exercices subséquents se détaillent comme suit :

2020	152
2021	125
2022	10 127
2023	84
2024	48
2025 et suivants	116
Indéterminés	19 713
	30 365

## 23. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2019	2018
Solde au début	77 085	74 636
Débours de garanties	(543)	(738)
Recouvrement	28	24
Provision pour garanties de prêts	(27 167)	3 163
Solde à la fin	49 403	77 085
La provision se répartit comme suit :		
Provision spécifique	5 649	6 306
Provision générale	43 754	70 779
	49 403	77 085

## NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

## 23. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (SUITE)

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 5 442 millions de dollars (2018: 5 184 millions de dollars), dont 14,6 millions de dollars font l'objet d'une provision spécifique au 31 mars 2019 (2018: 14,4 millions de dollars). Le taux d'actualisation utilisé pour établir la provision générale est de 5,5 %.

#### Garanties de prêts

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit :

Prêts Ouvertures de crédit

2019		2018	
Montant utilisé	Montant inutilisé	Montant utilisé	Montant inutilisé
5 421 780	636 012	5 168 748	460 619
19 930	89 461	15 272	57 654
5 441 710	725 473	5 184 020	518 273

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit et se répartit comme suit :

Moins de 5 ans 5 ans et plus et moins de 10 ans 10 ans et plus et moins de 15 ans 15 ans et plus et moins de 20 ans 20 ans et plus

2019	2018
311 820	325 988
1 035 276	1 074 906
1 696 546	1 621 718
1 833 130	1 751 230
564 938	410 178
5 441 710	5 184 020

Les soldes en principal et intérêts des prêts et ouvertures de crédit garantis portent intérêt aux taux suivants :

Moins de 4 % Entre 4 % et 5,99 % 6 % et plus Taux variable

2019	2018
4 401 743	4 127 345
61 013	44 022
1 146	1 618
977 808	1 011 035
5 441 710	5 184 020

La Société dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs à la suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. La Société garantit la perte résiduelle du prêteur.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

### 24. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

Les membres du personnel de la Société bénéficient d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme, dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Avant l'entrée en vigueur des nouvelles conventions collectives, ce programme permettait à des employés d'accumuler les journées non utilisées et de se les faire monnayer à 50 % dans certains cas et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours, ou de les utiliser comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Maintenant, le programme permet aux employés d'accumuler annuellement les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils ont droit annuellement, et ce, jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toutes les journées accumulées et excédentaires seront payables l'année suivante et il n'y aura aucune possibilité de les utiliser dans un contexte de départ en préretraite.

Concernant les banques de journées de maladie accumulées au 31 mars 2018, pour les fonctionnaires et au 31 mars 2019 pour les professionnels, des dispositions transitoires aux nouvelles conventions collectives sont prévues afin qu'elles soient épuisées respectivement d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 1<sup>er</sup> avril 2024 soit par une utilisation ou un transfert, sinon elles seront payables à 70 %.

La provision pour congés de maladie ne fait pas l'objet d'une capitalisation distincte pour en assurer le paiement.

Solde au début
Prestations acquises
Prestations versées
Solde à la fin

2019	2018
12 477	14 147
1 332	28
(2 376)	(1 698)
11 433	12 477

#### Principales hypothèses utilisées

La provision pour congés de maladie est estimée en considérant des strates d'âge, actualisées annuellement, et des principales hypothèses suivantes :

Taux d'indexation variant de 3,3 % à 4 % (2018: 3,3 % à 4 %);

Taux d'actualisation variant de 1,87 % à 2,84 % (2018: 2,10 % à 3,09 %);

Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs variant de 2 à 33 ans (2018: 2 à 33 ans).

## NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

#### 25. IMMOBILISATIONS

Mobilier et équipement Équipement informatique Stations météorologiques Développement informatique Améliorations locatives

Mobilier et équipement Équipement informatique Stations météorologiques Développement informatique Améliorations locatives

Mobilier et équipement Équipement informatique Développement informatique Améliorations locatives

2019			
Coût	Amortissement Coût cumulé		
967	912	55	
990	763	227	
608	193	415	
19 679	13 787	5 892	
1 293	836	457	
23 537	16 491	7 046	

2018		
Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
967	858	109
1 630	1 247	383
608	137	471
18 543	13 033	5 510
841	638	203
22 589	15 913	6 676

2019		2018	
Acquisitions au coût	Dispositions au coût	Acquisitions au coût	Dispositions au coût
		10	
131	772	235	28
1 137		1 550	
452			
1 720	772	1 795	28

Au 31 mars 2019, un montant de 2 324 milliers de dollars (2018: 3 951 milliers de dollars) en développement informatique n'est pas amorti compte tenu que les travaux sont en cours de réalisation.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

## 26. COMPTE DÉDIÉ AUX GARANTIES DE PRÊTS

Solde au début
Débours de garanties (note 23)
Revenus de placement
Recouvrement (note 23)
Produit de disposition de placements en BTAA
Montant retiré au cours de l'exercice
Montant excédentaire <sup>1</sup>
Solde à la fin

Le Compte dédié est composé des éléments suivants :

Trésorerie et équivalents de trésorerie
Revenus de placement à recevoir
Acceptations bancaires
Billets à escompte
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec
Montant excédentaire <sup>1</sup>

2019	2018
177 085	174 636
(543)	(738)
9 201	5 019
28	24
7	13
(3 500)	
(32 875)	(1 869)
149 403	177 085

2019	2018
258	426
837	527
	996
2 768	
178 415	177 005
182 278	178 954
(32 875)	(1 869)
149 403	177 085

En plus des revenus de placement du Compte dédié, la capitalisation du compte est assurée par une contribution annuelle de La Financière agricole correspondant à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts, dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent, et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent, tel que prévu à la Politique de capitalisation du Compte dédié. Aux 31 mars 2019 et 2018, les rendements obtenus ayant été supérieurs aux débours de garanties, aucun montant n'a été versé au Compte dédié.

<sup>(1)</sup> Ce montant représente l'excédent du maximum permis de 100 millions de dollars de la réserve attribuable aux garanties de prêts en vertu de la Politique de capitalisation du Compte dédié. Ce montant est retiré du Compte dédié au début de l'exercice subséquent.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

#### 27. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles relatives aux opérations courantes totalisent 1 835 milliers de dollars (2018: 1 206 milliers de dollars).

Les engagements à l'égard des subventions à l'investissement concernant le Programme d'appui à la diversification et au développement régional (PDDR), le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ) et le Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique (SFI) totalisent 51 903 milliers de dollars (2018: 38 812 milliers de dollars).

Les engagements à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions imputables aux prochains exercices financiers totalisent 8 301 milliers de dollars (2018: 7 269 milliers de dollars). Le versement de ces montants est conditionnel à la présentation de pièces justificatives qui peut s'effectuer sur une période maximale de cinq ans. Conséquemment, les montants à verser annuellement sont indéterminables.

Les engagements à l'égard du Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait imputables aux prochains exercices financiers totalisent 581 milliers de dollars (2018: 362 milliers de dollars). Le versement de ces montants est conditionnel à la réalisation d'évènements établis selon chacune des ententes signées avec Les Producteurs de bovins du Québec qui peut s'effectuer sur une période maximale de trois ans. Conséquemment, les montants à verser annuellement sont indéterminables.

Les versements prévus au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2020	
2021	
2022	
2023	
2024	
Indéterminables	

Opérations courantes	PDDR	PADEAQ	SFI	Autres programmes
1 482	1 403	8 038	713	
180	958	8 001	696	
146	313	7 398	696	
27		4 781	696	
		1 388	419	
	1 547	9 852	5 004	8 882
1 835	4 221	39 458	8 224	8 882

## NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

## 28. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2019	2018
Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement:		
Créances et revenus de placement à recevoir	(132)	249
À recevoir des Fonds	(14 186)	(57 462)
À recevoir du gouvernement du Québec	4 366	(4 296)
À recevoir du gouvernement du Canada	(11 470)	(16 494)
Charges à payer	540	2 718
Comptes des participants au programme Agri-investissement	(1 534)	1 374
Comptes des participants au programme Agri-Québec	7 200	19 064
Revenus reportés	18 579	4 610
Dû au gouvernement du Canada		(552)
Dû aux Fonds	(8 254)	(3 574)
Provision pour programme Agri-stabilité	6 194	12 343
Provision pour programme Agri-investissement	1 384	3 747
Provision pour programme Agri-Québec	16 930	11 140
Provision pour programme Agri-Québec Plus	(2 436)	9 425
Provision pour vacances	147	230
Provision pour congés de maladie	(1 044)	(1 670)
	16 284	(19 148)
Autres renseignements:		
Intérêts payés	2 547	1 704
Montant relatif à l'acquisition d'immobilisations inclus dans le poste Charges à payer		24

## NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

### 29. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2019, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,97 % à 10,88 % de la masse salariale admissible et le taux du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,82 %.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (2,97 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, la Société doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2019 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (5,94 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2018).

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 738 milliers de dollars (2018: 3 652 milliers de dollars). Les obligations de celle-ci envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

## 30. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### **Risques financiers**

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La Société définit, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis et n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

La Société dispose d'une politique générale de placement et de financement qui régit ses opérations financières. Cette politique traite des opérations liées à la gestion de l'encaisse et des transactions de placement et de financement à court terme. Elle encadre également les activités de placement à plus long terme pour les sommes déposées à la Caisse. Essentiellement, cette politique vise, d'une part, à optimiser les taux de rendement sur les placements tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par la Société, et d'autre part, à minimiser le recours et le coût du financement à court terme, tout en permettant à la Société de respecter ses engagements financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

## 30. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

#### Risques financiers (suite)

#### a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. La Société est exposée principalement au risque de crédit relativement à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux créances et revenus de placement à recevoir, aux montants à recevoir de Capital Financière agricole inc., des Fonds et des gouvernements du Québec et du Canada, aux prêts et ouverture de crédit ainsi qu'aux placements. Le risque de crédit maximal correspond à leur valeur comptable.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie et des placements est limité étant donné que les fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard de ses comptes clients et des prêts consentis. La Loi sur La Financière agricole du Québec lui permet d'effectuer compensation à l'égard de toute somme qui lui est due par une entreprise à même un montant auquel cette même entreprise a droit en vertu d'une loi qu'elle administre. De plus, la gestion des créances des clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration. La Société est d'avis qu'aucune provision pour créances douteuses n'est requise.

L'ouverture de crédit émise est d'une durée d'un an et elle est remboursée en totalité à la fin du terme. Avant chaque émission, la Société analyse les informations au dossier et les besoins financiers, réduisant ainsi le risque de crédit.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard des montants à recevoir des Fonds et des gouvernements du Québec et du Canada, compte tenu des facilités de crédit de chacun.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

La concentration du risque de crédit liée aux comptes clients n'est pas présentée compte tenu que le solde de ceux-ci à la date de clôture est peu significatif.

Les placements de la Société font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, la Société gère en partie le risque de crédit en déterminant la composition de ses portefeuilles de référence réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau jugé acceptable par celle-ci. Les analyses du risque de crédit et de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve est investi dans des portefeuilles sous-jacents, les fonds sont indirectement exposés au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ces fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par les fonds particuliers sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

## 30. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risques financiers (suite)

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un programme ou des dépenses administratives. Les liquidités de la Société sont assurées, notamment par la contribution annuelle du gouvernement du Québec et la contribution du gouvernement fédéral pour l'administration des programmes fédéraux.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant aux facilités de crédit de la Société. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités.

Aux 31 mars 2018 et 2019, la Société ne dispose d'aucun crédit bancaire pour ses opérations courantes. L'échéance des charges à payer est de moins de 30 jours. La portion des dettes remboursable au cours de l'exercice, présentée à la note 22, est non significative sur la gestion des liquidités. Quant aux autres passifs financiers, leur échéance dépend de la date de traitement des dossiers et peut s'étendre au-delà du prochain exercice. Au 31 mars 2019, la Société est peu exposée au risque de liquidité compte tenu de ses actifs financiers en trésorerie et équivalents de trésorerie et en placements et ainsi que du versement de 25 % et plus de la contribution annuelle du gouvernement provincial dans les 30 jours suivant le début de l'exercice financier et, enfin, des prêts inter-fonds permis par sa loi.

Concernant les placements à la Caisse, la Société s'assure, au moyen d'analyses et de projections des flux de trésorerie, d'être en mesure d'avoir accès à des liquidités en ayant dans ses portefeuilles de référence des titres facilement convertibles en trésorerie. Les retraits à la Caisse sont effectués le premier jour de chaque mois, conditionnel à un préavis de cinq jours ouvrables. L'analyse du risque de liquidité des fonds particuliers est effectuée globalement par cette dernière pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de liquidité. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

## 30. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

#### Risques financiers (suite)

### c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

La Société est exposée au risque de marché relativement aux placements en dépôts à participation de la Caisse. La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, tels que les secteurs d'activité, les régions géographiques et les émetteurs, sont pris en compte.

La politique de placement de la Société encadre la composition des portefeuilles de référence, lesquels correspondent à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations minimales et maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Les portefeuilles de référence incluent également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant les portefeuilles de référence détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Au 31 mars 2019, la composition des portefeuilles de référence des fonds particuliers, en pourcentage de l'actif net, est la suivante :

Revenu fixe
Taux
Crédit
Valeurs à court terme
Actifs réels
Immeubles
Infrastructures
Actions
Marchés boursiers
Placements privés
Autres

COMPTE DÉDIÉ				
Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale	
48,97 %	43 %	50 %	60 %	
15,89%	12 %	17 %	24 %	
19,88%	13 %	18 %	25 %	
13,2 %	13 %	15 %	20 %	
13,36 %	7 %	13 %	19 %	
8,17 %	5 %	8 %	11 %	
5,19%	2 %	5 %	8 %	
37,01%	27 %	37 %	44 %	
30,49 %	21%	31 %	38 %	
6,52 %	3 %	6 %	9 %	
0,66%			1,5 %	

## NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

## 30. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

#### Risques financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

Revenu fixe
Taux
Crédit
Valeurs à court terme
Actions
Marchés boursiers
Autres

RÉSERVE				
Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale	
79,74%	70 %	80 %	95 %	
10,60 %	7,5 %	10,50 %	13,5 %	
9,59%	6,5 %	9,5 %	12,5 %	
59,55%	50 %	60%	70 %	
20,30%	5 %	20 %	30 %	
-0,04%				

Le risque de marché est mesuré par la Caisse au moyen de la méthode de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et des corrélations entre les facteurs de risque de marché. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 95 % sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel du fonds particulier pourrait dépasser dans uniquement 5 % des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 3 000 jours d'observation des facteurs de risque est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille du fonds particulier des événements défavorables observés sur un horizon d'un mois.

Trois types de mesures du risque sont analysés:

- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier.
- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier.
- Le risque actif ou la VaR de la gestion active représente le risque d'obtenir un rendement inférieur à celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

## 30. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

#### Risques financiers (suite)

#### c) Risque de marché (suite)

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif des fonds particuliers sont mesurés régulièrement.

Le risque absolu et le risque actif des fonds particuliers découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels les fonds particuliers investissent. Ainsi, les fonds particuliers sont exposés aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR des fonds particuliers.

Les risques des fonds spécialisés, selon un niveau de confiance de 95 % et un historique de 3 000 jours, sont les suivants :

Risque absolu des portefeuilles réels Risque absolu des portefeuilles de référence Risque actif

2019		2018	
Compte dédié	Réserve	Compte dédié Réserve	
10,1%	4,7 %	10,2 %	4,6 %
10,4%	4,6 %	10,3 %	4,5 %
1,6%	0,6%	1,4 %	0,7 %

Étant donné que l'actif net des fonds particuliers est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers des fonds particuliers est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

#### i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse contient des placements en devises étrangères. La Caisse effectue une gestion globale du risque de change pour tous les déposants afin d'en réduire l'exposition de façon optimale.

Au 31 mars 2019, l'exposition nette aux devises étrangères des portefeuilles réels, incluant les investissements sous-jacents en devises détenues par les portefeuilles spécialisés, en pourcentage de l'actif net, représente 38 % pour le Compte dédié (2018: 38 %) et de 17 % (2018: 15 %) pour la Réserve.

#### ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêt.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de la dette à long terme avec la Société québécoise des infrastructures. Pour réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt, la direction détient ses passifs financiers jusqu'à leur échéance et s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. De plus, elle effectue un suivi rigoureux des réclamations aux gouvernements fédéral et provincial.

La Société est exposée également au risque de taux d'intérêt relatif aux placements et aux montants à recevoir de Capital Financière agricole inc. et des Fonds. Elle recherche les conditions de placement à court terme les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances et en appareillant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 1 % dans le taux d'intérêt se traduirait par une variation négligable des revenus de placement compte tenu que ceux-ci sont majoritairement à taux fixes ou gérés par la Caisse.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

#### 31. GESTION DES FONDS FIDUCIAIRES

La Société est fiduciaire du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte. Ces fonds ne sont pas consolidés avec la Société puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*.

Informations financières sommaires:

Fonds d'assurance récolte Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2019		2018
Actifs	Passifs	Avoir net (déficit cumulé)	Avoir net (déficit cumulé)
375 582	12 519	363 063	407 748
39 938	353 447	(313 509)	(245 744)
415 520	365 966	49 554	162 004

### 32. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôle commun se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers consolidés :

	2019	2018
Société québécoise des infrastructures :		
Loyers	3 517	3 429
Intérêts	23	13
Centre de services partagés du Québec:		
Fournitures et communication	1 157	1 159

De plus, la Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la Société. Les principaux dirigeants sont composés du président-directeur général, des membres du conseil d'administration et du comité de direction.

La Société n'a conclu aucune opération avec des apparentés à une valeur différente de ce qui aurait été établi si les parties n'avaient pas été apparentées.

#### 33. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2018 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2019.



# ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

## RAPPORT DU FIDUCIAIRE

La Financière agricole du Québec (« la Société ») est fiduciaire des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte (« les Fonds »). Elle est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers des Fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des Fonds conformément aux lois et aux règlements qui les régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Société doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

Le conseil d'administration de la Société surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers des Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte,

**Ernest Desrosiers** 

Président-directeur général

Ervest Derrosiers

**Ginette Tanguay** 

Vice-présidente aux affaires corporatives

Sinette Toughty

Lévis, le 14 juin 2019



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

## Rapport sur l'audit des états financiers

## **Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte (les « Fonds »), qui comprennent:

- l'état de la situation financière du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles au 31 mars 2019, et l'état du résultat global, l'état de la variation du déficit cumulé et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la situation financière du Fonds d'assurance récolte au 31 mars 2019, et l'état du résultat global, l'état de la variation de l'avoir net et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;

ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds au 31 mars 2019, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

## Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction de La Financière agricole du Québec, à titre de fiduciaire des Fonds, (« la direction ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,
  je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour
  fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie
  significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations
  ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Christine Roy, CPA auditrice, CA

Christine Roy, CPA auditrice, CA Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 14 juin 2019

# Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

# ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice clos le 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

_	ĸ				 ۲S
	ıv	v	v	u	 

Contributions des adhérents (note 7)

Contribution de La Financière agricole du Québec (note 7)

Intérêts

#### **CHARGES**

Compensations aux adhérents (note 7) Intérêts—La Financière agricole du Québec

Intérêts – autres

Études des coûts de production

Autres frais

#### RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE

2019	2018
64 973	54 151
111 936	109 014
75	21
176 984	163 186
237 850	111 163
5 777	4 019
	187
1 001	907
121	101
244 749	116 377
(67 765)	46 809

# ÉTAT DE LA VARIATION DU DÉFICIT CUMULÉ de l'exercice clos le 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

#### **DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE**

Résultat net et global de l'exercice

**DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE** (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

2019	2018
(245 744)	(292 553)
(67 765)	46 809
(313 509)	(245 744)

# Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

ACTIF			
Courant			
Encaisse			

Comptes clients (note 8) À recevoir de La Financière agricole du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement Avances aux adhérents (note 9)

_	_	_	_	_	
ח	Λ	c	c		г
м	Ц	•	•		r
	л		_	ш	

#### Courant

Charges à payer

Contributions des adhérents reportées (note 10)

Dû à La Financière agricole du Québec (note 11)

Provision pour compensations (note 12)

Distributions à payer

## **DÉFICIT CUMULÉ** (note 13)

**Engagement** (note 24) **Passifs éventuels** (note 25)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

170	1 032
11 112	28 082
291	2 054
28 365	26 799
39 938	57 967
999	617
17 780	16 073
273 488	266 809
61 174	20 192
6	20
353 447	303 711
(313 509)	(245 744)
39 938	57 967

2018

2019

**Ernest Desrosiers** 

Président-directeur général de la Société

Ervert Services

**Alain Gagnon** 

Clain Jagnor

Président du conseil d'administration de la Société

# Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE de l'exercice clos le 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et global de l'exercice	(67 765)	46 809
Variation des éléments hors caisse :		
Comptes clients	16 970	(26 096)
À recevoir de La Financière agricole du Québec	1 763	128
Avances aux adhérents	(1 566)	3 552
Charges à payer	382	307
Contributions des adhérents reportées	1 707	2 833
Provision pour compensations	40 982	(26 516)
	60 238	(45 792)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(7 527)	1 017
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dû à La Financière agricole du Québec	6 679	58 455
Distributions versées	(14)	(58 788)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	6 665	(333)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	(862)	684
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 032	348
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	170	1 032
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts perçus liés aux activités d'exploitation	72	23
Intérêts payés liés aux activités de financement	5 437	4 132

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Fonds d'assurance récolte

# ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice clos le 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

### **PRODUITS**

Contributions des adhérents Contribution de La Financière agricole du Québec Revenus de placement *(note 14)* 

### **CHARGES**

Indemnités aux adhérents Intérêts—La Financière agricole du Québec Intérêts—autres

#### **RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE**

2019	2018
17 613	22 364
25 793	34 215
15 251	14 757
58 657	71 336
103 271	41 443
69	1
2	6
103 342	41 450
(44 685)	29 886

# ÉTAT DE LA VARIATION DE L'AVOIR NET de l'exercice clos le 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

### **AVOIR NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE**

Résultat net et global de l'exercice

**AVOIR NET À LA FIN DE L'EXERCICE** 

2019	2018
407 748	377 862
(44 685)	29 886
363 063	407 748

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'assurance récolte

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
ACTIF		
Courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	563	3 025
Comptes clients (note 8)	202	121
Revenus de placement à recevoir (note 15)	1 207	656
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 16)	231	6 722
Placements (note 17)		4 987
	2 203	15 511
Non courant		
Placements (note 17)	373 379	396 527
	375 582	412 038
PASSIF		
Courant		
Charges à payer	152	60
Dû à La Financière agricole du Québec (note 11)	7 507	
Contributions des adhérents reportées (note 10)	1 298	881
Provision pour indemnités (note 18)	3 562	3 349
	12 519	4 290
AVOIR NET	363 063	407 748
	375 582	412 038

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Ernest Desrosiers** 

Président-directeur général de la Société

Emut Derrosien

**Alain Gagnon** 

Clain Hagnon

Président du conseil d'administration de la Société

# Fonds d'assurance récolte

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE de l'exercice clos le 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et global de l'exercice	(44 685)	29 886
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie:		
Indemnités non provisionnées (reprise pour provision excédentaire)	369	(303)
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	(6)	
Gain sur disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(2 579)	(13)
Plus-value non réalisée de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(2 024)	(6 982)
	(48 925)	22 588
Variation des éléments hors caisse :		
Comptes clients	(81)	59
Revenus de placement à recevoir	(551)	133
À recevoir de La Financière agricole du Québec	6 491	3 446
Charges à payer	92	30
Contributions des adhérents reportées	417	(73)
Provision pour indemnités	(156)	2 597
	6 212	6 192
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(42 713)	28 780
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition de placements	4 987	7
Produit de disposition de billets à terme adossés à des actifs	6	11
Acquisition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(2 249)	(52 820)
Disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	30 000	195
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	32 744	(52 607)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dû à La Financière agricole du Québec et flux de trésorerie liés aux activités de financement	7 507	
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(2 462)	(23 827)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 025	26 852
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	563	3 025
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	563	20
Billets à escompte		2 992
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec		13
	563	3 025

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

#### 1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte (les Fonds) constituent des patrimoines fiduciaires en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1) permettant d'administrer leur programme respectif. Le fiduciaire, La Financière agricole du Québec, a élu son domicile au 1400, boulevard Guillaume-Couture, Lévis, Québec, Canada.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles vise à garantir un revenu annuel net positif aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est établi à partir d'une enquête sur le coût de production des entreprises spécialisées. Les contributions au Fonds sont payées aux deux tiers par la Société, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante, à l'exception des volumes assurés au-delà de trois fois ceux de la ferme type, pour lesquels la contribution de l'entreprise à la prime est supérieure, réduisant ainsi celle de la Société.

Le Programme d'assurance récolte couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels imprévisibles. Selon les cultures, l'adhérent peut souscrire une protection individuelle ou collective. La prime exigée aux producteurs et à la Société varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement attribuée aux entreprises agricoles est de 40 % pour la majorité des protections et de 60 % pour la Société. Les contributions sont déterminées grâce à une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères définis qui permettent de respecter les obligations contractuelles souscrites auprès des clients. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

#### 2. BASE DE PRÉSENTATION

#### Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). La publication des états financiers des Fonds a été approuvée par le conseil d'administration de la Société le 14 juin 2019.

#### Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur.

#### Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle des Fonds.

#### Jugements, estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les informations sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sont présentées dans les notes suivantes :

- Notes 6 et 17 L'évaluation de la juste valeur des placements
- Notes 7, 12 et 18 L'estimation des provisions

De plus, la direction des Fonds doit effectuer des jugements critiques à l'égard de l'estimation des passifs éventuels et de leur comptabilisation.

Les résultats nets réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ces derniers sont comptabilisés au cours de la période de l'ajustement et de toutes les périodes ultérieures touchées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

#### 3. CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Le 1<sup>er</sup> avril 2018, les Fonds ont adopté l'IFRS 9 – *Instruments financiers* et l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. L'IFRS 7 – *Instruments financiers* : *Informations à fournir* a également été modifiée afin de refléter les différences entre l'IFRS 9 et l'IAS 39. Comme l'autorisent les dispositions transitoires de l'IFRS 9, la direction a choisi de ne pas retraiter les résultats des périodes correspondantes. En conséquence, toute l'information concernant les périodes correspondantes est présentée conformément aux méthodes comptables utilisées précédemment, tel qu'il est indiqué ci-dessous. Les Fonds ont appliqué les dispositions de l'IFRS 15 de manière rétrospective. La direction a fait le choix, comme le permet la norme, de ne pas retraiter l'information financière des périodes comparatives.

#### Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 et de l'IFRS 15

L'adoption de l'IFRS 9 n'a eu aucune incidence significative sur l'évaluation des soldes d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2018, établis selon l'IAS 39. L'adoption de l'IFRS 15 n'a eu aucune incidence sur la comptabilisation des revenus.

#### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance. Les contributions perçues et les compensations versées pour les années d'assurance subséquentes sont comptabilisées respectivement à titre de contributions reportées et d'avances de compensation.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2018 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 13.

#### Revenus de placement

Les intérêts sur les placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux soldes bancaires, aux dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et aux placements temporaires, dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

#### **Instruments financiers**

Lors de la comptabilisation initiale des instruments financiers, la direction doit classer les actifs financiers dans l'une des catégories suivantes: à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti suivant le modèle économique suivi par les Fonds pour la gestion des instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie du coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

## 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### Classification et évaluation des instruments financiers à la date de première application de l'IFRS 9

Le tableau suivant présente le classement des actifs financiers et des passifs financiers déterminés selon l'IAS 39 au 31 mars 2018 ainsi que le nouveau classement déterminé selon l'IFRS 9 au 1er avril 2018.

#### Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Encaisse

Comptes clients

À recevoir de La Financière agricole du Québec

Charges à payer

Dû à La Financière agricole du Québec

Distributions à payer

#### Fonds d'assurance récolte

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Comptes clients

Revenus de placement à recevoir

À recevoir de La Financière agricole du Québec

**Placements** 

Charges à payer

IAS 39	IFRS 9
Prêt et créance	Au coût amorti
Prêt et créance	Au coût amorti
Prêt et créance	Au coût amorti
Au coût amorti	Au coût amorti
Au coût amorti	Au coût amorti
Au coût amorti	Au coût amorti
Prêt et créance	Au coût amorti
Prêt et créance	Au coût amorti
Prêt et créance	Au coût amorti
Prêt et créance	Au coût amorti
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Au coût amorti	Au coût amorti

#### a) Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est la détention à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels lorsque ceux-ci correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Après leur évaluation initiale, les actifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti. Les revenus d'intérêts gagnés sur ces instruments sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'actif financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier. Le coût amorti est équivalent à leur coût, ce qui correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu que les instruments financiers sont d'une durée de moins d'un an. La dépréciation des instruments financiers évalués au coût amorti est calculée à l'aide du modèle fondé sur les pertes sur créances attendues. Les titres de créance évalués au coût amorti sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état de la situation financière. À chaque date de clôture, l'entité évalue la perte de valeur pour un instrument financier à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Lorsque le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante, l'entité évalue la perte de valeur au montant des pertes de crédits attendues pour les 12 mois à venir. Les pertes de valeur le cas échéant, sont comptabilisées à l'état du résultat global.

NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

## 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Classification et évaluation des instruments financiers à la date de première application de l'IFRS 9 (suite)

#### b) Actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net si:

- i. les actifs sont détenus à des fins de transactions;
- ii. les actifs sont détenus dans un portefeuille géré sur la base de la juste valeur;
- iii. les flux de trésorerie découlant des actifs ne correspondent pas à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts.

La direction a désigné de façon irrévocable les placements comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement et subséquemment à leur juste valeur. Les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés sous la rubrique « Revenus de placement » à l'état du résultat global.

#### c) Passifs financiers évalués au coût amorti

Après leur comptabilisation à la juste valeur, les charges à payer, le montant dû à La Financière agricole du Québec et le montant de distributions à payer sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

#### **Provisions**

Une provision est comptabilisée lorsque le Fonds a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

#### a) Passif relié aux programmes d'assurance

Une provision est estimée au titre des obligations des programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte relativement à l'année d'assurance se terminant au cours de l'exercice financier, sans prise en compte de facteurs d'actualisation en raison de son échéance rapprochée.

Les provisions relatives aux contrats d'assurance du Fonds d'assurance récolte sont traitées selon la norme IFRS 4 Contrats d'assurance et, conformément à celle-ci, un test de suffisance du passif doit être effectué à chaque date de clôture pour s'assurer du niveau suffisant des passifs d'assurance. Le test de suffisance du passif doit satisfaire aux dispositions minimales spécifiées à la norme, qui n'impose aucune autre contrainte. Les contraintes minimales sont les suivantes:

- i. Le test prend en considération les estimations actuelles de tous les flux de trésorerie contractuels et des flux de trésorerie liés, tels que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation, ainsi que les flux de trésorerie résultant d'options et de garanties incorporées;
- ii. Si le test indique que le passif est insuffisant, l'insuffisance totale est comptabilisée en résultat net.

Toutefois, le test de suffisance du passif exigé par la norme IFRS 4 n'est pas effectué, compte tenu que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation sont assumés par la Société et que seules les sorties de flux de trésorerie du Fonds représentent le paiement des indemnités qui font déjà l'objet d'une provision.

NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

## 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### **Provisions (suite)**

#### b) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement, dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de l'état de la situation financière.

#### Rapprochement des passifs issus des activités de financement

Le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des passifs issus des activités de financement n'est pas présenté, comme l'exige l'IAS 7 étant donné que les montants au tableau des flux de trésorerie représentent directement ceux qui sont nécessaires au rapprochement.

#### 5. NORMES COMPTABLES PUBLIÉES ET NON ENTRÉES EN VIGUEUR

L'incidence de la norme ci-dessous sur les états financiers du Fonds d'assurance récolte est présentement en évaluation et l'adoption anticipée n'est pas prévue.

#### IFRS 17 Contrats d'assurance – Date d'entrée en vigueur le 1er janvier 2021

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRS 17, Contrats d'assurance, qui remplacera l'actuelle IFRS 4, Contrats d'assurance. L'IFRS 17 comprend les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir applicables à tous les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 exige que le passif des contrats d'assurance soit évalué selon un modèle général fondé sur la valeur actuelle. Ce modèle général se base sur l'utilisation des hypothèses en date de clôture pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, et prend en compte les taux d'intérêt du marché et les incidences des options de garanties des assurés.

De plus, selon l'IFRS 17, les profits résultant de la vente des contrats d'assurance ne seront plus reconnus lors de la comptabilisation initiale, mais seront reportés à titre de passifs distincts et comptabilisés au résultat net sur la période de couverture au fur et à mesure que les services seront rendus.

L'IFRS 17 devrait s'appliquer aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cependant, l'IASB a voté en faveur du report d'un an de l'entrée en vigueur de l'IFRS 17. Le Conseil des normes comptables publiera un exposé sondage à cet effet. Ainsi, cette norme s'appliquerait maintenant pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Son adoption anticipée est permise sous certaines conditions.

#### 6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, ils sont utilisés pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme étant coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

### 6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, des hypothèses sont établies couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

### Méthodes et hypothèses considérées pour l'évaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse, investis dans les portefeuilles spécialisés de celle-ci, sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

### Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

#### Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

#### Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien.

#### Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Les dépôts à participation à la Caisse sont classés dans le Niveau 2 aux 31 mars 2019 et 2018.

#### 7. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par La Financière agricole, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 284 108 milliers de dollars (2018: 128 051 milliers de dollars) et les contributions de 223 167 milliers de dollars (2018: 180 053 milliers de dollars) ont été réduites chacune de 46 258 milliers de dollars (2018: 16 888 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision au programme Agri-stabilité.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

#### 8. COMPTES CLIENTS

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Contributions
Compensations versées en trop

2019	2018
9 618	27 039
1 494	1 043
11 112	28 082

La répartition des créances s'établit selon les années d'assurance suivantes :

Année d'assurance 2018	
Année d'assurance 2017	
Année d'assurance 2016	
Année d'assurance 2015	
Année d'assurance 2014	
Antérieures à 2014	

2019	2018
10 473	
134	27 445
98	96
98	113
106	197
203	231
11 112	28 082

Le Fonds n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrer le montant. Le Fonds a radié des créances pour un montant de 33 milliers de dollars au 31 mars 2019 (2018: 31 milliers de dollars). Ces montants sont présentés en réduction des contributions et des compensations aux résultats.

#### Fonds d'assurance récolte

Contributions Indemnités versées en trop

2019	2018
123	84
79	37
202	121

Le Fonds d'assurance récolte n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrir le montant. Le Fonds a radié des créances de contribution pour un montant de 1 484 dollars au 31 mars 2019 (2018 : 2 644 dollars). Ce montant est présenté en réduction des contributions aux résultats.

### 9. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions Céréales et canola, dont l'année d'assurance se terminera au cours du prochain exercice financier.

### 10. CONTRIBUTIONS DES ADHÉRENTS REPORTÉES

Les contributions des adhérents reportées représentent les montants au titre de contrats pour l'année d'assurance subséquente reçus avant la date de clôture de l'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

# 11. DÛ À LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Sans intérêt ni modalité de remboursement Portant intérêt à des taux variant entre 2,253 % et 2,499 %, échéants jusqu'au 3 septembre 2019 (2018: 1,816 % à 1,921 %, échéants jusqu'au 28 mai 2018)

2019	2018	
164	275	
273 324	266 534	
273 488	266 809	

#### Fonds d'assurance récolte

Sans intérêt ni modalité de remboursement Portant intérêt au taux de 2,223 %, échéant le 1<sup>er</sup> avril 2019

2019	2018
4	
7 503	
7 507	

### 12. PROVISION POUR COMPENSATIONS

La provision pour compensations représente le montant résiduel à verser aux entreprises agricoles pour les produits du secteur animal selon le taux de compensation de l'année programme terminée dans le présent exercice en fonction des unités ultimes assurées par production. Les versements des compensations finales sont prévus au cours des deux prochains mois. À la date de préparation des états financiers, la direction du Fonds a déterminé la provision en fonction des informations disponibles à ce jour.

Solde au début	
Reprise pour provision excédentaire	
Compensations versées non provisionnées	
Compensations versées	
Provision pour compensations de l'année d'assurance courant	te
Solde à la fin	

2019	2018
20 192	46 708
(20)	
	89
(20 172)	(46 797)
61 174	20 192
61 174	20 192

## NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

## 13. DÉFICIT CUMULÉ

Le tableau suivant montre l'évolution du déficit cumulé du Fonds par produit assurable :

PRODUIT ASSURABLE
Veaux d'embouche
Bouvillons et bovins d'abattage
Veaux de grain
Porcelets
Porcs
Agneaux
Céréales et canola
Pommes

Funéalous				Freddont
Excédent (déficit) au			Intérêts	Excédent (déficit) au
31 mars 2018	Contributions	Compensations	Autres frais	31 mars 2019
(3 384)	30 980	(59 729)	(424)	(32 557)
(1 634)	6 530	(9 024)	(181)	(4 309)
10 209	491	(16)	69	10 753
(78 937)	27 899	(39 115)	(1 935)	(92 088)
(137 141)	50 655	(82 787)	(3 522)	(172 795)
4 203	15 211	(13 747)	(29)	5 638
(41 375)	44 909	(33 432)	(717)	(30 615)
2 315	234		(85)	2 464
(245 744)	176 909	(237 850)	(6 824)	(313 509)

PRODUIT ASSURABLE	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2018	1er janvier 2018 au 31 décembre 2018
Bouvillons et bovins d'abattage	2018	1er janvier 2018 au 31 décembre 2018
Veaux de grain	2018	1er janvier 2018 au 31 décembre 2018
Porcelets	2018	1er janvier 2018 au 31 décembre 2018
Porcs	2018	1er janvier 2018 au 31 décembre 2018
Agneaux	2018	1er janvier 2018 au 31 décembre 2018
Céréales	2017	1er août 2017 au 31 juillet 2018
Canola	2017	1er août 2017 au 31 juillet 2018
Pommes	2017	15 août 2017 au 14 août 2018

NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

## **14. REVENUS DE PLACEMENT**

	2019	2018
Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse :		
Revenus nets de placement:		
Revenu fixe	4 431	2 565
Marchés boursiers	3 587	3 276
Autres placements	149	89
	8 167	5 930
Gains (pertes) à la vente de placements:		
Revenu fixe	102	17
Marchés boursiers	4 814	2 295
Autres placements		(737)
	4 916	1 575
Plus-value (moins-value) non réalisée :		
Revenu fixe	495	(155)
Marchés boursiers	1 628	6 430
Autres placements	(99)	707
	2 024	6 982
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général à la Caisse	17	1
	15 124	14 488
Revenu d'intérêts:		
Placements temporaires	52	99
Avances – La Financière agricole du Québec	11	77
Trésorerie et équivalents de trésorerie	45	76
Comptes clients	13	16
Billets à terme adossés à des actifs		1
	121	269
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	6	
	15 251	14 757

NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

## 15. REVENUS DE PLACEMENT À RECEVOIR

Revenus de placement de dépôts à participation à la Caisse

2019	2018	
1 207	656	

## 16. À RECEVOIR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Sans intérêt ni modalité de remboursement Portant intérêt au taux de 1,573 %, échu le 5 avril 2018

2019	2018	
231	222	
	6 500	
231	6 722	

### 17. PLACEMENTS

Billet à escompte, portant intérêt au taux de 1,57 %, échu le 31 mai 2018

Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec

2019		2018	
Courant Non courant		Courant	Non courant
		4 987	
	373 379		396 527
	373 379	4 987	396 527

### Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture mensuelle des résultats financiers, la Caisse attribue au Fonds les revenus nets de placement.

Voici les éléments d'actif composant les dépôts à participation :

Placements à la juste valeur (coût 2019: 338 millions de dollars; 2018: 364 millions de dollars) Avance au fonds général

Revenus de placement courus et à recevoir

Revenu net à verser au déposant

2019	2018
373 932	396 565
(26)	(33)
679	651
(1 206)	(656)
373 379	396 527

NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

## 17. PLACEMENTS (SUITE)

Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec (suite)

Les placements à la juste valeur au fonds particulier et le passif lié aux placements se détaillent comme suit :

	2019	2018
Placements		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Revenu fixe		
Taux	20 711	22 032
Crédit	16 933	18 015
Valeur à court terme	188 888	202 931
	226 532	242 978
Actions		
Marchés boursiers	147 542	153 630
	374 074	396 608
Passifs relatifs aux placements		
Quote-part nette des activités du fonds général	(142)	(43)
	373 932	396 565

### 18. PROVISION POUR INDEMNITÉS

La provision pour indemnités correspond au coût total estimé du règlement de tous les dommages déclarés et impayés à la date de clôture, selon les informations connues à ce jour sur les faits, les circonstances et les rendements des cultures. L'estimation pourrait toutefois être différente à la suite de l'obtention d'informations supplémentaires.

	2019	2018
Solde au début	3 349	1 055
Indemnités non provisionnées	369	
Indemnités versées	(3 718)	(767)
Reprise pour provision excédentaire		(303)
Provision pour indemnités de l'exercice	3 562	3 364
Solde à la fin	3 562	3 349

NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

### 19. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers, qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, les fonds fiduciaires sont liés avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les entreprises publiques et les organismes contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les fonds fiduciaires n'ont conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

Par ailleurs, la Société assume les charges administratives du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour un montant de 4 808 milliers de dollars (2018 : 4 803 milliers de dollars) et du Fonds d'assurance récolte pour un montant de 6 553 milliers de dollars (2018 : 5 754 milliers de dollars) déduction faite de la contribution à l'administration du gouvernement fédéral y afférente.

#### 20. GESTION DU CAPITAL

L'objectif des Fonds en matière de capital est d'assurer le maintien des engagements financiers à l'égard des paiements de compensations pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des paiements d'indemnités pour le Fonds d'assurance récolte.

Les capitaux comprennent le montant dû à La Financière agricole du Québec et l'avoir du Fonds d'assurance récolte.

Afin de s'assurer d'avoir les capitaux nécessaires à la continuité des opérations des Fonds, la Société détermine les taux de prime selon une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères bien définis. Une analyse actuarielle, effectuée tous les cinq ans, permet de réduire le niveau de risque relié à la détermination des taux de prime.

La Société révise périodiquement les besoins financiers des Fonds et s'assure d'avoir les autorisations d'emprunts auprès du gouvernement du Québec en fonction de ceux-ci.

### 21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### **Risques financiers**

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte sont exposés à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

De plus, le Fonds d'assurance récolte dispose d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la Caisse. Il établit les objectifs de placement, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placement vise à obtenir un taux de rendement maximal tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le Fonds et en permettant à ce dernier de remplir ses engagements financiers.

Par ailleurs, le Fonds détermine les concentrations de risque par la revue périodique de son portefeuille de référence. Le tableau présenté à la section du risque de marché détaille la concentration des placements du fonds particulier dans les portefeuilles spécialisés.

De son côté, la Caisse a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leur politique de placement. La Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

# 21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

#### Risques financiers (suite)

Entre autres, la Caisse détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement définit la philosophie, le type de gestion, l'univers de placement, l'indice de référence, l'objectif de valeur ajoutée et l'encadrement de risque, qui comprend notamment des limites de concentration. Les gestionnaires connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la Caisse confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes des gestionnaires de portefeuilles. La gestion des risques effectuée par la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

### a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Fonds subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les Fonds sont exposés principalement au risque de crédit relativement à l'encaisse ou de la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux comptes clients, aux revenus de placement à recevoir, aux placements ainsi qu'au montant à recevoir de La Financière agricole du Québec. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour pertes.

Le risque de crédit lié à l'encaisse ou à la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité étant donné que les fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée ou à la Caisse.

Les Fonds sont peu exposés au risque de crédit à l'égard de leurs comptes clients. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* permet aux Fonds d'effectuer compensation à l'égard de toute somme qui leur est due par une entreprise à même un montant auquel la même entreprise a droit en vertu d'une loi administrée par la Société. De plus, la gestion des créances de clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou si ces débiteurs ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Au 31 mars 2019, la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients se répartit selon les productions assurées suivantes:

#### Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Porcine			
Bovine			
Agneaux			

2019	2018
79 %	94 %
17 %	4 %
4 %	2 %
100 %	100 %

## NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

## 21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risques financiers (suite)

a) Risque de crédit (suite)

#### Fonds d'assurance récolte

Céréales
Foin et maïs fourrager
Sirop
Pommes
Pommes de terre
Légumes maraîchers
Autres

2019	2018
27%	24%
26%	22 %
18%	
13 %	29 %
13 %	
2 %	14%
1 %	11 %
100%	100 %

Les placements du Fonds d'assurance récolte font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, la Société gère en partie le risque de crédit en déterminant la composition de son portefeuille de référence, réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau jugé acceptable par celle-ci. Les analyses du risque de crédit et de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers. Tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un avis de dommage en assurance récolte ou d'un paiement de compensation en assurance stabilisation des revenus agricoles.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins d'exploitation et en recourant aux facilités de crédit de la Société. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements des placements. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. La Société dispose de crédits bancaires autorisés et inutilisés totalisant 70 millions de dollars au 31 mars 2019 (2018: 155 millions de dollars) pour les Fonds. Le Fonds d'assurance récolte est peu exposé au risque de liquidité compte tenu de son avoir net qui représente 97 % de tous ses actifs et des facilités de crédit disponibles de la Société. Le Fonds d'assurance stabilisation est peu exposé au risque de liquidité compte tenu des facilités de crédit disponibles avec la Société et du versement de sa contribution déposée dans le premier trimestre de l'exercice suivant.

Pour les placements à la Caisse, l'analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par cette dernière pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de liquidité. L'information à ce sujet est disponible dans les états financiers de la Caisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

## 21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### Risques financiers (suite)

### c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de marché relativement aux placements en dépôts à participation de la Caisse. La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, tels que les secteurs d'activité, les régions géographiques et les émetteurs, sont pris en compte.

La politique de placement du Fonds encadre la composition du portefeuille de référence, lequel correspond à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations minimales et maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Les portefeuilles de référence incluent également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant les portefeuilles de référence détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Au 31 mars 2019, la composition du portefeuille de référence du fonds particulier détenu par le Fonds d'assurance récolte, en pourcentage de l'actif net, est la suivante :

Revenu fixe
Taux
Crédit
Valeurs à court terme
Actions
Marchés boursiers
Autres

Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
60,58%	56 %	61%	66%
5,54%	2,5 %	5,5 %	8,5%
4,53 %	1,5 %	4,5 %	7,5 %
50,51%	46 %	51%	56%
39,49 % -0,07 %	34%	39%	44 %

Le risque de marché est mesuré par la Caisse au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 95 % sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel de la Caisse pourrait dépasser dans uniquement 5 % des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 3 000 jours d'observation des facteurs de risque, tels que les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de taux de crédit, des taux de change et des prix des actifs financiers, est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille du fonds particulier des pires événements défavorables observés sur un horizon d'un mois.

NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

### 21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### Risques financiers (suite)

### c) Risque de marché (suite)

Trois types de mesures du risque sont analysés:

- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier.
- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier.
- Le risque actif ou la VaR de la gestion active représente le risque d'obtenir un rendement inférieur à celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier sont mesurés régulièrement.

Le risque absolu et le risque actif du fonds particulier découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels le fonds particulier investit. Ainsi, le fonds particulier est exposé aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR du fonds particulier.

Les risques du fonds particulier détenu par le Fonds d'assurance récolte, selon un niveau de confiance de 95 % et un historique de 3 000 jours, sont les suivants :

Risque absolu des portefeuilles réels Risque absolu des portefeuilles de référence Risque actif

2019	2018
8,1 %	8,1%
8,3 %	8,3 %
1,2 %	1,3 %

Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du fonds particulier est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

#### i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse, détenu par le Fonds d'assurance récolte, contient des placements en devises étrangères. La Caisse effectue une gestion globale du risque de change pour tous les déposants afin d'en réduire l'exposition de façon optimale.

Au 31 mars 2019, l'exposition nette aux devises étrangères du portefeuille réel, incluant les investissements sous-jacents en devises détenues par les portefeuilles spécialisés, en pourcentage de l'actif net du fonds particulier, représente 32 % (2018 : 28 %).

NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

## 21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### Risques financiers (suite)

### c) Risque de marché (suite)

### ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des charges d'intérêts.

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est exposé au risque de taux d'intérêt en raison, notamment, du montant dû à La Financière agricole du Québec, renouvelé périodiquement au cours de l'exercice. Pour réduire l'exposition à ce risque, la direction s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. En effet, la contribution de l'adhérent est perçue à même le versement de la première avance de compensation, s'il y a lieu. Par la suite, la Société verse sa contribution au Fonds, réduisant ainsi le recours au financement pour une période donnée. Une variation de 1 % dans le taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou une diminution de 2,7 millions de dollars (2018: 2,7 millions de dollars).

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de taux d'intérêt relatif aux placements et aux avances de La Financière agricole du Québec. La Société recherche les conditions de placement les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appareillant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 1 % dans le taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou une diminution de 3,7 millions de dollars (2018 : 4 millions de dollars).

### 22. RISQUE D'ASSURANCE

#### Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne. Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque d'assurance relatif aux contrats avec les entreprises agricoles pour couvrir les dommages causés à leur récolte. Le risque lié aux contrats d'assurance comprend surtout les risques associés aux éléments suivants :

- La tarification;
- La fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions;
- Les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique, comme une catastrophe.

### a) Risque relié à la tarification

Le risque relié à la tarification est le risque que la tarification soit inappropriée, ou le devienne, et résulte en un niveau de capitalisation du Fonds insuffisant pour couvrir les dommages déclarés et à venir. Le risque exposé est de courte durée puisque les contrats couvrent une période de douze mois. Il est principalement géré par l'application d'une méthodologie de tarification rigoureuse qui fait l'objet de validations périodiques et d'une évaluation actuarielle tous les cinq ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

## 22. RISQUE D'ASSURANCE (SUITE)

### Gestion du risque d'assurance (suite)

#### b) Risque relié aux indemnités

Le risque relié aux indemnités comprend la fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions ainsi que les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique. Ce risque survient lorsque l'assuré subit une perte attribuable à des conditions climatiques défavorables ou à des phénomènes naturels incontrôlables. L'exposition au risque relié aux indemnités est limitée en fonction du niveau de couverture choisi par l'assuré. De plus, certaines conditions sont assorties au contrat, faisant en sorte qu'il y a perte du droit à l'indemnité dans le cas où l'adhérent n'a pas respecté les pratiques culturales exigées par la Société. De plus, l'assuré doit effectuer sa réclamation avant la date limite prévue par le programme, laquelle est déjà échue à la date de clôture.

Des mécanismes de contrôle sont en place pour examiner le traitement des demandes d'indemnisation afin d'éviter les demandes douteuses ou frauduleuses. De plus, la Société détient des stations météorologiques, réparties dans diverses régions administratives, pour obtenir des données fiables permettant de calculer efficacement les indemnités à verser pour le produit Foin collectif.

### La concentration du risque d'assurance

La situation géographique et le produit cultivé des entreprises assurées influent sur l'exposition au risque d'assurance du Fonds. À ce titre, les tableaux suivants indiquent la concentration de la clientèle par région administrative et par produit pour l'année d'assurance 2018:

Région administrative	Région	admir	nistrative	
-----------------------	--------	-------	------------	--

Region administrative
Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec
Bas-Saint-Laurent
Capitale-Nationale
Centre-du-Québec
Chaudière-Appalaches
Côte-Nord
Estrie
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Lanaudière
Laurentides
Mauricie
Montérégie
Montréal-Laval
Outaouais
Saguenay—Lac-Saint-Jean

2019		2018	
Répartition de la clientèle	Indemnités	Répartition de la clientèle	Indemnités
2%	8%	2 %	4 %
11%	35 %	11 %	20 %
3 %	2 %	3 %	1 %
13%	3 %	11 %	4 %
18%	10%	18 %	5 %
7%	1 %	7 %	2 %
1 %	1 %	1 %	1 %
5 %	6 %	4 %	10 %
3%	2 %	3 %	5 %
4%	3 %	4 %	3 %
24%	13 %	26 %	34%
2%	2 %	3 %	4 %
7 %	14%	7 %	7 %
100%	100%	100 %	100 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

## 22. RISQUE D'ASSURANCE (SUITE)

La concentration du risque d'assurance (suite)

Foin et maïs fourrager			
Céréales			
Légumes de transformat	tion		
Légumes maraîchers			
Pommes de terre			
Sirop d'érable			
Autres			

2019	2018
16 %	16 %
45 %	52 %
5 %	4 %
12 %	9 %
6 %	6 %
3 %	3 %
13 %	10 %
100 %	100 %

# 23. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

### Fonds d'assurance récolte

Intérêts perçus liés aux activités d'exploitation
Intérêts perçus liés aux activités d'investissement
Intérêts versés liés aux activités d'exploitation
Intérêts versés liés aux activités de financement

2019	2018
12	27
10 078	7 878
2	6
66	

#### 24. ENGAGEMENT

L'engagement du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles relatif aux études de coûts de production pour le prochain exercice est de 1 021 milliers de dollars (2018 : 1 001 milliers de dollars). Ce montant sera indexé de 2 % pour chacune des années subséquentes, et ce, jusqu'au terme de la convention en mars 2024.

NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

### 25. PASSIFS ÉVENTUELS

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles fait actuellement l'objet d'un recours juridique, impliquant des groupes de demandeurs qui contestent collectivement, entre autres, la détermination des compensations versées par la Société.

Les demandeurs, soit 45 entreprises œuvrant ou ayant œuvré dans le secteur porcin, tentent de faire reconnaître la responsabilité de la Société à titre de gestionnaire de différents programmes en assurance et en financement pour les pertes financières et dommages subis en raison, entre autres, de la mesure de redressement et de modifications appliquées à l'étude des coûts de production 2007-2008. Le montant des réclamations, purement hypothétique, est actuellement de 45 millions de dollars, soit 1 million par demandeur, mais aucune preuve ni aucune démonstration quant aux pertes subies par les entreprises n'a été produite dans ce dossier qui en est encore aux moyens préliminaires. Dans l'état actuel de la demande, la probabilité de gains pour les demandeurs est plus qu'incertaine.

À la date de préparation des états financiers, l'issue de ce litige demeure imprévisible. Toutefois, à la lumière des renseignements dont la Société dispose actuellement, la direction estime qu'il n'est pas probable que le résultat définitif de cette cause ait une incidence importante sur l'ensemble de la situation financière du Fonds et, par conséquent, aucune provision n'a été constatée à la date de clôture.

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les sommes requises pour représenter un patrimoine fiduciaire dans le cours d'une procédure judiciaire ou pour l'exécution d'un jugement passé en force de chose jugée contre la Société, à titre de fiduciaire du patrimoine, sont prises sur ce patrimoine.



